
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00358903 3

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME VII

1759-1767



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

1922

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

VII

1759-1767

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME VII

1759-1767

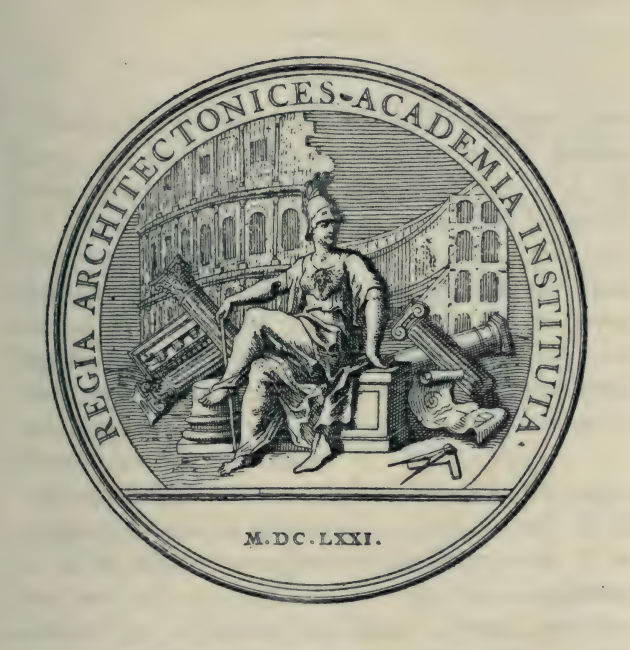


LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel, PARIS (V^e)

—

1922



MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE.

AVANT-PROPOS

Voici enfin le tome VII des *Procès-verbaux*. J'espérais que ce serait l'avant-dernier, mais il faudra encore deux volumes pour arriver à l'année 1793, où la Convention supprima l'Académie d'architecture avec les autres Académies. C'est que les sujets étudiés par la Compagnie dans la période qui nous occupe prennent une portée nouvelle et un développement de plus en plus considérable. Des rapports plus longs exigent aussi des commentaires plus étendus, que nous avons dû reporter aux appendices ou classer dans l'Introduction.

Ainsi le tome VII ne contient dans ses 380 pages que neuf années de délibérations (1759 à 1767). Si la fin de la publication se trouve par là retardée, il ne faut pas trop s'en plaindre, car nos *Procès-verbaux* ajoutent des renseignements aussi précieux que peu connus à l'histoire non seulement artistique, mais aussi économique et même sociale du XVIIIe siècle.

Plus j'avance dans ce travail et plus je sens que les notes et commentaires peuvent prêter à la critique; je l'avais reconnu dès le premier jour. On m'excusera peut-être si l'on songe à l'infinie multiplicité et variété des matières rencontrées. Il eût fallu pour les traiter plus de temps (encore parlé-je seulement du temps) que je n'en avais à ma disposition. L'impor-

tant, l'essentiel était de paraître. Je ne pouvais avoir et n'ai eu qu'une ambition, celle de fournir aux travailleurs qui viendront après moi des matériaux pour l'histoire de notre architecture nationale moderne, encore presque ignorée. C'est donc surtout le texte que je leur livre.

M. Tremblot, attaché à la bibliothèque de l'Institut, a transcrit le manuscrit avec un soin qui a singulièrement facilité ma tâche. Je lui adresse tous mes remerciements, ainsi qu'à notre imprimeur, M. Daupeley, dont il faut toujours louer la belle conscience professionnelle.

Et, puisque notre Société a trouvé aide une fois de plus auprès de l'Institut et du ministère de l'Instruction publique, une fois de plus aussi nous leur exprimons notre reconnaissance pour un appui qui constitue en même temps un témoignage, le plus autorisé que nous puissions désirer.

INTRODUCTION

Pas de changement profond dans la constitution de l'Académie depuis les lettres de 1756[1] qui avaient fixé à seize le nombre des académiciens de première classe, y compris le directeur et le secrétaire, et à un chiffre égal celui des membres de la seconde classe.

C'est toujours du marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments de la Couronne (de la fin de 1751 à 1773), que dépend la Compagnie. Les rapports corrects et même cordiaux qu'il entretenait avec elle ne furent troublés qu'une fois, mais très gravement, en 1767, par la nomination irrégulière et intempestive de Charles de Wailly dans la première classe[2].

Ange-Jacques Gabriel, directeur depuis 1742, parut fort peu aux séances, ce qui n'empêcha point que son titre de premier architecte, son talent et sa réputation lui assurassent une autorité, dont il est assez difficile, d'ailleurs, de déterminer le caractère et d'estimer la portée. Nous le retrouverons un peu plus loin[3].

L'Académie garda pour secrétaire, jusqu'à sa mort en 1768, l'abbé Camus, membre aussi de l'Académie des sciences[4]. Il mériterait une étude spéciale, où

1. Nous les avons reproduites dans le volume précédent, p. 341-347.
2. Voir plus loin, p. XXIV et suiv.
3. P. XVI.
4. Cf., sur lui, *Procès-verbaux*, t. V, p. VI, VII.

l'on trouverait occasion d'examiner les rapports qui s'établirent entre les deux Compagnies.

Mais il s'opéra des changements notables dans le professorat. Au modeste et obscur Loriot († 1767), démissionnaire en 1762, succéda un artiste singulièrement actif, entreprenant, théoricien dogmatique, passionné pour l'enseignement, Jacques-François Blondel[1], le célèbre auteur de l'*Architecture françoise*. Julien-David Leroy lui fut adjoint à la fois comme professeur d'architecture et comme historiographe de l'Académie[2]. Doctrinaires, archéologues autant que constructeurs, ils appartiennent bien à ce siècle raisonneur.

Nous verrons plus loin les quelques incidents de l'histoire académique; nous avons à parler d'abord des académiciens qui s'y trouveront mêlés.

I.

Les académiciens.

Avec l'augmentation du nombre des académiciens, porté à trente-deux en 1756, on doit admettre que la valeur moyenne diminua et que beaucoup ne fournirent qu'une carrière modeste ou qui n'a pas laissé de traces.

De quelques-uns nous avons déjà parlé au précédent volume, d'autres ont prolongé leur existence et leur activité fort au delà de 1767 et nous devons les réserver pour les années qui suivent et qui furent pour eux les plus fécondes.

1. Voir plus loin, p. XIII.
2. Ibid., p. XIV.

Pour certains, nous nous bornerons, à peu de chose près, à fixer des noms et des dates; pour quelques artistes plus notables, nous indiquerons avec un peu plus de détails les faits ou les œuvres qui peuvent expliquer leur rôle à l'Académie, entre 1758 et 1768[1].

Coustou (Charles-Pierre), académicien de deuxième classe en 1762; de Lespée fils, académicien de deuxième classe en 1747, de première en 1765, « le plus ancien expert des Bâtiments royaux »; Bellicard même, sur qui il faudra revenir, né en 1726, grand prix de 1747, académicien en 1762, auteur, avec Cochin, des *Observations sur les antiquités d'Herculanum;* Billaudel fils († 1786), académicien en 1762, intendant et ordonnateur alternatif du Louvre, des Tuileries, etc.; Pluyette, contrôleur des bâtiments de l'École militaire, constructeur de la fontaine de la place Saint-Louis à Versailles; Rousset, constructeur de l'hôtel Tessé au quai Voltaire, ne valent guère que d'être signalés dans le cadre restreint où nous avons à leur donner place.

Ce n'est déjà plus certainement le cas de Dumont (Gabriel-Pierre-Martin), né vers 1720, grand prix de 1737, envoyé en 1742 à Rome, où il resta jusqu'en 1746 et d'où il rapporta les matériaux de très nombreux ouvrages : *Détails des plus intéressantes parties d'architecture de la basilique de Saint-Pierre de Rome...*, 1763, gr. in-fol.; *Études d'architecture de différents maîtres italiens...*, s. d., in-fol.; *Manière d'accoupler les colonnes et pilastres de l'ordre dorique*, s. l. n. d., alb. in-fol. Plus tard, il a publié les *Parallèles des plans des plus belles salles de spectacle d'Italie et de France*, etc. Il fut le premier, avec

1. Cf. l'Introduction du volume précédent.

Soufflot, à faire connaître Pœstum. Il n'entra que plus tard dans la deuxième classe de l'Académie.

Franque (François), né à Avignon, vint à Paris en 1730, passa six années à Rome ou en Italie, de 1733 à 1739, fut académicien de deuxième classe en 1755, construisit le château de Magnanville, près de Mantes, le séminaire de Bourges. On verra dans le procès-verbal du 23 décembre 1765 qu'il fut un moment désigné pour les travaux de la place du Peyrou à Montpellier, et que l'Académie, déterminée par des motifs très honorables, considéra qu'il ne pouvait accepter. Il mourut après 1771.

Hupeau († le 10 mars 1763) appartient à la classe de ces techniciens que l'Académie compta toujours parmi ses membres, car il était premier ingénieur des ponts et chaussées du royaume en même temps qu'architecte du Roi, au moins en titre. Académicien de deuxième classe en 1757, de première en 1762, la Compagnie l'honora, à sa mort, d'un témoignage particulier d'estime.

Bien qu'il ne soit mort qu'en 1794, nous plaçons ici, par exception, Perronet (Jean-Rodolphe), parce qu'il était alors arrivé à la pleine maturité de l'âge (né en 1708), du talent et de la réputation. Il appartenait à l'Académie depuis 1758. Entré en 1745 dans le corps des ponts et chaussées, il devenait, dès 1747, directeur de l'École des ponts et chaussées, à la création, premier ingénieur du Roi à la mort de Hupeau. Il construisait le pont de Mantes en 1764. Après 1767, il édifia le pont de Neuilly (1770-1772), et la cour assistera à l'opération du décintrement qu'Hubert Robert

1. Nous en avons parlé au tome précédent, p. XXIII.

a célébrée dans un tableau. Treize ponts exécutés sur ses plans et sous sa direction, huit dont il donna les projets, voilà l'ensemble de son œuvre qu'on trouve dans la *Description du projet et de la construction des ponts de Neuilly*, *Mantes*, *Orléans*, *etc.* 3 vol. in-fol., 1782-1789. C'était une réputation européenne. On rencontrera encore quelques mots sur lui dans les prochains volumes.

Comme Hupeau et Perronet, Régemorte fils doit une juste notoriété à ses travaux d'ingénieur des tranchées, levées et turcies de France. La construction du pont de Moulins, où avaient échoué avant lui les ingénieurs ou architectes, à commencer par Jules Hardouin-Mansart, donna lieu à un compte-rendu présenté à l'Académie (4 février 1765) et lui valut des éloges unanimes. Il a publié l'histoire de la construction dans un de ces beaux ouvrages illustrés qu'on savait faire au XVIIIe siècle, même sur les choses de pure technique. De Régemorte entra à l'Académie en 1759; il y forma des élèves architectes, Poyet, par exemple, en 1768, qui a laissé un nom.

Nous n'avons guère à ajouter pour Jacques-François Blondel que l'indication de quelques-uns de ses travaux à Metz (hôtel du Parlement), à Strasbourg (hôtel de ville, salle de spectacle), à Cambrai (palais archiépiscopal), et surtout de ses traités (*Distribution et décoration des maisons de plaisance*, 1737; *Traité d'architecture*, 1737-1738; *Cours d'architecture*, 1771-1776, etc.). Il faudrait insister sur l'*Architecture française*, 1752-1766, qui a rendu son nom célèbre, et sur son rôle de professeur à l'Académie, de 1762 jusqu'à sa mort. Il s'y montra très assidu, très préoccupé des questions d'enseignement. Le pro-

chain volume permettra d'étudier de plus près son influence.

David-Leroy (Julien), né en 1728, mort en 1803, mérite une mention particulière, même dans ce volume, quoiqu'une partie très active de sa vie et très curieuse de son œuvre soit postérieure à 1767. Fils d'un horloger renommé, élève de Jossenay, puis de Loriot à l'Académie d'architecture, il avait obtenu le grand prix en 1750 et profité de son séjour à Rome, entre 1751 et 1754, pour pousser jusqu'en Grèce, d'où il rapporta l'ouvrage qui a fait tout d'abord sa réputation : *les Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*, publiées en 1758[1]. Nous avons vu au volume précédent dans quelles conditions honorables il fut demandé et élu par l'Académie en 1758[2]. Il s'y montra très actif et s'attacha particulièrement, sans succès d'ailleurs, à faire entreprendre par la Compagnie une histoire de l'Académie; du moins fut-il nommé son historiographe, en même temps qu'adjoint à Blondel pour l'enseignement de l'architecture.

En 1764, il publia l'*Histoire de la disposition et des formes différentes que les chrétiens ont données à leurs temples*. En 1767, des *Observations sur les édifices des anciens peuples*.

Il y aurait beaucoup à dire sur Boullée (Étienne-Louis), né en 1728, mort en 1799. Il ne semble pas qu'il ait profité de l'enseignement de l'Académie. On le voit signalé en 1746 comme élève de Boffrand, et c'est tout. Il ne paraît point dans les concours pour le grand prix. Pourtant, il entra dans la seconde

1. Une nouvelle édition parut en 1760.
2. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 334-337.

classe de l'Académie en 1762, encore jeune, par conséquent. A la première période de sa vie artistique appartiennent l'hôtel de Brunoy, les deux chapelles du transept de Saint-Roch, œuvres conçues dans le style du XVIIIe siècle. C'est après 1780 qu'il se livra à toutes les élucubrations mégalomanes d'une imagination qui défiait les lois de la construction normale. On le retrouvera alors.

Il nous faut encore une fois réserver Brébion (Maximilien), grand prix de 1740, académicien de seconde classe en 1755[1], car c'est après la mort de Soufflot qu'il mérite et qu'il vaut d'être étudié comme continuateur du Panthéon.

Il faut quelques mots au moins d'introduction sur Moreau, dit Moreau-Desproux (Pierre-Louis), né vers 1730, mort en 1793. Élève de Beausire, il concourut quatre fois sans succès pour le grand prix (1749 à 1752). Mais l'amitié de de Wailly, qui insista pour partager avec lui le bénéfice de son brevet d'élève de l'École de Rome, lui permit d'y séjourner près de deux ans, de 1754 à 1756. De retour à Paris, il entra à l'Académie en 1762, bien avant son ami et dans des conditions normales, obtint la charge de directeur des bâtiments de la ville de Paris en 1763, travailla à la même époque au Palais-Royal, puis construisit l'Opéra, au coin de la place du Palais-Royal et de la rue de Valois.

Dans les mêmes fonctions que les Delespine et les Beausire, il sera, entre 1767 et 1789, l'organisateur

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 247.
Il eut un frère qui obtint un deuxième prix, en 1746, et disparut ensuite : entendons qu'il ne mérita plus de faire parler de lui.

des fêtes et des cérémonies célébrées par la municipalité. Années fécondes à tous égards, nous le verrons.

Gabriel VI (Ange-Jacques), né en 1698, mort en 1782, était le fils de Gabriel V, Premier architecte du Roi et directeur de l'Académie après la mort de Robert de Cotte en 1735. Il entra de bonne heure à l'Académie d'architecture, en 1728, à la faveur de l'augmentation des membres. Il portait alors le titre de Gabriel de Mézières et occupait la charge de contrôleur général des Bâtiments du Roi. Académicien de première classe en 1735, il succéda, en 1742, à son père comme premier architecte et directeur de la Compagnie. La partie la plus éclatante et la plus belle de sa carrière d'architecte appartient aux années qui suivent, jusque vers 1768 ou 1769, alors qu'il construit, après 1751, l'École militaire, le palais de Compiègne, les bâtiments du Garde-Meuble, la salle de spectacle et le petit Trianon à Versailles.

On le voit peu à l'Académie et on n'y saisit guère son rôle pédagogique ou esthétique. Mais il devait, à l'occasion, exercer une forte action, entouré qu'il y était de ses collaborateurs à Versailles, à l'École militaire, à Compiègne : Pluyette, Billaudel, Mollet, etc.[1].

Un de ses fils, Ange-Antoine, architecte incapable, n'avait obtenu, en 1760, que le troisième prix. La faveur de son père le fit pourtant admettre dans la deuxième classe en 1763. Il mourut en 1781.

La vie de Soufflot est aujourd'hui connue jusque dans les moindres détails. Nous n'en prenons que ce

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 32. — Nous ne pouvons que poser la question de sa rivalité avec Soufflot et de ses rapports assez tendus avec Marigny. Ce serait une question à étudier.

qui concerne et explique son rôle à l'Académie. Né en 1713, il alla à Rome en 1731; il y resta jusqu'en 1738 comme pensionnaire hors cadre, n'ayant jamais passé par l'École ni concouru pour le grand prix. A son retour, il s'installa à Lyon, il y demeura jusqu'en 1755, sauf le célèbre voyage en Italie, de décembre 1749 à février 1751, où il accompagna M. de Vandières, le futur Marigny, qui devint pour lui un patron, presque un ami, et qui, en 1755, le fit venir à Paris, où il devait finir sa carrière. Académicien de deuxième classe en 1749, quoique absent, il fut élu dans la première en 1755. Marigny lui donna la charge de contrôleur des Bâtiments royaux en 1755. Anobli en 1757, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, membre libre de l'Académie de peinture et sculpture en 1760, Soufflot occupait une large place et disposait d'une grande influence à cause de sa liaison intime avec le directeur. Seul, certainement, des architectes du temps, il pouvait compter en face de Jacques-Ange Gabriel, à qui les titres de Premier architecte du Roi et directeur de l'Académie donnaient une situation officielle prépondérante. Y eut-il rivalité entre ces deux hommes? Nous venons de poser la question à propos de Gabriel. Plusieurs faits le donnent à penser, sans qu'on puisse savoir jusqu'où elle se porta.

Autant Gabriel parut peu à l'Académie, autant Soufflot s'y montra un membre actif. Très assidu aux séances, il intervenait fréquemment dans les discussions, se chargeant de rapports sur tous les sujets de technique, de pratique, d'esthétique, etc.; il communiquait les renseignements qu'il recevait de l'étran-

ger, de Russie, d'Italie, des provinces de France[1]. Il avait pied partout.

Il ne se tut qu'une fois : dans l'affaire de Wailly; il n'abandonna pas ses confrères, mais les suivit, bien plus qu'il ne chercha à les guider; on se l'explique, du reste, facilement, puisqu'il tenait de si près à Marigny[2].

Actif, il l'était pourtant, on serait tenté de dire agité et presque brouillon, il en donne l'impression. Que de projets n'a-t-il pas conçus pour l'embellissement de Paris : le Louvre achevé, le dégagement des Tuileries, les Champs-Élysées, le percement de rues nouvelles, etc.! A vouloir tout entreprendre, il n'aboutit à rien. La démission de Marigny, en 1773, diminua sa situation. On le verra, en même temps que l'on étudiera son œuvre dans l'ensemble. Rappelons seulement que l'église Sainte-Geneviève ne fut commencée réellement qu'en 1764.

Soufflot mourut en 1780.

II.

Les correspondants.

L'article 18 des statuts de 1717, qui devaient être relus chaque année en novembre, à la réouverture de l'Académie, disait :

« L'Académie aura soin d'entretenir commerce avec les divers savants en architecture et en antiquités de bâtiments, soit de Paris ou des provinces du royaume, voire même des pays étrangers, afin d'être

1. Voir, par exemple, 7, 8, 84, 113, etc.
2. Voir ci-après, p. XXIV et suiv.

promptement informée de ce qui s'y découvrira ou s'y fera de curieux et d'utile par rapport aux objets que l'Académie doit se proposer. » Il resta pendant longtemps à peu près inappliqué; par exception seulement, la Compagnie recevait un ouvrage envoyé par un artiste étranger ou se trouvait consultée sur la construction d'un monument hors de France.

En novembre 1758[1], dans la séance de rentrée, l'Académie reprit l'article 18 et, à l'unanimité, reconnut l'utilité de le mettre en œuvre et de « se procurer de bons correspondants, soit en France, soit à l'étranger ». Elle chargea son secrétaire, Camus, de lui faire connaître sur ce point les usages de l'Académie des sciences et aussi de l'Académie des inscriptions. L'idée première venait sans doute de Soufflot, en rapports intimes avec Marigny; c'est lui qui, le 29 novembre, apporta une lettre du surintendant, appuyant chaudement la détermination prise et promettant son concours.

Dès le début de l'année 1759, Tanevot écrivait à Jardin, architecte du roi de Danemark, pour l'engager à présenter sa candidature, en même temps que venaient celle de Saint-André, ingénieur-directeur général des ponts et chaussées de Bresse et Bugey; celles de Le Jollivet, architecte des États de Bourgogne; d'un étranger, Ritter, architecte de la République de Berne; de Pigage, premier architecte de l'Électeur palatin; de Marquet, architecte du roi d'Es-

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 334-338, et ci-après, p. 1-97, *passim*. — Avant cette date de novembre, La Guêpière, architecte du duc de Wurtemberg, en présentant son ouvrage : *Recueil d'esquisses d'architecture...*, demandait « à être agrégé » à l'Académie (t. VI, p. 325, 326).

pagne; de Roux, architecte de Lyon, et enfin de La Guêpière, premier architecte du duc de Wurtemberg. Mais l'Académie s'aperçut bientôt qu'avant de nommer des correspondants il fallait savoir ce qu'on leur offrirait et ce qu'on leur demanderait. Une commission élue par elle reçut communication de deux mémoires : l'un de Gabriel, l'autre d'Aubry. Dans son rapport, elle établit qu'il y avait lieu, en effet, de choisir des correspondants, en donnant d'abord la préférence aux architectes des souverains étrangers; que le nombre des correspondants pouvait être fixé à neuf pour l'étranger et trois pour la France. Quoique ce rapport eût été adopté à l'unanimité, le règlement définitif n'intervint qu'en juin 1760.

« Art. 1. L'Académie se choisira douze correspondants; elle n'en élira d'abord que trois de l'étranger, un du royaume, gardant la même proportion dans les élections à venir.

« Art. 3 à 6. Les correspondants seront proposés par les membres de l'Académie; trois commissaires seront chargés d'enquête et de rapport. A l'élection, le candidat devra réunir les deux tiers des voix.

« Art. 8 et 9. Les correspondants, pendant leur séjour à Paris, auront séance à l'Académie. Tout correspondant qui, durant trois ans, aura cessé d'entretenir des rapports avec l'Académie, sera, sauf motif légitime, rayé des listes. »

La Compagnie avait décidé de procéder en décembre aux premières élections. Dix candidats se présentaient: Chambers, Ritter, Jardin, Pigage, La Guêpière, Petitot et Dupuy, étrangers ou établis à l'étranger; Saint-André[1], Querret et Le Jollivet, en fonctions

1. Roux, de Lyon, se présentait aussi.

dans le royaume. Nouveau sursis pourtant, et, le 29 mars 1762, — l'affaire était engagée depuis quatre ans et demi, — on élut enfin Chambers, Jardin, Petitot et Le Jollivet. L'année suivante, le 26 juillet 1763, Marquet, de la Guêpière, Pigage leur furent ajoutés à titre étranger, Roux comme regnicole.

Jollivet ou Le Jollivet (Charles-Jean), élève de Desgodetz, avait obtenu le deuxième prix en 1722, presque à l'origine des concours de Rome. Architecte des États de Bourgogne, agent voyer de Dijon, il éleva l'église de Pont-Vel en Bourgogne. Il faut noter particulièrement son étude de la célèbre église Notre-Dame de Dijon, qui montre chez lui un esprit très ouvert et chez les académiciens qui en apprécièrent vivement les dessins un sentiment plus vif qu'on ne le dit de la valeur de l'architecture gothique[1]. Il mourut prématurément en 1763.

Chambers (Williams), né en Suède, vint en Angleterre; attaché au service de la Compagnie de commerce hollando-suédoise, il eut l'occasion d'aller en Chine[2], où il étudia les monuments et l'art des jardins. De retour en Angleterre, il construisit le Casino près de Dublin; à l'avènement du prince de Galles, il devint architecte royal; il travailla aux jardins de Kew, où il appliqua ses idées sur les jardins chinois. Il publia, en 1763, les *Plans, élévations, vues... des jardins... de Kew*. Il reconstruisit, en 1775, Somerset House, travailla à l'ancien pont de Blackfriars (1769). Il mourut en 1790.

Nous avons déjà parlé de Nicolas-Henri Jardin

1. P. 84, 86, 119, 122, 127-130, 162.
2. Il en rapporta son ouvrage capital : *Designs of chinese buildings, furnitures and dresses* (1758).

(1720-1802)[1] à propos de la construction de l'église de Copenhague, dont il présenta les plans et dessins à l'Académie en janvier 1756. Premier architecte du roi Christian, intendant des Bâtiments royaux, professeur à l'Académie royale, il resta en Danemark de 1754 à 1771, y fit de nombreuses constructions ou décorations. Quand il revint en France, il dut renoncer à sa qualité de correspondant, mais entra à l'Académie en décembre 1771. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Petitot (Edme-Alexandre), élève de Jossenay[2], avait obtenu le grand prix en 1745, ce qui lui valut le séjour à l'Académie de France à Rome de 1746 à 1750. Il entra, en 1760, au service du duc de Parme comme architecte et professeur de l'Académie de Parme, eut l'occasion de nombreux et importants travaux, décora les salons du château de Colorno, y fit un projet de chapelle. Revenu en France en 1776, il obtint l'ordre de Saint-Michel. L'Académie avait reçu de lui les plans et dessins de l'église Saint-Augustin à Plaisance, que Soufflot étudia tout particulièrement, y trouvant les procédés de légèreté qu'il cherchait pour l'église Sainte-Geneviève[3]. Il a publié un luxueux ouvrage sur les fêtes célébrées à Parme pour le mariage d'une archiduchesse d'Autriche avec l'infant Don Ferdinand (1769).

Pigage (Nicolas), né en 1720, mort en 1796 à Man-

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 250-256, 355-357. Voir la table des noms de lieux du présent volume (Copenhague, Christianborg).

2. Il ne faut pas confondre avec ce Petitot son frère Louis-Henri, qui n'obtint, en 1753, que le second prix et descendit même au troisième en 1754.

3. Voir plus loin la table des noms de lieux.

heim, était Lorrain. Il n'obtint qu'un deuxième prix en 1746, ce qui n'empêcha pas qu'il fut appelé, en 1748, auprès de l'Électeur palatin, pour qui il construisit d'abord l'aile gauche et le manège du château de Manheim, les écuries du château de Dusseldorf en 1780, le château de Benrath, près de Dusseldorf. Il dessina les jardins de Schwetzingen, y édifia un théâtre, une orangerie, des théâtres à l'antique, suivant en cela la mode et les fantaisies de l'époque. Il a publié la *Galerie électorale de Dusseldorf*, Bâle, 1778.

La Guêpière (Philippe de), fils sans doute de Jacques, occupait en 1764 les fonctions de Premier architecte, directeur et ordonnateur général des Bâtiments et Jardins de S. A. S. le duc de Wurtemberg Christian-Charles-Eugène. Il continua, pour lui, la construction du château de Stuttgart, œuvre considérable, avec palais, théâtre, écuries, jardins. En 1764, l'Académie s'entretint d'un projet de salle de théâtre qu'il lui présenta. Elle y trouva « du grand », — du trop grand, — mais se déclara confiante à l'égard d'un homme de génie (au sens du mot latin sans doute) qui joignait la pratique à la théorie de son art.

Le *Recueil d'esquisses d'architecture*, publié en 1765, contient les plans et vues du palais de Stuttgart et des projets de portes de villes, de temples dédiés à Mars ou à la Paix (de façon à satisfaire tous les goûts), d'églises, de tombeaux. C'est bien la note du temps. Superbe volume d'ailleurs et richement illustré. La Guêpière dut rentrer en France vers 1775.

Nous avons peu de renseignements sur Marquet, architecte au service du roi d'Espagne Charles III.

Il n'est nulle part signalé à propos des concours aux prix de Rome. Il resta en Espagne de 1765 à 1790.

Roux (Léonard), né en 1725, fut élève de Boffrand, signalé en 1746[1]. Il travaillait en 1759 à Lyon, où il finit par se fixer. Il commença l'église placée aujourd'hui sous le vocable de saint Louis; il fut très employé aux travaux du Rhône avec Crénice. Correspondant de l'Académie, peut-être le retrouvera-t-on dans les volumes suivants.

Le nombre des correspondants ne s'augmenta plus qu'à partir de 1768. L'architecte bernois Ritter, proposé dès 1759, ne fut élu qu'en 1769.

A la même date, l'Académie compléta le règlement de 1760 dans la pensée de resserrer les liens avec ses correspondants (24 juillet 1769). Sur ces deux points, nous renvoyons au prochain volume.

III.

L'affaire de Wailly[2].

Le lundi 25 mai 1767, l'Académie recevait communication d'une lettre adressée par Marigny à Gabriel. Après avoir dit que le Roi avait nommé Hazon en première classe et Peyre en seconde, tous deux présentés par la Compagnie, le directeur faisait savoir qu'une place en première classe n'ayant pas eu de titulaire depuis sa création, en 1756, le Roi avait choisi pour la remplir M. de Wailly, contrôleur adjoint des bâtiments de Versailles. La Compagnie

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 64. Léonard Roux, rue du Bouloi (*sic*). Élève de M. Boffrand.

2. Cette affaire occupa presque exclusivement toutes les séances du 25 mai au 23 novembre (p. 276 à 318).

admit les trois membres, de Wailly comme Hazon et Peyre. Mais, « ayant exécuté les ordres du Roy », elle décida de faire au directeur des représentations au sujet de la nomination de de Wailly.

En effet, celui-ci était nommé directement dans la première classe, sans que l'Académie eût été consultée. Double dérogation aux statuts de la Compagnie, qui lui donnaient le droit de proposer les candidats et n'ouvraient la première classe qu'aux académiciens ayant passé préalablement par la seconde.

On ne discerne vraiment pas les raisons de cette nomination et de cette atteinte volontaire aux statuts de l'Académie. De Wailly, né en 1729, n'avait pas encore quarante ans; si l'on ne niait pas son talent (sans œuvre encore remarquable), il suffisait de le présenter à la première occasion dans la deuxième classe, où certainement l'autorité du directeur des Bâtiments l'eût fait admettre. M. de Fels, dans son ouvrage, suppose une rivalité entre Gabriel et Marigny. Elle pouvait se manifester par d'autres mesures plus habiles. Faut-il voir l'intervention de Soufflot, ami du directeur et de de Wailly? Il est certain que dans la lutte engagée, ce fut Gabriel qui agit fort énergiquement et sans doute réussit à mettre en opposition le ministre de la Maison du Roi, M. de Saint-Florentin avec le marquis de Marigny.

De Wailly (Charles), né en 1729, appartenait à une famille qui a laissé un nom dans l'enseignement et dans l'érudition[1]. Son frère était le presque célèbre grammairien Noël-François (1724-1821). Charles avait obtenu le grand prix de Rome à son troisième

1. Voir aux Appendices.

concours, en 1752, et avait été envoyé à l'Académie de France en 1754[1], ayant obtenu de partager le bénéfice de la pension avec son ami intime Moreau. Ils y restèrent jusqu'en 1756. Tous deux avaient présenté à l'Académie des dessins des thermes de Dioclétien et de la villa d'Hadrien (1757), dont elle avait loué la précision. Mais, en 1763, de Wailly, chargé de consolider l'église Saint-Bénigne de Dijon, dont les voûtes menaçaient ruine, n'avait pas trouvé une entière approbation auprès des commissaires délégués pour examiner ses projets. Depuis, il était devenu un des inspecteurs des travaux de Versailles, sous la direction de Gabriel.

Dans leur rapport, Contant, Le Carpentier, Franque et Moreau, commissaires élus par l'Académie, faisaient à de Wailly la partie belle, puisqu'ils louaient « ses talents, ses mœurs et sa conduite ». Mais ils déploraient que les usages les plus autorisés et les plus constamment suivis eussent été abandonnés dans la circonstance et que l'article 6 des statuts de 1717, qui faisait loi pour le gouvernement royal comme pour l'Académie, n'eût pas été observé. Ils rappelaient qu'en 1742, Cartaud, âgé de plus de soixante ans et recherché par l'Académie elle-même, n'avait pas été dispensé de passer par la deuxième classe[2]; que le traitement obtenu par de Wailly était sans exemple; que, d'après les lettres mêmes de 1756,

1. T. VI, p. 141, 147, 161, 186, 304, 305. Ci-après, p. 140-142; cf. *Correspondance des directeurs* (table).

2. Pourtant, Cartaud, entré dans la seconde classe, fut ensuite nommé dans la première, sans avoir été présenté par l'Académie (*Procès-verbaux*, t. V, p. 324-332). Il y a bien aussi quelques exemples d'intervention directe du surintendant, mais alors que les traditions n'étaient pas absolument fixées.

« les quatre académiciens dont la première classe devait être augmentée seraient tirés de la seconde ».

Ils faisaient observer qu'il résultait de la mesure prise une très pénible mortification pour les membres de la seconde classe, ainsi disqualifiés. Ils allaient jusqu'à dire que ce serait « dissoudre l'Académie que d'en intervertir les plus sages lois par des innovations capables de rendre insensible à l'honneur d'y être admis ». Ils terminaient en suppliant Marigny de représenter à Sa Majesté qu'il était de sa justice de borner à une place dans la seconde classe la faveur accordée à M. de Wailly.

L'Académie, répondit le directeur, n'avait pas aperçu que « le Roi avait usé d'un droit qui lui appartient essentiellement, très différent de ceux qu'il avait bien voulu laisser à son Académie d'architecture ». Même accompagnée de paroles de conciliation, la lettre ne satisfit pas la Compagnie. Les fers s'engageaient à fond. De nouvelles représentations renouvelèrent toutes les objections de droit et de fait contenues dans les premières. Rappelant les lettres patentes de 1717, 1728, 1756, elles se terminaient par cette déclaration : « Des lois formelles ne peuvent être abrégées que par d'autres lois aussi formelles. » Or, il n'en existait pas. La rupture suivit, le 18 juillet : « Sa Majesté est très mécontente de voir l'Académie réclamer contre une grâce qu'Elle a jugé à propos de faire, aucun de ses architectes ne devant ignorer qu'Elle peut, quand il lui plaît, et sans avoir égard aux formes qu'Elle a prescrites à son Académie dans les cas d'élection, placer dans la première classe un sujet qu'Elle trouve digne de cette distinction. »

L'Académie, « pénétrée de la plus vive douleur », ne renonça pourtant pas à la lutte. Elle envoya des délégués à Compiègne, pour avoir audience du comte de Saint-Florentin, à qui, en sa qualité de ministre de la Maison du Roi, l'affaire ressortissait. Ils avaient en même temps rédigé un placet au Roi, où ils déclaraient : « Le véritable honneur ne permettant à personne d'entrer dans une Compagnie d'une manière contraire à ses lois, il ne peut y avoir déshonneur, pour le sieur de Wailly, de renoncer à une place dont il est exclu par les règlements; il y en aurait, au contraire, pour l'Académie à souffrir au mépris de ses statuts une distinction dont une louable modestie doit lui interdire l'espérance et le désir. » Dure leçon pour le pouvoir aussi bien que pour le récipiendaire.

On était précisément à une de ces époques critiques du xviiie siècle, où la lutte entre la royauté, les parlements et le pays même prenait une acuité nouvelle et un sens redoutable. A propos des affaires de Bretagne, de l'arrestation de la Chalotais, des attaques contre d'Aiguillon, Louis XV s'était rendu au Parlement de Paris, le 3 mars 1766, et avait fait entendre les paroles les plus dures : « Je ne dois de compte à personne..., de moi seul les cours tiennent leur existence et leur autorité, à moi seul appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage. » L'opposition n'avait pas cessé, et l'on s'explique peut-être que le Roi ait trouvé plus grave la résistance, pourtant si enveloppée de respect, qu'il rencontrait dans l'Académie. C'était l'esprit d'indépendance qui se répandait partout.

Il la traita comme les parlements, grand honneur

pour elle. Le 2 octobre, Marigny écrivit à Gabriel que le Roi, « informé d'ailleurs des abus qui se sont glissés dans son Académie et voulant y remédier en substituant à ce corps un établissement plus propre à remplir ses vues... », révoquait et annulait tous les brevets de ses membres, supprimait tous les gages et émoluments, interdisait toute réunion. Le premier commis de la direction des Bâtiments se présenta, le 3 octobre, au siège de l'Académie, saisit les registres, posa les scellés.

Il semblait que tout fût consommé; en fait, il n'y avait là qu'une feinte pour couvrir la retraite, puisque, le 13, M. de Saint-Florentin écrivait que Sa Majesté décidait que le sieur de Wailly demeurerait dans la première classe. Mais, ajoutait-il, « Elle voulait bien que cet exemple ne tire point à conséquence pour l'avenir et ne porte aucun préjudice à ses statuts ». On ne pouvait demander ni obtenir davantage. Lettre de remerciement au Roi, de regret et un peu d'excuse à Marigny, démarche de reconnaissance auprès du comte de Saint-Florentin, ce sont là des choses protocolaires sans grande signification. Le 16 novembre, la Compagnie rentrait en séance dans ses locaux du Louvre, non sans avoir eu soin de prendre acte de l'engagement royal, en échange de sa soumission. En définitive, si l'on songe qu'à cette date la doctrine de l'autorité royale souveraine restait acceptée, l'Académie sortait fort honorablement d'une lutte où elle avait déployé autant d'énergie que de modération.

L'Académie rencontra encore deux affaires assez désagréables et délicates. Un architecte du nom de

Dupuis, qui avait travaillé pour l'Électeur de Cologne, avait adressé à la Compagnie un mémoire où il donnait la liste de ses œuvres en sollicitant le titre de correspondant. Plus tard, il présenta dix dessins de sa composition pour un nouvel ordre d'architecture, ainsi qu'un *Nouveau traité d'architecture*, à propos duquel Potain, son ancien maître, éleva une réclamation plus ou moins déguisée de plagiat. La Compagnie commença par écarter, comme sans intérêt, le projet de sixième ordre, et Gabriel, paraît-il, fit admettre la réclamation de Potain, son collaborateur intime. Du moins il paraît que Marigny lui reprocha, à cette occasion, d'avoir manqué d'impartialité[1].

Dans une autre affaire, Soufflot était intéressé. Un certain Desbœufs avait dirigé contre lui une brochure contenant une critique fort vive des travaux de l'église Sainte-Geneviève[2]. L'Académie le déclara déchu du titre et des privilèges d'élève (élève de Mansart en 1762), en « raison de ce procédé malhonnête et injurieux à l'égard d'un de ses membres ». C'était franc tout au moins. Le public lui-même s'occupa de ce petit démêlé.

Un incident, qu'il serait amusant de pouvoir élucider dans ses détails, occupa quelque temps l'Académie. Beausire le jeune avait été chargé de recueillir des documents pour l'histoire des travaux de la Compagnie. A ce titre, il touchait 600 livres par an et avait emporté à plusieurs reprises des livres, des dessins, des documents. Or, en avril 1760, il quitta Paris, presque subitement à ce qu'il semble, pour se

1. P. 31, 127, 131-134.
2. P. 223.

rendre à Saint-Domingue, où il mourut, l'année suivante, en juillet 1761. Je n'ai trouvé ni les causes de son départ, ni les circonstances de sa mort. La Compagnie avait à revendiquer les documents qui lui appartenaient et dont quelques-uns, paraît-il, avaient pour elle de l'importance, « et qu'il n'était pas convenable de laisser entre les mains de personnes étrangères ». Ils se trouvaient déposés, soigneusement rassemblés d'ailleurs, en liasses ficelées et cachetées, chez une dame Granet, veuve d'un avocat, demeurant rue Saint-André-des-Arts, et dont Beausire était évidemment le locataire. Marigny, consulté, décida qu'il y avait lieu de les réclamer après en avoir dressé l'inventaire, et, après bien des délibérations, on résolut de proposer à Mme Granet « une somme de 1,650 livres, présumant qu'elle en serait contente ». Probablement Beausire était parti en laissant des dettes criardes[1].

IV.

Enseignement et discipline de l'École académique. Règlement des concours.

Dans l'Introduction du volume précédent, nous avons dit que l'Académie avait entrepris, en 1745 et 1746, d'établir une liste officielle de ses élèves et de leurs professeurs. Du moins est-ce en 1745 la première fois que pareille mention figure aux *Procès-verbaux*. Elle appliquait ainsi les prescriptions des articles 40 et 41 des statuts de 1717, décidant que le

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 15, 231, 253, 284, et ci-après, p. 42, 46, 53, 57, 61, 90. L'affaire ne fut terminée que plus tard (voir le prochain volume).

professeur d'architecture choisirait six étudiants ayant le titre d'élève, et les académiciens de première et de seconde classe chacun un. Les conditions imposées étaient l'âge de seize ans, le certificat de bonne vie et mœurs, la profession de la religion catholique, les éléments d'instruction générale, la connaissance des premiers principes de l'architecture, la capacité de dessiner facilement l'architecture et les ornements et, si possible, la figure.

L'Académie n'en resta pas là. Le 1er décembre 1761, Aubry présenta un mémoire « concernant les élèves », et la Compagnie, « pour rendre les leçons de son école plus utiles », nomma commissaires Tanevot, Deluzy, Franque et Leroy, à l'effet d'étudier la question. Sur leur rapport et le mémoire d'Aubry, Gabriel rédigea un projet de règlement en neuf articles, qui fut approuvé à l'unanimité, le 15 mars 1762[1].

L'École était ouverte à « tout homme de tout âge et de toute condition ayant du goût pour l'architecture et pour les mathématiques ». Mais il y avait lieu de distinguer entre ces auditeurs bénévoles les élèves aspirants et les élèves titulaires. L'article 1er rappelait d'abord les obligations imposées aux professeurs par les articles 35 à 39 des statuts de 1717 : nombre des leçons, caractère des cours d'architecture et de mathématiques. Les articles 3 à 7 du règlement nouveau indiquaient, d'après l'article 40 des mêmes statuts, comment seraient choisis les élèves, soit par le directeur et professeur de l'Académie, soit par les autres académiciens. Seuls, les jeunes gens

1. Voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. 199, 200, 220, 305, n. 2, 306; ci-après, p. 44, 70, 87, 92-95, 99, 108-109, 139, 145.

désignés ainsi jouiraient du titre d'élèves et des privilèges y attachés, et seuls ils pourraient concourir au grand prix. L'article 9, enfin, décidait que le choix des esquisses préliminaires aux épreuves définitives du grand prix ne pourrait se faire que par scrutin dans une assemblée convoquée à l'avance. A la suite et en vertu de ce règlement, vingt-six élèves furent inscrits, le 10 mai 1762. On s'occupa plus tard d'assurer l'assiduité, sans y parvenir, à ce qu'il semble[1].

Quant à la nature de l'enseignement, le discours inaugural, prononcé par Blondel, le 15 novembre 1762, en prenant possession de la chaire d'architecture, peut nous fournir au moins quelques indications à retenir[2]. Blondel signalait deux ordres de cours : le premier, élémentaire, pour les amateurs et les commençants; le second, théorique, pour les artistes. Le cours de théorie comprenait la décoration, la distribution des édifices et sa relation avec l'ordonnance des façades, l'étude de la qualité des matériaux et des meilleurs modes de construction; il durait deux ans. L'enseignement oral s'aidait de démonstration sur les modèles et même « d'observations pratiques sur le terrain », de façon « à rassembler les éléments et la théorie et l'expérience de l'art ».

A l'enseignement de l'architecture s'ajoutait, suivant le règlement, celui de calcul et de géométrie, « préliminaires sans lesquels les productions de l'architecture sont toujours imparfaites ».

La sanction suprême de l'enseignement consistait

1. P. 99, 170.
2. P. 122-126.

dans le concours pour le grand prix, institué en 1720, longtemps après ceux qui, dès 1666, avaient été réservés à la peinture et à la sculpture; il ouvrait comme ceux-ci l'accès à l'Académie de France à Rome, mais subordonné à la décision du directeur des Bâtiments. Nous avons déjà signalé les différents genres de sujets proposés et les difficultés auxquelles certains donnèrent lieu de la part des élèves aussi bien que des professeurs[1]. Marigny décida que tous les académiciens seraient spécialement convoqués à la séance où devait se faire le choix.

En 1763, il créa des prix, dits d'émulation, à décerner une fois par mois[2], qui constituaient une sorte de préparation au grand prix. On donnait naturellement des sujets assez simples : un portail d'église, un projet de place publique. On proposa une fois une dissertation écrite sur la préférence à donner à un troisième ordre ou à un attique pour un étage supérieur. Un second essai, du même genre[3] (sur la prééminence de l'architecture), amena un résultat si pauvre que l'épreuve fut annulée et ne se renouvela pas, je crois.

Mais la grosse difficulté, à propos du grand prix, fut d'assurer la sincérité et la probité dans les épreuves. Il est pénible de constater que l'on ne réussit pas à faire respecter cette simple règle de morale par les concurrents, malgré des règlements multipliés. En 1744, accusations réciproques des élèves les uns contre les autres; en 1748, Louis est

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 261-263, 296, et ci-après, p. 214, 215. L'Académie cédait assez facilement aux réclamations des élèves.

2. P. 150.

3. P. 245-247.

soupçonné d'avoir été aidé; en 1754, nouvelles suspicions de fraude; en 1756, réglementation rigoureuse essayée sans succès.

Le 28 juin 1762, la Compagnie, « pour contenir les élèves et les empêcher de communiquer les uns avec les autres, de se troubler dans leur travail et de se faire aider dans leurs desseins », prit les cinq résolutions que voici[1] : 1° défense de recevoir qui que ce soit dans les loges; 2° ordre de remettre, chaque soir, les dessins entre les mains du secrétaire ou d'une personne qualifiée; 3° défense de se promener sur les entablements[2] (c'était la corniche du premier étage du Louvre) et de communiquer les uns avec les autres; 4° défense d'entrer dans les loges avant six heures du matin et d'y rester après neuf heures du soir; 5° interdiction de travailler dans les loges aux jours de fêtes ou le dimanche.

Exclusion du concours pour toute infraction. Ce ne fut pas fini.

V.

Travaux de l'Académie.

Les travaux de l'Académie se déroulèrent dans le cercle où, depuis son origine, ils avaient été établis. Mais son attention se concentra davantage sur certains sujets, auxquels elle donna beaucoup plus de développement. Nous avons vu ci-dessus qu'elle avait étudié longuement la question des correspon-

1. P. 108-109. Le 9 mai 1763, interdiction renouvelée de recevoir qui que ce soit dans les loges ou de travailler ailleurs que dans les loges (p. 145).

2. Il y a certaines fantaisies qui durent de siècle à siècle.

dants, mais aussi qu'elle fut pendant six mois détournée de ses occupations normales par les suites de la nomination irrégulière de de Wailly.

Dans les quelques questions théoriques qui attirèrent plus qu'elles ne retinrent son attention (le bon goût en architecture, l'harmonie dans les proportions), il n'y aurait guère à signaler que le problème des ordres superposés, auquel elle s'attacha, sans pouvoir le résoudre, avec une persistance qui nous étonne[1].

Elle ne négligea pas plus que dans les années précédentes les matières de technique industrielle : emploi possible des tuiles de fer pour les couvertures des maisons[2], avantages de l'emploi du cuivre[3], fabrication de briques légères[4], sonnette à déclic[5]. Elle examina un système nouveau de pompe présenté par un sieur Jacquet[6], un procédé de fabrication du mastic et un système de peinture « pour rendre aux plus anciens monuments le coup d'œil de la nouveauté[7] », dont on fit l'épreuve au Louvre. Elle s'intéressa à un essai de courbure des glaces qu'elle rapprocha des essais de Buffon[8]. Elle donna beaucoup de temps à l'étude critique d'un système présenté par un certain Macary pour em-

1. P. 221, 259, 265, 266, et, pour les ordres superposés, p. 1-27, et t. VI, p. 286 et *passim*, d'un bout à l'autre. Elle traita aussi, pendant neuf séances, la question des architraves, p. 255 et suiv.
2. P. 7.
3. P. 195, 202.
4. P. 69, 150-155, 162, 166, etc.
5. P. 37-41.
6. P. 149, 154.
7. P. 16, 51, 52.
8. P. 227, 240, 241.

ployer le flux et le reflux comme force mouvante. Elle en fit une longue étude, même au point de vue pécuniaire et économique[1]. Nous devons nous borner à renvoyer aux procès-verbaux. La question mériterait un examen spécial. La Compagnie passa plus vite sur un projet de construction mettant les maisons à l'abri des effets des tremblements de terre[2].

Clérici lui présenta un jour quelques modèles de stuc imitant le marbre, et les *Procès-verbaux* donnent à cette occasion des détails qui ne semblent pas négligeables[3]. Soufflot l'entretint de la construction des églises de Saint-Augustin de Plaisance, de Notre-Dame de Dijon, de la Toussaint d'Angers; il y rencontrait un problème qui le préoccupait à propos de son église Sainte-Geneviève : celui de la légèreté de la construction avec des colonnes pour supports; l'Académie s'y arrêta assez longtemps. Soufflot constatait qu'avec les ordres grecs même, on « peut approcher de la légèreté que la Compagnie a admirée dans quelques monuments gothiques et parvenir à l'économie de matériaux ». Patte a dit la même chose plus fortement. « Bien des architectes, ajoutent les rapporteurs, pourraient traiter d'ignorant dans l'art de bâtir et de téméraire quiconque le proposerait (le modèle de Notre-Dame de Dijon, qu'ils louaient, du reste) comme un projet à exécuter[4]. »

1. P. 222-227. Loriot, frère de l'académicien, avait présenté un projet de ce genre en 1754, t. VI, p. 258. Le projet de Macary ne paraît pas avoir été présenté à l'Académie des sciences.

2. P. 200. — Elle revint encore, — un instant seulement! — au toisé (p. 67).

3. P. 20, 21. Cf. p. 27.

4. P. 67, 68, 84, 86, 113, 119, 121, 122, 127, 129-131, 162, 189.

On fit plus d'une fois hommage de livres à l'Académie. Vittone, architecte de Turin, lui adressa un ouvrage sur l'architecture et ses sciences annexes[1]; Neufforge, ses neuf volumes[2]; Norden, son curieux *Voyage d'Égypte et de Nubie*[3].

Jardin avait envoyé à l'Académie les plans et dessins de l'église qu'il construisit à Copenhague; il l'entretint, à plusieurs reprises, de ses autres travaux au Danemark[4]. Dumont lui offrit ses recueils de monuments d'Italie et autres, qu'elle regarda avec beaucoup de plaisir, et Potain son livre sur les ordres, qu'elle discuta d'assez près[5]. Desmaisons lui parla des fondations[6]. L'ingénieur Régemorte lui raconta ses travaux et ses procédés techniques pour la construction du pont de Moulins[7], où avaient échoué jusque-là ingénieurs ou architectes, Jules Hardouin-Mansart lui-même. Céneray lui soumit des plans pour les embellissements de Nantes[8]. Patte lui présenta son livre sur les *Monuments élevés en France à la gloire de Louis XV*[9]. La Compagnie nous révèle même, à l'occasion de dessins du « Temple de Diane » à Nîmes, un inventeur inconnu de la gravure au lavis, Barabé, venu avant Le Prince

Elle reçut aussi des projets pour la consolidation de l'église Saint-Bénigne de Dijon, p. 141, 142.

1. P. 102, 108.
2. P. 217, 218.
3. P. 218.
4. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 250-256, 355-357, et ci-après, p. 133, 195, 196.
5. P. 110-112, 115, 157, 186, 189-191.
6. P. 158-161.
7. P. 28, 196, 197-199.
8. P. 147, 270.
9. P. 196.

et très rarement signalé[1]. Il est assez étrange que la question soulevée à l'Académie d'architecture n'ait pas préoccupé l'Académie de peinture.

Elle choisit ou accepta, dans sa séance du 6 août 1759, le modèle du sceau envoyé par Marigny et qu'elle apposa désormais sur ses papiers officiels et sur la couverture des ouvrages de sa bibliothèque[2].

Mais le temps de l'Académie fut surtout occupé, — d'une façon fort intéressante pour nous peut-être encore plus que pour elle, — par les avis techniques que lui demandèrent les municipalités, les membres du clergé, même les hauts fonctionnaires, à propos des monuments à construire ou à réparer : clergé de l'église Saint-Jean à Lyon, à propos de la manécanterie en 1762[3]; clergé de l'église de Boulogne-sur-Mer soumettant un projet que, d'ailleurs, la Compagnie critiqua assez durement[4]; clergé de la cathédrale de Strasbourg[5] incendiée et en partie détruite par un coup de foudre le 27 juillet 1759. C'est Marigny qui saisit l'Académie d'un mémoire relatif aux réparations possibles. La Compagnie se livra à une étude très consciencieuse des diverses combinaisons proposées. On notera qu'à deux reprises elle insista sur la nécessité de donner aux constructions nouvelles (il était question d'une coupole et d'un clocher) un « caractère analogue autant que possible au reste de l'édifice ».

Elle entretint des rapports très particuliers avec la ville de Montpellier et les États de Languedoc.

1. P. 141.
2. P. 21, 22.
3. P. 104, 105.
4. P. 105-107.
5. P. 33-37, 72-75, 78, 79.

Il s'agissait d'abord de la construction d'un Hôtel-Dieu[1], pour laquelle l'Académie avait reçu communication de deux projets présentés par les architectes de la ville. Marigny, qui les adressait à la Compagnie, lui demandait à la fois de choisir entre eux et d'indiquer les changements désirables. Ces plans, œuvre de Giral et de Carcenac, ayant été étudiés, elle se prononça pour le projet de Carcenac, en proposant seulement des modifications dans la décoration de la façade.

La question de la place du Peyrou nécessita beaucoup plus de délibérations[2]. Le 15 avril 1765, Soufflot présenta à l'Académie, de la part de Marigny et de Gabriel, différents projets pour la place, avec une délibération des États de Languedoc datée du mois de novembre 1764.

A plusieurs reprises, elle fut consultée sur les travaux de reconstruction de la cathédrale d'Orléans[3], qu'elle approuva.

Nous réunissons ci-après ce qui concerne Paris[4] :

L'Académie s'occupe du couvent des Cordelières du faubourg Saint-Germain[5] et de celui des Dames de la Visitation, de l'église des Dominicains du faubourg Saint-Germain[6].

Elle a l'occasion de signaler la chapelle d'Harcourt à Notre-Dame, construite par Petitot[7].

1. P. 50, 53-56.
2. P. 204-208-213, 231-235. Voir aux Appendices.
3. P. 57, 58, 68, 69. Voir aux Appendices.
4. Notons qu'elle fait allusion à la cherté des terrains dans la capitale (p. 167).
5. P. 169 et 273 (à propos des prix d'émulation).
6. P. 204 (ibid.).
7. P. 96.

Elle blâme une critique fort dure[1], — peut-être justifiée, — de la construction de l'église Sainte-Geneviève, publiée par un de ses anciens élèves, Desbœufs.

Le curé de Saint-Sulpice la consulte[2], en 1764, au sujet de l'achèvement de Saint-Sulpice, grave question que nous retrouverons après 1767.

Le duc d'Orléans[3] demande, en 1764, l'avis de la Compagnie sur un mode de fermeture du Palais-Royal sur la place.

Gabriel soumet à son examen trois moyens différents pour assurer la solidité des plates-bandes[4] de la colonnade du Garde-Meuble, et elle donne un avis motivé.

Elle parle à plusieurs reprises des projets de construction de la nouvelle Monnaie[5].

Il est question de l'hôtel Condé et de l'architecte Peyre[6]; de l'application, dans un coin de la cour du Louvre[7], d'un procédé de peinture donnant l'apparence du neuf. M. de Sartine, lieutenant général de la police[8], la prie d'examiner, dans une maison de la rue Mouffetard, des plafonds qui menacent de céder par suite de la faiblesse de leurs poutres.

1. P. 223.
2. P. 172, 185, 322. — Cf. p. 21 : chapelle Saint-Jean, et p. 111 : portail.
3. P. 172, 174.
4. P. 87-89. — Cf. H. L., *Sur la construction du Garde-Meuble* (Commission du Vieux-Paris, 30 janvier 1921).
5. P. 90, 216, 220.
6. P. 143.
7. P. 17, 42, 51.
8. P. 239, 245-255, 260, 261. Les poutres de l'École militaire, à peine construite, menaçaient de pourrir (p. 134). Cf. aussi *Procès-verbaux*, t. VI, p. 239, une question relative au puits de l'École.

Le charpentier constructeur est mis en cause par la corporation des maîtres charpentiers; le propriétaire joue le rôle de tierce partie. C'est un épisode curieux et instructif dans l'histoire de la bâtisse et où l'on voit en action le droit de surveillance et de juridiction attribué aux maîtres. L'Académie consacra de longues séances à l'examen sur place des éléments de ce problème. On y constatera une fois de plus que ses procès-verbaux fournissent bien des renseignements d'ordre industriel, surtout en ce qui concerne la science et la technique de la construction[1].

Il serait prématuré même d'essayer une conclusion sur l'œuvre et l'esprit de l'Académie d'architecture, puisque son activité et son action vont encore s'exercer pendant un quart de siècle. Pourtant, il peut y avoir dans son histoire, comme dans toute histoire, des « moments » où l'on démêle plus ou moins obscurément une évolution dans la pensée et où il convient de s'arrêter pour en déterminer la marche, pour y saisir les mouvements en avant, les hésitations, les résistances.

Or, il est certain qu'aux approches de 1770 se manifestent déjà les tendances vers le renouvellement du classicisme qui, par suite de l'admiration exclusive d'une antiquité, elle-même renouvelée en grande partie, produisit le style qualifié assez improprement de style de l'Empire. Réaction violente, passionnée, avant tout contre l'art du XVIIIe siècle, mais oublieuse

1. Signalons encore la mention de l'hôtel Cramayel, rue du Sentier (p. 52), et un projet d'adduction des eaux de l'Yvette (p. 135), qui reparaîtra plus tard.

aussi de l'art du xviie siècle et de la grande Renaissance du xvie.

Avant 1770, on connaissait déjà Pœstum, Herculanum, Pompéi, la Grèce primitive, même l'Orient hellénique et l'Égypte. Les livres de Piranesi, si épris de la « magnificence romaine », avaient pénétré chez nous et déjà suscité quelques imitations. Les théoriciens et esthéticiens entraient en ligne.

Pourtant rien n'apparaît dans les procès-verbaux de l'Académie d'architecture qui indique qu'elle participe au mouvement; elle reçoit les livres nouveaux, les étudie, les apprécie, mais n'en reste pas moins fidèle au classicisme architectural du xviiie siècle, héritier de celui de Louis XIV. Bien plus, avec plus d'un architecte contemporain, elle se met à comprendre et à goûter l'architecture gothique, dont elle admire non pas sans doute la donnée décorative, mais la technique constructive, que quelques architectes déclarent très supérieure à celle du classicisme.

Même à l'égard de l'antiquité et des règles que le classicisme du xviie siècle avait créées ou respectées, l'Académie gardait ou acquérait une liberté d'esprit qu'on n'aurait peut-être pas attendue d'elle. Lorsqu'elle[1] examina un ouvrage de Potain sur les ordres, elle gourmanda presque l'auteur de la rigidité de sa théorie. Elle déclara que les principes n'étaient pas invariables, qu'on pouvait les accommoder aux circonstances; que le goût n'avait pas perdu ses droits et que, fortifié par les études et le raisonnement, il apprenait à s'élever au-dessus des règles; que ces règles d'ailleurs « étaient pour la plupart des enfants

1. Ci-dessus, p. xxxviii.

du goût, qui les a précédées. » C'était en partie la doctrine de Claude Perrault, condamnée par les purs théoriciens.

Ainsi pouvait se continuer, en se renouvelant dans une heureuse conciliation de libre inspiration, de large observation des règles et de reprise des traditions nationales, l'art charmant du XVIII[e] siècle. Les rudes et intraitables doctrinaires de la fin du siècle étouffèrent un moment le passé sous le poids de leurs constructions cyclopéennes.



PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

1759.

Du lundi 8e Janvier 1759[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait lecture d'une lettre qu'il projette d'écrire à M. Jardin, architeote à *Coppenhague*[2], pour luy faire part de l'intention où l'Académie est d'être en correspondance avec des architectes de cours étrangères, afin qu'il puisse se mettre en état de demander à l'Académie cette correspondance. L'Académie a approuvé l'intention de M. *Tannevot* à ce sujet.

M. *Potain* a apporté deux feuilles contenant chacune

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Cf. sur Jardin le volume précédent, p. 250-252, 254-256, 355, 357.

les trois ordres dorique, ionique et corinthien, l'un sur l'autre, avec leurs différentes proportions en parallèle avec le *portail de Saint Gervais*, le *Noviciat des Jésuittes*, le *portail des Minimes place Royalle* et *du château de Clagny*[1], auxquelles feuilles il a joint un mémoire instructif de leurs proportions, et a promis de raporter à l'Académie l'un et l'autre pour les insérer dans les registres.

L'Académie a vu avec plaisir l'ouvrage de M. Chambers, architecte de Son Altesse Royalle le prince de Galles et membre de l'Académie impérialle de *Florence*[2]; elle en a trouvé les planches faittes avec soin, et a jugé que son livre nous donnoit des nouvelles connoissances sur les monuments de la *Chine*.

Du lundi 15e Janvier 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a déclaré à la Compagnie qu'il avoit envoyé à M. Jardin à *Coppenhague* la lettre sur laquelle il a pris l'avis de l'Académie dans la conférence précédente, et a promis de communiquer la réponse lorsqu'il l'aura recue.

M. *Le Carpentier* a communiqué à l'Académie une lettre et un mémoire de M. de Saint André, ingénieur directeur général des Ponts et Chaussées de *Bresse*, *Brugey* et *Pays de Gex*, neveu de M. *Godot* membre de cette Académie, par laquelle il demande à être compris dans le nombre des correspondans qu'il plaira à l'Académie de s'associer pour le progrès de l'Architecture.

M. *Soufflot*, qui connoist particulièrement M. de Saint André, a reçu un mémoire et une lettre semblable de M. de Saint André, par lesquels il demande la même grâce à l'Académie. M. de Saint André expose dans le mémoire qu'il est du nombre des élèves de l'Académie

1. Cf. le volume précédent, p. 28, 30, 126, 299, 300, 325-328.

2. Sur Chambers et les correspondants qui suivent, voir l'introduction du présent volume. Et pour Saint-André, un erratum.

depuis 1730 et fait un énumération générale sans détails des travaux et bastimens qu'il a faits ou conduits dans la *Bourgogne* et les *provinces adjacentes*.

M. *Chevotet* a fait part à la compagnie d'une lettre qu'il a reçue de M. Le Jolivet élève de l'Académie qui a remporté un prix en 1722, par laquelle il demande la correspondance de l'Académie. M. Jolivet est voyer de la ville de *Dijon* et architecte des *États de Bourgogne.*

Il est connu de MM. *Chevotet*, *Soufflot*, *Blondel*, *Franque*, *Perronet* et *Le Carpentier*, qui rendent de sa conduite et de sa capacité les témoignages les plus favorables.

L'Académie, sur la proposition qui lui a été faite de recevoir MM. de Saint André et Jolivet pour correspondans de l'Académie, a nommé MM. *Contant* et *Le Roy* pour se joindre aux académiciens proposans afin de faire les informations convenables sur les mœurs et la capacité de MM. de Saint André et Jolivet; et d'aujourd'hui en un mois l'Académie votera par le scrutin, et pour connoître le veu de l'Académie sur les deux proposez, elle a arresté que, pour la réception de ces deux messieurs et de tous ceux qui seront admis dans la suite, il faudra au moins les deux tiers des voix favorables aux récipiendaires.

Du lundi 22e Janvier 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Potain* a lu un mémoire sur les proportions des ordres d'architecture élevez les uns au dessus des autres[1]. Ce mémoire sera conservé et la Compagnie jugera sur la matière qu'il contient lorsque les autres académiciens chargés de travailler sur la même matière auront fait les mémoires qu'ils ont promis.

M. *Perronet* a communiqué à l'Académie une lettre de

1. Cf. le volume précédent, p. 286, 327, 328, avec les références.

M. Ritter, architecte de la *république de Berne*, qui demande à être compris dans le nombre des correspondans de la Compagnie. M. Ritter est connu de MM. *Blondel*, *Soufflot* et *Perronet*, qui en rendent les témoignages les plus favorables. La Compagnie, sur la proposition qui lui a été faite de recevoir M. Ritter, a nommé MM. *Chevotet* et *Aubry* pour faire les informations convenables sur les mœurs et la capacité de cet architecte, et d'aujourd'hui en un mois l'Académie décidera par le scrutin si M. Ritter sera admis ou non à la correspondance; et elle persiste dans son premier arresté du 15 de ce mois que, pour la réception de M. Ritter et pour tous les autres qui se présenteront dans la suite, il faudra les deux tiers des voix favorables au récipiendaire [1].

Du lundi 29e Janvier 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *de Beausire le jeune* a lu un mémoire contenant ses idées sur les trois ordres grecs élevez les uns au dessus des autres, et a fait voir un dessein de ces trois ordres. Comme ce dessein n'est pas sur la même échelle que les desseins donnez à l'Académie sur le même sujet, il a remporté ce dessein pour le mettre sur l'échelle des autres et il a aussi remporté son mémoire pour le rapporter lorsque l'Académie donnera une décision sur les meilleures proportions des ordres.

On a aussi lu une lettre et un mémoire de M. de Saint André adressez à M. *Camus* pour l'Académie, dans lesquels il expose les espèces de droits qu'il peut avoir pour demander à être correspondant de l'Académie.

M. *Loriot* a remporté quatre desseins qu'a fait M. *Potain* sur les ordres d'architecture, qu'il remettra à l'Académie.

[*En note :*] (M. *Loriot* a rapporté les desseins de M. *Potain* le 5 février.)

1. Cf. le volume précédent, séances des 13 et 27 novembre, 11 et 18 décembre 1758, et plus loin, p. 6 et 10.

Du lundi 5e Février 1759[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la manière d'élever les trois ordres grecs les uns au dessus des autres[2], et M. *Loriot* a remis à l'Académie les desseins que M. *Potain* avoit fait sur le même sujet et qui lui avoient été confiés par la Compagnie du consentement de M. *Potain*, dans l'assemblée précédente.

Du lundi 12e Février 1759.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de M. Pigage, ancien élève de l'Académie, actuellement premier architecte de S. A. l'Électeur Palatin[3], par laquelle il demande à être correspondant de l'Académie : l'Académie délibérera dans la suite sur la demande de M. Pigage.

On a lu aussi une lettre de M. de La Guêpière[4] qui demande aussi la correspondance de l'Académie; dans l'Assemblée suivante on délibérera aussi sur la demande de M. de La Guêpière, premier architecte de S. A. S. le duc de Virtemberg.

Ensuite l'Académie ayant fait attention aux demandes de MM. de La Guêpière et Pigage, a nommé M. *Contant* et M. *Chevotet* pour faire les informations nécessaires sur la capacité et les mœurs de ces deux messieurs, et

1. Ont signé en février : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Loriot, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Cette question revient si souvent dans les mêmes termes que nous devons nous abstenir désormais d'y consacrer une note, même sous forme de référence. Nous ne le ferons qu'au jour où l'Académie entreprendra une véritable discussion sur le sujet.

3. Sur Pigage, voir l'introduction du présent volume.

4. Sur La Guêpière, voir le volume précédent, p. 325-326, et l'introduction du présent volume.

dans un mois on ira au scrutin pour connoître le veu de l'Académie à leur sujet.

Du lundi 19e Février 1759.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la conservation des poutres et sur la manière de les empêcher de fléchir sous le poids des planchers.

Ensuite M. *Aubry* a proposé M. Querret ingénieur en chef des Ponts et Chaussées dans le *comté de Bourgogne*[1], pour être correspondant de l'Académie, et il a remis le mémoire de M. Querret à ce sujet.

Du lundi 5e Mars 1759[2].

L'Académie étant assemblée après les vacances de la semaine du mercredi des Cendres, a décidé que lundi prochain, 12 du présent mois, on procédera par le scrutin pour connoître le veu de l'Académie au sujet de la correspondance demandée par MM. Pigage et Jardin, architectes de l'Électeur Palatin et du Roy de Danemark. On procédera aussi, le même jour, par le scrutin pour voter sur la demande de M. Jolivet pour la correspondance de l'Académie.

Du lundi 12e Mars 1759.

L'Académie étant assemblée, deux mémoires, dont le premier est de M. *Gabriel*, l'autre de M. *Aubry*, touchant le commerce que l'Académie doit entretenir avec les sçavans étrangers et de l'intérieur du Royaume[3], ont été

1. Sur Querret, voir l'introduction du présent volume.

2. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

3. On verra plus loin, p. 48, le règlement adopté par l'Académie.

lus, et ces mémoires ayant paru mériter des réflexions de la part de la Compagnie sur la meilleure forme dans laquelle on doit procéder pour le choix et l'élection des correspondans, l'Académie a cru devoir suspendre l'élection qu'elle s'étoit proposé de faire suivant sa délibération dernière du 5 de ce mois. Et pour parvenir à l'exécution de cette délibération du 5 mars, MM. *Tanevot*, *Contant*, *Chevotet*, *Rousset*, *Le Roy* et *Camus* ont été nommés commissaires pour examiner les mémoires susdits et faire un projet de délibération sur la meilleure manière de procéder dans le choix et l'élection des correspondans, dont l'Académie sent de plus en plus la nécessité et dont elle a le plus grand intérest de prévenir les abus que les sollicitations pourroient introduire dans la réception des correspondans.

Du lundi 19e Mars 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait part à la Compagnie d'une lettre qui lui a été écrite de *Saint Pétersbourg* par M. le comte de Czernichens[1], par laquelle on apprend que dans cette ville il y a trois manières principales de couvrir les maisons en thuilles de fer : la première espèce de thuille ou de plaques de fer pour couvrir les maisons des gens riches est battue au marteau et blanchie; la 2e espèce ne diffère de la première qu'en ce qu'elle n'est point blanchie; la 3e espèce a été nouvellement inventée, c'est avec elles qu'on fait présentement les toits de toutes les maisons de *Saint Pétersbourg*, par la raison qu'elles sont plus légères que les thuilles ordinaires. Ces plaques tout de fer fondu ont 14 pouces 1/4 de long, 9 pouces de largeur, sans y comprendre le recouvrement

1. Le comte Tchernychev était un des nombreux grands seigneurs russes qui s'intéressaient aux arts et correspondaient avec les savants et amateurs français. Sur lui et sur la question technique discutée ici, nous renvoyons aux appendices du présent volume.

de environ 2 lignes d'épaisseur, la coupe de ces thuiles suivant leur largeur a cette figure.

Chaque thuile pèse environ 7 livres 1/2, et a vers le haut sur le derrière deux forts crochets pour les assujétir sur les toits.

Il faut 45 ou 50 au plus de ces thuilles pour une toise quarrée de couverture, en sorte qu'une toise quarrée de couverture ne pèsera que 350 livres ou 400 livres au plus et pèsera par conséquent un tiers de moins qu'une toise de couverture ordinaire de thuiles de terre cuite. Ces thuilles, dont M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie deux échantillons, sont fondues avec la plus grande propreté; elles ont paru très bonnes et l'on a été d'avis qu'il seroit très avantageux d'en introduire l'usage dans les bâtimens de *France*.

Du mardi 27e Mars 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie deux feuilles de fer battu en usage à *Saint-Pétersbour* pour couvrir les batimens; chacune de ces feuilles a 26 pouces 1/2 en quarré, c'est-à-dire 26 1/2 pouces de long sur 26 1/2 pouces de large; l'une de ces feuilles est blanchie comme le fer blanc ordinaire et pèse 7 livres 2 onces; l'autre feuille est de fer noir très flexible ainsi que la première et pèse 7 livres 1 once.

Le pond des feuilles blanchies pesant 33 livres de France coûte à *Saint Pétersbourg* 17 livres et le pond ou les 33 livres des feuilles noires coûte 12 livres.

Comme ces feuilles doivent être accrochées les unes aux autres et que les plis qu'il faut faire sur les 4 côtés peuvent prendre 2 pouces 1/2, tant sur la longueur que sur la largeur, on compte qu'il faut 9 de ces feuilles pour une toise quarrée de couverture.

Quoique ces feuilles soient en usage en *Russie* et en *Suède* et qu'elles fassent des couvertures beaucoup plus

légères qu'on en peut faire avec les thuilles de fer fondu dont il a été parlé dans la conférence précédente, l'Académie est d'avis que celles de fer fondu doivent être préférées à celle de fer battu blanchi ou non blanchi.

Du lundi 2e Avril 1759[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les proportions des ordres d'architecture élevés les uns sur les autres. M. *Potain* a promis d'apporter après les Festes un dessein de ses idées au sujet de ces proportions.

Du lundi 23e Avril 1759.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différentes matières d'architecture et principalement sur les ordres, et comme tous les mémoires promis pour en constater les meilleures proportions n'ont point encore été réunis, on n'a pas cru devoir donner aucune décision à cet égard.

M. *Mansart* a fait voir à la Compagnie des chites ressemblans à l'ardoise, qu'on trouve à *Francheze* sur le chemin de *Bourbon l'Archambaut*[2]. Ces chites se trouvent à la superficie de la terre ou du moins à peu de profondeur. M. *Mansart* assure que leurs lits sont horizontaux,

1. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Godot, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, Leroy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Franchèze ou Franchesse (Allier) est à cinq kilomètres nord-ouest de Bourbon-l'Archambault. On signale des mines de schiste dans les environs. Un Mazières est indiqué dans l'arrondissement de Montluçon, près de Brethon.

Mansart pouvait connaître la région, puisque Jules-Hardouin y avait possédé le château de Sagonne, qui passa à son fils aîné, le comte de Sagonne.

Le bol (page suivante) est une sorte d'argile.

en quoi il diffèrent de l'ardoise dont les lits sont très inclinés. Ces chites sont très tendres et sont doux au touché comme des bols; il a aussi fait voir une pierre qui paroist être une espèce de brèche ou marbre avec cailloux colorés enquestés : cette pierre est de *Mazière en Bourbonnois*.

Du lundi 30e Avril 1759.

L'Académie étant assemblée, MM. *Tanevot*, *Coutant*, *Chevotet*, *Rousset*, *Le Roy* et *Camus* qui avoient été nommez commissaires le 12 mars dernier pour examiner deux mémoires, l'un de M. *Gabriel* et l'autre de M. *Aubry*, touchant le commerce que l'Académie doit entretenir avec les sçavans étrangers et de l'intérieur du royaume, et pour lui rendre compte de ces mémoires qui lui avoient paru mériter attention par les vues importantes qu'ils contenoient, pour les choix et l'élection des correspondans; après avoir examiné ces deux mémoires avec la plus grande attention, en ont fait leur rapport dans le mémoire suivant.

Mémoire[1].

Remarques sur les deux mémoires de MM. *Gabriel* et *Aubry* dont l'objet est de rechercher à quels sujets il seroit avantageux pour l'Académie d'accorder particulièrement le tittre d'associez correspondans, et quelles mesures on pourroit prendre pour leur élection.

Les deux mémoires dont l'Académie nous a chargez de lui faire notre rapport nous ont paru contenir d'excellentes observations. MM. *Gabriel* et *Aubry* y examinent en substance les trois articles suivans :

1o Si l'Académie peut retirer autant d'utilité et d'honneur des sujets qu'elle se propose de choisir pour correspondans dans les provinces du royaume que de ceux

1. Voir ci-dessus, p. 6.

qu'elle a dessein de s'associer dans les différens états de l'Europe.

2° Si le nombre de ces associez correspondans doit être déterminé, et en cas qu'il soit fixé, combien nous devons avoir de correspondans dans les païs étrangers et combien nous en devons avoir dans le royaume.

3° Si la forme que l'on a choisie pour l'élection de ces correspondans n'est pas sujette à plusieurs inconvéniens et si l'on ne pourroit pas lui en substituer une préférable.

Pour remplir notre commission, nous rapporterons sur chacune de ces questions les principales remarques contenues dans les deux mémoires; nous y joindrons de plus de nouvelles réflexions que nous avons faites, et par là nous mettrons, autant qu'il nous sera possible, la Compagnie en état de terminer l'affaire importante dont elle nous a confié l'examen.

Première question... « L'Académie peut-elle retirer autant d'utilité et d'honneur des sujets qu'elle se propose de choisir pour correspondans dans les provinces du Royaume que de ceux qu'elle a dessein de s'associer dans les Pays étrangers? » Voici ce que nous trouvons dans l'un des deux mémoires à ce sujet :

On croit que dans le nombre de ceux qui seront proposez, la Compagnie doit donner la préférence aux premiers architectes des rois et des souverains de l'Europe, parce qu'elle pourra tirer des connoissances plus étendues des architectes étrangers que de ceux qui sont employés dans les provinces voisines de *Paris :* d'ailleurs il sera honorable à l'Académie d'être associée pour la correspondance avec des architectes qui occupent les premières places; du moins faut-il convenir qu'il faudroit commencer par ceux-là.

Cette réflexion nous a paru très juste. Non seulement de tout tems l'amour de la gloire a porté les hommes les plus distingués dans les talens à aller jouir aux centres

des grands États de la considération qu'ils méritent, mais, outre cette raison qui porte les grands hommes à se fixer dans les villes les plus florissantes, les architectes en ont de particulières. On sçait qu'ils ne peuvent développer leur génie s'ils ne sont employés par des rois, par des princes ou par des particuliers très riches qui résident ordinairement dans les capitales.

Il résulte de ceci que nous pouvons regarder en général les architectes des principaux États de l'Europe comme nos égaux en connoissances dans l'architecture, mais que nous ne devons pas supposer le même degré de capacité à ceux des provinces du Royaume. D'autres raisons nous rendent encore la correspondance des architectes des provinces de France moins essentielle que celle des pays étrangers. Premièrement, plusieurs personnes de la Compagnie ayant occasion de bâtir et de voyager dans les provinces de France, nous serons toujours bien mieux instruits des nouvelles découvertes qui s'y feront et dont l'architecture pourra s'enrichir, que de celles de la même nature qui se pourroient faire dans les autres États de l'Europe. Secondement, l'Académie s'étant associée deux personnes éclairées qui, par leurs places, ont correspondance avec tous les ingénieurs des ponts et chaussées du Royaume, nous pourrions, par leur moyen, être informés promptement et exactement des découvertes qui nous seroient échappées, ou faire faire les recherches que l'Académie désireroit.

Seconde question... « Le nombre des associez correspondans doit-il être déterminé ou indéterminé? Et, en cas qu'il soit fixé, combien devons-nous avoir de correspondans dans les pays étrangers et combien devons-nous en avoir dans le royaume? »

Voici ce que nous trouvons dans l'un des mémoires :

« On croit que le nombre des correspondans devroit être fixé, etc. »

Cette précaution de fixer le nombre des correspon-

dans paroist très sage pour arrêter les sollicitations d'un grand nombre de sujets dont le meilleur tiltre ne seroit quelquefois que l'amitié ou la protection de quelques uns d'entre nous. Nous allons plus loing et nous croyons que, comme l'Académie ne connoist point encore bien tous les architectes qui par leur capacité ont droit de prétendre à la correspondance, il seroit avantageux qu'elle se fixât à n'en élire d'abord qu'un petit nombre.

Sans prétendre de fixer pour toujours le nombre de ceux que l'Académie pourra choisir dans la suite, nous croyons qu'elle doit le borner pour le présent à douze; sçavoir à neuf pour les pays étrangers et à trois pour les provinces du royaume; et nous pensons de plus qu'il seroit avantageux qu'elle réglât que ce nombre ne pourra être augmenté à l'avenir que par une nouvelle délibération et par un examen de commissaires nommés à cet effet pour en constater la nécessité.

A l'égard de l'ordre qu'il seroit à propos de garder dans l'élection des correspondans, comme nous avons assez montré que la correspondance des architectes étrangers nous étoit beaucoup plus essentielle que celle des architectes des provinces, nous croyons qu'il est convenable de commencer par élire d'abord trois correspondans étranger et ensuite un correspondant du Royaume, et de recommencer en gardant le même ordre jusqu'à ce que le nombre de douze soit complet.

Troisième question... « La forme que l'Académie a choisie pour l'élection de ses correspondans n'est-elle pas sujette à plusieurs inconvéniens? Et ne peut on pas lui en subsister une préférable? »

Après avoir mûrement examiné les objections que les auteurs des deux mémoires ont faites sur la forme que l'Académie a établie pour l'élection de ses correspondans, nous croyons que la plupart des inconvéniens qu'ils avoient lieu de craindre seront levez par le moyen que nous proposons de n'en élire d'abord qu'un petit nombre, ce qui

la rendra très délicate sur le choix; et nous sommes d'autant plus fortifiez dans notre sentiment de conserver la forme desjà adoptée pour la réception des correspondans, que nous sçavons qu'elle est la meilleure que l'Académie des sciences ait pu trouver et qu'elle s'y est arrêtée en 1753, d'après différentes réflexions qu'elle a faites à ce sujet depuis son établissement.

Ce mémoire, contenant le rapport des commissaires, ayant été lu dans l'assemblée d'aujourd'huy, composée de vingt académiciens, et les suffrages ayant été pris par le scrutin, a été unanimement approuvé et adopté par la Compagnie pour s'y conformer exactement dans le choix et l'élection des correspondans que l'Académie a résolu de choisir.

Lundi prochain, à neuf heures du matin, l'Académie s'assemblera pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année.

Du lundi 7e Mai 1759[1].

L'Académie étant assemblée à neuf heures du matin pour proposer à ses élèves le sujet des prix de cette année, on est convenu de leur donner le programme suivant pour le projet d'une académie à monter à cheval, dans une ville capitale, pour l'éducation des jeunes gens de famille[2].

Le terrein de ce projet aura cinquante toises de largeur sur cent toises de profondeur; il sera isolé sur trois faces, la principale donnera sur une place ou carrefour, les deux autres sur deux rues quelconques. Ce projet

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Godot, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, Leroy, de Lespée, Loriot, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. L'Académie avait donné en 1739 une Écurie pour un prince souverain sur un plan de 10,000 toises carrées.

sera composé d'une cour principale précédée d'un logement pour le suisse et de pavillons sur l'entrée. Dans le fond de cette cour sera placé le manège couvert d'environ cinquante cinq pieds sur deux cent vingt pieds hors euvre, y compris les porches des extrémités, au dessus desquelles seront pratiquées des tribunes pour les étrangers.

On aura l'attention de distribuer des bâtimens pour des salles d'exercice d'arme, d'anatomie, de mathématique et de dessein, avec des logemens convenables pour environ vingt pensionnaires distribués dans les différens étages, et dont six seulement seront de quelque importance. On y placera une chapelle; l'on fera des galleries de communication pour arriver du manège aux différentes écuries qui, ensemble, ne contiendront qu'environ soixante chevaux. On aura soin de pratiquer après le manège couvert un manège découvert limitrophe à un jardin, dont on n'exige point le dessein, qui seroit au delà des cent toises.

Dans les différentes parties de ce projet on distribuera deux logemens particuliers : l'un pour un écuyer, l'autre pour un sous écuyer, plus un troisième logement pour un concierge, avec remises, écuries, cuisines et autres dépendences. Enfin l'on pratiquera dans les basses cours des atteliers pour bourliers, selliers, maréchaux et autres ouvriers nécessaires dans un manège.

On demande un plan du rez de chaussée, un du premier étage, une élévation du côté de l'entrée et deux coupes, l'une sur la largeur du terrein, l'autre sur sa profondeur. Les plans seroient dessinés sur une échelle de six lignes pour toise, et les élévations sur une échelle d'un pouce pour toise. L'Académie exige que les bâtimens soient décorés d'une manière mâle et de n'y employer aucun ordre qu'avec beaucoup de discrétion, et dans les parties seulement qui en seront susceptibles. On ne demande pour les esquisses qu'un plan du rez de chaussée, l'élé-

vation de la principale façade et une coupe sur la largeur du terrein de cinquante toises.

Du lundi 14e Mai 1759.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves au nombre de vingt huit, dont treize ont été reçues pour être mises au net et concourir aux prix; sçavoir celles de Messieurs :

Le Roy, élève de M. *L'Écuyer.*
Vaucheter, élève de M. *Camus.*
Jallier, élève de M. *Soufflot.*
Le Dreux, élève de M. *Gabriel.*
De Bourges, élève de M. *Godot.*
Le Noir, élève de M. *de Luzy.*
Heurtier, élève de M. *Loriot.*
Radel, élève de M. *Billaudel.*
Gondoin, élève M. *Hazon.*
De La Rabe, élève de M. *Camus.*
Cochois, élève de M. *Pluyette.*
Peyre, élève de M. *Loriot.*
Le Febvre, élève de M. *Loriot.*

Toutes ces esquisses seront mises au net dans les loges de l'Académie.

Du lundi 21e Mai 1759.

L'Académie étant assemblée, on a reçu un mémoire du sr Corbel, me sculpteur marbrier demeurant à *Paris grande rue et fauxbourg Saint Honoré*, dans lequel il expose qu'il a imaginé ou inventé un mastic[1] aussi solide qu'on le peut désirer pour joindre les pierres des terrasses, et qu'il garentit ses ouvrages pendant dix ans.

1. L'Académie s'était à plusieurs reprises occupée de l'emploi des mastics. En avril et mai 1751, elle avait examiné la valeur du mastic, dit spalme, du sr Maille (*Procès-verbaux*, t. VI, p. 155-159 et notes; *ibid.*, p. 213). Il n'est pas question aux procès-verbaux de 1757 et 1758 du mastic du sr Corbel.

L'Académie a été informée qu'on a fait usage de ce mastic au *Louvre* pour mastiquer les joints des tablettes et socles, en 1757 et 1758, et dans plusieurs autres endroits, où ce mastic a très bien réussi. Comme ce mastic, composé principalement d'huile grasse, de blanc de plomb et de quelques autres matières, peut être d'une très grande utilité pour les bâtimens et principalement pour les terrasses, l'Académie, pour en être plus sûrement informée et en mieux connoître les proprietez, a nommé Messieurs *Soufflot*, *Rousset* et *Franque* pour l'examiner et lui en rendre compte.

Du lundi 28e Mai 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Aubry* a lu un mémoire concernant les ordre d'architecture posez les uns sur les autres et leurs proportions. Il n'est question dans ce mémoire que des ordres grecs : sçavoir le dorique, l'ionique et le corinthien sans pied'estaux; et M. *Aubry* appuie son sentiment sur les proportions des monumens anciens qui se voyent à *Rome* et dans le reste de l'*Italie*. Lorsque tous les mémoires composez sur cette matière seront rassemblez, l'Académie nommera un comité pour en former son avis sur la meilleure proportion des ordres élevez les uns au dessus des autres.

Du lundi 11e Juin 1759[1].

L'Académie étant assemblée après la huitaine des vacances de la Pentecoste, on s'est entretenu sur les ordres d'achitecture placés les uns au dessus des autres, dont plusieurs académiciens ont donné des desseins, pour constater leurs avis. Lorsque la Compagnie aura

1. Ont signé en juin : Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lecarpentier, Leroy, Loriot, Moranzel.

rassemblé quelques autres desseins des autres académiciens qui ont promis de travailler sur cette matière, on travaillera à former un avis sur les meilleures proportions des trois ordres grecs élevez les uns au dessus des autres.

Du lundi 18e Juin 1759.

L'Académie étant assemblée, on a lu quelques articles du livre de M. *Le Roy* sur les *monumens de la Grèce*, et particulièrement ce qu'il a écrit sur l'histoire des *propylées* et celle d'un temple d'une grande antiquité trouvé dans un lieu de l'Attique appelé *Thoricion*[1], et l'on a fait quelques remarques sur la hardiesse de la construction du comble de la *Tour des Vents* à *Athènes*.

Du lundi 25e Juin 1759.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la hardiesse de la construction de la *pyramide* de *Vienne*[2], qui subsiste depuis le tems de Cœsar malgré sa pesanteur énorme; on s'est entretenu sur la forme du sceau que l'Académie a dessein de choisir pour sceller ses lettres.

Du lundi 2e Juillet 1759[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Rousset* a apporté : 1o les trois ordres grecs élevez les uns au dessus des autres;

1. Leroy parle des Propylées (*Ruines des plus beaux monuments de la Grèce antique*) à la p. 12 du t. I, et en donne une vue; d'un Temple près de Thoricium à la p. 3 du même tome; de la Tour des Vents à la p. 7 du t. II (avec vue). Thoricium (*Thoricos*) était une forteresse ou ville aux approches du cap Sunium et des mines du Laurium. Il ne restait presque rien du temple (?) voisin.

2. C'est le monument dit aujourd'hui Plan-de-l'Aiguille. Il se compose d'une pyramide haute de 15 mètres, que supporte un très haut soubassement quadrangulaire en forme de portique, ouvert par des arcades sur ses quatre faces.

3. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blon-

2° le toscan, dorique et l'ionique aussi placez les uns sur les autres; 3° le dorique, le composite et le corinthien élevez de même; 4° l'ionique, le composite et le corinthien; 5° le composite, le corinthien et un attique ionique. Ces ordres élevez trois à trois les uns au dessus des autres, composent cinq morceaux dessinez sur une même feuille.

Lorsque les autres architectes du Roy qui se sont chargez de composer des morceaux semblables, pour parvenir à connoître les différens goust de ces messieurs sur l'élévation des ordres placez les uns au dessus des autres (*un mot passé*), la Compagnie examinera ces différentes études pour en composer, s'il est possible, une règle sur les proportions générales des ordres.

Du lundi 9e Juillet 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Chevotet* a présenté à la Compagnie deux desseins, l'un contenant les proportions des quatre ordres du *Colisée*, l'autre les proportions du *Théâtre de Marcellus* à *Rome*, dans lequel les colonnes doriques n'ont point de bases[1].

Du lundi 16e Juillet 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Brébion* a présenté à la Compagnie un dessein des trois ordres d'architecture élevez les uns sur les autres dans une même face, et en a donné trois exemples différens.

Du lundi 23e Juillet 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Chevotet* a présenté à

del, Brébion, Chevotet Contant, Deluzy, Franque, Godot, Lecarpentier, Lefranc, Leroy, Loriot, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

1. Sur ces deux monuments, voir les tables des noms de lieux des quatre premiers volumes des *Procès-verbaux*. L'Académie s'en est occupée assez souvent.

la Compagnie deux desseins des trois ordres d'architectures élevez les uns au dessus des autres. Dans le premier de ces desseins les trois ordres grecs ont des piedestaux; dans le 2e, qui est sur la même feuille que le premier, ces trois ordres sont sans pied'estaux.

Les proportions que M. *Chevotet* suit sont celles cy :

Il prend cinq modules de l'ordre dorique, dont il fait six modules pour l'ordre ionique, et il prend sept modules de l'ordre ionique dont il fait huit modules de l'ordre corinthien ou composite.

Il donne seize modules de hauteur à la colonne dorique, dix huit modules de hauteur à la colonne ionique et vingt modules de hauteur à la colonne corinthienne. Tous les entablemens sont au quart et ses piédestaux à l'ordinaire.

M. *Tanevot* a apporté à l'Académie un nouveau dessein des trois ordres grecs posés les uns sur les autres, étudié sur une même échelle, dont le premier dessein commence par le dorique, ionique, le corinthien, avec un mémoire instructif des proportions qu'il y a observé[1].

Du lundi 30e Juillet 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a présenté à la Compagnie un livre in folio contenant les ouvrages de M. de Chambers[2], architecte du prince de Galles et membre de l'Académie de Florence, et a lu une traduction en françois qu'il a fait faire d'une partie de la préface de ce livre.

Du lundi 6e Aoust 1759[3].

L'Académie étant assemblée, le sr Jean Antoine Clérici,

1. Cf. ci-dessus, p. 5.
2. C'est l'ouvrage intitulé : *Designs of Chinese buildings, furnitures and dresses*, 1758. Sur Chambers lui-même, voir l'Introduction du présent volume et ci-dessus, p. 2, n. 2.
3. Ont signé en août : Gabriel, Beausire, J. Beausire, Blon-

de *Lugano, en Suisse, près de Milan*, sculpteur et stucateur du Roy[1], a fait voir à l'Académie différents échantillons de stuc, formant les couleurs, le poli et dureté des plus beaux marbres. MM. *Gabriel*, *Potain*, *Franque* et *Rousset* en ont fait exécuter sur leurs desseins avec beaucoup de succez, et nomément en 1755 à *Neuilly* à la maison de M. le comte d'Argenson, ministre, à un sallon de 30 pieds quarrés; en 1756, la *chapelle de Saint Jean à Saint Sulpice;* en 1757, à *Germini,* chez M. l'évêque de Meaux un sallon et un autel; en 1758, le grand sallon du *château royal de Saint Hubert;* une *chapelle des Capucines*, et en 1759 à *Brunoy* la salle à manger. Ledit s^r^ de Cléricy a fait voir plussieurs desseins qu'il a fait et coloré suivant les différents marbres qu'il a fait exécuter sur les desseins de plusieurs académiciens, dont l'Académie a paru très satisfaite.

M. *Tannevot* a lu à la Compagnie une lettre que M. le marquis de Marigny luy a écrit de Versailles, le 5 de ce mois, par laquelle il approuve le dessein que l'Académie

del, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Franque, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, Leroy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Moranzel, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

1. C'est encore le procès-verbal qui nous donne le plus de renseignements sur ce Clérici, qu'il ne faut confondre ni avec le Clérici du XVIIe siècle, ni avec des céramistes du XVIIIe. La liste de ses travaux, telle qu'elle est ici, contient l'indication de tous ceux que l'on connaît. On peut consulter d'Argenville (*Voyage pittoresque des environs de Paris*).

Germigny-l'Évêque est un petit village à six kilomètres nord-est de Meaux. — Il y a deux chapelles Saint-Jean à l'église Saint-Sulpice, l'une à gauche du chœur, l'autre la dernière à droite de la nef (celle de Clérici sans doute).

Sur le château de Saint-Hubert, on peut consulter un article dans le t. XXII (1898) des *Réunions des beaux-arts des départements*, et Maillard, *Revue de l'Histoire de Versailles*, 1900-1905.

En ce qui concerne la chapelle des Capucines, il s'agissait de la décoration de la chapelle funéraire de Mme de Pompadour (1765).

a fait pour le sceau de l'Académie[1], lequel représente un temple de quatre colonnes de face d'ordre dorique, orné d'un fronton, accompagné de trois fleurs de lys, et une place réservée au pourtour pour une légende.

Du lundi 13e Aoust 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy*, académicien, a fait lecture à l'assemblée de quelques observations qu'il a fait sur l'ordre dorique, en parallèle d'un temple bâti en *Grèce*[2], et particulièrement sur la proportion du fronton du temple toscan, et ayant aussi examiné différents passages de Vitruve sur ce temple, elle a vu avec plaisir les remarques que M. *Le Roy* a fait à ce sujet sur le texte de Vitruve et sur la traduction de M. Perrault.

La Compagnie est convenue que les élèves exposeront lundy prochain leurs desseins dans la salle de l'Académie suivant l'usage.

Du lundi 20e Aoust 1759.

L'Académie étant assemblée et les desseins des élèves qui concourent pour les prix de cette année étant exposez dans la salle, l'antichambre et l'école de l'Académie, au nombre de 12, sçavoir de MM. Peyre, Radel, de Bourges, Cochois, Le Noir, Gondoin, Le Dreux, De l'Arabe, Jallier, Le Roy, Heurtier et Le Fèvre.

On a rendu compte à la Compagnie que le sr Le Dreux avoit emporté hors de sa loge et chez lui sa coupe pour en faire dessiner les figures ou l'ornement par un autre, sans en avertir le secrétaire ni l'académicien qui étoit

1. C'est le sceau que l'Académie apposa sur les livres de sa bibliothèque.

2. Leroy (*Ruines des plus beaux monuments...*) parle de la question aux p. 3 et suiv. du t. II. Il renvoie à Perrault sur le chap. VII du liv. IV de Vitruve.

chargé de la police des loges, et que M. Heurtier avoit aussi emporté chez lui ouvertement ses desseins, qui étoient au trait, pour les laver hors de sa loge, parcequ'il étoit alors incommodé. L'Académie a jugé et est convenue à la pluralité des voix que les desseins de MM. Le Dreux et Heurtier ne concourroient point pour les prix de cette année et que ces desseins leur seroient rendus[1].

Le sr Vauchelet, dont l'esquisse avoit été approuvée pour être mise au net et concourir aux prix, n'ayant point présenté ses desseins et les ayant même emporté, ne concourra point non plus pour les prix. D'ailleurs, on sçait que cet élève a renoncé de lui même au concours.

L'Académie, ayant examiné les autres desseins, a remarqué que ceux cottez A, C, E des srs Peyre, De Bourge, Le Noir, n'étoient pas conformes à leurs esquisses et que celui cotté I du sr Jallier n'est pas dans les mesures données dans le programme à l'égard du manège, et elle a décidé qu'il n'y aura dans la salle de l'Académie que ceux qui sont conformes aux esquisses et aux mesures déterminées par l'Académie.

Du lundi 27e Aoust 1759.

L'Académie étant assemblée et ayant examiné les desseins qui concourent pour les prix, a décidé, en présence de M. de Marigny séant à l'Académie pour distribuer les prix, que les desseins marqués A, C, E, I qui n'estoient point conformes aux esquisses ou qui n'étoient point dans les mesures données par l'Académie, ne concourroient point pour les prix ; ensuite on a procédé par le scrutin au choix des desseins qui méritoient le mieux d'être couronnez.

Dans le premier scrutin pour le premier prix, le des-

1. L'Académie appliqua, dans la circonstance, les règles qu'elle avait formulées à plusieurs reprises. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 16, 101-103, 220, 221, 265, 296.

sein marqué K, composé par le s[r] Antoine Le Roy, élève de M. *Loriot*, né à *Versailles*, paroisse Saint Louis, le 30 janvier 1737, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui est une médaille d'or représentant le portrait du Roy autour duquel on lit : LUD. XV. REX CHRISTIANISS., et, au revers, M. le Dauphin avec les quatre enfans de France au dessous, autour desquels on lit : NOVA SPES DOMUS AUGUSTÆ, et, à l'exergue, COMES ATREBAT. NATUS IX OCTOB. M DCC LVII[1].

Dans le second scrutin, le dessein marqué M, composé par le s[r] Le Febvre, élève de M. *Loriot*, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent ayant, d'un côté, le portrait du Roy avec cette légende : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, le *Pont de Compiègne* avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et, à l'exergue, PONTE NOVO ISARAE IMPOSITO. M DCC XXX.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué D, composé par le s[r] Étienne Nicolas Cochois, élève de M. *Pluyette*, né à *Auxerre*, le 26 juillet 1736, a eu la pluralité des voix pour l'accessit ordinaire, qui est une médaille d'argent ayant, d'un côté, le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, l'alliance de la France avec la maison d'Autriche, avec cette inscription : FŒDUS VERSALIIS SANCITUM, et, à l'exergue : I. DIE MAII M DCC LVI.

Dans le quatrième scrutin, le dessein marqué F, composé par le s[r] Jacques Gondoin, né à *Saint Ouen* le ... oc-

1. Pour cette médaille qui rappelle la naissance du comte d'Artois (le futur Charles X, 1757), et pour la troisième qui rappelle le traité d'alliance entre la France et la maison d'Autriche, au début de la guerre de Sept ans (1756-1763), voir le *Catalogue des médailles...*, n[os] 135 et 137.

La seconde médaille a été donnée plus d'une fois. Cf. le volume précédent, p. 128 et n. 2, 226 et n. 2, 277, etc.

La quatrième fut frappée à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fils du dauphin, 1750. *Catalogue des médailles*, n° 125.

tobre 1737, a eu la pluralité des voix pour un accessit extraordinaire qui avoit été réservé l'année dernière pour cette année. Cet accessit est une médaille ordinaire d'argent ayant, d'un côté, le portrait du Roy autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, la naissance de M. le duc de Bourgogne.

Du lundi 3e Septembre 1759[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté à la Compagnie trois desseins concernant l'ordre corinthien du dedans de la chapelle[2] avec toutes les mesures précises de toutes les parties. Dans l'assemblée suivante qui tiendra après la Saint Martin, il apportera un entrecolonnement d'une travée des tribunes latérales, qui contiendra deux collonnes, leurs socs et l'entablement.

M. *Camus* donnera dans ses leçons la méchanique précédée d'un traité des centres de gravité, depuis dix heures jusqu'à midi, tous les mercredi et samedi de chaque semaine, et commencera le premier mercredi après la Saint Martin.

M. *Loriot* continuera son cours sur les ordres d'architecture, tous les lundi depuis une heure jusqu'à trois, et le mardi, depuis neuf heures jusqu'à onze, il expliquera les développemens des solides relatifs à l'architecture et à la coupe des pierres.

Du lundi 12e Novembre 1759[3].

L'Académie étant assemblée pour la première foi après ses vacances, M. *Tanevot* a apporté cinq cartons reliez contenant les extraits qu'il a fait des regîtres de l'Aca-

1. Ont signé en septembre : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Lecarpentier, Leroy, Perronet, Pluyette, Rousset, Soufflot, Camus.
2. Aucune indication de nom.
3. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Beausire, Blon-

démie sur l'architecture, depuis 1671 jusqu'en 1744[1]. Le cinquième de ces cartons contient le sentiment de M. *Godot* sur le toisé, et le quatrième contient le sentiment de M. *Desgodetz* sur la même matière; dans la conférence prochaine on examinera et discutera ces extraits.

Du lundi 19e Novembre 1759.

M. *Tanevot* a déposé ce jourdhui à l'Académie royalle d'architecture deux cartons reliez contenant tous les desseins et études des élévations, plans et profils des cinq ordres d'architecture, le toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite, cottés de leurs mesures, qu'il a faites pendant l'espace de quinze années sur les proportions réglées et fixées de concert avec messieurs les académiciens dans les séances de l'Académie. Ces desseins ont été examinés chez M. *de Bosfrand*[2] par messieurs *de Bosfrand*, *Dorbay* et *Le Roux*, académiciens commissaires nommés à cet effet : ces messieurs en ont rendu compte à l'Académie et dans les séances de travail à l'Académie; une partie de ces desseins a été signée de messieurs les académiciens présents.

Du lundi 26e Novembre 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a déclaré

del, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Lecarpentier, Leroy, Loriot, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

1. Nous n'avons pas ces extraits. Le quatrième et le cinquième carton comprenaient peut-être le mémoire de Desgodets souvent cité et le long mémoire de Godot que nous avons signalé sans le reproduire. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 3 à 39, et *passim*.

2. Tanevot et Leroux se réunirent en effet chez Boffrand en décembre 1743 pour examiner deux des dessins de Tanevot. Voir aussi le t. V, Introduction, p. XI, p. 201. Tanevot poursuivit ces études depuis 1736 jusqu'à sa mort.

Ce sont évidemment les dessins dont nous avons eu occasion de parler à plusieurs reprises. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 201, n. 1. Mais nous n'avons plus qu'une partie de ces études.

qu'il faisoit présent à la Compagnie des deux livres ou cartons reliés qu'il a déposés à l'Académie dans la séance du dix neuf du présent mois, et que ces cartons contiennent cent desseins sur les études des différens ordres d'architecture.

Ensuite, M. *Tanevot* a apporté à l'Académie un dessein représentant les trois ordres grecs élevez les uns sur les autres avec les proportions de toutes leurs parties cottées. Les proportions de ces trois ordres élevez les uns sur les autres suivant cet ordre : le dorique en bas, l'ionique au dessus et le corinthien au dessus des deux premiers, ont paru très bien combinées à l'Académie qui les a approuvées.

L'Académie a accepté le présent de M. *Tanevot* et l'en a remercié.

M. Clérici, stucateur du Roy, a fait voir à la Compagnie quatre morceaux représentant des bouquets de fleurs avec leurs couleurs naturelles, incrustées dans son marbre factice de une ligne et demie de profondeur[1]; l'Académie a trouvé ces 4 morceaux très bien exécutez et beaucoup mieux que tous les ouvrages en ce genre qu'on a vus jusqu'à présent.

Du lundi 3e Décembre 1759[2].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différentes matières relatives aux bastimens et de quelques machines pour l'élévation des fardeaux considérables, et à cette occasion on a examiné quelques machines de Zabaglia, principalement celles dont il a fait usage dans l'*église de Saint Pierre de Rome*[3].

1. Voir ci-dessus, p. 21.
2. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Loriot, Mansart de Lévy, Perronet, Pluyette, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.
3. Il a été question de Zabaglia et des machines employées pour l'érection de l'obélisque du Vatican. *Procès-verbaux*,

Du lundi 10e Décembre 1759.

L'Académie étant assemblée, M. Louis, élève de la dite Académie, revenant de *Rome*[1], où il a passé trois années comme élève, a fait voir à la Compagnie les desseins et études qu'il a fait d'après les plus beaux morceaux antiques et modernes. L'Académie, après les avoir examinés, en a été très contente et a loué le goust de M. Louis pour le dessein et le bon emploi qu'il a fait de son temps à Rome.

Du lundi 17e Décembre 1759.

L'Académie étant assemblée, M. *Perronet* a rendu compte à l'Académie de la manière dont M. de Régemorte le jeune a construit les 8 premières arches du *Pont de Moulins*[2], dont la construction lui est confiée.

M. de Régemorte, après s'être enfoncé dans le sable de neuf pieds au dessous du niveau des basses eaux dans la longueur de 100 toises au moins sur environ 20 toises de large, et avoir réglé parfaitement la superficie du fond de sa fouille par des moyens aussi surs qu'ingénieux, a répandu sur ce fond une couche fort égale de glaise, en employant pour cela une machine aussi simple qu'ingénieuse qui l'assuroit de la justesse de son opération; ensuite il a fait descendre sur cette glaise un parquet de menuiserie composé de planches assemblées, qu'il a chargé de pierres pour contenir la glaise et étouffer les transpirations d'eau, qu'il avoit lieu de craindre lorsqu'il feroit

t. VI, p. 165 et n. 2. Très souvent aussi, l'Académie s'est occupée des machines à élever les fardeaux.

1. Louis avait beaucoup moins satisfait le directeur de l'École (*Correspondance des Directeurs*, t. XI, p. 307). Il était resté à Rome de 1756 à 1759.

2. La construction du pont de Moulins avait suscité depuis le xviie siècle les plus grandes difficultés, à cause du régime irrégulier et torrentiel de l'Allier, du déplacement des sables, etc. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 94, 96 et notes, 103, 104, 224, 225; t. III, p. 199, 200 (il y est question de J.-H. Mansart) et note, 266, 309; t. VI, p. 286-287 et note.

les épuisemens pour assoir la maçonnerie. Ses épuisemens lui ayant réussi sans peine au moyen de ce qu'il avoit fait, il a établi sur son parquet un massif général de maçonnerie, dans la longueur de près de 100 toises sur la largeur convenable à son pont, sur une épaisseur de six pieds, et c'est sur cette massonnerie, faite avec le plus grand soin et couverte de grandes dales, qu'il a élevé ses piles pour soutenir ses arches.

M. *Perronnet* a beaucoup loué, non seulement toutes les maneuvres de M. de Régemorte pour l'établissement de son pont, mais encore toutes ses dispositions pour amener tous ces matériaux à pied d'euvre par des voitures attelées de beufs, par des ânes de charge, pour épargner la trop grande dépense où le service par des hommes auroit engagé.

Les raisons qui ont déterminé M. de Régemorte à suivre la méthode qu'il a adoptée sont trop longues à détailler et l'on craindroit d'en diminuer la force dans un extrait. Il faut remarquer que M. de Régemorte avoit fait border l'emplacement que devoit occuper son parquet de deux files de pieux et pales planches, et qu'il avoit fait battre aussi dans l'intervalle deux autres files de pales planches chassez autant qu'il estoit convenable.

Du lundi 24e Décembre 1759.

L'Académie étant assemblée, on a lu un article tiré des anciens registres, datté du 27e aoust 1674, qui traite de la construction des murs de face des édifices[1]; qui n'aprouve pas que le fruit que l'on donne aux dits murs de face en élévation se répète également en surplomb en dedans; la Compagnie, ayant fait son examen dudit article, s'est trouvé d'avis que les dits murs soient élevés à plomb en dedans sans déranger le fruit ordinaire des dehors.

1. Voir le t. I, p. 82, 83, où d'ailleurs la question semble un peu différente.

1760.

Du lundi 7e Janvier 1760[1].

La Compagnie étant assemblée, on s'est entretenu sur un article relevé des registres de l'Académie, en datte du 14e janvier 1675, qui traite de la manière de construire des murs de terrasse assé solides contre la poussée des terres[2]. M. *Tannevot* s'est chargé d'en faire le détail, ainsy qu'il est dit dans les registres, pour envoyer à plusieurs de messieurs les Académiciens pour en dire chacun leur sentiment par écrit et le raporter à l'Académie.

Du lundi 14e Janvier 1760.

L'Académie étant assemblée, on a remis en délibération l'article concernant les modillons[3] dans les frontons, et l'on est convenu que messieurs les architectes de l'Académie feront chacun en leur particulier leurs recherches pour avoir un grand nombre d'exemples des modillons, soit à plomb, soit perpendiculaires sur le rempart des frontons.

Du lundi 21e Janvier 1760.

L'Académie étant assemblée, M. Brullée a présenté à

1. Ont signé en janvier : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Godot, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc, Leroy, de Lespée, Loriot, de Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 90.

3. Encore une question souvent discutée à l'Académie. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 6.

l'Académie une sonnette à déclit, dans laquelle la puissance est appliquée à un levier de la garouste et le déclit est à l'ordinaire[1].

M. Felon a fait voir à la Compagnie des échantillons de dorure sur bois sans blanc, avec un simple mordant très mince qui dispense de réparer. Il dore aussi sur la terre cuite et non cuite et sur les toiles. L'Académie a nommé MM. *Contant* et *Chevotet* pour lui en rendre compte après avoir examiné ces deux inventions.

Du lundi 28e Janvier 1760.

L'Académie étant assemblée, le sr Brullé a expliqué à la Compagnie les propriétez et les avantages de la sonnette à décly qu'il a présenté, le 21 de ce mois, et pour laquelle MM. *Contant* et *Chevotet* ont été nommez commissaires. Ensuite, on a fait lecture à l'assemblée du mémoire de M. Dupuis, architecte décorateur de S. A. E. de Cologne, dans lequel il donne l'histoire de ses talens et des différens ouvrages qu'il a faits en *Allemagne*[2]. M. Dupuis demande la correspondance de l'Académie.

MM. *Contant* et *Chevotet* rendront aussi compte à la Compagnie des deux pièces de dorure sur bois du sr Felon dont il est question dans la conférence précédente.

Du lundi 4e Février 1760[3].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture de la description que M. *Le Roy* a fait dans son livre des *Antiqui-*

1. Voir plus loin, p. 37. L'Académie s'est très souvent préoccupée des moyens d'éviter les accidents dans l'emploi des machines qui servent à élever de lourds fardeaux ou à battre des pilotis. *Procès-verbaux*, t. III, p. 263 et n. 2, 264, 265 et n. 2, 266, 267; t. VI (juillet 1756).

2. Voir l'Introduction du présent volume.

3. Ont signé en février : Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, Leroy, Loriot, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

tez de la Grèce[1], du *temple de Minerve à Athènes*, et l'on a fait particulièrement attention à l'arrangement des mutules qui se trouvent au dessus des métopes dans la corniche extérieure de ce temple. Cet arrangement paroist favoriser le sentiment de M. *Blondel* sur la manière dont on doit entendre la description que fait Vitruve de la corniche de l'ordre dorique, et paroist contraire au sentiment de M. Perrault sur la même description.

M. *Le Roy* appuie le sentiment de M. *François Blondel* par plusieurs exemples et particulièrement par un fragment de corniche d'ordre dorique trouvé à *Rome*.

L'Académie a député MM. *Contant*, *Chevotet*, *Beausire* et *Le Roy* pour visiter M. *Tanevot*, qui a fait dire à l'Académie qu'il étoit incommodé.

Du lundi 11e Février 1760.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les modillons des timpans ou frontons triangulaires, et l'on a mis en délibération la question, sçavoir si l'on doit approuver les modillons biais ou rempans, comme on les fait ordinairement dans les timpans, ou si on les doit mettre d'équerre sur le rempant du timpan; ou, enfin, si l'on doit les supprimer dans le timpan[2]. Comme il y a des exemples de ces trois cas dans les ouvrages des plus grands architectes, la Compagnie a demandé qu'on déliberra plus amplement sur cette matière, avant de décider la question.

Du lundi 26e Février 1760.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'un rapport d'experts et d'un mémoire au sujet des répara-

1. T. I, p. 9 et suiv.; t. II, p. 7 et suiv.
2. Voir ci-dessus, p. 30.

tions à faire à l'*église cathédrale de Strasbourg*[1], dont la foudre a incendié les toits et détruits plusieurs parties de la maçonnerie; ces deux pièces ont été envoyées à l'Académie par M. le marquis de Marigny, avec la lettre suivante, addressée à M. *Camus*. Du 25 février 1760 :

« Je vous envoye, Monsieur, des plans et mémoires concernant l'*église de Strasbourg;* je suis bien aise d'avoir sur cet objet, qui me paroist important, l'avis de l'Académie d'architecture, à laquelle vous les communiquerez pour qu'on y procède dans la forme ordinaire. Vous me ferez parvenir le résultat auquel vous joindrez les mêmes pièces, le plus tost qu'il sera possible.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Après la lecture des deux pièces, l'examen des plans envoyez par M. le marquis de Marigny, l'Académie a nommé MM. *Tanevot*, *Contant* et *Soufflot* pour lui en rendre compte et y a joint M. *Camus*.

Du lundi 3e Mars 1760[2].

L'Académie étant assemblée, on est convenu que MM. les commissaires nommez pour examiner les deux mémoires relatifs aux réparations à faire à l'*église de Strasbourg* s'assembleront demain à 6 heures précises du soir chez M. *Tanevot*, pour dire leurs avis sur ces mémoires.

On s'est beaucoup entretenu sur le contenu desdits mémoires, dont on pourra rendre compte dans l'assemblée prochaine.

1. Voir la page suivante.

2. Ont signé en mars : Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lefranc d'Étrichy, Leroy, Loriot, Mansart de Lévy, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

Du lundi 10e Mars 1760.

L'Académie étant assemblée, MM. *Tanevot*, *Contant*, *Soufflot* et *Camus* ont fait le rapport de l'examen qu'ils ont fait des deux mémoires relatifs aux réparations à faire à l'*église de Strasbourg*. L'Académie ayant approuvé l'avis des commissaires a ordonné que le rapport seroit enregistré[1]. Le voici :

Rapport au sujet de 2 mémoires sur les réparations à faire à l'église de Strasbourg.

Nous, commissaires soussignez, chargez par l'Académie dans ses assemblées des 26 février et 3 mars de la présente année, de lui rapporter notre avis sur deux mémoires à elle renvoyés par M. le marquis de Marigny au sujet des ouvrages à faire à l'*église de Strasbourg* pour réparer le dommage causé par la foudre à la dite église, le 27 juillet 1759, nous sommes assemblés les 4 et 6 de ce mois chez M. *Tanevot*, l'un de nous, et y avons examiné lesdits mémoires.

Comme la lecture qui en a été précédemment faite à l'Académie a mis la Compagnie suffisamment au fait des dommages qu'il est question de réparer, nous nous contenterons de rendre compte de l'examen que nous avons fait des conclusions de ces mémoires.

Dans le premier, datté du 12 novembre 1759, signé par huit experts maîtres maçons et charpentiers de la *ville de Strasbourg*, après avoir donné les mesures exactes

1. L'incendie avait éclaté par suite d'un coup de tonnerre, le 27 juillet 1759. Il avait détruit une partie du toit au-dessus du chœur, le maître-autel, causé de graves dégâts dans les chapelles voisines et dans un bas côté de la nef.

L'Académie ne suivit qu'en partie l'avis de Houllié; elle proposa de refaire le toit en charpente légère recouverte de tablettes de cuivre (cf. ci-après, 15 juin 1761, les différents avis de l'Académie pour la restauration de l'édifice).

des différentes parties qui soutiennent et contrebuttent la voûte de l'église, on conclue qu'il paroist en résulter l'impossibilité de construire une seconde voûte en la place d'un comble de charpente au dessus de la première : 1° parceque les murs de face qui serviroient de piédroits à la 2e voûte sont trop foibles pour en soutenir la poussée; 2° parceque les piliers buttans sont simplement proportionnez, aussi bien que les murs de face, à la poussée des voûtes actuelles et non à celle d'une 2e voûte qui les surchargeroit et les écarteroit, et par plusieurs autres raisons moins importantes détaillées dans ce mémoire, qu'il est inutile de rapporter ici. Ainsi, les experts estiment qu'on ne peut pas se dispenser de refaire le comble en charpente autant léger qu'il sera possible, et pour éviter les inconvéniens du plomb, dont la fusion, en cas d'embrasement, empêche d'apporter les secours nécessaires, ils proposent de couvrir le comble en tuiles vernissées.

M. Houllié, auteur du 2e mémoire et des desseins qui y sont relatifs, après avoir décrit, ainsi que les experts, les dommages causés par la foudre, et avoir aussi donné les mesures exactes des différentes parties qui soutiennent et contrebuttent la voûte actuelle, qui est en bon état, à l'exception d'une travée à reconstruire auprès du dôme, pense qu'il n'est point avantageux de refaire le comble en charpente ainsi qu'il étoit par le passé, parceque plusieurs raisons détaillées dans son mémoire lui font croire qu'il y auroit : 1° défaut de solidité; 2° danger pour le feu; 3° un entretien indispensable et toujours dispendieux; 4° une crainte de mouvement de la part de la nouvelle charpente, qui en feroit faire aux murs de nouveaux, peut être contraires à ceux déjà faits et capables d'altérer leur solidité.

Par une suite de réflexions sur cet objet, M. Houllié propose, au lieu de charpente, de faire une voûte en arcs gothiques, dont toutes les naissances seroient portées sur

des dosserets construits à plomb de chaque pilier de l'intérieur de l'église, derrière les arcs doubleaux de la voûte et entre les retombées des lunettes; c'est-à-dire dans le vuide en forme de tremi que ces parties de voûtes laissent entr'elles et le mur de face.

Pour éviter l'effet de la poussée de la nouvelle voûte contre les murs de face et les piliers buttans, au cas qu'on ne les juge pas capables de soutenir la 2e voûte, M. Houllié propose des tirans de fer et exige différentes précautions tant pour les formes de la voûte que pour les divers matériaux et la manière de les employer, qui tendent toutes à assurer la réussite et la durée de la nouvelle voûte.

Toutes ces raisons, rapportées dans les deux mémoires, bien pesées et mûrement examinées, nous ne pensons pas, comme les experts, qu'il soit impossible de faire une 2e voûte au lieu de charpente au dessus de la première, en prenant toutes les précautions prescrites par M. Houllié, auxquelles on en pourroit ajouter de nouvelles; mais nous en regardons la construction comme très difficile et la réussite douteuse, pour peu qu'il y ait de la négligence et qu'on ne soit pas sûr de l'intelligence et de la fidélité des ouvriers ainsi que des soins continuels de ceux qui les conduiroient. Par ces raisons, quoique nous reconnoissions, comme M. Houllié, les avantages d'une voûte au lieu de charpente pour garentir à l'avenir l'église des incendies auxquels elle a été sujette, nous croyons qu'il seroit plus prudent de construire un comble de charpente légère, composé de manière que les fermes ne portassent que sur les piliers, malgré la distance d'environ 21 pieds de Roy qu'il y a entre leurs axes, afin d'éviter les inconvéniens qui pourroient résulter des porte à faux des fermes sur les clefs des lunettes des vitraux.

Nous serions aussi d'avis, par les raisons contenues dans le mémoire de M. Houllié, de terminer les extrémitez du comble par deux croupes dans lesquelles seule-

ment on pratiquerait des jours qui paroissent devoir être suffisans pour donner de l'air à la charpente; et, enfin, de le couvrir de tables de cuivre de rosette au lieu de tuiles que les experts proposent et du plomb qui le couvroit ci devant; le cuivre, comme beaucoup plus léger, n'exigeant qu'une charpente peu chargée de bois, et étant d'ailleurs très difficile à fondre, plus durable et moins coûteux que le plomb.

Du lundi 17e Mars 1760.

L'Académie étant assemblée a ordonné que le rapport fait par MM. *Contant* et *Chevotet* au sujet d'une sonnette à déclit seroit enregitré. Le voici[1] :

Rapport sur la sonnette à déclit du sr Brullée.

Nous, architectes du Roy soussignez, commissaires nommez par l'Académie pour donner notre avis sur une sonnette à déclit propre à battre des pilotis, dont le modèle lui a été présenté par le sr Brullée, attaché aux ponts et chaussées en qualité de maître charpentier, avons examiné ledit modèle et le mémoire qui l'accompagnoit, dans lequel l'auteur expose les avantages de la machine, en la comparant avec les sonnettes ordinaires mues à bras d'hommes appliquez à de simples cordons.

L'Académie connoist desjà un grand nombre de sonnettes à déclit, qu'on peut réduire à deux espèces : les unes où le mouton est attaché au cordage qui l'enlève, et descend nécessairement avec lui, les autres où le mouton est saisi par une tenaille ou par un crochet, qui s'ouvre ou se dégage du mouton, lorsque le cordage les a élevé à une certaine hauteur.

1. La machine désignée sous le nom de sonnette ou mouton est bien connue et le rapport des académiciens est si complet et si clair qu'il peut remplacer toutes les descriptions données ailleurs.

La sonnette dont nous rendons compte est de la dernière espèce : son mouton est saisi par un crochet qui se dégage de la même manière que celui de plusieurs autres sonnettes que l'Académie connoist.

L'auteur, en construisant sa sonnette, s'est proposé, outre la perfection de l'assemblage des pièces qui la composent, trois conditions principales à remplir :

1° De mettre les pieux en fiche avec promptitude et sûreté pour la maneuvre, condition qu'on avoit desjà remplie dans plusieurs autres sonnettes à déclit antérieures à celle du s[r] Brullée.

2° Que la percussion se fasse toujours immédiatement sur la teste des pieux, quoique l'échaffaut soit souvent plus élevé que leurs testes, condition qu'on a desjà remplie avant le s[r] Brullé.

3° Que le mécanisme pour le mouvement et l'élévation du mouton soit simple et rarement sujet à réparation; que le moteur occupe peu de place et ne soit point gesné dans son action.

4° Que la méchanique pour la reprise du mouton soit sûre et qu'il n'y ait de tems perdu que le moins qu'il est possible.

Ces quatre conditions essentielles à une bonne sonnette à déclit paroissent avoir été heureusement remplies par le s[r] Brullée, qui a rassemblé dans son modèle tous les mécanismes particuliers qui ont le mieux réussi dans les différentes sonnettes à déclit dont il a eu connoissance.

Le même corps de machine devant élever les pieux pour les mettre en fiche et le mouton pour les battre, l'auteur a mis dans son modèle deux treuils et deux cordes avec toutes les poulies nécessaires à ces deux maneuvres : ce qui avoit desjà été fait avant lui, ainsi sa sonnette n'a rien de nouveau à cet égard.

Pour que la percussion du mouton se fasse toujours immédiatement sur les têtes des pieux, quoique l'échaf-

faut qui porte la sonnette soit souvent plus élevé que ces têtes, et qu'il ne soit pas nécessaire de faire usage de faux pieux qui retardent toujours l'enfoncement en présentant au mouton plus de masse à mouvoir et en amortissant une partie de son coup, l'auteur a disposé ses coulisses de manière qu'on peut les dépendre jusque sur le terrein sans rien changer au reste de la sonnette ni à l'échaffaut. Messieurs les architectes du Roy ont trop vu de sonnettes pour ignorer que cette maneuvre est depuis lontemps en usage dans les sonnettes à déclit.

Pour que le mécanisme pour l'élévation du mouton soit simple et rarement sujet à réparation, que le moteur occupe peu de place et ne soit pas gêné dans son action, l'auteur a cru ne pouvoir mieux faire que d'adopter le levier de Lagarouste[1], qu'il paroist présenter comme une machine simple, quoiqu'il renferme véritablement deux leviers, l'un de la première espèce, l'autre de la seconde. Ce levier agit sur une roue de 8 dents fixée au treuil auquel elle est concentrique; comme on connoist depuis longtemps ce levier et son application à des treuils pour élever de grands fardeaux, la sonnette proposée n'a encore rien de nouveau à cet égard, et quoique l'auteur paroisse avoir rempli par ce levier la 3e condition qu'il s'étoit imposée, nous ne voudrions pas assurer qu'il soit plus commode, plus avantageux ni plus sûr que quelques autres machines appliquées à mouvoir les treuils de plusieurs autres sonnettes à déclit.

Le mécanisme pour la reprise du mouton consiste principalement dans le déclit, mais ce mécanisme, aussi simple qu'utile, laisse ordinairement subsister un petit défaut, que le sr Brullée a cru devoir diminuer, malgré son peu de conséquence.

Lorsque le mouton en tombant a dégagé le déclit qui fixoit le treuil à son axe, le crochet qui doit reprendre le

1. Le levier de la garouste est décrit dans *l'Histoire de l'Académie des sciences*, année 1747, t. II.

mouton descend avec une vitesse accélérée et communique au treuil cette vitesse dont il conserve encore une partie après que le crochet a saisi de nouveau le mouton, en sorte qu'il se dévide un peu plus de corde qu'il ne faudroit, et qu'il faut un peu de tems pour rouler ce trop de corde sur le treuil avant que le mouton recommence à monter.

Pour obvier à ce défaut qui n'est pas considérable, le sr Brullée a ajouté à l'extrémité de son treuil, d'après l'idée de M. Hupeau[1], une espèce de frein, qui consiste dans une fusée dans les pas de laquelle une corde qui porte un poids est obligée de se rouler et de faire monter son poids lorsque le crochet descend. Comme le poids appliqué à la fusée oppose au mouvement du treuil une résistance d'autant plus grande que le poids du crochet fait plus d'effort pour l'accélérer, le dévidage de la corde qui porte le crochet se fait avec moins de promptitude et cette corde se dévide très peu au delà de ce qui est nécessaire pour permettre au crochet de descendre jusqu'au mouton qu'il doit saisir.

Le sr Brullée, pour faire valoir les avantages de sa sonnette, la compare avec les sonnettes ordinaires dont les moutons sont mus à bras d'hommes appliquez à de simples cordons, et prétend qu'il y a beaucoup d'épargne à se servir de la sienne; mais cette prétention lui est commune avec tous les auteurs de sonnettes à déclit, et l'Académie ne prétend pas admettre cet avantage des sonnettes à déclit sur les sonnettes ordinaires, lorsque les pesanteurs des moutons ne sont pas considérables et qu'on peut disposer commodément les hommes appliquez aux cordons des sonnettes ordinaires.

Quoique les différentes parties du méchanisme de la sonnette du sr Brullée ne soient point de son invention, ni nouvelles quant à quelques unes, le choix qu'il a fait

1. Hupeau était architecte et ingénieur des ponts et chaussées.

des différens moyens connus pour parvenir à remplir les conditions qu'il s'étoit imposées dans la construction de sa sonnette mérite l'approbation de l'Académie.

L'Académie ayant approuvé l'avis contenu dans le rapport ci dessus a ordonné qu'il fût enregîtré.

Ensuite, on s'est entretenu sur la hauteur des colonnes ioniques ou corinthiennes[1] que les anciens mettoient à leurs portiques pour les partager en deux allées ou promenoirs, les colonnes extérieures étant doriques. Vitruve a dit que ces colonnes du milieu étoient plus hautes d'un cinquième que les extérieures, et M. Perrault a cru qu'il y avoit faute dans le texte de Vitruve et qu'il falloit lire le quinzième au lieu du cinquième. M. *Le Roy* est d'avis qu'il n'y a point de faute dans le texte de Vitruve et il appuie son sentiment sur les proportions des colonnes ioniques des *Propylées* qu'il a vu à *Athènes* et rapportées dans son ouvrage.

Du lundi 24e Mars 1760.

L'Académie étant assemblée a délibéré sur la forme la plus convenable pour recevoir des correspondans, et comme l'usage de l'Académie royale des sciences a paru propre à prévenir les inconvéniens qui pourroient arriver dans leur réception, elle a nommé MM. *Contant*, *Aubry*, *Blondel* et *Franque* pour faire leurs réflexions sur le règlement de l'Académie des sciences au sujet des correspondans et examiner les changemens qu'il y auroit à y faire relativement à la différence des objets dont s'occupe cette Académie et celle d'architecture. M. *Franque* a emporté le volume 1753 de l'Académie des sciences[2] appartenant à M. *Camus*.

1. Voir Perrault, sur le chap. 1 du livre V de Vitruve, et Leroy (*Ruines*...), t. II, p. 12, 13.
2. Le règlement de l'Académie des sciences est très bref. Voir ci-après, p. 47, n.

Du lundi 14e Avril 1760[1].

L'Académie étant assemblée après ses vacances de la quinzaine de Pâques, MM. *Aubry*, *Blondel* et *Franque*, qui avoient été nommez avec M. *Contant* pour faire des réflexions sur le règlement de l'Académie royale des sciences, au sujet de ses correspondans, et examiner s'il n'y auroit point quelques changemens à faire à ce règlement relativement à la différence des objets dont s'occupent ladite Académie et celle d'architecture, les trois premiers ont lu les mémoires qu'ils ont fait à ce sujet. Lundi prochain, jour auquel M. *Contant* apportera le sien, l'Académie décidera les règlemens auxquels elle croira devoir se tenir.

M. de *Beausire le jeune*[2] ayant écrit à l'Académie et lui ayant marqué qu'il avoit laissé entre les mains de son hôte des papiers que la Compagnie désiroit et d'autres qu'il croit analogues aux objets de l'Académie, M. *Camus* a été chargé de prendre les ordres de M. le marquis de Marigny à ce sujet.

Du lundi 21e Avril 1760.

L'Académie étant assemblée, on a lu un mémoire du sr Vallée, peintre, sur les essais qu'il a fait sur les colonnes du dedans de la cour du *Louvre*[3] pour faire une teinte de badijon composé pour imprimer sur les faces du bâtiment, et aussi pour dispenser de regratter les anciennes

1. Ont signé en avril : Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc, Leroy, Perronet, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Beausire le jeune venait de partir pour Saint-Domingue. Il y mourut, dit une note ajoutée après coup, en juillet 1761. Voir ci-après, p. 46.

3. Voir plus loin, p. 49-54.

faces et mieux conserver la beauté des sculptures et architecture; l'Académie a nommé MM. *Aubry* et *Perronet* pour examiner le mémoire et les échantillons que le s[r] Vallée y a joint et en faire leur raport à l'Académie.

La Compagnie a décidé que, le lundi 5[e] may, elle s'assemblera à huit heures du matin pour donner aux élèves le sujet du prix de cette année.

Du lundi 28[e] Avril 1760.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur un mémoire rédigé par M. *Tanevot* d'après les mémoires de MM. *Contant*, *Aubry*, *Blondel* et *Franque*, commissaires nommés au sujet des statuts concernant l'établissement des correspondants de l'Académie.

La Compagnie est convenue de s'assambler lundi matin 5[e] de may à huit heures pour donner aux élèves le sujet du prix de cette année, et a chargé M. *Brébion* d'en écrire aux académiciens qui n'ont pas été présents à cette séance.

Du lundi 5[e] May 1760[1].

L'Académie s'étant assamblée pour donner aux élèves le sujet du prix de cette année s'est déterminé à la pluralité des voix, sur le projet d'une église paroissiale, de préférence à quelques sujets de distribution[2] par lesquels ils ont été exercés les années précédentes, et, en conséquence, leur a dicté pour programme une église paroissiale de 60 à 70 toises de longueur, et sa largeur à propor-

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc d'Étrichy, Leroy, Loriot, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Par les mots sujets de distribution, l'Académie peut entendre des sujets tels que ceux de 1754 : un salon accompagné de trois autres (*Procès-verbaux*, t. VI), et de 1756 : plan, coupe et élévation du pavillon du milieu d'un palais.

tion, laditte église isolée, dont trois faces sur des rues et celle du portail sur une place. Les esquisses seront faittes correctement sur une échelle de trois lignes pour toise, sçavoir le plan, une coupe sur la largeur, et l'élévation du portail.

Du lundi 12e Mai 1760.

L'Académie s'étant assemblée pour juger du choix des exquisses des élèves pour le concours des prix de cette année y a admis les sieurs :

Le Fèvre, élève de M. *Camus*.
Mouton, élève de M. *Loriot*.
Peyre, élève M. *Loriot*.
Dupuis, élève de M. *Loriot*.
Boucher, élève de M. *Rousset*.
Le Dreux, élève de M. *Gabriel*.
Gabriel, élève de M. *Potain*.
Gondoin, élève de M. *Hazon*.
Jallier, élève de M. *Soufflot*.
Radel, élève de M. *Camus*.
Heurtier, élève de M. *Loriot*.
Darnaudin, élève de M. *Loriot*.
Malortie, élève de M. *Aubry*.
Guimard de Larabe, élève de M. *Blondel*.
Le Tellier, élève de M. *Loriot*,

et leur a prescrit de rendre au net à l'Académie leurs dessins, le lundi 18e aoust, sur une échelle de neufs lignes pour toise, sçavoir un plan général, une coupe sur la longueure, une autre coupe sur la largeure prise dans la nef et l'élévation du grand portail.

L'Académie a décidé qu'elle ne recevra au concours que les projets qui seront de l'étendue fixée par le programme, qui est de 60 à 70 toises de longueure sur une largeure proportionnée, et qui seront conformes aux exquisses.

Du lundi 19e Mai 1760.

L'Académie étant assemblée a délibéré sur les mémoires donnez par MM. *Tanevot*, *Contant*, *Aubry*, *Blondel* et *Franque* pour faire un règlement au sujet de la réception des correspondans et la police que l'Académie peut adopter à leur égard, et a nommé les auteurs de ces mémoires et le secrétaire, commissaires, pour résumer l'avis de la Compagnie et faire un projet de règlement conforme aux intentions de l'Académie.

Du lundi 2e Juin 1760[1].

L'Académie étant assemblée après ses vacances pendant la semaine de la Pentecoste, on est convenu que MM. *Contant*, *Aubry*, *Soufflot*, *Blondel* et *Franque*, avec M. *Camus*, s'assembleront vendredi prochain à 4 heures chez M. *Tanevot* pour travailler au règlement concernant les correspondans que l'Académie se propose de recevoir.

M. *Tanevot* a lu un mémoire détaillé par lequel il fait voir en comparant les dépenses pour couvrir en plomb et en cuivre, qu'il en coûtera beaucoup moins pour couvrir avec ce dernier métal qu'avec le premier[2].

M. Joly, peintre du roy de Pologne Stanislas, a présenté à l'Académie un morceau de trois pieds de haut sur environ deux pieds de large qu'il a peint à fresque sur un enduit de chaux et sable[3]; l'Académie examinera

1. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, Leroy, Lespée, Loriot, Perronet, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Question déjà posée à propos de la cathédrale de Strasbourg. Ci-dessus, p. 37.

3. C'est l'enduit employé couramment pour la fresque. La nouveauté serait dans l'emploi du procédé alors peu pratiqué. Voir plus loin le rapport des commissaires, p. 54.

plus particulièrement ce morceau par des commissaires qui en feront leur rapport.

Du lundi 9e Juin 1760.

Sur la lettre écrite à l'Académie par M. *Beausire le jeune*, de la seconde classe, du 14 avril dernier, dans laquelle il anonce qu'il a laissé chez lui[1] — [*en note :*] M. *Beausire le jeune* partoit pour Saint Domingue où il est mort au mois de juillet 1761 — les papiers que l'Académie désire et ceux même qu'il croit nécessairement analogues, par liasses fiscelez et cachetés, entre les mains de son propriétaire. [*Suivent 4 lignes rayées.*] L'Académie, avant de rendre compte de cette lettre à M. le directeur général, a nommé MM. *Franque* et *Le Roy* pour s'informer, chez Mme Granet qui a les papiers de M. *de Beausire*, des prétentions de cette dame et en quoi consistent à peu près les liasses qu'elle a entre les mains et qui peuvent être utiles à l'Académie.

M. *Perronet* étant absent, on a remis à la semaine prochaine la lecture du rapport qu'il étoit chargé de faire avec M. *Aubry* au sujet des peintures en détrempe sur la pierre, par M. Vallée.

Approuvé la rature de trois lignes entières et de deux tiers de ligne.

Du lundi 16e Juin 1760.

L'Académie étant assemblée, MM. *Tanevot*, *Contant*, *Aubry*, *Soufflot*, *Blondel*, *Franque* et *Camus* ont fait le rapport suivant[2] :

Nous, commissaires nommez par l'Académie dans son

1. Cf. ci-après.
2. Voir le volume précédent, où fut posée pour la première fois la question des correspondants, le 13 novembre 1758 (*Pro-*

assemblée du 19 mai 1760 pour travailler au projet d'un règlement qui, en prévenant les abus que pourroit faire naître l'établissement des correspondans qu'elle se propose d'associer à ses travaux, fixe la forme de leur nomination et détermine ce qu'on doit exiger de ceux qui se présenteront ou qui seront reçus, après avoir examiné dans nos comités des 6 et 9 du présent mois de juin cinq projets différens présentés par MM. *Tanevot*, *Contant*, *Aubry*, *Blondel* et *Franque* et avoir fait la plus sérieuse attention aux différens avis ouverts et discutés dans l'assemblée de l'Académie sur le même sujet, sommes convenus de proposer à l'Académie d'approuver ce qui suit :

L'Académie, chargée par l'article 18 de ses lettres patentes du mois février de 1717 « d'entretenir commerce avec les différens sçavans en architecture et antiquités de bâtimens, soit de Paris ou des provinces du royaume, soit même des pays étrangers, afin d'être promptement informée de ce qui s'y découvrira ou s'y fera de curieux et d'utile par rapport aux objets qu'elle se doit proposer », ayant considéré qu'elle n'avoit pu, jusqu'à présent, remplir exactement l'objet de cet article que par le commerce qu'elle est à portée d'avoir avec les sçavans de Paris et des environs, et qu'elle ne pouvoit être informée de ce qui se découvre ou se fait d'intéressant dans les pays étrangers et les provinces du royaume éloignées de la capitale, sans engager par quelques distinctions les sçavans qui y sont établis à lui en faire part, a arresté

cès-verbaux, t. VI, p. 334-338). Elle reparut d'une façon plus précise en janvier-avril 1759 (ci-dessus, p. 1-14), puis en mars-avril de cette année 1760.

Au règlement adopté par l'Académie on peut comparer celui de l'Académie des inscriptions, à la date du 9 mai 1750, et celui de l'Académie des sciences, à la date du 23 mars 1753. Le texte s'en trouve dans Aucoc, *l'Institut de France. Lois, statuts...*, p. LXIV et XCVIII. Il n'a pas connu l'existence de correspondants pour l'architecture.

dans son assemblée du 30 avril 1759 que, sans fixer pour toujours le nombre de ses correspondans, elle commenceroit par s'en associer douze, dont neuf seront choisis dans les pays étrangers et trois dans les *provinces du royaume à cinquante lieues au moins de la capitale*, et pour rendre leur association plus utile au progrès de l'architecture, elle a cru devoir faire le règlement suivant :

Règlement de l'Académie royale d'architecture pour ses correspondans.

Article premier.

Pour remplir les douze places de correspondans que l'Académie a résolu d'associer dès à présent à ses travaux, elle commencera par en élire trois étrangers et ensuite un du royaume, et elle recommencera ses élections en gardant le même ordre, jusqu'à ce que les douze places de correspondans soient remplies.

Article second.

Lorsque quelque place de correspondant viendra à vacquer par mort ou par quelque autre raison, si c'est la place d'un étranger, elle sera remplie par un étranger; et si c'est celle d'un correspondant du royaume, elle sera remplie par un autre sujet de quelque province que ce soit du royaume afin que l'Académie ait toujours neuf correspondans au moins dans les pays étrangers et trois dans les provinces du royaume.

Article troisième.

Nul ne pourra être reçu correspondant qu'il n'ait été proposé par quelque académicien qui fera connoître les motifs les plus propres à déterminer la Compagnie à le recevoir; et dans le cas où il sera agréé, l'on ne procédera à son élection que quatre mois après qu'il aura été

proposé, s'il est dans les pays étrangers, et deux mois après s'il est dans le royaume.

Article quatrième.

Nul ne pourra être proposé pour la correspondance de l'Académie qu'il n'ait donné des preuves satisfaisantes de sa capacité dans l'architecture ou dans les autres sciences et arts qui y sont relatifs.

Article cinquième.

Lorsque quelqu'un aura été proposé pour correspondant, l'Académie nommera trois commissaires pour s'informer si les règlemens lui sont favorables ou contraires et ils en feront leur rapport à l'Académie dans l'assemblée qui aura été indiquée pour l'élection.

Article sixième.

Lorsque le rapport de l'Académie sera favorable, on procédera dans la même séance à la nomination des correspondans par voix de scrutin, en écrivant simplement sur chaque billet « Correspondance accordée » ou « Correspondance différée »; mais elle ne sera accordée que lorsque les deux tiers des voix au moins seront en faveur des sujets présentez, et pour lors les lettres de correspondance leur seront expédiées dans la huitaine par le secrétaire de l'Académie.

Article septième.

Celui qui n'aura pas eu les deux tiers des voix ne pourra être proposé de nouveau qu'après une année révolue, pendant laquelle il se sera fait mieux connoître à l'Académie.

Article huitième.

Lorsqu'un correspondant viendra à Paris, il aura séance à l'Académie pendant l'espace d'une année, s'il est étranger, et pendant six mois seulement, s'il est du royaume.

Article neuvième.

Un correspondant qui aura passé trois années sans en faire la plus légère fonction, sans avoir même écrit à l'Académie, sera censé avoir renoncé à son titre, et en conséquence ne sera plus mis sur la liste des correspondans, à moins qu'on ne soit certain que des maladies, des affaires importantes, l'âge ou un trop grand éloignement ont été la cause de cette négligence apparente.

Cependant, le présent article n'aura point lieu pour ceux qui, pendant une longue suite d'années, auront donné des preuves réitérées de leur zèle.

Ce projet de règlement, arresté par les commissaires susnommez le 9 juin 1760 et signé d'eux, a été unanimement approuvé par l'Académie.

MM. *Aubry* et *Perronet*, qui avoient été nommez commissaires pour examiner une nouvelle peinture du s[r] Vallée pour donner à la vieille maçonnerie le ton de couleur de la neuve, en ont fait leur rapport, que la Compagnie a approuvé ainsi que ladite peinture. Ce rapport sera enregîtré dans la séance prochaine.

M. le marquis de Marigny, ayant donné ordre à l'Académie par sa lettre du 14 juin 1760 d'examiner des plans et élévations pour l'*hôpital de Saint Éloy de Montpellier*[1], l'Académie a nommé MM. *Chevotet*, *Tanevot*, *Soufflot*, *Rousset* et *Le Roy* pour lui rendre compte de cette affaire.

Du lundy 23e Juin 1760.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différentes matières concernant les bâtiments et sur les deux projets faits pour l'*Hôtel Dieu de Montpelier*.

1. Voir plus loin, p. 53.

Du lundi 30e Juin 1760.

L'Académie étant assemblée, on a enregîtré le rapport suivant que MM. *Aubry* et *Perronet* avoient lu dans l'assemblée du 16 juin et qui avoit été approuvé par la Compagnie.

Nous, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture, avons examiné un mémoire à elle présenté par le sr Vallée, maître en peinture d'impression, dans lequel l'auteur fait connoître la découverte qu'il dit avoir fait pour rendre aux plus anciens bâtimens le coup d'œil de la nouveauté, moyennant une espèce de détrempe dans laquelle entre un mordant qu'on peut appliquer sur le plâtre ou sur la pierre, quelque grise qu'elle soit, et lui donner le ton que l'on veut, sans craindre que la couleur grise que la pierre peut avoir acquise par vétusté agisse ou puisse pousser sur cette détrempe, et fait voir par des épreuves qu'elle a une si grande solidité que les injures de l'air ni les plus grandes humidités n'y peuvent produire aucune tache ni d'autre changement que celui qui arrive à la longue sur la pierre neuve, et qu'on peut frotter cette détrempe avec de l'eau sans craindre d'altérer sa couleur ni sa solidité.

Le sr Vallée, nous ayant remis des échantillons de pierre et de plâtre sur lesquels ladite détrempe est appliquée et nous ayant aussi indiqué les endroits où il avoit fait des expériences en grand, qui sont, à deux colonnes du premier étage d'un *avant corps dans l'angle de la cour*[1] *du Louvre, à droite en entrant par la rue des Poulies*, à une autre colonne de l'angle *du côté du midi de l'avant corps du milieu de cet édifice*, et à une face *du bout de la*

1. Le premier avant-corps serait celui qui donne sur la cour à l'angle nord-est; le second, le pavillon de l'Horloge. Quant à la maison Cramayel, je ne crois pas qu'elle puisse être déterminée. Le nom de Cramayel ne se trouve pas sur les listes des Fermiers généraux.

maison de M. Cramayel, fermier général, *rue du Sentier près le Rempart*, en conséquence de notre commission nous nous sommes transportés aux endroits cy dessus désignez, où étant, nous avons reconnu que la peinture en détrempe du sr Vallée, appliquée sur trois colonnes de la cour du Louvre et sur une des faces du bâtiment de M. Cramayel, imite autant qu'il est possible le ton de couleur de la pierre. Par les informations que nous avons faite, nous avons appris que les trois colonnes du Louvre avoient été peintes au mois de juin 1759 et que la face du bâtiment de M. Cramayel l'avoit été au mois de septembre suivant; quoique l'hiver ait passé sur cette peinture, nous n'y avons reconnu aucune altération, ce qui fait croire qu'elle est solide.

Si le sr Vallée nous eût fait connoître la composition de cette peinture, nous aurions mieux jugé de sa durée, mais c'est un secret qu'il se réserve; mais si elle est aussi solide qu'il l'assure et qu'elle nous le paroist, cette découverte ne peut être que très utile principalement pour les faces extérieures des grands édifices dont il falloit retailler la superficie des vieilles parties pour leur donner le même ton qu'aux parties qu'on étoit obligé de refaire à neuf; ce qui est plus dispendieux que ne doit être la peinture dont nous rendons compte et demande encore beaucoup plus de tems. D'ailleurs, il y a des cas où la retaille de la pierre est très nuisible, par exemple sur des moulures d'architecture délicate et sur la sculpture, parce qu'il n'est pas possible que ces sortes d'ornemens ne soient point altérés par l'épaisseur de la pierre que les outils emportent et qu'ils ne perdent par conséquent leurs premières proportions; ce qui doit être regardé comme un grand inconvénient.

L'Académie ayant entendu la lecture de ce rapport a approuvé l'avis de MM. *Aubry* et *Perronet*, ainsi que la nouvelle peinture en détrempe du sr Vallée.

MM. *Brébion* et *Franque* on rendu compte à l'Acadé-

mie du contenu d'une liasse de papiers appartenans à l'Académie[1], que M. *de Beausire le jeune* avoit entre les mains et qui sont actuellement entre celles de Mme Granet, veuve d'un avocat, *demeurant rue Saint André des Arts;* comme il y a encore entre les mains de cette dame plusieurs autres liasses ou cartons de papiers que *M. de Beausire* lui a laissés, MM. *Brébion* et *Franque* ont été priez de continuer leur examen et faire un état du contenu de ces liasses pour en rendre compte à la Compagnie.

L'Académie a permis à M. *Soufflot* d'emporter chez lui, pour en prendre une coppie, le procès verbal de visitte de toutes les *anciennes églises et bâtimens de Paris et des environs*, pour examiner la qualité des pierres dont ils sont bâtis, etc., fait en 1678 par ordre de M. Colbert, surintendant des bâtimens, et M. *Soufflot* s'est chargé de rapporter ce mémoire qu'il a emporté ce jourdhui.

Du lundi 7e Juillet 1760[2].

L'Académie étant assemblée, MM. *Tanevot*, *Chevotet*, *Soufflot*, *Rousset* et *Le Roy*, qui avoient été nommés commissaires pour examiner deux projets pour *l'hôpital Saint Éloi de Montpellier*, à elle adressez par M. le marquis de Marigny, ont fait le rapport suivant[3] :

M. le marquis de Marigny ayant témoigné dans sa

1. Voir ci-dessus, p. 42, et plus loin, p. 60, 61.

2. Ont signé en juillet : Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

3. Je n'ai pas trouvé de renseignements sur la construction de cet hôpital, occupé aujourd'hui par l'Université de Montpellier. Il y eut au XVIIIe siècle, à Montpellier, une famille de Giral, dont le premier auteur connu était Étienne Giral, né en 1665. Celui dont il est question ici doit être Jean, né en 1679, mort avant 1764. Jean-Antoine, 1720-1787, est donné comme

lettre adressée à l'Académie qu'il désiroit que les commissaires ne se bornassent pas à juger simplement celui des deux plans qui mérite la préférence, mais encore les changemens; qu'après avoir prononcé sur le plan qui peut convenir le mieux, si ce plan est dans le cas de quelque changement, elle veuille bien en faïre ses observations particulières et les étendre sur les dispositions et la décoration, nous allons rendre compte à la Compagnie des remarques que nous avons faites relativement à ces deux points de vue.

Nous remarquons d'abord que le plan de M. Giral, quoique bien composé relativement à la disposition des salles des malades, ne satisfait cependant pas à toutes les demandes des administrateurs, et c'est avec raison qu'ils ont critiqué dans leur mémoire la petitesse des croisées du second étage, la trop grande hauteur de la porte d'entrée et la multiplicité de ses latrines.

Nous observons de plus que les plans du vestibule, du porche et de l'escalier du projet de M. Giral n'annoncent pas pour ces trois parties la solidité qui leur seroit nécessaire dans un aussi grand édifice et qu'en général toute la distribution comprise entre la façade et la cour ne paroist pas liée par des murs assez forts dans les différens sens, deffaut qu'on peut reconnoître facilement en comparant la distribution de cette partie avec celle des parties anciennes du même hôpital.

Nous ferons remarquer enfin que nous n'avons pu reconnoître comment cet architecte entend dévoyer les tuyaux des cheminées du rez de chaussée à gauche en entrant, d'autant que la partie qui est au dessus des chambres où sont ces cheminées est occupée par un sallon et par le dortoir des sœurs, où l'on ne voit aucune trace de ces tuyaux.

ingénieur intéressé dans l'exploitation de mines. Je n'ai rien trouvé sur Carcenac.

A l'égard de l'élévation de sa façade, elle nous a paru en général trop riche et le portail de l'église est d'une décoration très médiocre, la partie supérieure étant trop lourde pour celle d'en bas.

Le plan de M. Carcenac est beaucoup plus conforme aux demandes des administrateurs que celui dont nous venons de parler; il est mieux étudié et par rapport à la solidité il paroist très exécutable, sa chapelle est bien placée et, par le lieu où il l'a mise, ses tribunes pour les sœurs et les convalescens se trouvent situées de la manière la plus heureuse; nous avons seulement observé qu'il n'est peut être pas décent qu'il y ait des salles où l'on couche au dessus de cette chapelle.

Nous désirerions aussi que la communication des sales pour les malades au fond de la cour ne fût pas interrompue par un escalier, que l'on pourroit peut être, sans perdre beaucoup de terrein, placer plus vers le fond. Il est vrai que cet escalier, placé comme il est, a l'avantage de séparer la salle des malades de celle des convalescens; mais nous pensons que cette dernière seroit aussi bien et peut être mieux située au second étage qui, par sa plus grande élévation, est plus aéré.

Nous pensons encore que M. Carcenac, au lieu de faire que sa porte d'entrée réponde au milieu de la cour et non pas au milieu de la façade de l'hôpital, auroit dû prendre le parti contraire et faire que cette porte fît le milieu de sa façade. Ce qui nous détermine à préférer ce dernier parti, c'est que la décoration de la cour nous paroist moins importante que celle de la façade, et que d'ailleurs le milieu de son avant corps, qui répond au vestibule de la chapelle, répond aussi, de l'autre côté de la cour, à un passage qui traverse tout l'ancien bâtiment. Au reste, M. Carcenac auroit peut être encore mieux fait, laissant sa principale entrée où elle est, d'en faire, comme M. Giral, le milieu de la façade, comme elle est le milieu de la cour de l'hôpital, et de faire à la partie excédente du côté de la

rue de la Providence un pan coupé ou un arrière corps décoré d'une manière différente et plus simple que la façade.

A l'égard de la décoration de la façade de ce projet, quoiqu'elle soit assez bien et fort simple, nous remarquerons cependant que sa simplicité est plus celle d'une maison particulière que celle d'un monument public. Nous n'approuvons pas la répétition des arcades à tous les étages des avant corps, et nous croyons qu'au lieu de croisées bombées, il vaudroit mieux faire des croisées quarrées, ces dernières pouvant être exécutées très solidement et étant d'ailleurs d'un meilleur goût que les autres.

De toutes les remarques que nous avons faite sur les deux plans que nous avions à examiner, nous concluons que celui de M. Carcenac doit être préféré à l'autre; que, par rapport à la solidité, il est très exécutable; que par la manière dont il est distribué il satisffait à presque toutes les demandes des administrateurs, et que s'il y a quelque chose à désirer dans la décoration de la façade, M. de Carcenac peut aisément la perfectionner sans rien changer d'essentiel à sa distribution.

La Compagnie a approuvé les remarques de MM. les commissaires.

Du lundi 14e Juillet 1760.

L'Académie étant assemblée, MM. *Brébion* et *Franque*, qui avoient été priez par la Compagnie de faire un inventaire des papiers de M. *de Beausire*[1] qui sont entre les mains de Mme Granet, et de spécifier ceux qui appartiennent ou qui peuvent être utiles à l'Académie, ont fait aujourd'hui le rapport de ce qu'ils ont trouvé, et ce rapport joint à celui qu'ils ont fait le 30 du mois dernier, con-

1. Voir plus loin, p. 61.

tenant l'inventaire de tous les papiers de M. *de Beausire* que l'Académie peut revandiquer ou retirer, ainsi que celui de tous les autres papiers confiés à Mme Granet.

Ces mêmes messieurs ont été chargés de faire un état nouveau des pièces qui appartiennent à l'Académie et de celles qu'il n'est pas convenable de laisser entre les mains des personnes étrangères à la Compagnie, afin qu'on puisse demander à M. le marquis de Marigny des ordres pour les retirer.

Du lundi 21e Juillet 1760.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la construction et l'élévation des tours du portail en gothique de *l'église de Sainte Croix de la ville d'Orléans*[1]. M. *Loriot*, pour faire voir à la Compagnie la manière dont le genre gothique est traité, a promis d'en faire voir les dessins lundi prochain.

Du lundi 28e Juillet 1760.

L'Académie étant assemblée, Messieurs *Franque* et *Brébion* ont fait la lecture à la Compagnie de l'extrait général des deux procès verbeaux qu'ils avoient été chargés de faire des papiers de M. *Beausire le jeune*, pour reconnoître ceux qui appartiennent à l'Académie, en concéquence de la lettre adressée à l'Académie par M. *Beausire*, sans datte, mais qui paroist avoir été remise à M. *Camus* le 14e avril de la ditte année, suivant l'article du registre du 9e juin 1760, où il en est question[2]. [(Note postérieure) : « Cette lettre est évidemment du 14e avril 1760, puisque M. *Beausire* y commence ainsi : J'aurois désiré me trouver aujourd'huy, 14 de ce mois, à la

1. Voir plus loin, p. 69.
2. Voir plus loin, p. 60.

rentrée de l'Académie, etc. »] L'Académie, après avoir examiné ledit extrait, a pensé qu'il seroit nécessaire que touts les papiers originaux qui luy appartiennent et ceux relatifs au travail dont il étoit chargé par appointemens de 600 l. par année fussent raportés dans les archives.

Du lundi 4e Aoust 1760[1].

L'Académie étant assemblée, on a examiné les dessins et projets faits par feu M. *Gabriel* pour l'achèvement de *l'église de Sainte Croix d'Orléans*. La Compagnie a été très satisfaitte de la beauté du gothique de cette église et de la manière dont on devoit faire le portail[2], ainsy que de touts les détails qu'en a fait M. *Loriot*, en imitant le goust gotique, travail considérable pour le siècle où nous sommes.

Du lundi 11e Aoust 1760.

L'Académie étant assemblée, on a continué de s'entretenir sur les dessins du portail de l'*église de Sainte Croix d'Orléans*.

M. *Soufflot* a lu à l'Académie un mémoire joint aux dessins qu'il a communiqué représentant les plans, élévations et profils de la chaussée, pont, *aqueduc du Mont Pila*[3], tour du réservoir et rampe des siphons éle-

1. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Moranzel, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus (Marigny a signé).

2. Voir plus loin, p. 69.

3. On peut consulter sur ce point un ouvrage considérable de M. Germain de Montauzan, *Les aqueducs antiques de Lyon*, 1908. Le travail de Delorme dont il est question ici date de 1759. Le faubourg Sainte-Irénée se trouve au sud-ouest de Lyon, sur la rive droite de la Saône.

vés hors de la porte *Saint Hirené, fauxbourg de la ville de Lion*, mesurés et dessinés par M. de Lorme, de l'Académie de la ditte ville. L'Académie a été très satisfaitte de l'explication et des détails qu'il donne de cette partie d'un aqueduc immense dont il se propose de mettre au jour la totalité. Elle est persuadée de l'utilité qui en poura résulter et ne peut trop applaudir au zèle de M. de Lorme et à celui du citoyen illustre, qui le met à portée de procurer au public les dessins d'un ouvrage qui démontrera l'attention que les Romains avoient de procurer des eaux en abondance dans les grandes villes de leur domination.

De plus, l'Académie a lu un mémoire imprimé présenté par le sieur Tibault sur un projet de pompe pour le service de la *ville de Paris*[1], dont il dit avoir fait un model en grand.

Du lundi 18e Aoust 1760.

L'Académie étant assemblée, les élèves qui concourent pour les prix de cette année ont exposé leurs desseins au net dans la salle, l'antichambre et l'école de l'Académie, pour être examinés par MM. les architectes du Roy pendant toute la semaine et la suivante jusqu'au jeudi.

L'Académie a remis au jeudi 28 aoust son assemblée ordinaire, afin que M. le marquis de Marigny puisse être présent au jugement des prix et à leur distribution; en sorte qu'il n'y aura point d'assemblée lundi prochain.

Du vendredi 29e Aoust 1760.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves qui concourrent pour les prix de cette année, et les suffrages ayant été pris par le scrutin en présence de

1. Rien sur ce projet de pompe.

M. le marquis de Marigny, directeur général des Bâtimens du Roy.

Dans le premier scrutin, le dessin marqué L, composé par le s[r] Joseph Élie Michel Le Febvre, né à *Rouen, paroisse Saint Pierre du Châtel de Rouen*, le 25[e] septembre 1734, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui est une médaille[1] d'or représentant le portrait du Roy avec cette légende : Lud. XV Rex christianis., et, au revers, l'hôtel de ville de Rouen.

[(Note postérieure) : « Vu l'extrait baptistaire, M. Le Febvre, qui a remporté le premier prix, est né le 25 septembre 1734, sur la paroissse de *Saint Pierre du Châtel de la ville de Rouen*, et a été nommé Joseph Élie Michel. »]

Dans le second scrutin, le dessin marqué F, composé par M. Jean Baptiste Claude Jallier, né à *Château Chinon en Morvan*, le 27 mai 1740, a eu la pluralité des voix pour le 2[e] prix, qui est une grande médaille d'argent représentant le portrait du Roy, avec cette légende : Ludovicus XV Rex christianissimus, et, au revers, le *pont de Compiègne*.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué L, composé par M. Ange Antoine Gabriel, né à *Trianon*, le 15 septembre 1735, a eu la pluralité des voix pour l'accessit ou 3[e] prix, qui consiste dans une médaille d'argent représentant le portrait du Roy, avec cette légende : Ludovic. XV Rex christianiss., et, au revers, la place et *le portail de Saint Sulpice de Paris*.

Du lundi 1[er] Septembre 1760[2].

L'Académie étant assemblée, MM. *Franque* et *Brébion*,

1. Toutes ces médailles ont déjà été données. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 232, 277, 343.

2. Ont signé en septembre : Blondel, Brébion, Chevotet,

qui avoient été nommés dans l'assemblée des 9 et 30 juin pour examiner les papiers utils à l'Académie que M. *de Beausire* anonçoit avoir laissé entre les mains de Mme Granet par sa lettre du 14 avril[1], ayant présenté à la Compagnie deux états et inventaires desdits papiers, le premier du 27 juin, le 2e du 11 juillet 1760, elle a examiné ces deux états dans ses conférences, et ayant reconnu que la plus grande partie des papiers contenus dans ces deux états consistoit en originaux ou coppies, ou extraits des regîtres ou pièces académiques qui lui sont nécessaires ou utiles et qui ne devoient point courir dans le public, et que le reste qui ne faisoit que la moindre partie étoit analogue à ses travaux et en faisoit même partie, elle a été d'avis qu'il falloit revandiquer tous ces papiers et les retirer des mains de Mme Granet, et que pour y parvenir il falloit prier M. le marquis de Marigny de faire payer à Mme Granet ce qui pouvoit être dû à M. *de Beausire* sur la gratification qui paroist lui avoir été promise pour le rembourser des dépenses qu'il étoit obligé de faire pour coppier les mémoires de l'Académie ou des académiciens ou pour en faire des extraits, et qu'au moyen de ce payement, que l'on dit pouvoir monter à la somme de seize cent cinquante livres, on présumoit que Mme Granet seroit contente et rendroit tous les papiers dont il est fait mention dans les deux inventaires des Commissaires.

Contant, Deluzy, Franque, Lefranc d'Étrichy, Loriot, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

1. Voir ci-dessus, p. 42. Beausire le jeune avait fréquemment emporté chez lui des livres ou des documents appartenant à l'Académie (voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. 15, 231, 253, 284). Mais les documents signalés ici semblent différents, bien plus nombreux et plus afférents à l'administration même de l'Académie.

Je n'ai rien trouvé sur cette affaire, dont il serait bien curieux de connaître les dessous, qui révéleraient peut-être quelque chose de la vie de ce Beausire.

Quelle raison avait-il de partir pour Saint-Domingue ? Qu'allait-il y faire ?

Du lundi 17e Novembre 1760[1].

L'Académie assemblée aujourd'hui pour la première fois après les vacances, on a fait la lecture des statuts et règlemens de l'Académie, pour s'y conformer.

Ensuite M. *Perronet* a lu un mémoire sur les pieux et les pilots ou pilotis[2], dont l'Académie s'entretiendra dans les conférences suivantes.

Du lundi 24e Novembre 1760.

L'Académie étant assemblée, on a remis en délibération l'affaire concernant la nomination des correspondans, qui avoit été interrompue, pour fixer la meilleure manière de les choisir et les règlemens que l'Académie doit suivre à leur égard, ainsi que les devoirs qu'elle s'est crue obligée de leur imposer, et comme il s'est présenté plusieurs sujets soit des pays étrangers, soit du royaume[3], pendant le temps que l'Académie a employé à faire ses règlemens, la Compagnie a nommé MM. *Tanevot*, *Contant*, *Chevotet*, *Aubry* et *Soufflot*, commissaires, pour examiner autant qu'il sera possible les talens et l'expérience de ceux qui ont été proposez, et pour choisir parmi eux ceux par lesquels ils croiront que l'Académie doit commencer pour les associer à sa correspondance, en suivant les règles qu'elle s'est prescriptes.

Du lundi 1er Décembre 1760[4].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu des

1. Ont signé en novembre : Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, Loriot, Perronet, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Sur la question des pilotis, cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 235.

3. Voir ci-dessus, p. 1-7.

4. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, Blondel, Bré-

différens sujets étrangers et regnicoles qui demandent la correspondance de l'Académie et l'on a remis à MM. *Tanevot*, *Contant*, *Chevotet*, *Aubry*, *Soufflot*, commissaires, pour examiner par quels sujets il convient de commencer pour les adjoindre à la correspondance de l'Académie, une liste de ceux qui se sont présentés. Ces sujets sont au nombre de dix, sçavoir sept des pays étrangers qui sont MM. Chambers, Jardin, Ritter, La Guêpière, Petitot, Pigage et Dupui, et trois du Royaume qui sont MM. Saint André, Jolivet et Querret, afin qu'ils présentent ceux qu'ils croyent devoir être reçus les premiers. M. Roux, architecte de *Lion*, s'est aussi présenté pour demander la correspondance, et en conséquence du grand nombre des sujets qui se présentent, l'Académie a nommé MM. *Rousset* et *Le Roy* pour les adjoindre aux cinq commissaires précédemment nommez.

Du mardi 9e Décembre 1760.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté à la Compagnie quatorze desseins contenans les entablemens des trois ordres grecs pour être placez les uns sur les autres. Ces desseins d'entablemens en grand feront le sujet des leçons de M. *Loriot* à ses élèves pendant le cours de cette année académique : ces trois entablemens sont avec les chapiteaux des colonnes au dessous.

Du lundi 15e Décembre 1760.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu de différentes matières et principalement des gros et menus fer qu'on employe dans la construction des bâtimens, et à cette occasion l'on a désaprouvé quelques manières

bion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Moranzel, Pluyette, Perronet, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

de moufler les tirans et l'on a examiné et discuté celles qui paroissent les plus solides et qui sont préférables aux autres.

Du lundi 22e Décembre 1760.

L'Académie étant assemblée, on a continué de s'entretenir des différentes sortes de fers qui s'employent dans les bâtimens et dans les forces mouvantes, sçavoir gros fers, menus fers, fers d'enroulemens et menues serruries, et on s'est aussi entretenu sur des objets relatifs à l'hidraulique.

1761.

Du lundi 12e Janvier 1761[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu au sujet de différens usages abusifs dans le toisé de la maçonnerie[2], et l'on a proposé de fixer la manière la plus juste de faire l'estimation des saillies, des moulures et des ressauts, des tables saillantes et renfoncées, des bandeaux saillans, des retours des pans coupés, des arestes et demifaces, des recoupemens des angles en dedans, des retraites, des bandeaux autour des soupiraux et croisées, des vuides des croisées et portes vitrées des perrons, des lunettes de soupiraux de caves, des arestes des voûtes tant saillantes que rentrantes, des pieds droits des portes avec leurs demifaces, des bahus des terrasses et de leurs saillies, et MM. les architectes du Roy ont été invités à travailler sur cette matière.

Du lundi 19e Janvier 1761.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différens sujets et principalement sur l'origine des ordres d'architecture, qui est connue de tout le monde[3], et sur les

1. Ont signé en janvier : Aubry, Beausire, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, de Lespée, Loriot, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Voir l'introduction du volume précédent, p. xxvii, où nous expliquons une fois de plus pourquoi nous renonçons à tout commentaire sur la question du toisé, agitée par l'Académie pendant plus de vingt ans.

3. Même observation, mais ici le problème est intéressant et nous aurons l'occasion d'y revenir.

différentes proportions que les architectes les plus renommés ont données aux parties essentielles d'un même ordre.

Du lundi 26e Janvier 1761.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les poussées des voûtes et sur l'épaisseur qu'on doit donner aux pieds droits relativement à leur hauteur et à l'épaisseur de la voûte, qu'on suppose extradossée, et l'on est convenu que l'épaisseur qu'il faut donner aux bases ou pieds des pieds droits dépendoit encore de la solidité des matériaux, qui demandent une épaisseur plus ou moins considérable pour l'appuy [1]. Cette épaisseur peut aisément se calculer par la méchanique et il y en a des exemples dans la conférence du 11 mars 1743, qu'il seroit bon de vérifier pour différentes proportions de voûtes et des pieds droits.

Du lundi 9e Février 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *Rousset* a fait voir à la Compagnie des morçaux de métaux fondus et d'ardoises à demi fondues et collées ensemble dans l'embrasement de l'église de *Royaumont* par le tonnerre.

Du lundi 16e Février 1761 [2].

L'Académie étant assemblée, M. *Rousset* a fait voir à la Compagnie un plan et une coupe de l'*église de l'abbaye de Royaumont* bâtie en 1200 [3] et qui a été brûlée par la

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 333, 334, 339-342.

2. Ont signé en février : Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, de Lespée, Loriot, Perronet, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

3. *L'abbaye de Royaumont* se trouvait à l'est d'Asnières (Seine-et-Oise), près de la rive gauche de l'Oise; il n'en reste

foudre en 1409 et brûlée une seconde fois encore par le feu du tonnerre en 1760. Cette église ayant paru fort belle par sa grande élévation et son appareil en gothique, et M. *Rousset* devant retourner à *Royaumont*, l'Académie l'a prié de lui rapporter des détails pour connoître la construction de cette église.

Du lundi 23e Février 1761.

L'Académie étant assemblée, l'on s'est entretenu sur le toisé des murs et des voûtes et sur les différentes idées qu'on pouvoit avoir relativement aux paremens qui sont les mêmes pour les murs les plus minces comme pour les plus épais. L'Académie est desjà convenue de différentes règles pour mesurer les superficies d'un grand nombre de voûtes de différentes espèces et de trompes de différentes figures en plan et élévation; mais, n'ayant point encore épuisé cette matière, on s'est proposé d'en continuer l'examen.

Du lundi 2e Mars 1761[1].

L'Académie s'étant assemblée, on s'est entretenu de l'*église de Saint Augustin à Plaisance en Italie*[2], dont les colonnes sont de granite de deux pieds de diamètre

que des parties restaurées à plusieurs reprises. Elle avait été fondée en 1228 et non pas en 1200, et les bâtiments peuvent dater de la première moitié du XIIIe siècle. J'ai vu signalé l'incendie de 1409; celui de 1760 se produisit dans la nuit du 25 au 26 avril et fut terrible. Il est probable que Rousset était chargé des réparations, qui furent faites en 1761-1762.

1. Ont signé en mars : Aubry, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. L'*église Saint-Augustin* avait été construite vers 1570. Elle était en arcades soutenues sur des colonnes avec bas côtés. — Cf. ci-après, séance du 19 juillet 1762.

environ; on a particulièrement remarqué l'extrême légèreté de sa construction, et M. *Soufflot* s'est proposé d'en donner plus de détails à la Compagnie.

Du lundi 9e Mars 1761.

L'Académie s'étant assamblée, on s'est entretenu sur plusieurs livres d'architecture, particulièrement sur ceux qui ont été envoyé de Rome à l'Académie par M. le marquis de Marigny. On a ensuitte fait la vérification de l'état des livres qui composent la bibliothèque[1], pour dresser l'état de ceux qui manquent encore à l'Académie et qu'elle se propose de demander à M. le Directeur général. Messieurs *Franque* et *Rousset* se sont chargé de dresser ledit mémoire pour le communiquer à la Compagnie après les vacances de Pasque.

Du mardi 31e Mars 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *de L'Épée* a remis au secrétariat la coppie du toisé de M. *Desgodetz*[2], qui lui avoit été prêté par ordre de la Compagnie.

On s'est entretenu sur différentes églises et principalement sur la hardiesse de la construction de quelques voûtes du P. Dom Guarino Guariny[3] et de quelques dômes du même auteur.

Du lundi 6e Avril 1761[4].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir le

1. Voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. 214, 215.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 173, n. 1, et 173-188.

3. Le P. Guarino Guarini (1624-1683) est l'un des créateurs du style dit Rococo. Il avait construit à Paris l'église et la maison des Théatins. L'Académie consultait sans doute l'*Architettura civile del padre D. Guarini, opera postuma*, 1747, in-fol. L'église des Théatins n'y est pas représentée. Elle était, du reste, inachevée.

4. Ont signé en avril : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet,

plan de la *catédrale d'Orléans*[1], sur lequel on a fait quelques observations relativement à la solidité et la construction de cette église.

Du lundi 13e Avril 1761.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur l'architecture du *portail de la cathédrale d'Orléans*, dont M. *Loriot* a fait voir les plan, coupe et profil, avec les différens détails, qui ont plu à la Compagnie.

Du lundi 20e Avril 1761.

L'Académie étant assemblée, on a chargé MM. *Chevotet*, *L'Épée*, *Rousset* et *Perronet* d'aller chez M. *Tanevot* pour avoir des nouvelles de sa santé.

Ensuite, la Compagnie s'est entretenu sur la construction de différentes parties de l'*église cathédrale d'Orléans*.

Du lundi 27e Avril 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie un échantillon de brique extrêmement légère faite avec de la terre ordinaire mêlée avec un peu de charbon de terre[2]. La brique bien cuite et bien pleine de *Bourgogne* pèse 150 livres 10 onces, le pied cube, et la nouvelle ne pèse que 47 livres, en sorte que celle de Bourgogne pèse 3 fois et un cinquième de fois plus que l'autre.

L'Académie ayant trouvé cette nouvelle brique extrêmement cuite très dure, pleine de pores, présume qu'elle est plus propre que toute autre à faire des voûtes légères,

Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

1. Cf. ci-dessus, p. 57, 58.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 43.

soit qu'on l'employe avec le plâtre ou avec le mortier, avec lequel elle se lira très bien.

Il seroit à souhaiter que, pour épargner la dépense de charbon de terre qui entre dans la composition de ces briques nouvelles, on en pût faire de semblables avec de la tourbe verte ou de la tourbe brûlée et réduite en charbon.

Du lundi 4e Mai 1761[1].

L'Académie étant assemblée, on a décidé que personne ne sera reçu à concourir pour les prix de cette année, pas même à entrer dans la salle de l'Académie pour entendre la lecture du programme et faire une esquisse, à moins qu'il n'apporte un billet de quelque académicien qui le reconnoîtra pour élève de l'Académie[2].

On s'assemblera extraordinairement, le 18 du présent mois, à 8 heures du matin, pour convenir du sujet du prix et faire composer les élèves sur le champ.

L'Académie ayant fait faire la lecture du 8e chapitre du 2e livre de Vitruve[3], qui a pour objet les différentes manières dont les anciens construisoient leurs édifices, on a fait des observations et réflexions sur les meilleures pratiques de construction qui sont en usage en *Italie* et dans différentes provinces de la *France*.

Du lundi 18e Mai 1761.

L'Académie étant assemblée extraordinairement à

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. L'Académie s'est préoccupée à plusieurs reprises d'écarter des concours les jeunes gens qui étudiaient en dehors d'elle. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 305, 307, et ci-après, p. 92-95.

3. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 82, 83; t. II, p. 208, 209.

9 heures du matin pour décider le sujet du prix de cette année, elle est convenue de proposer à ses élèves le sujet contenu dans le programme suivant :

Une salle de concert isolée des quatre côtés entre trois rues et une place; elle sera construite au rez de chaussée avec portiques ou colonade autour. La salle sera élevée de 5 à 6 pieds au dessus des rues, en observant de monter aux portiques par trois marches au plus, le surplus des marches pour monter à la salle sera dans l'intérieur.

La salle sera précédée d'un salon ou vestibule et aura par derrière une grande salle décorée simplement, pour servir aux répétitions et de chauffoir, et cette salle aura toutes les commodités, dégagemens et degrez nécessaires pour le service.

Le vestibule et le sallon n'ayant pas besoin d'avoir la même hauteur que la salle du concert, on pratiquera au dessus des logemens pour un maître de musique et un concierge.

Le bâtiment avec ses portiques aura hors œuvre quinze à seize toises au plus de largeur sur vingt cinq ou trente toises de longueur.

Les élèves feront un plan du rez de chaussée et un plan des deux logemens au dessus du salon et du vestibule, une élévation de la face d'entrée, une coupe sur la longueur et une autre en travers.

L'échelle du plan, de l'élévation et des profils sera de 18 lignes pour toise pour les desseins au net et celle des esquisses sera de quatre lignes pour toise.

Du lundi 25e Mai 1761.

L'Académie étant assemblée et le tems n'ayant pas été suffisant pour faire le choix des esquisses, on a remis à l'assemblée prochaine le jugement de celles qui méritent d'être mises au net pour concourir au prix.

Du lundi 1er Juin 1761[1].

L'Académie étant assemblée et les esquisses ayant été examinées, la Compagnie a choisi parmi les vingt et un projets des élèves dix esquisses seulement pour être mises au net et concourir au prix de cette année; sçavoir celles de MM. Peyre, Boucher, Jallier, Le Tellier, De Bourge, Radel, Boizot, Vauguyon, d'Arnaudin et Mouton.

Toutes ces esquisses seront mises au net dans les loges de l'Académie, et les desseins mis au net seront exposez le lundi 17 aoust pour être examinés et concourir aux prix.

Du lundi 8e Juin 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *Contant* a fait voir des dessins, sçavoir le plan et profils sur la longueur et largeur de l'*église des religieux Carmes de Lisle en Flandre*[2], ce qui a donné occasion à la Compagnie d'en examiner la construction, qui a paru fort légère sans en altérer la solidité. Ce bâtiment n'est construit que depuis quatre ans, et lorsque M. *Contant* a vu laditte église, on ne faisoit que la couvrir.

Du lundi 15e Juin 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait la lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny par laquelle il demande à la Compagnie de donner au plus tôt son avis sur la construction d'un dôme avec une lanterne et flèche de pierre au dessus, proposée pour la *cathédrale de Strasbourg*[3].

1. Ont signé en juin : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lefranc d'Étrichy, de Lespée, Loriot, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Je n'ai aucun renseignement particulier sur cette église, aujourd'hui *église Saint-André*.

3. Toujours la restauration de la cathédrale. Cf. ci-dessus, p. 33-37, et ci-après, p. 74-79.

Cette lettre porte : « Il y a quelque tems, Monsieur, qu'à la demande de feu M. le maréchal de Belle Isle[1], je procuray un avis de l'Académie d'architecture sur une question élevée touchant la manière de rétablir la couverture de la nef de la cathédrale de Strasbourg, et cet avis a fait loy. Pareille question se présente encor au sujet de la construction d'un nouveau dôme au dessus de l'ancien dans la partie du cœur qui répond à l'emplacement du maître autel, mais l'exécution de ce projet étant regardée comme susceptible de danger, il s'agit de faire examiner la chose; elle requère la plus grande célérité et, pour la faciliter en l'absence de M. *Camus*, je vous envoye les mémoire, plans et profils nécessaires pour mettre la nouvelle question en état d'être décidée par l'Académie avec le moins de délays qu'il sera possible, et afin de me faire passer son avis avec une égale diligence dans la forme usitée, accompagnée des mémoires, plans et profils y joints.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur; *signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Après la lecture de la ditte lettre, de celle de Messieurs les prèteur, consuls et magistrats de la *ville de Strasbourg*[2] et du mémoire qui y étoit joint, elle a nommé MM. *Tanevot Contant* et *Soufflot*, commissaires nommés le 26e février 1760 au sujet de la même église, et leur a joint M. *Brébion* en l'absence de M. *Camus*, secrétaire, pour luy en rendre compte à la prochaine assemblée.

Du lundi 22e Juin 1761.

L'Académie étant assamblée, les commissaires nom-

1. Louis-Auguste de Belle-Isle, ministre de la Guerre, né en 1684, venait de mourir, le 26 janvier 1761.

2. Le préteur (les préteurs en réalité) formait le conseil du gouvernement avec les consuls et d'autres représentants du Corps électoral (trente en tout). Les « magistrats » peuvent être les membres des différents collèges, à moins qu'il ne faille lire le Magistrat (l'ensemble du gouvernement).

més dans la dernière séance pour examiner des dessins et mémoire concernant l'*église de Strasbourg* et en raporter leur avis à la Compagnie ont rendu compte de l'examen qu'ils en avoient fait et remis le raport qui contenoit leur façon de penser. La Compagnie, après en avoir entendu la lecture et avoir examiné de nouveau les dessins et le mémoire y joint et réfléchi sur le raport, a ordonné qu'il seroit enregistré comme sentiment unanime de l'Académie ainsy qu'il suit :

Rapport de MM. *Gabriel, Tanevot, Contant, Soufflot, Brébion.*

Nous commissaires soussignés, chargés par l'Académie dans son assemblée du 15 juin 1761 de lui raporter notre avis sur des projets concernant les réparations à faire à l'*église de Strasbourg* et un mémoire y joint, adressés à elle par M. le marquis de Marigny, conseiller du Roy en ses conseils, commandeur de ses ordres, directeur et ordonnateur général des bâtimens, jardins, arts, académies et manufactures royales, le jour susdit, nous sommes assamblés, le jeudi 18e du même mois, chez M. *Tanevot*, l'un de nous, avec les dessins et mémoire, et après les avoir examiné et avoir mûrement réfléchi sur les propositions contenues dans le mémoire et sur les avis de chacun de nous, notre sentiment unanime a été qu'il pourroit y avoir du danger à élever au dessus de l'ancienne coupole une deuxième voûte en forme de dosme et une lanterne en pierre, suivant le projet, surtout si l'extrados de l'ancienne coupole a souffert quelque altération dans le dernier incendie.

Nous croyons de plus que le dosme tel qu'on le propose auroit trop peu d'analogie avec le reste de l'édifice, dans les toits duquel il seroit d'autant plus noyé qu'il paroist qu'on n'a pas suivi, en reconstruisant la charpente au dessus de la nef, l'avis de l'Académie, qui étoit de former une

croupe du costé du portail et une du costé du dosme pour en dégager le tambour.

Nous pensons encore que, si l'on n'avoit pas abatu les sept timpans que la foudre avoit épargné, on auroit mieux fait de rétablir celui qu'elle avoit renversé et de remettre le tout dans sa forme gothique qui étoit d'accord avec les autres parties de l'église.

Mais, dans l'état où sont actuellement les choses, nous estimons qu'il conviendroit d'achever la démolition en suprimant la petite colonade qui est autour du tambour du dosme et qui est presque cachée par les quatre grands combles dont les faîtages la surmontent, et ensuitte de prolonger par dessus la voûte en coupole le toit de la grande nef, que l'on termineroit par une croupe à trois pans.

Mais, comme la ligne de pente de ce toit ne pourroit pas se prolonger telle qu'elle est au dessus de la voûte en coupole, à cause de sa curvité, il seroit nécessaire qu'elle fût dans cette partie plus raprochée de la perpendiculaire et que cette portion du toit formât à son sommet un térasseau octogone qui, non seulement en faciliteroit la construction parcequ'il sauveroit l'inconvénient de changer ou d'altérer la voûte, mais encore procureroit une baze sur laquelle on pouroit élever un amortissement terminé par une croix ou une lanterne, si on le peut, et une flèche soit en bois, soit en pierre, dans la manière gothique, afin d'éviter la discordance qui naîtroit du mélange des deux genres d'architecture.

On pouroit opposer à cet avis l'inconvénient de perdre deux des quatre petittes fenêtres qui éclairent la coupole, mais il y a apparence qu'elles donnent très peu ou point de jour et que le sacrifice ne seroit pas considérable; s'il l'étoit, on pouroit agrandir les deux qui seront conservées et peut être aussi les deux autres, auxquelles la lumière se communiqueroit par des lucarnes pratiquées dans le comble.

Du lundi 30e Juin 1761.

L'Académie étant assamblée, M. *Tanevot* a présenté à l'Académie un profil de grand entablement avec consoles, partant du dessous des modillons jusques sur l'architrave. Comme cet entablement est considérable par sa hauteur et saillie, on a particulièrement reconnu la difficulté de son exécution en mettant les assises des consoles qui portent 30 pouces de haut d'une seule pierre ; pour remédier à cet inconvénient, on a proposé de mettre les dittes consoles de lit en joint et par incrustement dans le corps de l'entablement, pour éviter qu'elles ne soient coupées par un joint.

Du lundi 6e Juillet 1761[1].

L'Académie étant assamblée, on a continué la lecture du huitième chapitre de Vitruve sur les différentes espèces de maçonnerie et de leurs propriétés, duquel chapitre on s'étoit entretenu quelques séances avant[2]. La Compagnie, après avoir fait les applications de chaque genre de construction avec ceux qui sont d'usage en *France*, a particulièrement aprouvé celle de brique lorsqu'elles sont, comme le remarque Vitruve luy même, de la meilleure qualité.

Du lundi 13e Juillet 1761.

L'Académie étant assamblée, on s'est entretenu sur les fragmens de l'*arc de Constantin* et sur le *théâtre de Marcellus*[3], on a disserté sur les dimensions de leurs ordres

1. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Ci-dessus, p. 70.

3. Sur l'arc de Constantin, cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 289-290, t. III, p. 139; t. VI, p. 54-55. — Sur le théâtre de Marcellus, voir *Procès-verbaux*, t. IV, p. 176 et n. (avec les références).

d'architecture, et la Compagnie a remarqué l'impossibilité d'exécuter en *France* d'aussi grandes saillies d'entablements, ne s'y trouvant pas de matériaux qui y soient propres et assez grands; aussi tous ces édifices sont ils presque tous bâtis ou incrustés de marbre.

Du lundi 20e Juillet 1761.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les différentes matières propres à couvrir les combles, sur les différentes inclinaisons de leurs pans, sur la comparaison de leurs différentes pesanteurs, sur les différentes dépenses de leurs constructions et de leur entretien.

On s'est aussi entretenu des différentes règles pour déterminer les pentes des frontons[1] que l'on inscrit assez ordinairement dans un arc de 90 degrez et que l'on tient plus bas et d'autant plus bas à mesure qu'ils ont une plus grande base.

Du lundi 27e Juillet 1761.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture de deux mémoires non signez, envoyez depuis quelques mois à l'Académie; le premier de ces mémoires a pour objet d'examiner s'il est utile à la Compagnie d'avoir des correspondans, le second a été fait pour appuyer le premier et pour en expliquer quelques articles[2]. Comme l'établissement des correspondans est une chose de conséquence et qui mérite qu'on y fasse les plus sérieuses réflexions, on a été d'avis de les faire examiner et de sursoir à la nomination des correspondans.

Du lundi 3e Aoust 1761[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a mis sur le bu-

1. Ci-dessus, p. 22.
2. Ci-dessus, p. 41-49, 62.
3. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel,

reau un dessein et un mémoire non signez, qui paroissent être de l'architecte de la *ville de Strasbourg*, à lui envoyez par M. le *préteur de Strasbourg*[1], tendans à représenter que, l'extrados de l'ancienne coupole n'ayant point souffert dans l'incendie du toit de l'église, la seconde coupole projettée avec une lanterne peut être construite sur la première sans craindre aucun danger. La Compagnie, qui a vu le dessein et entendu la lecture du mémoire, n'ayant plus sous les yeux les premiers desseins et mémoires sur lesquels elle a donné son avis et qu'on auroit dû lui renvoyer pour en avoir un nouveau, ne peut pour le présent rien changer à celui qu'elle a donné.

Du mardi 11e Aoust 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a dit qu'en conséquence de la délibération du lundi 3 aoust, dans laquelle la Compagnie avoit déclaré ne pouvoir statuer sur les remarques et dernières demandes faites par l'architecte de la *ville de Strasbourg* au sujet du second dôme et de la lanterne que l'on propose de construire en pierre au dessus du cœur de la cathédrale de cette ville, attendu qu'elle n'avoit plus sous les yeux les desseins sur lesquels elle avoit délibéré, le 22 juin dernier, il avoit demandé lesdits desseins au bureau de la Guerre et qu'on les lui avoit remis, pour être de nouveau examinez avec les dernières réflexions envoyées de Strasbourg.

L'Académie ayant examiné ces desseins, l'ancien mémoire et le nouveau contenant les dernières réflexions, a été d'avis que, s'il est vrai comme on l'expose dans le dernier mémoire que la coupole actuellement existante n'ait souffert aucune altération dans le dernier incendie

Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, Leroy, de Lespée, Loriot, Moranzel, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

1. Ci-dessus, p. 72-75.

et soit en aussi bon état qu'on l'assure, de même que son soubassement et les piliers de l'église qui supportent le tout, on peut élever une seconde coupole suivant le projet; mais, à l'égard de la lanterne ou clocher qu'on propose d'élever en pierre, elle pense que comme c'est un fardeau nouveau et très considérable pour la première voûte, on ne sçauroit trop examiner si elle n'en souffrira pas, ce que l'Académie ne peut pas décider, n'étant à portée de faire par elle même cet examen. Elle penseroit cependant que l'on devroit surhausser la nouvelle coupole et lui donner autant qu'il sera possible un caractère analogue au reste de l'édifice; elle penseroit aussi que l'on devroit user de tous les moyens propres à rendre la lanterne ou clocher le plus léger que faire se pourra, soit par la forme qu'on lui donnera, soit par les matériaux avec lesquels on le construira.

Du lundi 17e Aoust 1761.

L'Académie étant assemblée, elle a examiné les desseins au net que les élèves ont exposés pour concourir aux prix : ces desseins sont ceux des sieurs Peyre, Boucher, Jallier, Le Tellier, Debourge, Radel, Boizot, Vauguyon, Darnaudin et Mouton, dont les esquisses ont été admises, le lundi premier juin, pour être mises au net et concourir aux prix. Ces desseins resteront exposés pendant tout le reste de la présente semaine et pendant la suivante, jusqu'à ce qu'il plaise à M. le marquis de Marigny d'indiquer un jour pour la distribution des prix.

L'Académie ne s'assemblera point jusqu'au lundi 31 du présent mois, à moins que M. le marquis de Marigny ne donne un jour de la semaine prochaine pour y venir distribuer les médailles des prix.

Du samedi 29e Aoust 1761.

L'Académie étant assemblée extraordinairement après

midi pour la distribution des prix qui sont exposés depuis le 17 de ce mois, après avoir examiné les desseins des élèves en présence de M. le marquis de Marigny, commandeur des ordres du Roy, directeur général des bâtimens du Roy, jardins, ars, académies et manufactures royales, et après avoir pris les suffrages par des scrutins.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué L, composé par le s[r] Antoine Joseph de Bourge, né à *Paris*, *paroisse Saint Germain de l'Auxerrois*, le 8 février 1737, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui est une médaille d'or représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS.; au revers les Enfans de France, avec cette légende : NOVA SPES DOMUS AUGUSTÆ, et à l'exergue : COMES. ATREBAT. NATUS IX OCTOB. M DCC LVII.

Dans le second scrutin, le dessein marqué E, composé par le s[r] Juste François Boucher, né *à Paris*, *paroisse Saint Germain de l'Auxerrois*, le ... mai 1739, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent représentant le portrait du Roy, avec cette légende : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers le *pont de Compiègne*[1], avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et à l'exergue on lit : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO.

Dans le troisième scrutin, il y a eu égalité de suffrages entre le dessein marqué D, qui est du s[r] Jallier, et celui marqué H, composé par le s[r] Peyre.

Dans un quatrième scrutin, le dessein marqué H, composé par le s[r] Antoine François Peyre, né *à Paris*, *paroisse Saint Sulpice*, le 5 avril 1739, a eu la pluralité des suffrages pour le troisième prix, qui est une médaille d'argent semblable à celle du premier prix.

1. Première médaille déjà donnée : ci-dessus, p. 24. *Pont de Compiègne*, voir ci-dessus, p. 24.

Du lundi 31e Aoust 1761.

L'Académie étant assemblée, on s'est beaucoup entretenu sur la plantation des quinqu'onces dans des quadrilatères rectilignes irréguliers, et plusieurs académiciens ont donné différentes méthodes pour les construire. Ces méthodes seront enregistrées dans la suite lorsqu'il plaira à la Compagnie.

Du 7e Septembre 1761[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a promis de rapporter dans la première séance après la Saint Martin, pour la rentrée de l'Académie, trente deux planches d'étude sur l'ordre corinthien, savoir[2] :

1° Une planche pour le piédestal et la base de Vignole.
2° Une planche pour le même piédestal et la même base, avec quelque changement.
3° Une planche pour les chapiteaux de la colonne et du pilastre de Vignole.
4° Une planche pour le plan des mêmes chapiteaux.
5° Même chapiteau de Vignole avec des changemens.
6° Une planche pour le profil du chapiteau, colonne et pilastre.
7° Une planche pour le plan des mesmes chapiteaux.
8° Une planche pour l'élévation des mêmes chapiteaux.
9° Une planche : entablement selon Vignole.
10° Une planche du même entablement ajusté pour accouplement de colonnes.
11° Une planche pour le plan de la corniche dans le cas d'accouplement de colonnes et de pilastres.
12° Une planche pour entrecolonnes suivant Vignole.
13° Une planche pour le même entrecolonnes avec changement.

1. Ont signé en septembre : Beausire, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Loriot, Perronet, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.
2. Voir ci-après, p. 83-87.

14° Une planche pour portique sans pied d'estal suivant Vignole.

15° Une planche pour le même portique avec quelque changement.

16° Une planche pour le même portique avec quelque autre changement.

17° Une planche pour le portique avec le pié d'estal suivant Vignole.

18° Une planche pour le même portique avec pié d'estal.

19° Une planche pour un second entablement corinthien avec colonne et pilastre derrière, et pour colonne seule, dont les colonnes ne peuvent être accouplées, le tout d'après Vignole avec des changemens.

20° Une planche pour un troisième entablement corinthien pour des pilastres seulement.

21° Une planche pour le portique sans pied d'estal des planches 19 et 20 avec changemens.

22° Une planche pour le même portique des planches 19 et 20 avec nouveau changement.

23° Une planche pour le même portique 19 et 20 avec changement

Portique avec pié d'estal.

24° Portique avec pied d'estal pour les planches 19 et 20, une planche.

25° Une planche pour le même portique.

26° Une planche pour entablement avec colonnes et pilastres.

27° Une planche pour entablement sur colonnes seulement.

28° Une planche pour les entrecolonnes des planches 26 et 27.

29° Une planche pour portique sans pié d'estal des planches 26 et 27.

30° Une planche pour un 2° portique relatif aux planches 26 et 27.

31° Une planche pour un portique avec pié d'estal relatif aux planches 26 et 27.

32° Une planche pour un 2° portique relatif aux planches 26 et 27.

Ensuite, on s'est entretenu sur les quinqu'onces plantés dans des plans irréguliers et l'on est convenu d'une méthode géométrique et sûre, qui sera enregistrée avec sa démonstration après la rentrée de l'Académie, qui prend ses vacances aujourd'huy.

Du lundi 16e Novembre 1761[1].

L'Académie étant assemblée, MM. les professeurs ont présenté le programme des leçons publiques qu'ils donneront pendant le cours de l'année académique, qui commence aujourd'huy suivant ce programme.

M. *Camus* expliquera la méchanique, tous les mercredis et samedis, depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

M. *Loriot* continuera son cours sur les cinq ordres et donnera un traité du développement des solides relativement à la coupe des pierres, des bois de charpente et à la menuiserie, tous les lundis, depuis une heure jusqu'à trois, et tous les mardis, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze.

Ensuite, M. *Loriot* a présenté les 32 desseins qn'il avoit promis au mois de septembre dernier pour le sujet des leçons d'architecture qu'il doit donner dans le courant de cette année. Ces desseins sont restez entre ses mains; l'Académie, qui a commencé l'examen de ces desseins, les examinera plus amplement dans les conférences suivantes. On a fait lecture des statuts et règlemens de l'Académie contenus dans les lettres patentes pour son établissement.

Du lundi 23e Novembre 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté à la Compagnie seize desseins contenant seize profils d'entablemens, qui seront examinez. Ces seize profils sont relatifs aux 32 planches d'études qu'il a faites sur l'ordre corinthien et sont destinées à faire le sujet de ses leçons pendant le cours de cette année académique.

1. Ont signé en novembre : Aubry, Beausire, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Perronet, Soufflot, Tanevot, Camus.

Du mardi premier Décembre 1761[1].

L'Académie, étant assemblée et ayant considéré que les quarante huit desseins concernant les ordres que M. *Loriot* a proposé pour le sujet de ses leçons pendant la présente année académique demanderoient plus de tems qu'elle n'en peut donner dans ses assemblées ordinaires pour les examiner comme la matière le mérite, a cru qu'elle devoit faire préparer l'examen de ces desseins par des commissaires, et elle a nommé MM. *Aubry*, *de Luzy*, *Franque* et *Le Roy* pour lui en rendre compte. Les quarante huit desseins de M. *Loriot* ont été remis à M. *Franque*. M. *Aubry* ne pouvant pas s'occuper de cet examen, étant chargé de différentes affaires, l'Académie a décidé que les trois autres commissaires, sçavoir MM. *de Luzy*, *Franque*, *Le Roy* et *Tanevot*, se chargeront de l'examen.

M. *Aubry* ayant présenté à l'Académie un mémoire concernant les élèves[2], et pour rendre les leçons de son école plus utiles, la Compagnie a nommé MM. *Tanevot*, *de Luzy*, *Franque* et *Le Roy* pour l'examiner et en rendre compte.

M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie le dessein d'une portion de l'*église de Notre Dame de Dijon*[3] levé par M. Jallier, élève de l'Académie. M. Jolivet, architecte des États, à qui M. Jallier avoit été adressé, a procuré à M. Jallier toutes les facilités dont il avoit besoin pour ses opérations et a promis à la Compagnie de lui procurer les plans détaillés à différentes hauteurs, avec les coupes et élévations de tout l'édifice. La Compagnie a prié

1. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc d'Étrichy, Leroy, Loriot, Mansart de Lévy, Perronet, Soufflot, Camus.

2. Voir plus loin, p. 87, 91-95.

3. C'est la célèbre église, commencée en 1178, dont la façade si originale dénote chez l'architecte un rare esprit d'invention.

M. *Soufflot* d'écrire à M. Jolivet pour le remercier, lui témoigner combien elle est sensible à ses offres et avec quel plaisir elle recevra les desseins qu'il voudra bien lui procurer.

Du lundi 7e Décembre 1761.

L'Académie étant assemblée, M. de Neufforges lui a présenté le quatrième volume de ses œuvres d'architecture. Ce volume contient des distributions différentes de bâtimens depuis trois toises de face jusqu'à cinquante, avec des décorations intérieures[1].

MM. *Tanevot*, *de Luzy*, *Franque* et *Le Roy*, qui avoient été nommez pour rendre compte de l'ouvrage de M. *Loriot*, en feront leur rapport la semaine prochaine.

Du lundi 14e Décembre 1761.

L'Académie étant assemblée, M. Laurent, ancien élève de l'Académie, a présenté à la Compagnie un mémoire qui a pour titre : *Du fer, de sa nature et de ses propriétés.* Ce mémoire ayant souffert plusieurs objections auxquelles l'auteur n'a point répondu, on n'a pas cru devoir le faire examiner par des commissaires.

M. *Loriot* ayant présenté un nouveau mémoire pour expliquer les quarante huit planches qu'il a composées pour ses leçons, MM. les commissaires qui sont chargez de l'examen des planches ont été nommez pour rendre compte de ce mémoire.

Du mardi 22e Décembre 1761.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a rendu compte à la Compagnie de la lettre qu'il a écrite à M. Jolivet, architecte des *États de Bourgogne*, pour le remercier et

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 303-305, 335 et la note 2. Il s'agissait alors des deux premiers volumes.

accepter les offres qu'il a faites de lui procurer les plans, élévations et coupes de l'*église Notre Dame de Dijon*. Ensuite il a lu un mémoire sur l'architecture gothique, dans lequel il fait le parallèle des églises gothiques avec les modernes[1]. Ce mémoire avoit été fait pour l'*Académie de Lion* où il l'avoit lu en 1741.

1. Il a déjà été question de ce mémoire de Soufflot. Il avait été lu à l'Académie de Lyon dans la séance du 12 avril 1741.

1762.

Du lundi 11e Janvier 1762[1].

L'Académie étant assamblée, MM. les commissaires nommés pour faire leur raport sur les quarante huit dessins de l'ordre corinthien que M. *Loriot* se propose de donner aux élèves de l'Académie, et aussi sur le mémoire donné par M. *Aubry* au sujet de la meilleure règle que l'Académie désire de mettre dans l'école[2], MM. *De Lusy*, *Franque* et *Le Roy* ont chacun fait la lecture de leurs premières idées, dont ils se proposent de ne faire qu'un seul et unique raport suivant les intentions de l'Académie. Elle a applaudi aux premiers moyens que les commissaires proposent et les a engagés à les mettre dans l'ordre convenable le plus tôt qu'il sera possible, vu la conséquence de l'objet.

M. *Potain* a présenté à la Compagnie un ouvrage intitulé : *Essai en forme de traité sur la construction*[3], *où l'on propose une portion d'église pour modèle.* L'Académie se propose d'en faire la lecture dans les séances prochaines.

Du lundi 18e Janvier 1762.

L'Académie étant assemblée, on a examiné le model que M. *Gabriel* a fait faire de trois moyens différens dont

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, Beausire, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hupeau, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Voir ci-dessus, p. 70, 84, et ci-après, p. 91-95.

3. Voir plus loin, p. 97, 98.

il se propose d'employer celui qui paroîtra le plus seure à la Compagnie pour la construction des plattes bandes des colonnades de *la place de Louis Quinze*[1], et les armatures de fer qui doivent entrer dans ladite construction; et l'Académie, pour se donner un plus long examen, est convenu de ne déterminer son avis que lundi prochain. La Compagnie, ayant entendu la lecture du raport que MM. *Tanevot*, *De Luzy*, *Franque* et *Le Roy* ont fait des dessins que M. *Loriot* se propose de donner aux élèves et d'un mémoire de M. *Aubry* concernant quelques articles qu'il seroit bon d'ajouter aux statuts qui les regardent, a décidé que le mémoire des commissaires seroit enregistré, et elle a chargé MM. *Content* et *Le Roy* d'extraire des statuts qui regardent ces élèves et d'y ajouter les articles du mémoire qui concernent la règle et la meilleure discipline de l'école.

Du lundi 25e Janvier 1762.

L'Académie étant assamblée, M. *Gabriel* a consulté la Compagnie sur différens desseins d'armatures qu'il a présentés pour les plates bandes des *colonades de la place de Louis Quinze*. Ces desseins et les modèles présentés dans la conférence précédente ayant été examinés et la Compagnie ayant considéré que les plates bandes sur la face extérieure n'ont que 13 pieds, d'un axe de colonne à l'autre, et sont butéz par des pavillons de 11 toises de face, elle croit que ces plattes bandes pourroient se passer de tirans pour le dessous et de tout autre secours que leur coupe et leur butée. Elle approuve cependant que, pour prévenir tous les accidents qui peuvent être occasionnéz par l'inperfection des matériaux du pays ou par les défauts de la taille et de la pose et autres accidens dif-

1. On peut voir dans Patte, *Mémoire sur les principaux objets de l'architecture*, p. 268-270, les armatures de fer du *Louvre* et du *Garde-Meuble*.

ficiles à prévoir, de suivre le dernier dessein de M. *Gabriel*, par lequel il propose un tiran de fer au dessus de l'extrados de l'architrave, accroché des deux bouts dans les ancres des colonnes, et deux crampons de fer placéz dans les joints des contre clefs et accrochez au susdit tiran[1].

Elle approuve aussi que l'on employe des goujons dans les joints des autres clavaux; elle approuve pareillement les tirans de fer d'une seule pièce sous les plattes bandes de traverse de la colonnade, comme il a été pratiqué à la *chapelle de Versailles*, estimant que c'est dans le sens seulement de ces plattes bandes que l'on doit craindre la poussée.

Du lundi 1er Février 1762[2].

L'Académie étant assamblée, M. *Perronet* a présenté à la Compagnie un plan et un profil du chevet de l'*église collégiale de Nantes*[3] dont la légèreté de construction a été aprouvée par l'assamblée; après s'être entretenu sur cette manière de bâtir qui luy paroist de plus en plus intéressante, on a commencé la lecture du livre que M. *Potain* a fait sur différentes parties de la construction, et la Compagnie s'est proposé de la continuer dans les assemblées suivantes.

Du lundi 8e Février 1762.

L'Académie étant assamblée, M. Boullée fils[4] a présenté

1. Voir à la fin de ce volume les définitions des termes techniques. Patte ne parle pas de la *chapelle de Versailles*.

2. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

3. La collégiale de Nantes portait alors le vocable d'église Notre-Dame. C'est ainsi qu'elle est désignée dans le *Dictionnaire* d'Expilly.

4. C'est Louis-Étienne Boullée (1728-1799), fils d'un expert-

à la Compagnie l'élévation en perspective d'un projet d'*hôtel des Monnoyes* à bâtir sur le terrain de l'*hôtel Conti*, et a fait présent à MM. les académiciens présens d'une épreuve de son élévation. L'Académie, étant contente de cette élévation, a prié M. Boullée de lui en faire voir les plans et les détails.

M. *Gabriel* ayant annoncé à la Compagnie que M. *de Beausire le jeune*, de la 2e classe, étoit mort à *Saint Domingue*, au mois de juillet dernier[1], on est convenu de procéder lundi prochain par le scrutin pour remplir la place qu'il laisse vacante dans la seconde classe. M. *Camus* s'est chargé d'écrire à MM. les architectes absens pour les inviter à concourir à l'élection.

Du lundi 15e Février 1762.

L'Académie étant assamblée, on a procédé par le scrutin pour remplir la place vacante dans la seconde classe de l'Académie par la mort de M. *Beausire le jeune.*

Dans le premier scrutin, la pluralité des voix a été en faveur de M. Moreau.

Dans le second scrutin, la pluralité des voix a été pour M. Desmaisons.

Dans le troisième scrutin, la pluralité des voix a été pour M. Boulée.

Ainsi la Compagnie propose MM. Moreau, Desmaisons et Boulée pour remplir la place vacante de la 2e classe de l'Académie par la mort de M. *Beausire le jeune.*

Aprouvé la rature dans le troisième scrutin où M. Boulée a eu la pluralité des voix; approuvé pareillement la

juré des Bâtiments du Roi. Nous retrouverons plus tard cet artiste, qui mérite une étude particulière et dont nous avons eu occasion d'étudier quelques projets étranges (*L'art moderne*, p. 273-282). La construction de l'*hôtel des Monnaies* fut projetée de très bonne heure.

1. Voir ci-dessus, p. 42, 46.

rature dans la récapitulation des trois scrutins, MM. Moreau, Desmaisons et Boulée ayant eu la pluralité des voix pour être présentez et remplir la place vacante dans l'Académie par la mort de M. *Beausire le jeune*.

Du lundi 1er Mars 1762[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny au sujet de l'élection du quinze du mois dernier, dont voici le contenu :

« A Paris, le 27 Février 1762.

« Le Roy, Monsieur, ayant fait choix du sr *Moreau*[2], l'un des trois sujets que l'Académie lui a présenté pour remplir la place du feu sr *Beausire* dans la seconde classe, vous aurez agréable de le notifier à l'Académie et de l'y faire recevoir en la manière usitée.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

En conséquence de la lettre cy dessus, M. *Moreau* a été reçu dans l'Académie en la manière acoutumée.

Ensuite on est convenu de quelques articles concernant le règlement à faire pour le choix des élèves de l'Académie qui pourront concourir aux prix, et l'on a chargé MM. *Contant* et *Le Roy*, avec MM. *Tanevot*, et *Luzy*, qui avoient desjà fait quelques réflexions sur cette matière, de résumer l'avis de la Compagnie et le mettre en état d'être enregistré.

Du lundi 8e Mars 1762.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.
2. Sur Moreau, voir l'Introduction du présent volume.

moyens de prévenir les abus qui se commettent dans le choix des élèves qui concourrent aux prix et sur ceux qu'on peut employer pour n'admettre aux concours que de bonnes esquisses et rejetter toutes les autres[1]. A ce sujet on a lu un projet de règlement pour maintenir les statuts qui concernent les élèves de la Compagnie.

Le mémoire de MM. les commissaires concernant le choix, le nombre des élèves ayant été lu et approuvé par l'Académie, on a été d'avis de le remettre à M. *Gabriel* pour le rédiger en forme de règlement.

Du lundi 15e Mars 1762.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait la lecture du règlement qu'il a rédigé sur le mémoire des commissaires, MM. *Tanevot*, *Contant*, *De Luzy*, *Franque* et *Le Roy*, qui ont examiné par ordre de la Compagnie un écrit présenté par M. *Aubry*, le premier décembre 1761, au sujet du choix des élèves et des moyens de rendre plus utiles les leçons de l'école de l'Académie. Le règlement rédigé par M. *Gabriel* ayant été approuvé unanimement, l'Académie a ordonné qu'il soit enregistré et suivi à l'avenir dans tous ses articles.

Règlement de l'Académie royale d'architecture pour maintenir les articles des statuts concernant l'école, le titre d'élève et le concours aux grands prix[2].

Sa Majesté, en établissant l'Académie d'architecture, a fondé une école publique où tout homme, de quelque âge et condition qu'il soit, qui a du goût pour l'architecture et les mathématiques, a le droit d'entrer pour assister aux leçons publiques et entendre les professeurs.

1. Voir ci-dessus, p. 84.
2. Nous avons reproduit les statuts de 1717 dans l'appendice I du t. IV. Nous ne pouvons qu'y renvoyer.

C'est dans ce nombre d'étudiants que se doivent choisir partie des élèves, et comme il est extrêmement intéressant pour le concours et pour chaque académicien qui a le droit de nommer un élève de s'assurer des talents de ceux qui se destinent à l'architecture, l'Académie a réglé ce qui suit :

Article premier.

MM. les professeurs sont invitez de remplir avec la plus grande exactitude ce qui est ordonné par les articles XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII et XXXIX des statuts, qui concernent leurs fonctions, et de rendre compte tous les deux mois, dans une assemblée ordinaire, du progrès que font les étudiants et surtout de leur assiduité, pour que, sur leur rapport enregistré, l'Académie puisse assoir son choix sur les élèves qu'elle désire adopter ou récuser ceux qui ne sont pas assidus.

Art. 2.

Ils auront attention de marquer les places dans leur école pour distinguer les élèves d'avec les jeunes gens qui aspirent à ce titre, en plaçant plus près de leur personne ceux qui ont remporté des prix ou des accessits, de suite les élèves qui ont desjà concourru, ensuite les élèves nouveaux.

Art. 3.

Les deux professeurs partageront la nomination des six élèves entr'eux, en vertu du XLe article des statuts, et les choisiront soit dans le nombre des étudiants, soit et de préférence dans le nombre des jeunes gens qui, ayant desjà concouru au grand prix, ne seront adoptez par aucun membre de l'Académie.

Art. 4.

Chaque académicien de la première et de la seconde classe, en conséquence de l'article XL, nommera un élève qu'il choisira soit parmi les plus instruits des étu-

diants, soit parmi les jeunes gens qu'il forme lui même et qu'il reconnoît en état de concourir aux prix ou parmi ceux qui ont précédemment concouru et acquis le titre d'élève.

Art. 5.

Cette nomination, tant de la part des académiciens que de celle des professeurs, sera faite toutes les années dans la première quinzaine de la rentrée, et enregistrée sur deux listes et dans les registres de l'Académie, comme il est dit audit article XL.

Art. 6.

Les jeunes gens nommez dans l'année et ainsi enregistrez auront seuls le droit de concourir aux prix comme élèves de l'Académie, suivant le même article XL. Et, dans le cas où la Compagnie perdroit un de ses membres dans l'intervalle de l'enregîtrement au concours, celui qui remplira la place adoptera l'élève enregistré à la nomination du défunt jusqu'à l'année suivante.

Art. 7.

Les jeunes gens enregîtrez jouiront seuls du titre d'élèves de l'Académie et des privilèges qui y sont attachez, sur le certificat du secrétaire de l'Académie.

Art. 8.

L'article XLI des statuts sera observé scrupuleusement dans le choix des élèves quant à l'âge, aux mœurs, religion et talents requis par ledit article.

Art. 9.

L'article XLII des statuts sera observé en la manière usitée de concourir par esquisses avant de composer pour le grand prix, mais le choix de ces esquisses pour le concours ne pourra se faire que par scrutin dans une assemblée indiquée pour qu'elle puisse être générale.

Les neuf articles contenus dans le règlement cy dessus,

après avoir été lus une seconde fois, ont été approuvez unaniment par la Compagnie.

Dans l'assemblée prochaine, on travaillera, de préférence à tout, sur l'affaire des correspondants.

Du lundi 22e Mars 1762.

L'Académie étant assemblée, on a remis sur le bureau l'affaire de l'établissement des correspondants et l'on a fait lecture de tout ce qui a été fait, dit à ce sujet, depuis le 13 novembre 1758 jusqu'au 27 juillet 1761, et ayant reconnu que cette affaire avoit été suffisamment examinée et discutée dans les délibérations du 30 avril et 16 juin 1760, et qu'il en avoit résulté un règlement approuvé unanimement dans l'assemblée du 16 juin 1760, l'Académie, après avoir pesé et examiné les différentes réflexions qui ont été faites depuis pour et contre, est convenu que ledit règlement auroit son plein effet[1], tous les abus qui pourroient résulter de l'établissement des correspondants ayant paru suffisamment écartés par les neuf articles de ce règlement. En conséquence, l'assemblée a déterminé que les sept commissaires qui ont été nommez, le premier décembre 1760, pour indiquer les sujets qu'il conviendroit d'admettre les premiers à la correspondance, feroient leur rapport lundi prochain 29 du présent mois, pour procéder le même jour à l'élection de ceux qui seront proposez; en conséquence, elle a ordonné que MM. les architectes seroient convoquez par billets pour la prochaine assemblée.

Du lundi 29e Mars 1762.

L'Académie étant assemblée, MM. *Tanevot*, *Contant*, *Chevotet*, *Soufflot*, *Rousset* et *Le Roy*, après avoir pris les informations qu'ils étoient chargez de faire pour propo-

1. Voir ci-dessus, p. 47-50.

ser à la Compagnie les sujets par lesquels il convenoit de commencer pour les faire correspondants, ont proposé MM. Chambers, Jardin, Petitot et Le Jolivet, et en ont rendu les témoignages suivants[1] :

M. Chambers a été élève de M. *Blondel*, il a ensuite étudié à *Rome* et a fait deux voyages à la *Chine*, qui l'on mis à portée de nous donner des monuments singuliers de ce pays un traité intéressant. Il a mis aussi au jour un livre sur l'architecture civile et il est aujourd'huy architecte du roy d'Angleterre.

M. Jardin a été élève de l'Académie et, après y avoir remporté un premier prix, il a été pensionnaire à l'*Académie de Rome;* il est à présent architecte du roy de Dannemarck et occupé à bâtir pour S. M. une église considérable, dont il a communiqué les projets à la Compagnie.

M. Petitot a été élève de l'Académie et y a remporté un premier prix qui lui a procuré l'avantage d'être pensionnaire à celle de *Rome;* il a décoré la *chapelle d'Harcourt dans l'Église de Notre Dame de Paris.* Il est à présent architecte de S. A. R. le duc de Parme, pour lequel il a fait plusieurs ouvrages.

M. Le Jolivet a été élève de l'Académie sous M. *Desgodetz*, il y a remporté un prix en 1722; il est auteur des desseins du *palais de Bareithe*, de l'*église du Pont Vel* et d'autres édifices dans les *États de Bourgogne* dont il est architecte, et il est occupé actuellement à un ouvrage intéressant que la Compagnie l'a prié de faire.

La Compagnie, après avoir entendu le rapport de MM. les commissaires et les témoignages qu'ils ont rendus en faveur de MM. Chambers, Jardin, Petitot et Le Jolivet, dont les trois premiers sont architectes dans les pays étrangers et le 4e est architecte dans le royaume, on

1. Sur ces différents artistes et sur leurs œuvres indiquées ici, voir l'Introduction du présent volume.

a procédé par quatre scrutins successifs pour connoître le veu de l'Académie au sujet de chacun de ces messieurs.

Dans le premier scrutin donné pour M. Chambers, architecte du roy d'Angleterre, cet architecte a été admis à la correspondance avec toutes les conditions du règlement.

Dans le 2e scrutin donné pour M. Jardin, architecte du roy de Dannemark, il a été admis à la correspondance suivant le règlement.

Dans le 3e scrutin donné pour M. Petitot, architecte de S. A. S. le duc de Parme, la correspondance lui a été accordée suivant le règlement.

Dans le 4e scrutin donné pour M. Le Jolivet, architecte des *États de Bourgogne*, la correspondance lui a été accordée suivant le règlement.

Ainsi l'Académie a élu MM. Chambers, Jardin, Petitot pour ses trois premiers correspondants dans les pays étrangers, et M. Le Jolivet pour son premier correspondant dans le royaume; en conséquence du veu de la Compagnie et de leur élection, les lettres de correspondance leur seront accordées et expédiées par le secrétaire.

L'Académie, déterminée de continuer l'élection de nouveaux correspondants, a nommé MM. *Gabriel*, *Tanevot*, *Camus*, *Aubry*, *Blondel*, *Franque* et *Le Roy* commissaires, pour faire de nouvelles informations sur les talents et la capacité de MM. les architectes établis dans les pays étrangers qui se sont présentés et ont été inscripts dans les délibérations pour être admis à la correspondance, et elle a prié MM. les commissaires d'en rendre compte à la Compagnie avant la fin du mois de juillet.

Du lundi 19e Avril 1762[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Potain* ayant présenté

1. Ont signé en avril : Gabriel, Beausire, Blondel, Brébion,

à la Compagnie un essay de traité sur la construction, où il propose une portion d'église pour modèle[1], l'assemblée a nommé MM. *Tanevot*, *Chevotet*, *Le Roy* et *Moreau* pour l'examiner, en faire le rapport et lecture à l'Académie. M. *Le Roy* s'est chargé du traité de M. *Potain*, pour le présenter au comité nommé pour en faire l'examen.

Du lundi 26e Avril 1762.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la construction des ponts levis et les difficultés qu'on éprouvoit souvent pour les lever lorsqu'ils sont un peu longs, comme l'un de ceux de *Vincennes*[2]. Comme ces sortes de ponts sont extrêmement pesants lorsqu'on veut leur donner une grande solidité, l'Académie, après avoir examiné divers inconvéniens et les moyens de les éviter, a cru que la matière n'étoit pas encore suffisamment discutée pour donner son avis.

Du lundi 3e Mai 1762[3].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture de quelques articles de Vitruve de M. Perreau, notamment le chapitre 9e du IIe livre, dans lequel il expose ce qu'il faut observer en coupant les bois pour bâtir[4].

On est convenu que, lundi prochain, MM. les architectes du roy donneront chacun le nom de l'élève qu'ils

Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

1. C'est l'ouvrage dont il a été question ci-dessus, p. 87.

2. L'Académie s'est occupée des ponts-levis (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 93).

3. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

4. Voir *Procès-verbaux*, t. II, p. 210.

ont dessein de présenter pour concourir aux prix et que le lundi suivant, 17 mai, l'Académie donnera le sujet du prix et fera composer sur le champ les élèves qui auront été admis.

Du lundi 10e Mai 1762.

L'Académie étant assemblée, MM. les architectes du roy ont présenté leurs élèves, au nombre de vingt six, sçavoir les sieurs :

Mouton, élève de M. *Brébion.*
Vauguyon, élève de M. *Aubry.*
D'Arnaudin, élève de M. *Loriot.*
Boucher, élève de M. *Soufflot.*
Le Tellier, élève de M. *Loriot.*
Radel, élève de M. *Gabriel.*
Peyre, élève de M. *Le Roy.*
Boizot, élève de M. *Franque.*
Herbelot, élève de M. *Camus.*
Le Moine, élève de M. *Camus.*
Le Prince, élève de M. *Rousset.*
Bouland, élève de M. *Moreau.*
Heurtier, élève de M. *Loriot.*
Raymond, élève de M. *Lécuyer.*
Perrard, élève de M. *De l'Épée.*
Picard, élève de M. *Beausire.*
D'Orléans, élève de M. *Perronet.*
Angibault l'aîné, élève de M. *De Luzy.*
Tenières, élève de M. *Hazon.*
Le Quin, élève de *De Cotte.*
Bourgeois, élève de M. *Camus.*
Angibault le jeune, élève de M. *Le Carpentier.*
Lucotte, élève de M. *Tanevot.*
Pierre Bugniet, élève de M. *Contant.*
Thibaut, élève de M. *Potain.*
M. *Mansart* a choisi pour son élève le sr Desbœufs.
M. *Pluyette* a choisi pour son élève le sr Brognard.

Au moyen de ces deux derniers élèves, le nombre des élèves de l'Académie sera de vingt huit.

Le 17 mai 1762.

(*Signé :*) Mansart de Lévy. Pluyette.

(*Note marginale postérieure.*)

Lundi prochain, 17 du présent mois, l'Académie s'assemblera à 8 heures du matin pour proposer aux élèves le sujet du prix de cette année, et MM. les académiciens qui ne sont point à l'assemblée de ce jour seront invités par une lettre circulaire pour l'assemblée prochaine.

Du lundi 17e Mai 1762, au matin.

L'Académie étant assemblée à huit heure du matin, pour convenir du sujet qu'on proposera aux élèves pour les prix de cette année, a décidé qu'on leur donneroit à faire les projets d'une foire couverte et solidement construite sur un terrain de 60 toises de longueur et cinquante de largeur hors oeuvre, destinée aux mesmes usages que celle de *Saint Germain*[1] et entièrement isolée.

La façade principale sera sur un des côtés de 50 toises; elle sera décorée d'une manière simple et masle, sans ordre d'architecture, et servira pour un corps de logis de pareille longueur et d'environ six toises d'épaisseur. C'est dans ce corps de logis que l'on placera les principales entrées de la foire, les corps de garde, le tribunal pour les commissaires, la chapelle, les magazins pour des pompes, des sceaux et autres ustensiles pour les cas d'incendie, et dans les étages au dessus on pratiquera

1. Le sujet était d'actualité, puisque la foire Saint-Germain venait d'être entièrement détruite par un incendie au mois de mars de 1762. On sait que les bâtiments de la célèbre foire s'étendaient à peu près entre les *rues du Petit-Bourbon et des Aveugles* au sud (rue Saint-Sulpice actuelle), la *rue Guisarde* à l'ouest et le marché Saint-Germain d'aujourd'hui au nord. Le plan Turgot en donne une projection cavalière.

des salles pour les sindics, des logemens pour le concierge et pour les personnes nécessaires au maintien de la propreté et de la sûreté de la foire. On y pourra aussi établir un ou deux réservoirs pour fournir de l'eau en différens endroits de la foire.

Dans le terrain qui restera au delà de ce corps de logis, on distribuera des rues éclairées par le haut avec des boutiques des deux côtés, et des entresolles au dessus. Ces boutiques n'auront d'entrée que par les rues intérieures; on observera de ménager dans différents endroits des petites cours pour recevoir les eaux des combles et pour y placer des puits, des fontaïnes et des latrines publiques.

On placera dans les endroits les plus convenables des théâtres de peu d'étendue pour les différens spectacles qui sont ordinairement dans les foires : ils auront tous leurs entrées par l'intérieur.

Les élèves feront un plan général du rez de chaussée et un autre du premier étage, où seront les logemens dont on a parlé. Ils feront aussi une élévation de la façade principale et une coupe sur la longueur totale de la foire; le tout sur une échelle de 9 lignes pour toise.

Les esquisses seront faites sur une échelle de 3 lignes pour toise et seront au trait à l'encre et avec la plus grande netteté que faire se pourra.

Du lundi 24e Mai 1762.

L'Académie étant assemblée a examiné les esquisses de MM. les élèves, et les voix ayant été prises pour juger celles qui méritoient le mieux d'être mises au net pour concourir aux prix, elle en a admis huit de vingt deux, savoir : celles de MM. Peyre, Le Tellier, Mouton, D'Orléans, Boizot, Radel, Bugnet et Thibault; et elle a arresté que ces esquisses et les desseins au net seroient exposées dans la salle de l'Académie, le lundi 16 aoust, pour être examinées de nouveau et concourir aux prix.

L'Académie a décidé que, si quelque élève faisoit entrer dans sa loge qui ce soit, il sera exclu et ne pourra point être admis à concourir.

Elle a encore décidé que personne ne pourra travailler aux lumières dans les loges et ne pourra travailler ailleurs que dans les loges, pas même dans l'école ni dans la salle de l'Académie[1].

M. Bernardo Antonio Vittone[2], ayant fait présent à l'Académie d'un livre in quarto avec un volume de figures contenant l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, un traité des mesures, l'architecture, la perspective, le blason, elle a nommé MM. *Soufflot*, *Hazon*, *Potain* et *Franque* pour en faire la lecture et les a priez d'en faire leur rapport à la Compagnie.

Du lundi 7e Juin 1762[3].

L'Académie étant assemblée, on a procédé à la nomination de six sujets pour les présenter à M. le marquis de Marigny, afin qu'il les présente au roy et qu'il en fasse choisir deux pour remplir les deux places vacantes dans la première classe de l'Académie par la mort de MM. *Billaudel* et *Tanevot*[4].

Dans le premier scrutin pour remplir les deux places vacantes dans la première classe de l'Académie par la mort de MM. *Billaudel* et *Tanevot*, M. *De l'Épée* a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. *Hazon* a eu la pluralité des voix.

1. Voir ci-dessus, p. 91-95, et ci-après, p. 109.
2. Voir plus loin, p. 108.
3. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc d'Étrichy, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.
4. Voir sur eux l'Introduction du volume précédent.

Dans le troisième scrutin, M. *Potain* a eu la pluralité des voix.

Dans le quatrième scrutin, M. *Le Carpentier* a eu la pluralité des voix.

Dans le cinquième scrutin, M. *Hupeau* a eu la pluralité des voix.

Dans le sixième scrutin, M. *Blondel* a eu la pluralité des voix.

Ainsi, MM. les architectes du roy présentent MM. *De l'Épée*, *Hazon*, *Potain*, *Le Carpentier*, *Hupeau* et *Blondel* pour remplir les deux places vacantes dans la première classe de l'Académie.

Pour remplir les deux places qui vaqueront dans la seconde classe par la promotion des deux architectes du roy qui monteront à la première, la Compagnie a élu six architectes par le scrutin.

Dans le premier scrutin, M. Coustou a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. Boulée a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, M. Desmaisons a eu la pluralité des voix.

Dans le quatrième scrutin, M. Belicard a eu la pluralité des voix.

Dans le cinquième scrutin, M. Dulin a eu la pluralité des voix.

Dans le sixième scrutin, M. de Saint Martin a eu la pluralité des voix.

Ainsi l'Académie a élu et présente MM. Coustou, Boulée, Desmaisons, Belicard, Dulin et de Saint Martin pour remplir les deux places qui vaqueront dans la seconde classe par la promotion de MM. les académiciens qui monteront à la première classe.

L'Académie, ayant été chargée par le marquis de Marigny de donner son avis sur les plans d'un bâtiment que MM. les comtes de Lyon se proposent de faire construire

pour la manicanterie de l'*église de Lyon*[1], a nommé MM. *Contant*, *Soufflot* et *Brébion* pour les examiner et lui en rendre compte.

Dans la conférence prochaine, l'Académie fera un règlement pour la conduite que doivent tenir ses élèves dans les loges où ils travaillent pour les prix[2].

Du lundi 14e Juin 1762.

L'Académie étant assamblée, les commissaires nommés dans la dernière séance pour rendre compte à la Compagnie, suivant les ordres et intention de M. le marquis de Marigny, des plans et élévations d'un bâtiment que M. les comtes de Lyon se proposent de faire construire pour la manicanterie de l'*église de Saint Jean*, ont fait lecture de leur raport; l'assemblée a ensuitte ordonné son enregistrement comme sentiment unanime de la Compagnie et ainsy qu'il suit :

Nous, soussignés, commissaires nommés par l'Académie d'architecture pour examiner les plans d'un bâtiment à faire pour la manicanterie de l'*église de Saint Jean de Lion*, nous sommes assamblé ce jourd'huy, 10e juin 1762, pour en faire notre raport. Après avoir pris connoissance des demandes de MM. les comtes de Lion et des différents usages auxquels ils destinent ledit bâtiment, nous avons examiné avec soins les plans faits par M. De Crenisse, leur architecte, et, après en avoir comparé les différentes parties avec les demandes qu'il nous a dit luy avoir été faittes par MM. les comtes, nous avons trouvé

1. L'archevêque et les chanoines de l'*église primatiale de Saint-Jean* portaient le titre de comtes depuis le XIVe siècle. — La Manécanterie c'est la maison des chantres, en même temps école de chant. Le projet dont il est question ici ne fut pas exécuté. L'ancienne Manécanterie, remontant en partie au moyen âge, existe encore. — De Crénice (Martin) est signalé en 1773.

2. Cf. ci-après, p. 108, 109.

qu'il les avoit remplis avec exactitude, tant pour les portions destinées à l'usage du chapître que pour celles dont on désire tirer avantage par les locations; nous pensons que le parti qu'il a pris de tirer une ligne droitte en continuation de celle du mur de clôture de la cour de l'archevêché est convenable, en ce qu'il rectifie l'irrégularité qui naîteroit de l'alignement actuel et n'exige que le sacrifice de portion d'une maison appartenante au chapître et dont le reculement fera découvrir le *doyenné* et *la rue d'Albon*, qui est à costé.

Nous avons ensuitte examiné les coupes et les élévations, nous en avons trouvé la décoration sage et d'un bon genre; nous préférerions l'élévation couronnée d'une balustrade à celle qui est terminée par une mansarde; à l'égard de la construction, nous pensons qu'elle peut être solide, vu la bonne liaison des différents murs, et d'ailleurs les réponses de l'auteur du projet à nos questions et à nos objections nous donnent de son intelligence une idée qui doit assurer de la bonne exécution lorsqu'il y veillera avec soin.

M. *Gabriel* a présenté à l'Académie deux élévations, un profil et un mémoire pour un portail que M. les chanoines de *Boulogne*[1] se proposent d'élever à leur cathédrale et sur lesquels ils requièrent l'avis de l'Académie. Après un sommaire examen desdits desseins et mémoire, l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Aubry*, *Le Carpentier* et *Moreau*, pour les examiner et faire leur raport à la séance prochaine.

La Compagnie, s'étant fait représenter les objets sur lesquels elle a nommé des commissaires dans les séances précédentes et autres affaires, est convenue que dans celle prochaine seroit fait raport du livre de M. *Potain*, celuy

1. L'ancienne cathédrale a été remplacée en 1827-1866 par l'*église Notre-Dame*. La crypte est en partie ancienne. On verra plus loin que l'Académie se prononça contre le projet présenté.

concernant la *cathédrale de Boulogne*, celui sur la réponse à faire à M. Bernardo Antonio Vittone, en reconnoissance du livre dont il a fait présent à l'Académie, après lesquels raports l'on procédera aux règlemens pour la conduite que doivent tenir les élèves dans leurs loges.

Du lundi 21e Juin 1762.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre à lui écrite le 19 juin par M. le marquis de Marigny, au sujet de l'élection faite dans l'assemblée du 7 juin dernier, dont voici le contenu :

« J'ai mis, sous les yeux du Roy, Monsieur, l'extrait de la délibération de l'Académie d'architecture pour les sujets qu'elle propose pour succéder aux srs *Billaudel* et *Tanevot*, académiciens de la première classe, Sa Majesté a fait choix des srs *Hupeau* et *Potain*[1] pour remplir les places vacantes dans la première classe de l'Académie et des srs *Coustou* et *Desmaisons* pour remplacer les srs *Hupeau* et *Potain* dans la 2e classe; vous ferez part à l'Académie de cette lettre pour qu'elle ait à s'y conformer dans sa plus prochaine séance.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur; *signé :* le marquis DE MARIGNY. A Paris, le 19 Juin 1762. »

Ensuite, MM. *Aubry*, *Le Carpentier* et *Moreau* ont fait le rapport suivant :

Nous, commissaires nommés par l'Académie à l'effet d'examiner les desseins de deux projets faits par M. Harresvin pour ledit portail de l'*église cathédrale de Boulogne*[2] et pour donner notre avis sur trois demandes relatives auxdits projets contenues dans un mémoire envoyé avec les desseins à l'Académie.

Première demande : Lequel des deux plans est préférable à l'autre.

1. Sur ces artistes, voir l'Introduction du présent volume.
2. Harresvin m'est inconnu.

Deuxième demande : Si celui qui est préférable est véritablement digne d'éloge, s'il ne pèche pas contre quelques règles d'architecture, et si l'on ne pourroit pas y ajouter quelque chose pour le rendre plus parfait.

Troisième demande : S'il n'y auroit pas quelqu'autre moyen que ceux qu'on propose pour diminuer la trop grande largeur du portail, eu égard à la hauteur.

Pour répondre à la première demande, nous disons que le plan du 1er projet est préférable à celui du second.

Pour répondre à la 2e demande, malgré cette préférence il ne s'ensuit pas pour cela que ce dessein soit digne d'éloge.

Et enfin, pour répondre à la 3e et dernière demande, nous croyons que la largeur et la hauteur que l'architecte a prises desdits desseins ne sont pas un obstacle à une belle ordonnance d'architecture qui soit digne du sujet.

Il résulte de notre examen que nous n'avons pas trouvé assez de pureté ni de correction dans l'architecture que présentent les desseins dont il est question pour que nous puissions être d'avis qu'ils soient exécutés.

Signé : *Aubry*, *Le Carpentier*, *Moreau*.

L'Académie, après avoir entendu le rapport ci dessus et avoir de nouveau examiné les desseins, est unanimement convenu que :

Le plan du premier projet est préférable à celui du 2e; que, malgré la préférence donnée au premier projet, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il soit digne d'éloge, et que la hauteur et la largeur que l'architecte a prises ne sont point un obstacle à une belle ordonnance d'architecture qui soit digne de l'édifice auquel elle est destinée.

Enfin, l'Académie n'ayant pas trouvé assez de pureté ni de correction dans l'architecture que présentent les desseins dont est question, elle ne peut pas être d'avis que ces desseins soient exécutés.

L'Académie a arresté qu'on écriroit une lettre de remercîment à M. Antonio Vittone pour le livre dont il a fait présent à la Compagnie.

L'Académie ayant entendu les représentations des professeurs sur la nécessité de faire un règlement pour contenir les élèves qui concourrent aux prix, M. *Camus* a été chargé de faire le projet de ce règlement et de le présenter à l'assemblée prochaine.

L'Académie a remis à la séance prochaine le rapport du livre de M. *Potain*.

Du lundi 28e Juin 1762.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a fait la lecture de la lettre qu'il a écrite par son ordre à M. Bernardo Antonio Vittone, architecte à *Turin*[1], et elle en a ordonné l'enregîtrement; en voici le contenu :

« Monsieur,

« L'Académie royale d'architecture, à qui j'ai présenté de votre part un livre de votre composition que vous m'avez adressé, m'a chargé de vous marquer qu'elle a vu avec plaisir l'avantage que peuvent en retirer les personnes qui se destinent à l'étude de l'architecture : elle ne peut que vous louer du zèle que vous avez apporté pour un ouvrage utile qui doit avoir exigé des soins et des recherches auxquels l'amour d'un art que l'on professe avec attachement et avec distinction peut seul engager. La Compagnie est très sensible, Monsieur, à cette marque d'attention de votre part et seroit charmée de trouver des occasions de vous donner des témoignages de sa reconnoissance et de son estime. »

La Compagnie, après délibéré sur le règlement à faire pour contenir les élèves et pour les empêcher de communiquer les uns avec les autres, de se troubler réciproque-

1. Vittone (Bernardo ou Antonio) est signalé dans Zani (t. XIX) comme architecte et écrivain, travaillant entre 1732 et 1760, et dans Nagler comme ayant construit à *Turin* plusieurs églises et donné des dessins pour des autels entre 1752 et 1770.

ment dans leur travail et de se faire aider dans leurs desseins, a arresté les cinq articles suivans[1] :

1° Les élèves de l'Académie ne pourront recevoir personne dans leurs loges pendant tout le tems qu'ils y travailleront pour concourir au prix.

2° Ils seront obligés de remettre tous les soirs, en sortant de leurs loges, leurs desseins entre les mains du secrétaire ou de celui qui sera chargé par l'Académie de les recevoir, sans pouvoir les emporter dans aucuns cas.

3° Il leur est expressément deffendu de se promener sur les entablemens et de communiquer les uns avec les autres, de quelque façon que ce puisse être.

4° Ils ne pourront entrer dans leurs loges avant six heures du matin et seront obligés d'en sortir avant neuf heures du soir, sans pouvoir dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit travailler à la lumière.

5° Ils ne pourront travailler dans les loges, ni les festes ni les dimanches, et elle a décidé que les élèves qui contreviendront à quelque article de ce règlement seront exclus du concours et renvoyés.

Ensuite, MM. *Chevotet*, *Le Roy* et *Moreau*, qui avoient été chargés, le 19 avril, d'examiner un essai de traité sur la construction par M. *Potain*, où il propose une portion d'église pour model, et d'en rendre compte à l'Académie, en ont fait aujourdhui leur rapport qui sera enregistré à la teste de la délibération de la séance prochaine.

L'Académie, après avoir délibéré sur ce rapport, a approuvé unanimement l'ouvrage de M. *Potain* et le croit digne de l'impression.

Du lundi 5e Juillet 1762[2].

L'Académie étant assemblée, le rapport que MM. *Che-*

1. Voir ci-dessus, p. 91, 95. Cette question de l'ordre et de la sincérité dans les concours n'a pas cessé d'occuper l'Académie. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, Introduction, p. XIV.

2. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire, Brébion, Chevotet,

votet, *Le Roy* et *Moreau* ont fait du livre de M. *Potain* a été enregistré comme il avoit été décidé dans la conférence précédente. Voici ce rapport[1] :

M. *Potain*, dans l'ouvrage qu'il a présenté à l'Académie, se propose d'apliquer à la construction d'une portion d'église différentes recherches qu'il a faites sur les moyens de bâtir solidement les parties les plus difficiles des édifices en général. Ce livre, qui sera très utile aux jeunes architectes qui voudront acquérir des lumières sur cette partie, commence par une exposition succinte de la nature des matériaux nécessaires, pour préparer à l'intelligence de ce qu'il dit ensuite sur l'emploi que l'on en peut faire.

Dans cette partie intéressante de l'ouvrage de cet académicien, il joint aux exemples de constructions les plus importans relatifs à l'objet qu'il traite des avis pour surmonter les obstacles qui peuvent survenir en les imitant et des observations utiles.

Il propose, par exemple, cette manière proposée par Léon Baptiste Albert et raportée dans le cours que *François Blondel* a dicté dans cette Académie de fonder des terreins peu solides en employant des arcs renversés[2] : moyen qui a l'avantage de partager sur une plus grande superficie tout le fardeau d'une colonne ou d'autres masses semblables très hautes et de peu de diamètre, qui en n'agissant que sur un petit espace le feroit enfoncer.

La manière d'appareiller et de tailler les tambours de colonne décrite dans le chapître VI, en même tems qu'elle est la plus exacte, est aussi la plus facile et la plus sûre pour élever cette partie importante de l'édifice.

La construction des plates bandes et architraves sur les colonnes, dont la solidité intéresse toutes les parties de

Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hupeau, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

1. Ci-dessus, p. 97, 98, et aux appendices pour la description de l'ouvrage (nous n'avons encore pu le trouver nulle part).

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 122, 123.

l'édifice, la beauté, la richesse et la pureté de l'architecture, a fourni à M. *Potain* occasion de rapporter différens exemples sur les armatures de fer qui y sont presque toujours nécessaires : celles du *péristyle du Louvre*, de la *chapelle de Versailles* et du *portail de Saint Sulpice*[1], peu connues jusqu'à présent, sont décrites avec exactitude dans cet ouvrage et développées dans des planches avec toute la précision que ceux qui seroient chargés de construire de semblables bâtimens peuvent désirer.

M. *Potain*, afin de ne laisser autant qu'il lui est possible rien à désirer sur cette matière, suppose la construction d'un ordre d'architecture très colossal dont les colonnes ne seroient pas suffisamment retenues par une simple chaîne contenue dans l'architrave. Il propose un moyen ingénieux de multiplier les chaînes qui, en éloignant tout soupçon d'écartement de la part des colonnes, ne laisseroit que le danger qui pourroit résulter de l'affoiblissement des sommiers et clavaux par les entailles qui y seroient indispensables; il fait aussi des observations très justes sur la construction et l'apareil des voûtes, sur les différentes manières de les couvrir avec des dales, et les avantages ainsi que les inconvéniens de ces dales y sont démontrés par des exemples.

Enfin, cet ouvrage est terminé par des remarques accompagnées de figures sur les objets dont l'auteur n'a pas eu occasion de parler dans le détail des différentes parties de la portion d'église qu'il propose pour modèle, comme sont les quais sur les bords des fleuves, les ponts, les tours engagées ou isolées, les colonnes colossales, les frontons, les aqueducs et plusieurs autres parties importantes des édifices[2].

1. Nous avons déjà parlé du *péristyle du Louvre*. Patte, lui aussi, s'est occupé de la technique de la construction de *Saint-Sulpice;* il a même proposé un projet d'achèvement du portail et des tours en 1767. On le retrouvera dans les *Procès-verbaux* en 1768.

2. En somme, le livre n'était qu'en projet (cf. page suiv.).

Nous conclurrons notre rapport sur cet ouvrage divisé en 12 chapîtres et enrichi de trente huit planches, en assurant que, l'ayant examiné avec tout le soin qu'exigeoit, la Commission dont la Compagnie nous a honoré, nous jugeons qu'en répandant dans le public, s'il est mis au jour, de nouvelles lumières sur une matière qui n'est pas assez connue, il fera honneur à son auteur et à notre Compagnie. Il seroit peut être à désirer que l'auteur fît quelques changemens au titre et à l'introduction de son ouvrage; au reste nous nous flattons que les morceaux que nous allons lire à la Compagnie la confirmeront dans l'estime que nous en avons conçue. Signé : *Chevotet*, *Le Roy*, *Moreau*.

M. Dumont, ancien pensionnaire de l'Académie à Rome, ayant présenté à la Compagnie les études qu'il a faites sur *Saint Pierre de Rome*[1] et les gravures qu'il en a fait faire pour avoir son approbation si elle juge que ce travail la mérite, l'Académie a nommé MM. *Contant*, *Soufflot*, *Franque* et *Le Roy* pour examiner l'ouvrage de M. Dumont et en faire leur rapport.

M. *Contant* a fait voir à la Compagnie un dessein de charpente de comble pour *Saint Clou*[2], afin d'avoir l'avis de la Compagnie.

Du lundi 12e Juillet 1762.

L'Académie étant assamblée, M. *Le Roy* a lu un mémoire qu'il a fait, par lequel il propose à la Compagnie de faire, à l'imitation de l'Académie des sciences, l'histoire de cette Académie et du progrès des différentes parties de l'art d'architecture depuis son établissement. Cet excellent projet a été généralement aprouvé par la

1. Les dessins de Dumont furent publiés dès 1763 : *Détails des plus intéressantes parties d'architecture de la basilique de Saint-Pierre de Rome levés et dessinés sur le lieu*, in-fol. Voir ci-après, p. 114.

2. Contant était architecte du duc d'Orléans qui possédait le *château de Saint-Cloud*.

Compagnie, ainsy que touts les détails distribués dans le mémoire de M. *Le Roy*; on a remis aux séances suivantes à continuer de s'entretenir sérieusement de cet objet autant pour l'utilité du public et de l'art d'architecture que pour l'avantage même de la Compagnie [1].

M. Basil Bayenow[2] a présenté à l'Académie différents desseins de sa composition; l'Académie les a vu avec plaisir et les a considéré comme le fruit d'un travail assidu et d'études suivies avec zèle et intelligence.

Du lundy 19e Juillet 1762.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot*, en l'absence de M. *Camus*, a fait la lecture d'une lettre de M. Petitot par laquelle il fait à la Compagnie ses remerciements de ce qu'elle l'a nommé pour un de ses correspondants en pays étranger, et d'une autre qu'il en a reçu en même tems par laquelle il promet les plans, profils et élévations de l'église de *Saint Augustin de Plaisance*[3], très remarquable par la légèreté de sa construction.

M. *Le Roy*, à qui l'Académie avoit demandé quelques changemens dans le mémoire qu'il avoit lu la séance dernière, en a fait une seconde lecture; la Compagnie en a été très satisfaite et a délibéré de l'envoyer à M. *Gabriel* pour qu'il le communique à M. le Directeur général.

Du lundi 26e Juillet 1762.

L'Académie étant assamblée, M. *Des Maisons* a lu un

1. Voir plus loin, p. 120 (Leroy, historiographe).
2. Bajénov (Basile-Ivanovitch), né à Moscou en 1737, était à Paris depuis 1759, travaillant sous la direction de de Wailly. Il fut envoyé à Rome en 1762 avec la recommandation de Marigny (*Correspondance des Directeurs*, t. XI, p. 448-457). Il publia en 1788 une traduction de Vitruve. Cf. Hautecœur, *L'architecture classique à Saint-Pétersbourg*, 1912.
3. Il a été question de l'*église Saint-Augustin* (ci-dessus, p. 67, 68). Voir plus loin, p. 121.

mémoire contenant des réflexions sur celuy de M. *Le Roy* au sujet du projet de l'histoire de l'Académie; après plusieurs lectures des deux dits mémoires, la Compagnie est convenu que le mémoire de M. *Desmaisons* demande un second examen avant son enregistrement.

Le nommé Migeon, maître tourneur, a présenté un balustre de marbre de *Flandre* qu'il a tourné et poli aussi au tour; il a paru à la Compagnie exécuté très correctement.

M. *Potain* a présenté à l'Académie les plans, coupes et élévations du projet qu'il a fait pour l'*église cathédrale de Rennes*[1]; l'Académie en a été extrêmement satisfaitte et a particulièrement considéré le parfait accord des parties neuves avec les anciennes tours, que judicieusement il a eu en vue de conserver. La partie du centre est aussi traitée d'une manière ingénieuse, et malgré l'heureuse légèreté qui règne dans tout l'édifice il paroist que M. *Potain* y a conservé toutte la solidité nécessaire.

Du lundi 2e Aoust 1762[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Des Maisons* a fait une seconde lecture du mémoire qu'il avoit communiqué à la Compagnie la semaine dernière, dans lequel il a fait différents changements.

L'Académie, après cette seconde lecture, a jugé que ce mémoire tend à prouver que le projet de l'histoire et mémoires de l'Académie ne seroit qu'une suitte du livre

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 68. Les travaux de restauration et d'achèvement de la cathédrale ne commencèrent qu'en 1787 et ne se terminèrent qu'au XIXe siècle.

2. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Beausire, Bellicard, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Moranzel, Moreau, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus (Marigny a signé).

de l'*Architecture françoise* précédamment mis au jour par M. *Blondel*, actuellement membre de l'Académie, mais que tout bien examiné, ce projet n'a rien de commun avec l'ouvrage de M. *Blondel*[1] ni des autres aucteurs qui ont écrit sur l'architecture, puisqu'il n'y est question que de faire usage des propres matériaux de la Compagnie, en les rédigeant en ordre et en suitte de matières pour en composer son histoire.

La Compagnie est convenu d'enregistrer à la séance prochaine le raport fait par Messieurs les commissaires sur les dessins et gravures présentées par M. Dumont.

Du 9e Aoust 1762.

Raport des commissaires només par l'Académie pour examiner les desseins et les gravures que M. Dumont, architecte et ancien pensionnaire du Roy à Rome, luy a présenté[2].

Messieurs, Nous avons vu avec grand plaisir les morceaux de détail que M. Dumont a fait graver de la vaste et magnifique *basilique de Saint Pierre de Rome*, et les ayant confrontés avec ceux que nous avons levé, nous avons reconnu, non seulement qu'ils étoient dessiné avec goût et précision, mais, ce qui est encore plus important, qu'ils étoient levés avec beaucoup d'exactitude. L'utilité dont ces morceaux gravés peuvent être pour les amateurs et les architectes nous fait désirer que cet artiste augmente la collection d'un grand nombre d'autres détails de *Saint Pierre*, qu'il nous a fait voir et qui ne sont pas moins

1. L'Académie avait raison de dire que l'histoire de l'architecture placée par Blondel en tête du premier volume de l'*Architecture française* n'avait rien de commun avec l'histoire de l'Académie. D'ailleurs, le projet de Leroy ne fut pas exécuté, mais son auteur fut nommé historiographe de la Compagnie. Ci-après, p. 120.

2. Voir ci-dessus, p. 112.

précieux dans toutes leurs parties que lesdittes gravures. Si M. Dumont continue cette ouvrage, il ne pourra que luy faire honneur, et il y a lieu de croire que le public le verra avec satisfaction; tel est notre avis.

Le vingt deux juillet mille sept cent soixante deux. Signé : *Contant*, *Soufflot*, *Franque* et *Le Roy*.

M. *Soufflot* a fait lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. *Gabriel*, par laquelle il luy marque qu'il écrit à M. *Brébion*, qui fait les fonctions de secrétaire, d'indiquer le lundi seize du courant pour procéder à l'élection des deux places vacantes, l'une par la mort de M. *Godot* et l'autre par celle de M. *Lefranc*[1], et que M. le marquis de Marigny désire qu'on y procède à toutes deux en même tems. M. *Brébion* étant absent, l'Académie est convenue que l'on feroit registre de la lettre adressée à M. *Soufflot* et que M. *Brébion*, sur celle qui luy est adressée par M. *Gabriel*, écriroit aux académiciens aujourdhuy absents pour qu'ils se trouvent le lundy seize pour ladite élection.

Du lundi 16e Aoust 1762.

L'Académie étant assemblée, MM. les architectes du roy ont commencé l'examen des desseins au net que MM. les élèves ont exposé pour concourir aux prix.

Ensuite l'Académie a procédé à l'élection de six sujets pour remplir les deux places vacantes dans la seconde classe de l'Académie par la mort de MM. *Godot* et *Lefranc d'Étrichy*, architecte de la 2e classe de l'Académie.

Dans le 1er scrutin, M. de Saint Martin a eu la pluralité des voix.

Dans le 2e scrutin, MM. Mansart et Boulée ont eu la pluralité et égalité dans les voix, et par un nouveau scrutin l'on a décidé que M. Mansart seroit présenté le pre-

1. Sur eux, cf. l'Introduction du présent volume.

mier, après M. de Saint Martin et M. Boulée ensuite ou pour le troisième.

Dans le 4e scrutin, M. Bellicard a eu la pluralité des voix.

Dans le 5e scrutin, M. Peyre a eu la pluralité.

Dans le 6e scrutin, M. Barreau a eu la pluralité.

Ainsi, l'Académie présente MM. De Saint Martin, Mansart, Boulée, Bellicard, Peyre et Barreau pour remplir les deux places vacantes dans la 2e classe de l'Académie par la mort de MM. *Godot* et *Lefranc d'Étrichy*. »

Enfin, on a fait lecture d'une lettre de M. Jardin adressée à l'Académie pour la remercier de la correspondance qu'elle a bien voulu lui accorder.

Du lundi 23e Aoust 1762.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'un projet d'affiches que le sr Forgues[1] se propose de faire imprimer et afficher et pour lequel il paroist demander l'attache ou l'approbation de l'Académie; voici le contenu de cette affiche :

« Forgues, architecte, montre le dessein de l'architecture avec ses développemens, enseigne à lever les plans, élévations et les coupes proprement; il prend des écoliers chez lui et va montrer en ville et dessine toutes les cartes géographiques, militaires et autres; fait des projets pour bâtir ou rétablir; il fait les états et devis de réparations et constructions, entreprend et conduit toute sorte de bâtimens; il vérifie et règle les mémoires de toutes natures d'ouvrages qui concernent la bâtisse. »

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce projet d'affiches, a déclaré que ne connoissant ni la capacité ni les qualités du sr Forgues, elle ne peut donner son

1. Je n'ai rien trouvé sur ce Forgues.

avis sur son affiche, et elle a décidé que M. *Camus* écriroit à M. de Sartine, conformément à cette déclaration.

Du mardi 31e aoust 1762.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une lettre cy après enregistrée, écrite par M. le marquis de Marigny à M. *Gabriel*.

« A Versailles, le 26e aoust 1762.

[*(En marge :)* Réception de MM. Bellicart et Boulée.]

« J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roy l'extrait de la délibération de l'Académie d'architecture pour les sujets qu'elle propose pour succéder aux srs *Godot* et *Le Franc d'Étrichy*. Sa Majesté a fait choix du sr *Bellicard* pour remplir la place du sr *Godot* et du sr *Boulée*[1] pour remplacer le sr *Le Franc d'Étrichy*. Vous ferez part à l'Académie de cette lettre pour qu'elle ait à s'y conformer dans sa plus prochaine séance.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Ensuite, M. le marquis de Marigny étant entré dans l'assemblée pour distribuer les médailles aux élèves qui ont concouru pour les prix et dont les desseins sont exposés dans la salle de l'Académie pour être examinés, on a procédé à l'ordinaire par le scrutin pour le jugement des desseins.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué D, de la composition du sr Antoine François Peyre, né à *Paris*, *Saint Sulpice*, le 5 avril 1739, a eu la pluralité des voix pour le 1er prix. Ce prix est une médaille d'or qui représente le portrait du roy, autour duquel lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS, et, au revers, le portrait de *Saint Sulpice*[2]

1. Voir l'Introduction du présent volume.
2. La première médaille, la deuxième et la troisième ont

avec cette légende : Basilicæ et urbi additum decus, et à l'exergue : S. Sulpicii area M DCC LIV.

Dans le 2e scrutin, le dessein marqué B, composé par le sr Pierre d'Orléans, né à *Sceaux*, le 23 octobre 1740, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : Ludovicus XV rex christianissimus, et, au revers, le *Pont de Compiègne* avec cette légende : Compendium ornatum et locupletatum, et à l'exergue on lit : Ponte novo isaræ imposito.

Dans le 3e scrutin, le dessein marqué G, composé par le sr Adrien Mouton, né à *Versailles*, a eu la pluralité des voix pour le troisième prix, qui est une médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : Lud. XV rex christianiss., et, au revers, la Paix avec cette légende : Pax inita cum germanis ; à l'exergue : M DCC XXXVIII.

Du lundy 6e Septembre 1762[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* luy a présenté les plans, coupes et élévations de *l'église de Notre Dame de Dijon*[2], levée et dessinée par M. Le Jolivet, l'un de ses correspondants, accompagné d'un mémoire dont on a fait la lecture. La Compagnie a été extrêmement satisfaite de l'ouvrage aussi considérable qu'intéressant de M. Le Jolivet ; mais comme c'étoit sa dernière séance, elle a remis à sa rentrée à l'examiner plus profondément et à luy en faire ses remerciemens, et a chargé M. *Soufflot* de luy écrire en attendant, pour luy en accuser la réception.

été déjà données. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 264, et ci-dessus, p. 24.

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Blondel, Boullée, Chevotet, Contant, Coustou, Franque, Leroy, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot.

2. Voir ci-dessus, p. 84-86, et plus loin, p. 128.

Du lundi 15e Novembre 1762[1].

L'Académie étant assemblée après ses vacances, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny à lui adressée au sujet de la démission de la place de professeur de l'Académie, de laquelle M. *Blondel* a été pourvu. Voici l'extrait de cette lettre écrite de Fontainebleau, le 23 octobre 1762 :

« Le sr *Loriot*[2], Monsieur, m'ayant remis sa démission de la place de professeur de l'Académie royale d'architecture, Sa Majesté a nommé le sr *Blondel* pour remplir cette place et elle a créé en faveur du sr *Le Roy* celle d'adjoint à professeur et celle d'historiographe de ladite Académie. Vous pouvez dès à présent concerter les arrangemens conformes aux intentions du Roy que je vous transmets, et, à la plus prochaine assemblée de l'Académie, vous instalerez ces deux Messieurs dans les mêmes qualités que je vous marque.

« Je suis, Monsieur, etc. »

La lettre, qui comprend quelques autres arrangemens, est signée : le marquis de Marigny.

Ensuite on a fait la lecture des statuts et lettres patentes de l'Académie, pour en rappeller la mémoire à Mrs les architectes, afin qu'ils s'y conforment pendant le cours

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Beausire, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Loriot était professeur depuis 1748. Entré à l'Académie en 1735, il ne mourut qu'en 1767.

Quant à son successeur, c'est Jacques-François Blondel, qui avait fondé une école libre en 1742. Académicien de deuxième classe en 1755, il tenait dans la Compagnie une place considérable. — Nous avons vu (*Procès-verbaux*, t. VI, p. 329-337) de quelle estime jouissait déjà David-Leroy, presque à son retour de Rome. On le retrouvera très fréquemment, ainsi que Blondel, dans les *Procès-verbaux*.

de l'année académique, et Mrs les professeurs ont présenté à la Compagnie le programme des leçons qu'ils donneront dans le cours de l'année.

M. *Blondel* a fait lecture à l'Académie du discours préliminaire qu'il a prononcé à l'École de l'Académie pour l'ouverture de ses leçons et pour rendre compte du plan des deux cours, l'un élémentaire, l'autre de théorie, qu'il doit expliquer. L'Académie a ordonné que ce discours soit enregistré dans la conférence prochaine.

Du lundi 22e Novembre 1762.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel*, dont le discours pour l'ouverture de ses leçons devoit être enregîtré aujourd'hui, a promis de l'apporter pour le faire enregîtrer dans la conférence prochaine.

M. *Soufflot* a présenté à l'Académie de la part de M. *Petitot*, architecte de S. A. R. l'Infant duc de Parme et associé correspondant de l'Académie, les plan et coupes de l'*église de Saint Augustin de Plaisance*[1], commencée en 1569 et finie en 1587 par le P. abbé dom Marc Antoine Bagarotti, qui en a été l'architecte, avec un mémoire qui en explique la construction.

M. *Soufflot* l'avoit prié d'envoyer ces desseins à la Compagnie pour lui faire voir à quel point de délicatesse on avoit poussé la construction dans cet édifice, en y employant les ordres grecs, et prouver qu'en employant ces ordres on peut approcher de la légèreté que la Compagnie a admiré dans quelques monuments gothiques et que l'on peut parvenir à une très grande épargne de matériaux.

L'Académie a nommé Mrs *Soufflot* et *Moreau* pour examiner plus particulièrement les plan, élévation et mémoire de M. *Petitot*, en rendre compte à l'Académie et

1. Cf. ci-dessus, p. 113, et ci-après, p. 130.

faire remarquer ce qu'il y a à imiter dans la construction de l'*église de Saint Augustin.*

Mrs les mêmes commissaires ont été aussi priez d'examiner les desseins de l'*église de Dijon*[1] envoyés à la Compagnie par M. Le Jolivet, architecte des États de Bourgogne et correspondant de l'Académie.

Du lundi 29e Novembre 1762.

Discours de M. *Blondel*, ayant pour titre : « Plan des cours d'architecture élémentaire et de théorie, que M. *Blondel*, architecte du Roy, membre et professeur de l'Académie royale d'architecture, a lu publiquement à l'ouverture de ses leçons au *Louvre*, le 15 novembre 1762, et que l'Académie a approuvé le même jour, à la première assemblée après la Saint Martin »[2].

Messieurs,

Mon amour propre est flatté sans doute de faire entendre ma voix dans ce sanctuaire des Arts où tant d'habiles maîtres mes prédécesseurs ont donné sur l'architecture des leçons qu'ils ont eux mêmes pratiquées avec éclat. Les monumens élevés par eux dans cette capitale attestent et la solidité de leurs principes et la supériorité de leurs talens; mais si l'honneur de leur succéder m'inspire quelque orgueil, il est bientost réprimé par l'importance de l'emploi dont on a daigné me charger et par le sentiment de ma foiblesse.

Vos bontés, Messieurs, votre zèle, votre assiduité à mes cours précédens peuvent seuls me rassurer; il m'a paru que vous me sçauriez quelque gré de mes efforts et de l'espèce de facilité que plus de vingt années d'instruction publique m'ont donné dans l'art pénible d'enseigner une

1. Ci-dessus, p. 84-86, et ci-après, p. 128.

2. Nous reproduisons ce discours de Blondel, malgré sa banalité, surtout dans la première partie. Après tout, c'est un document sur l'homme et sur le temps.

science qui, tenant également des succès du goût et des préceptes de l'art, n'est pas susceptible de démonstration évidente. Cette facilité est votre ouvrage, Messieurs; votre indulgence peut l'augmenter encore.

Ce qui surtout me fera marcher avec quelque fermeté dans cette carrière, c'est l'avantage inestimable que j'ai de pouvoir profiter des conférences de l'Académie, auxquelles j'ai l'honneur d'être admis comme l'un de ses membres; en sorte que pour me faire écouter de vous, Messieurs, avec attention et avec fruit, je n'aurai qu'à être l'écho fidèle de ce corps illustre et vous présenter le résultat de ses grandes idées et de ses observations lumineuses.

Mais les motifs les plus encourageants pour moi sont les attentions du chef éclairé qui préside aux Beaux-Arts avec tant de discernement et de goût. Vous allez devoir, Messieurs, à ce bienfaisant Mécène l'exactitude permanente de ces leçons par la nomination qu'il vient de faire d'un adjoint à professeur, membre de cette Académie, et à qui le mérite reconnu assure les plus grands succès. La même main qui l'a choisi pour me seconder dans mes exercices répend sur vous, Messieurs, de nouveaux bienfaits. Elle nous mettra bientost en état de vous offrir les livres, les desseins, les modèles et les instrumens nécessaires pour rendre nos leçons plus sensibles et, par là, plus utiles. Tant de secours réunis ne peuvent, Messieurs, que vous inspirer plus de confiance et plus d'ardeur à suivre l'étude d'un art qu'aucun homme bien né, j'ose le dire, ne doit ignorer absolument.

Bien convaincu de cette vérité, Messieurs, nous allons ouvrir deux cours d'architecture, l'un élémentaire pour les amateurs, l'autre de théorie pour les artistes[1]. Voici l'ordre que nous nous proposons pour les leçons de ces deux cours.

1. Ceci est à noter. Dès l'origine, les cours étaient ouverts aux amateurs. Il semble même que quelques-uns étaient admis aux séances académiques (Statuts, art. 14, 24, 25, 35, 36).

Nous avons cru essentiel de donner ces deux cours en même tems, les lundi et mercredi de chaque semaine, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure et demie après midi, et de diviser chaque séance en deux parties : la première destinée aux élémens, pour que les amateurs, les personnes qui cultivent les arts et les élèves qui se destinent à la profession d'architecte puissent en particulier y venir puiser également les notions qui leur sont diversement utiles; la seconde, que nous appelons théorique, pour que les jeunes architectes qui se proposent dans la suite de profiter des faveurs du prince pour le voyage de Rome puissent non seulement approfondir dans ce cours les préceptes fondamentaux de leur art, mais encore parvenir à remonter à la source, en devenant les maîtres d'assister aux leçons élémentaires qui leur sont également offertes; élémens dans lesquels nous nous appliquerons aux définitions des termes de l'art, à expliquer les différens genres d'architecture, les divers membres qui la composent, et à développer le caractère qu'il convient de donner à chaque genre d'édifice; autant de définitions importantes qui ont seules le droit de nous amener au raisonnement et à la logique de l'art.

Le cours de théorie sera divisé en trois parties : la première traitera de la décoration des édifices en général, dont nous appliquerons les préceptes en particulier à un bâtiment d'habitation de soixante toises de face, et que nous prendrons soin de comparer avec les chefs d'œuvre des grands maîtres, à dessein de nous amener par degrez à la connoissance du beau et à l'art d'éviter les abus et les licences, qui de tout tems se sont introduites dans l'architecture et qui dégénèrent encore entre les mains des copistes.

La deuxième comprendra tout ce qu'il est intéressant de scavoir concernant la distribution des bâtimens et la relation intime que celle cy doit avoir avec l'ordonnance des façades, connoissances que nous appliquerons ensuite

au même bâtiment de soixante toises de face et que nous comparerons aussi avec les distributions extérieures et intérieures des édifices qui ornent cette capitale et ses environs, édifices dont on trouvera les plans, coupes et élévations dans le recueil de l'architecture françoise, dont nous communiquerons volontiers les planches et les descriptions aux personnes qui suivront ce cours.

Enfin, la troisième partie traitera de la construction des bâtimens; on y parlera en particulier de la qualité des matières et des précautions nécessaires pour parvenir à l'œconomie, à l'accélération et à la perfection de la main d'œuvre.

Les leçons de ce cours seront aidées par la plus grande partie de démonstrations faites sur divers modèles en pierre, en plâtre, en marbre ou en bois, selon les différents objects qui les composeront.

Ce cours de théorie durera à l'espace de deux années.

Les cours élémentaires nous occuperont seulement six mois, de manière qu'il en sera donné quatre pendant la durée du cours de théorie.

Pour donner à ces cours toute l'étendue dont ils sont susceptibles chacun séparément, et cependant nous renfermer dans le temps que nous nous sommes prescripts, nous nous proposons, selon le besoin de plusieurs et l'assiduité à laquelle nous avons droit de nous attendre du plus grand nombre, de donner une troisième leçon tous les vendredis de chaque semaine depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure et demi après midy. Les deux premières heures seront destinées à dicter les cahiers du cours élémentaire et du cours de théorie, et, dans les deux dernières heures de cette troisième leçon, nous comptons récapituler particulièrement ce qui aura été déjà enseigné dans les leçons précédentes; nous nous y appliquerons aussi à analiser, à étendre les premières démonstrations; nous tenterons même d'y faire aux élèves des demandes relatives à leurs différents degrés de connoissances. Enfin

nous nous proposons de consacrer dans la belle saison quelques unes de ces troisièmes leçons à aller faire des observations pratiques sur le terrein, à l'aspect des productions de nos plus habiles architectes, afin de parvenir par là, s'il nous est possible, à rassembler dans le cours de nos études et les éléments et la théorie et l'expérience de l'art.

Il vous est encore offert icy, Messieurs, un autre secours non moins intéressant que celuy que nous venons de vous annoncer. M. *Camus*, de l'Académie royale des sciences qui, depuis plusieurs années, professe avec tant de célébrité les mathématiques dans l'Académie royale d'architecture et qui a bien voulu se prêter à prendre les mêmes jours de nos leçons, vient d'ouvrir aujourd'huy un cours de calcul et un de géométrie, qu'il continuera tous les lundis et mercredis, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze.

De quelle utilité, Messieurs, ne sera pas pour vous ce double exercice des sciences et des arts réunis ensemble, pour ainsi dire, dans la même séance? Combien d'ailleurs n'y a t'il pas à gagner pour l'étude de l'architecture que ces préceptes ayent pour préliminaires celle des mathématiques? Préliminaires sans lesquels les productions de l'architecture sont toujours imparfaites.

Nous allons, Messieurs, faire précéder aujourd'huy ces leçons par l'histoire abrégée de l'architecture et des arts libéraux qui en dépendent. Ce discours préliminaire servira icy d'introduction et sera commun au cours élémentaire, à celuy de théorie, dont les leçons proprement dittes commenceront mercredy prochain à onze heures précises du matin[1].

M. *Contant* a présenté à l'Académie le dessin d'un ordre

1. Nous attirons l'attention sur cette partie du programme fort intéressante à certains égards. Nous en parlerons dans l'Introduction du présent volume.

françois accompagné d'un mémoire dont on a fait la lecture; cet ouvrage est de M. Gimaray, de *Clugny* près *Mâcon*, et a été remis à M. *Contant* par M. de Bombarde. La Compagnie a nommé MM. *Contant* et *Le Roy* pour l'examiner et lui en rendre compte[1].

Du lundi 6e Décembre 1762[2].

L'Académie étant assemblée, MM. *Soufflot* et *Moreau*, qui avoient été nommez par l'Académie pour examiner les desseins de l'*église Notre Dame*[3] *de Dijon*, envoyés par M. Le Jolivet, correspondant de l'Académie, et ceux de l'*église de Saint Augustin de Plaisance*, envoyez par M. Petitot, architecte de S. A. R. l'Infant duc de Parme et associé correspondant de l'Académie, en ayant fait leur rapport, l'Académie a ordonné qu'il sera enregîtré et que le secretaire en enverra des extraits à MM. Le Jolivet et Petitot, et leur témoignera la satisfaction qu'elle a de leurs travaux.

M. Dupuis[4] ayant fait voir à la Compagnie dix desseins de sa composition concernant un nouvel ordre d'archi-

1. Nous retrouverons plus loin cet ouvrage.
2. Ont signé en décembre : Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.
3. Ci-dessous, séance du 20 décembre.
4. Dupuis (Charles) a publié un *Nouveau traité d'architecture comprenant les cinq ordres des anciens*. Il est suivi d'un *Nouveau traité d'architecture dédié à Monseigneur le maréchal-duc de Richelieu*, à la fin duquel se trouvent les dessins proposés pour l'ordre français. Les deux ouvrages se suivent et sont souvent reliés en un seul tome. La communication de Dupuis suscita une réclamation de Potain. Sur Dupuis, cf. ci-dessus, p. 31, p. suivante, et p. 132.

Quant à la question de l'ordre français, elle n'a pas cessé d'être reprise depuis la Renaissance même et depuis Philibert de l'Orme.

tecture qu'il propose d'ajouter aux cinq anciens et lu un mémoire relatif à ces desseins et à d'autres qu'il a prié l'Académie d'examiner dans la séance prochaine. L'Académie a nommé MM. *Aubry*, *Blondel*, *Brébion* et *Le Roy* pour examiner l'ouvrage de M. Dupuis.

Du lundi 13e Décembre 1762.

L'Académie étant assemblée, M. Dupuis a présenté à la Compagnie un mémoire sur les cinq ordres anciens d'architecture et sur le sixième ordre qu'il propose de leur ajouter, avec les desseins nécessaires pour la comparaison de ces ordres et pour montrer leurs différentes positions. Il a présenté en même tems à la Compagnie un ouvrage intitulé *Nouveau traité d'architecture* concernant les chapiteaux; comme il y a quelques changemens à faire à son mémoire, il l'a retiré pour y faire les corrections convenables, et l'Académie a prié MM. *Aubry*, *Blondel*, *Brébion* et *Le Roy* d'examiner ce nouveau mémoire et les desseins qui y sont relatifs, et d'en faire leur rapport à l'assemblée.

Du lundi 20e Décembre 1762.

MM. *Soufflot* et *Moreau*, qui avoient été nommés par l'Académie pour lui rendre compte des desseins de *Notre Dame de Dijon* envoyés par M. Le Jolivet, correspondant de l'Académie, et de ceux de l'*église Saint Augustin de Plaisance*, envoyez par M. Petitot, aussi correspondant de l'Académie, ayant fait leur rapport dans l'assemblée du 6 de ce mois et l'Académie ayant ordonné qu'il seroit enregitré, voici le contenu de ce rapport :

Nous, soussignez, commissaires nommez par l'Académie pour examiner les desseins de l'*église de Notre Dame de Dijon* et de celle de *Saint Augustin de Plaisance en Italie* et lui en rendre compte, nous sommes assemblés

le mercredi 1er décembre chez M. *Soufflot*, où étoient tous les desseins desdittes deux églises.

Ceux de *Notre Dame* envoyez par M. Le Jolivet, associé correspondant de l'Académie, consistant en un plan au rez de chaussée, sur lequel est indiqué celui des fondements, un plan des tribunes les moins élevées qui ne règnent que dans la croisée et dans le chevet, un des tribunes au dessus des arcades de la nef qui règnent dans tout le tour de l'église, un de celles qui sont encore au dessus à la hauteur des vitraux et des nervures des voûtes, un des combles, sur lequel est le plan de l'espèce de clocher ou dôme porté par les quatres pilliers de la croisée, une coupe sur la longueur, deux sur le travers de l'église, une élévation du portail et une de l'un des côtés.

Ceux de l'*église de Saint Augustin* envoyez par M. Petitot, premier architecte de son A. R. l'Infant duc de Parme, associé correspondant de l'Académie, consistent en un plan du rez de chaussée, une coupe sur la longueur et une en travers dans la nef.

L'église de *Notre Dame de Dijon* est d'architecture gothique moderne ou arabe, selon les mémoires joints aux desseins; elle a été bâtie dans le XIIIe siècle avec assez de solidité pour n'avoir souffert aucune altération jusqu'à présent, malgré la légèreté de la plus grande portion de ses parties, qui est telle que bien des architectes pourroient traiter d'ignorant dans l'art de bâtir et de téméraire quiconque le proposeroit comme un projet à exécuter[1].

1. Je rejette aux appendices les notes sur l'*église Notre-Dame* et l'*église Saint-Augustin*. Je signale cependant l'importance et l'intérêt particulier de cette appréciation de la construction gothique par des artistes du XVIIIe siècle. Il est assez curieux que Lassus se soit exprimé presque exactement dans les mêmes termes que Soufflot et Moreau, à propos d'églises gothiques. Quant à la légèreté des édifices du moyen âge dont il est question à plusieurs reprises dans nos procès-verbaux, c'est l'idée que Soufflot essaya de réaliser à Sainte-Geneviève.

Après avoir bien examiné tous les développemens de ce chef deuvre de construction, nous avons pensé que la Compagnie a lieu de témoigner sa reconnoissance à M. Le Jolivet des détails dans lesquels il est entré, de la manière dont il a rendu toutes les parties dans les plans, élévations qu'il lui a envoyés, du soin avec lequel il en a cotté les mesures et des recherches qu'il a faites sur le tems de la construction, sur les moyens dont on a usé pour y parvenir et sur les matériaux qu'on y a employés : ouvrage immense, qui justifie bien le choix que la Compagnie a fait de M. Le Jolivet pour le premier correspondant qu'elle a nommé dans le royaume ; ouvrage qui, s'il n'est pas d'un grand usage quant au goust d'architecture que nous avons abbandonné avec raison, pourroit être de la plus grande utilité pour prouver jusqu'à quel point nous avons poussé l'abus de l'emploi des matériaux dans les églises bâties à *Paris* depuis environ deux siècles, et faire revenir du préjugé que semblent avoir eu, et avoir encore, la plus part des architectes qu'on ne peut bâtir des églises qu'avec de gros pilliers quarrés et des arcades, d'épaisses murailles et des contreforts considérables, faute sans doute d'avoir assez examiné l'*église de Notre Dame* et quelques autres du même genre à *Paris* et la *chapelle du roy à Versailles*[1].

L'*église de Saint Augustin de Parme*, quoique bâtie suivant les règles de l'architecture grecque, il y a près de deux cents ans, peut prouver plus qu'aucune autre qu'en abbandonnant le goust gothique, il est possible d'en conserver la légèreté. La nef a 32 pieds dans œuvre et environ le double de hauteur. Elle est élevée sur des colonnes de deux pieds cinq pouces de diamètre, d'ordre dorique, dont l'entablement qui couronne deux colonnes placées à demi module de distance soutient les archivoltes des arcades qui sont entre ces groupes de colonnes, au dessus

1. On notera la référence si intéressante à la *chapelle royale de Versailles*. C'est une question (celle de la légèreté) à reprendre d'ensemble.

desquelles passe un autre entablement qui reçoit la retombée des voûtes et couronne les pilastres, de 3 pieds 7 pouces de diamètre, qui supportent le dôme.

Par ce détail, on voit que l'architecte de cet édifice tenoit encore aux dispositions générales des Goths dont il a voulu imiter la légèreté dans la construction; mais ses ordres doriques n'en sont pas moins corrects et ses proportions conformes à celles que l'on a suivies depuis avec succès.

Cet ouvrage de M. Petitot, aussi utile dans son genre que celui de M. Le Jolivet, paroist mériter la reconnoissance de l'Académie et devoir la confirmer dans la bonne opinion qu'elle a eue de lui en le nommant associé correspondant en pays étranger; mais nous pensons qu'il seroit bon de lui demander les cottes de ces édifices, qui établissent toujours mieux les mesures que des échelles, et des desseins plus en grand du dôme, dont la construction, qui paroist aussi singulière que hardie, peut donner des moyens de faire des dômes assez légers pour qu'ils puissent être portés par des pilliers peu considérables.

Ce rapport est signé, le 1er décembre 1762, par MM. *Soufflot* et *Moreau*.

M. Dupuis, ayant renvoyé à l'Académie le mémoire[1] qu'il a ci devant présenté et que l'Académie l'avoit prié de corriger, elle a ordonné que ce mémoire sera remis aux commissaires qui sont chargés de l'examen du fond de l'ouvrage, et comme M. *Potain* a présenté un mémoire par lequel il paroist revendiquer quelques idées dont M. Dupuy, anciennement son élève, a fait usage dans ses ordres, l'Académie a jugé que ce mémoire seroit remis aux mêmes commissaires qui sont chargés de l'examen du fond de l'ouvrage.

1. Voir ci-dessus, p. 127-128, et ci-après, p. 134.

1763.

Du lundi 10e Janvier 1763[1].

L'Académie étant assamblée, M. Jardin, correspondant étranger à *Copenhague*, a pris séance à l'Académie en sa qualité, conformément à l'article 8e des règlements de l'Académie pour ses correspondants, et on a fait lecture desdits règlements[2].

Les commissaires nommés par l'assamblée du 6 décembre 1762 pour examiner les dessins de M. Dupuis ont fait aujourdhuy la première lecture de leur raport; la Compagnie a remis à la séance prochaine à en faire l'enregistrement.

M. Dumont, ancien élève de l'Académie, cy devant pensionnaire à Rome, a présenté et fait don à la Compagnie de son recueil intitulé : *Divers morceaux d'architecture, contenant principalement plusieurs parties de l'église de Saint Pierre de Rome*[3], avec les mesures, dont la Compagnie avoit déjà reconnu l'utilité, et elle l'a accepté avec satisfaction.

M. Hubert a aussi présenté différents essais de briques, dont la plus légère est d'environ un tiers moins pesante que celle que l'on employe ordinairement à *Paris*[4]; il se

1. Ont signé en janvier : Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Jardin (correspondant), Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir ci-dessus, p. 49 et 97.

3. Ci-dessus, p. 112, 115. La publication dont il est question ici n'est pas la même que celle de la p. 112.

4. L'Académie s'est occupée bien souvent de la question des briques. *Procès-verbaux*, t. II, p. 207; t. III, p. 233; t. IV, p. 43, et ci-dessus, p. 69, 70, 76.

propose de continuer ses recherches pour les rendre à cet égard encore plus parfaittes.

Du lundi 17e Janvier 1763.

L'Académie étant assemblée, MM. *Contant* et *Le Roy*, qui avoient été nommés commissaires pour examiner un ordre d'architecture proposé par M. Gimaray sous le nom d'ordre françois[1], ont lu aujourd'huy leur rapport pour la seconde fois, et la Compagnie a ordonné que ce rapport sera encore examiné et que son enregistrement sera différé pour quelque tems (approuvé la rature de la moitié de la quatrième ligne).

On a fait aussi la lecture d'une lettre de M. Dupin relative au mémoire qu'il a présenté ci devant et dans laquelle il expose les prétentions qu'il peut avoir aux récompenses qui ont été promises, sous le règne du feu roy Louis quatorze, à ceux qui parviendroient à inventer un nouvel ordre.

Du lundi 24e Janvier 1763.

L'Académie étant assemblée, M. Jardin, associé correspondant, a fait voir à la Compagnie les plans, élévations, profils et détails de sa composition, pour une église en rotonde dont la forme extérieure est une croix grecque, que le roy de Danemark fait actuellement construire en marbre de Norvège, à *Copenhague*, sous la conduite de M. Jardin. L'Académie a vu avec plaisir tous ces desseins, ainsi que plusieurs autres que M. Jardin a faits pour le grand maréchal de Danemark, pour M. de Bernstorff et plusieurs autres seigneurs[2]. Il a fait voir aussi des

1. Cf. ci-dessus, p. 127. Ni ce mémoire ni celui de Dupin n'ont été publiés.

2. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 250, 256, 355-357. Mais dans l'ouvrage de Jardin il n'est pas question des constructions civiles indiquées ici.

desseins de différentes machines qu'il a composées et dont il fait usage pour la construction de l'église dont il est chargé.

Du 31e Janvier 1763.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture du chapitre 9e du 2e livre de Vitruve qui a pour titre : *De ce qu'il faut observer en coupant le bois pour bâtir et des particularités de quelques arbres.* Cette lecture a été faite à l'occasion des poutres de l'*École militaire*[1] qui dépérissent, quoique mises en œuvre depuis peu d'années, et qu'il faut renouveler incessamment.

Du lundi 7e Février 1763[2].

L'Académie étant assemblée, MM. *Aubry*, *Brébion*, *Blondel* et *Le Roy*, qui avoient été nommés commissaires dans les assemblées des 13 et 20 janvier pour examiner les desseins et mémoires présentés par le sr Dupuis, tendants à donner de nouvelles porportions aux cinq ordres d'architecture et à en introduire un sixième, de sa composition, ont fait ce jourd'huy le rapport suivant[3] :

Après avoir examiné mûrement tous les desseins du sr Dupuis détaillés dans son mémoire, nous estimons que les nouvelles proportions qu'il propose pour les cinq ordres ne doivent point être préférées à celles des anciens.

A l'égard de l'ordre qu'il présente comme un sixième

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 81, 82; t. II, p. 210, et sur l'*École militaire*, t. VI, p. 239.

2. Ont signé en février : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

3. Ci-dessus, p. 127-128, 131.

ordre sous le nom d'ordre monarchique, nous n'avons rien trouvé, dans sa composition, qui puisse lui mériter le tiltre de sixième ordre.

Ce rapport a été unanimement approuvé par la Compagnie.

Du lundi 21e Février 1763.

L'Académie étant assemblée, M. de Parcieux, de l'Académie des sciences, fait présent à l'Académie d'un exemplaire du mémoire qu'il a lu à la rentrée de l'Académie des sciences après la Saint Martin dernière, dans lequel il demande[1] la possibilité d'amener à Paris les eaux de la *rivière d'Ivette*. L'Académie d'architecture, en recevant ce mémoire, a chargé M. *Camus* d'en faire ses remercîmens à M. Deparcieux.

M. *Blondel* ayant besoin pour quelques mois du *parallèle*[2] de M. de Chambray et du livre de Léon-Baptiste Alberti pour ses leçons, l'Académie lui a permis d'emporter ces deux livres qui lui ont été remis aujourd'hui par M. *Camus*.

M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie un dessein gravé de la charpente avec laquelle on a élevé à *Lion* la figure équestre de Louis 14 sur son pied d'estal[3].

Du lundi 28e Février 1763.

L'Académie étant assemblée, on s'est occupé du choix

1. Cette question de l'adduction des eaux de l'*Yvette* à Paris reparaîtra en 1769. Perronet sera chargé de suivre les travaux.

2. C'est le *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne*, 3e édit., 1702. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 233-251. — Et de L.-B. Alberti, *Leonis Baptistæ Alberti de re ædificatoria libri decem* (cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 360).

3. Il s'agit de la statue équestre du roi, votée par la municipalité de Lyon en 1686, œuvre de Martin Desjardins, fondue par Keller. Apportée à Lyon en 1701, elle ne fut élevée sur le piédestal qu'en 1713. Les deux Coustou décorèrent le piédestal.

des élèves qui auront l'agrément de MM. les Architectes du Roy pour concourir aux prix de cette année. M. *Blondel*, professeur de l'Académie, s'est chargé d'en faire la liste.

MM. *Aubry*, *Hazon*, *Rousset* et *Perronet* ont été députés par l'Académie pour aller chez M. *Hupeau*, qui est malade depuis long tems, et de rendre compte de l'état de sa santé, à laquelle la Compagnie s'intéresse.

M. *Contant* estant incommodé, MM. *Franque* et *Desmaisons* ont été députés pour lui rendre visite et lui témoigner la part que l'Académie prend à son incommodité.

Du lundi 7e Mars 1763[1].

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a fait lecture d'une lettre à lui adressée par M. le marquis de Marigny, écrite de Versailles, le 3 du présent mois de mars, que la Compagnie a ordonné d'enregistrer comme le désire M. le Directeur général. Voici les termes de la lettre :

« M. de Tournehem, Monsieur, jugea à propos d'attribuer, le 17e octobre 1749, à chacun des membres de la deuxième classe de l'Académie royale d'architecture un jetton tous les jours d'assemblée et, comme cette classe étoit alors composée de quinze académiciens, il ordonna que chaque jour d'assemblée il seroit distribué quinze jettons, un à chacun s'ils s'y trouvoient tous, ou partagés entre ceux qui s'y trouveroient à l'heure indiquée, à commencer du mois de janvier 1750. Le 25 du même mois, lui ayant été fait des représentations sur ce que le nombre des jettons accordés n'étoit point suffisant, M. *Loriot* devant être considéré comme de la 2e classe,

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Bellicard, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Coustou, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Jardin, Lecarpentier, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

M. *de Lépée* comme honoraire et M. *Hazon* comme officier, quoique pas encore dans la classe des architectes, il ordonna que la distribution des jettons par séance seroit de 18 jettons au lieu de 15, où il l'avoit fixée, et partagée entre ceux qui se trouvéroient présens. Il décida encore que tous les architectes employés au service du Roy seroient tenus présents, sans faculté néantmoins de pouvoir partager les jettons vacants par l'absence des autres architectes, que lorsqu'ils assisteroient réellement à l'Académie.

« [(*En marge* :) Première décision de M. le marquis de Marigny.] Le 18 janvier 1752, j'ordonnai que les dix huit jettons accordés par M. de Tournehem seroient toujours distribués, sçavoir un jetton à chacun de ceux qui composent la deuxième classe, y compris MM. *Hazon* et *Lépée* père, et je marquay que mon intention étoit que les officiers des Bâtiments[1], qui pour la réception du jetton seroient censés présents ne pourroient être réputés tels pour la répartition des jettons provenans d'absence de quelques uns de cette classe, et, y ayant alors deux jettons vaccants, j'en attribuay un au secrétaire qui étoit chargé de la distribution des jettons. »

« [(*En marge* :) Deuxième décision de M. le marquis de Marigny.] Comme il y a présentement seize académiciens dans la seconde classe de l'Académie et le secrétaire, et comme MM. d'*Isle* et *Billaudel*, officiers des Bâtimens, qui ne sont point de l'Académie, commencent à assister aux assemblées où ils ont droit de séance, désirant que le nombre des jettons de la distribution soit toujours le même, j'en accorde dix neuf au lieu de dix huit.

« Les correspondances que l'Académie a établies avec les

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, aux dates indiquées ici (15 novembre cependant au lieu de 15 octobre 1749, et 17 janvier 1752 au lieu de 18). La « deuxième décision » de Marigny est celle du jour.

Il y aurait lieu de traiter la question des officiers des bâtiments ne faisant pas partie effectivement de l'Académie. Voir l'Introduction du présent volume.

architectes résidents en pays étrangers ou dans les provinces du royaume où ils sont attachés me déterminent à ordonner que, lorsque ces correspondants viendront à Paris, il leur soit donné un jetton pour chaque présence réelle à l'Académie, mais en même tems j'entends qu'il n'y ait que les seuls officiers des Bâtimens, membres de l'Académie, qui puissent recevoir le jetton, absents comme présents, et que les officiers qui ne sont point encore de l'Académie ne reçoivent le jetton que lorsqu'ils assisteront réellement aux assemblées.

« Voicy, Monsieur, mes ordres ultérieurs pour la distribution des jettons aux académiciens de la deuxième classe et aux architectes correspondants de l'Académie, soit étrangers, soit regnicoles. Tous les mois, en votre qualité de secrétaire de l'Académie ou celui qui, en votre absence, en fera les fonctions, à commencer du premier avril prochain que l'exécution de mes nouveaux ordres aura lieu seulement, vous m'envoyerez une liste des académiciens qui se seront trouvés à chaque séance; cette liste sera signée de vous ou de lui en cas d'absence.

« Vous ferez lecture de ma lettre dans la plus prochaine assemblée de l'Académie; après sa réception, vous la ferez transcrire ensuite dans tout son entier sur le registre de l'Académie, et vous m'informerez aussitost après de l'exécution de l'ordre que je vous en donne.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

M. *Blondel* a lu à la Compagnie la liste des élèves adoptés par MM. les architectes du Roy pour concourir aux prix. Comme il s'est trouvé quelques difficultés qui ont empêché d'arrester définitivement cette liste, M. *Blondel* la présentera la semaine prochaine.

M. *Potain* a fait voir à l'Académie un second projet qu'il a composé pour reconstruire l'*église cathédrale de Rennes*[1], qui est abatue, à l'exception des tours qui sont

1. Voir ci-dessus, p. 113.

conservées dans le projet, et pour le *palais épiscopal* de la même ville. L'Académie avoit desjà approuvé le premier projet de M. *Potain*, présenté à la Compagnie le 26 juillet 1762, et en avoit marqué sa satisfaction. Des raisons d'œconomie, qui ont empêché l'exécution du 1er projet, ont obligé M. *Potain* de proposer le 2e, qui est plus simple et qui, dans son genre, a également plu à l'Académie, qui auroit cependant préféré le 1er sans les raisons qui en empêchent l'exécution.

Du lundi 14e Mars 1763.

L'Académie étant assemblée, M. *Boullée* a lu un mémoire contenant des réflexions sur la présentation des élèves à l'Académie; ce mémoire ayant été discuté dans l'assemblée, on est convenu de s'en tenir aux articles des statuts qui ont rapport à cet objet et aux usages constants que la Compagnie a suivis unanimement jusqu'à présent[1]. Néantmoins, l'Académie sçait gré à M. *Boulée* du zèle qu'il marque dans ce mémoire pour multiplier les bons élèves et faire plus d'honneur à leurs maîtres.

M. Jardin, qui a assisté régulièrement aux assemblées pendant le séjour qu'il a fait à Paris, a pris aujourd'huy congé de l'Académie pour retourner en *Danemark*.

L'Académie ayant eu le malheur de perdre M. *Hupeau*, qui est mort jeudi dernier au matin, quoiqu'elle ne soit pas dans l'usage de faire faire par des députés de complimens à la famille en pareille occasion, elle a cru devoir l'établir pour l'avenir et elle a nommé en conséquence MM. *Aubry* et *Perronet* pour aller témoigner à sa famille le regret qu'elle a de la perte qu'elle a faite.

Du lundi 21e Mars 1763.

L'Académie étant assemblée, M. *de Lestrade* lui a pré-

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 62-64, 220, 265, et ci-dessus, p. 108, 109.

senté plusieurs projets de châteaux considérables qu'il est chargé de construire et entre autres deux projets pour le château de M. le baron de Montmorency[1], auxquels étoit joint un mémoire par lequel on demande l'avis de l'Académie sur le choix de l'un des deux. L'assemblée, après en avoir examiné les plans, profils et élévations, a loué le bon goût de l'architecte et l'étendue des détails dans lesquels il est entré, et elle a préféré le projet qui forme quatre pavillons comme renfermant plus de commodités et ayant un caractère plus distingué.

M. de Wailly a présenté à la Compagnie des plans, profils et élévations de l'*église de Saint Bénigne de Dijon*[2], qui menace ruine par l'affaissement de quelques pilliers buttans qui ont occasionné des fractures considérables dans la voûte; il y a joint plusieurs plans de moyens proposés pour y remédier. L'Académie, après avoir vu le tout sommairement, a nommé pour commissaires à l'examen de ces moyens MM. *Aubry*, *Camus* et *Perronet*, pour donner leur avis à la rentrée prochaine.

M. *Soufflot* a présenté quatre morceaux de gravure d'architecture exécutés dans une manière nouvelle d'après des desseins du *Temple de Diane à Nismes* faits dans le siècle dernier par M. *Mignard*[3]. Ces quatre morceaux

1. C'est Anne-Léon, baron de Montmorency, alors chef du nom et armes de la famille (1705, † après 1771), lieutenant général des armées du roi en 1748. Sur Lestrade, les dictionnaires ne donnent rien que la date de son entrée à l'Académie (1768) et de sa mort (1770).

2. C'est l'*église cathédrale de Dijon*, reprise et restaurée plus d'une fois jusqu'à nos jours. Cf. plus loin, p. 142.

3. Il s'agit de l'architecte Pierre Mignard (1640-1725), fils du peintre Nicolas. Nous avons déjà parlé de ses dessins (cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. XLVI-XLVIII et notes, et les tables des noms de lieux des t. II, III, IV). L'ouvrage de Caylus, annoncé ici, ne parut pas. Le Barabé signalé par l'Académie ne figure que tout juste dans quelques ouvrages français. Je l'ai trouvé chez Nagler et dans le dictionnaire de Becker et Thieme (architecte et graveur). Il faut ajouter son nom à celui de quelques contemporains ou de Le Prince, qu'il a précédé.

doivent faire partie d'un livre des *Antiquités de Languedoc et de Provence*, que M. le comte de Caylus, qui a fait l'acquisition de tous les desseins, va donner au public et qui sera entièrement gravé dans cette nouvelle manière, qui a paru à l'Académie très bien imiter le lavis à l'encre de la Chine. La Compagnie, qui a vu avec plaisir ces quatre morceaux et qui regarde cette nouvelle manière de graver comme très agréable et très utile, est d'avis qu'on ne peut pas trop encourager M. Barabé, qui les a faits, à perfectionner de plus en plus ce nouveau genre de gravure qui rend parfaitement bien les desseins d'architecture.

Du lundi 11e Avril 1763[1].

L'Académie étant assemblée, l'on a procédé, par le scrutin, à l'élection de trois sujets pour remplir la place vacante dans la première classe de l'Académie par la mort de M. *Hupeau*[2], premier ingénieur des ponts et chaussées.

Dans le premier scrutin, M. *de L'Épée* a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. *Le Carpentier* a eu la pluralité des voix.

Et dans le troisième scrutin, M. *Hazon* a eu la pluralité.

Ainsi, l'Académie propose MM. *de L'Épée*, *Le Carpentier* et *Hazon* pour la place vacante dans sa première classe.

Et pour remplir la place qui vaquera dans la seconde classe de l'Académie par la promotion de l'académicien

1. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, Loriot, Moranzel, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir l'Introduction du présent volume.

qui montera à la première, la Compagnie a procédé par le scrutin à l'élection de trois sujets externes.

Dans le premier scrutin, M. Gabriel, contrôleur des Bastimens du Roy au *château de Marli*, a eu la pluralité des voix.

Dans le 2e scrutin, M. Peyre a eu la pluralité des voix.

Dans le 3e scrutin, M. de L'Estrade a eu la pluralité des voix.

Ainsi, la Compagnie présente MM. Gabriel, Peyre et L'Estrade pour remplir la place qui vaquera dans la 2e classe de l'Académie par la promotion de l'académicien qui montera à la première.

Du lundi 18e Avril 1763.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différentes parties d'architecture, et l'on a prié MM. les commissaires qui sont chargés de l'examen du projet de M. Wailly pour le rétablissement de l'*église de Sainte Bénigne de Dijon* de s'assembler pour examiner ce projet et en rendre compte à la Compagnie. En conséquence des ordres de l'Académie, MM. *Aubry* et *Perronet* sont convenus de s'assembler demain chez M. *Camus* pour cet examen.

Du lundi 25e Avril 1763.

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommés pour l'examen du mémoire et dessins présentés à la Compagnie par le sieur de Vuailly concernant les réparations à faire à l'*église de Sainte Bénigne de Dijon* ont rendu compte de leur examen, et la Compagnie, vu leur rapport, a jugé que les moyens proposés par M. de Vuailly pourroient n'être pas suffisants pour remédier aux nouveaux tassements qui pouroient survenir[1].

1. Ci-dessus, p. 140.

M. Peyre, architecte, a présenté à l'Académie deux projets pour reconstruire l'*hôtel de Condé;* la Compagnie a été fort satisfaitte de ces projets et a beaucoup aplaudi à l'intelligence des distributions, jointe au bon goust des décorations[1].

M. Laurent a présenté aussi des projets pour le même hôtel, et les distributions ont paru très ingénieuses et bien réunir les parties essentielles à un édifice de ce genre.

La Compagnie est convenu que lundi prochain, 2e may, elle s'assemblera, à huit heures précises du matin, pour donner aux élèves le sujet du prix de cette année.

Du lundy 2e May 1763[2].

L'Académie étant assamblée le matin, extraordinairement, pour donner aux élèves le sujet du prix de cette année, la Compagnie a décidé de leur faire composer un arc de triomphe dans un carfour dont les deux principales faces seront sur des rues de 25 toises de largeur et les deux autres sur des rues d'environ 15 toises croisant les premières.

L'arc de triomphe aura tout au plus la largeur des grandes rues par ses principales faces, y compris les plus fortes saillies des flancs; il sera décoré d'ordre d'architecture et poura être percé par les quatre costés.

Les élèves désigneront la forme dudit carfour par un petit plan particulier en masses et feront, pour les dessins au net, des plans tant du rez de chaussée que des

1. Le projet fut abandonné. Lance donne sur ce sujet une lettre curieuse de Peyre (*Dictionnaire*, t. II, p. 206). — Il n'y est pas question de Laurent. C'est lui, sans doute, qui avait eu le prix de Rome en 1735.

2. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, de Lespée, Mansart de Lévy, Moranzel, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot.

parties supérieures nécessaires à indiquer; deux élévations, l'une de la grande face et l'autre de la petitte; deux coupes, l'une sur la longueur, l'autre sur le travers.

Seront observés de petits degrés dans les massifs des murs à l'usage du service.

L'échelle sera d'un pouce et demi pour toise pour les dessins en grand, et celle de l'esquisse de six lignes; lesdittes esquisses consisteront seulement en un plan du rez de chaussée, une principale façade et une coupe en travers.

Il est deffendu de faire aucunes esquisses qui présente une idée double; autrement elles ne seront pas reçues.

Du lundy 9e May 1763.

L'Académie étant assamblée, M. *Gabriel*, premier architecte et directeur de l'Académie, a fait lecture de la lettre cy après enregistrée :

« A Marly, ce 2 may 1763.

« J'ay eu l'honneur, Monsieur, de présenter au Roy l'extrait de la délibération de l'Académie par lequel elle propose les sujets pour remplir dans la première classe la place vacante par la mort de M. *Hupeau*. Sa Majesté a fait choix du sr *Le Carpentier*, pour le remplacer, et du sr *Gabriel*, contrôleur de ses Bâtimens au département de *Marly*, pour celle vacante par la translation du sr *Le Carpentier* à la première[1]. Vous ferez part de ma lettre à l'Académie pour qu'elle ait à s'y conformer dans sa plus prochaine séance.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis de Marigny. »

L'Académie a examiné ensuitte les esquisses des élèves qui ont concouru pour le prix de cette année, et, les voix ayant été prises pour juger celles qui méritoient le mieux

1. Voir sur eux l'Introduction du présent volume.

d'être mises au net, elle en a admis 12 de 29 concourants, scavoir celles de MM. Boucher, Mouton, Radel, Picart, Heurtier, Dorléans, Darnaudin, Hachart, Raimont, Broignart, Bugnet et Loiseleur, et elle a arrêté que ces exquisses et les dessins au net seront exposées dans la salle de l'Académie, le mardi 16e aoust de cette année.

L'Académie a décidé que, si quelque élève faisoit entrer dans sa loge qui que ce soit, il sera exclu et ne pourra point être admis à concourir.

Elle a encore décidé que personne ne pourra travailler aux lumières dans les loges et ne pourra travailler ailleurs que dans les loges, pas même dans l'école ni dans la salle de l'Académie.

Du lundi 16e May 1763.

L'Académie étant assamblée, on s'est entretenu de différents objets intéressants pour la Compagnie, pour le progrès de l'art et le bien des jeunes gens qui s'y destinent; on a délivré au professeur d'architecture un extrait des registres concernant la police qui doit être observée dans les loges[1].

Du lundi 30e May 1763.

L'Académie étant assamblée, on a examiné un nouveau recueil de différents édifices publiés par M. Dumont, dont il a donné un exemplaire à l'Académie. La Compagnie l'a agréé avec plaisir en continuant ses éloges sur les soins et l'application de M. Dumont à donner au public les détails des édifices les plus intéressants; il a particulièrement donné dans ce recueil la *Sacristie et thrésor de l'église de Notre Dame de Paris*[2] et un parallèle

1. Toujours les mêmes préoccupations. Ci-dessus, p. 70, 92, 95.
2. C'est le *Recueil de plusieurs parties d'architecture de différents maîtres tant d'Italie que de France.* La sacristie et le

des plus belles salles de spectacle d'Italie, avec des détails de machines de théâtre.

M. De Neuforge a présenté un cinquième recueil de ses œuvres, dont il a laissé un exemplaire à l'Académie ; la Compagnie l'a vu et reçu avec plaisir[1].

M. *Blondel* ayant besoin pour ses leçons du livre des *Édifices antiques* par *Des Godets*, l'Académie luy a permis d'en faire usage ; en conséquence, il luy a été remis ce jour d'huy par M. *Brébion*, en l'absence de M. *Camus*.

Du lundi 6e Juin 1763[2].

L'Académie étant assamblée, M. *Blondel* a fait lecture du mémoire qu'il a communiqué aux élèves à la rentrée de ses leçons du premier juin de cette année : la Compagnie en a été fort satisfaitte. Ce mémoire a pour objet les programmes que le professeur se propose de donner aux élèves pour les prix d'émulation accordés par M. le marquis de Marigny.

Du lundi 13e Juin 1763.

L'Académie étant assamblée, on a lu plusieurs chapitres de Vitruve sur la manière de faire les planchers en voûte et des enduits que l'on fait aux lieux qui sont humides[3].

Cette lecture a fourni plusieurs réflexions sur les moyens que l'on devroit employer pour rendre nos

trésor de *Notre-Dame* avaient été reconstruits par Soufflot de 1756 à 1760.

1. Nous avons déjà signalé, à plusieurs reprises, cet ouvrage de Neufforge (cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 304 et n., 305) et aussi celui de Des Godetz (*Procès-verbaux*, t. II, p. 6 et n.).

2. Ont signé en juin : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, Mansart de Lévy, Moreau, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

3. Vitruve, liv. VII, ch. 1.

ciments bons et solides dans notre climat, comme il s'en trouve encore de très bien conservés dans les anciens édifices.

Du lundi 20e Juin 1763.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu des moyens qu'on pourroit employer pour empêcher les rez de chaussée d'être humides en faisant circuler l'air dans des souterrains. Cette méthode, pratiquée en *Angleterre*[1], ne pouvant avoir lieu à Paris, où les rues ne sont point assez larges pour qu'on puisse prendre sur leur largeur un fossé de 5 à 6 pieds de chaque côté, la Compagnie a exhorté MM. les architectes à chercher quelques moyens équivalens pour le même objet.

Du lundi 27e Juin 1763.

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a fait voir à l'Académie des desseins pour une Chambre des comptes, sur lesquels l'Académie s'est entretenue : ces desseins renferment deux différens projets que M. Ceineray, architecte de la ville de *Nantes*[2], a adressés à M. *Franque*. Quoique ces desseins ayent occupé la Compagnie pendant toute la séance de ce jour, les changemens à faire dans les plans et élévations ayant paru assez considérables, elle n'a pas cru devoir donner un avis conforme à ce sujet.

1. Le texte du procès-verbal indique qu'il peut s'agir des fossés sur lesquels prennent l'air et le jour les sous-sols des maisons anglaises. — La question de l'assainissement de Paris et des maisons particulières était à l'ordre du jour dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

2. La *Chambre des comptes* est aujourd'hui occupée par la préfecture. Ceineray eut pour élève Crucy, avec qui il décora la *place Louis XVI*.

Du lundi 4e Juillet 1763[1].

L'Académie étant assemblée, on a lu le chapître huitième du livre 2e de Vitruve et le commentaire de M. Perrault sur les différentes espèces de massonerie, leurs propriétés et la différente manière qu'elles doivent être faites selon les lieux[2].

Du lundi 11e Juillet 1763.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une lettre de MM. Bevin et compagnie qui ont le privilège du spalme, par laquelle ils demandent à la Compagnie des commissaires pour faire de nouvelles expériences sur ce mastic. Comme l'Académie a desjà examiné, en 1751[3], des ouvrages où cette matière a été employée, elle a été d'avis qu'il n'y avoit point de commissaires à nommer pour le présent, et elle a ajouté qu'elle verroit toujours avec plaisirs les ouvrages de cette compagnie où le spalme a été employé avec succès.

Du lundi 18e Juillet 1763.

M. *Gabriel*, premier architecte, en conséquence d'une lettre de M. le marquis de Marigny, ayant proposé M. Marquet, architecte du roy d'Espagne, pour correspondant de l'Académie, la Compagnie a nommé MM. *Chevotet*, *Aubry*, *Rousset* et *Moreau* pour lui rendre compte de M. Marquet et des autres sujets proposés pour la correspondance.

1. Ont signé en juillet : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, Mansart de Lévy, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 82, 83.
3. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 157-159.

Du mardy 26e Juillet 1763.

L'Académie étant assemblée, MM. *Chevotet*, *Aubry*, *Rousset* et *Moreau*, nommés commissaires pour lui rendre compte de M. Marquet[1], premier architecte du roy d'Espagne, ont rendu de lui un témoignage avantageux et ont assuré la Compagnie qu'il méritoit d'être associé à la Compagnie par la correspondance.

MM. *Contant* et *Chevotet*, nommés dès le 12 février 1759 pour s'informer des mœurs et de la capacité de M. de la Guêpière, directeur et ordonnateur général des Bâtimens et Jardins de S. A. S. M. le duc de Wurtemberg, et de M. Pigage, premier architecte de S. A. S. électorale palatine et directeur général des Bâtimens et Jardins de ce prince, ont rendu de ces deux Messieurs un compte favorable et ont dit qu'ils méritoient d'être admis en qualité de correspondant de la Compagnie.

MM. *Soufflot*, *Rousset* et *Franque*, commissaires pour rendre compte des mœurs et capacité de M. Roux, architecte de *Lion*, connu par ses ouvrages à l'Académie, en ont rendu un témoignage favorable et ont assuré qu'il méritoit d'être fait associé correspondant.

En conséquence des trois premiers rapports ci dessus, favorables à MM. Marquet, de la Guêpière et Pigage, l'Académie a été au scrutin pour connoître le veu de la Compagnie à leur sujet et, le scrutin leur ayant été favorable, elle a ordonné qu'on leur expédieroit dans la huitaine des lettres de correspondant.

Le scrutin ayant été aussi favorable à M. Roux, architecte à *Lion*, l'Académie a ordonné qu'on lui expédieroit aussi des lettres d'associé correspondant regnicole.

M. le marquis de Marigny et M. *Gabriel* ayant envoyé à l'Académie un mémoire de M. Jacquet concernant une

1. Sur cet artiste et ceux qui suivent, voir l'Introduction du présent volume.

pompe[1] de son invention qu'il souhaitteroit de faire examiner, MM. *Soufflot*, *Perronet* et *Camus* ont été nommés pour en rendre compte à la Compagnie.

Du lundi 1er Aoust 1763[2].

L'Académie étant assemblée, M. Laurent, architecte, a lu un mémoire contenant des remarques sur la brique avec la manière de la composer beaucoup plus légère que celle usitée jusques à présent. La Compagnie a aplaudi aux vues de l'auteur; elle les regarde comme un objet intéressant pour la construction et elle a engagé l'auteur du mémoire à faire fabriquer quelqunes de ces nouvelles briques, conformément à ses procédés, pour en juger par l'expérience[3].

La Compagnie a examiné ensuitte les dessins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de juin de cette année, prix nouvellement accordé par M. le Directeur général des Bâtimens[4]. Après avoir recueilli les voix par le scrutin, le projet marqué A, fait par le sr Jean Joseph Naudin, a remporté le prix, qui est une médaille d'argent. [(*Note postérieure :*) La médaille a été délivrée à M. Naudin le 16 janvier 1764.] Le sujet de ce prix étoit de faire un portail pour l'*église de Saint Martin des Champs* se racordant avec l'architecture des deux ailes qui décorent les costés de la cour[5].

1. Voir plus loin, p. 153, 154.
2. Ont signé en août : Gabriel, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, de Lespée, Moreau, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot.
3. Voir ci-dessus, p. 69, et pour Laurent, p. 143.
4. Cf. l'Introduction du présent volume.
5. L'*église de Saint-Martin-des-Champs* n'avait pas de portail. Je ne vois pas ce que peuvent être les deux ailes dont parle le procès-verbal. Il y avait à gauche de l'entrée occidentale des bâtiments communs; à droite, en retraite, un porche gothique servant de seconde entrée.

La Compagnie est convenue que lundi prochain on jugera les prix d'émulation des mois de juillet et aoust.

Du lundi 8e Aoust 1763.

L'Académie étant assamblée, on a jugé les dessins et discours des élèves qui ont concouru pour les prix du mois de juillet et aoust; le sujet du prix du mois de juillet étoit un projet de place devant *la colonade du Louvre.*

Après avoir recueilli les voix par le scrutin, la Compagnie a donné le prix au dessin marqué H; on a ensuitte entendu la lecture de différentes dissertations sur le sujet proposé pour le mois d'aoust; celle marquée X a eu la pluralité des voix pour le prix.

Le projet de place marqué H est du sr Silvain Edme Bonnami. [(*Note postérieure :*) La médaille a été délivrée à M. Bonnami le 16 janvier 1764.] Et le discours sur la préférence du 3e ordre à un attique dans la *cour du Louvre,* qui a eu le prix, est du sr Jean Joseph Naudin[1]. [(*Note postérieure :*) La médaille a été délivrée à M. Naudin le 16 janvier 1764.]

Du mardi 16e Aoust 1763.

L'Académie étant assamblée, M. *Soufflot* a fait lecture d'une lettre de M. de la Guêpière en remercîments sur la correspondance que la Compagnie lui a accordé dans sa séance du 26e juillet de cette année. M. *Soufflot* a fait voir ensuitte des esquisses que M. de la Guêpière communique à l'Académie pour luy demander son sentiment sur le projet d'un théâtre qu'il a composé pour le palais du duc de Virtemberg à *Stugard*[2]. La Compagnie a nommé

1. Il serait bien curieux d'avoir cette dissertation d'élève. La question de l'attique a été posée de très bonne heure et très discutée, on le sait.

2. Voir l'Introduction du présent volume, et ci-après, p. 175-177.

commissaires, pour luĩ en rendre compte, MM. *Soufflot*, *Aubry*, *Coustou* et *Boullée*.

Les élèves ayant présenté leurs desseins de compositions pour le grand prix de cette année, on a procédé pour la 1re fois à l'examen desdits dessins et de leurs esquisses.

Du lundi 22e Aoust 1763.

L'Académie étant assamblée, on a de nouveau examiné les dessins et les esquisses des élèves qui ont concouru pour les prix de cette année.

M. Laurent a ensuitte rendu compte du premier essai qu'il a fait de ses nouvelles briques. Comme il n'est pas satisfait des ouvriers qu'il a employé, il demande à la Compagnie de luy rendre un nouveau compte après d'autres expériences.

Du lundi 29e Aoust 1763.

L'Académie étant assamblée, la Compagnie s'est occupée de l'examen des desseins qui concourent pour les prix de cette année, et elle est convenue de se rassembler demain à onze heures pour la distribution des prix.

Du mardi 30e Aoust 1763.

L'Académie étant assemblée pour la distribution des prix, ce jourdhui 30 aoust 1763, à onze heures du matin, M. le marquis de Marigny étant présent, on a procédé par le scrutin au jugement des dessins qui concouroient pour le prix.

Dans le premier scrutin, le dessin marqué F, qui est du sr Charles François d'Arnaudin, né à *Versailles*, paroisse Notre Dame, le 14 novembre 1741, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui consiste en une médaille d'or représentant le portrait du Roi, autour duquel on lit : Lud. XV Rex Christianiss., et, au revers, *l'hôtel*

de ville de Rouen, avec cette légende : AUSPICE REGE DILECTISSIMO; à l'exergue : CIV. ROTH. BASILICA INSTAURATA. M DCC LVIII[1].

Dans le second scrutin, le dessin marqué B, qui est du sr Juste François Boucher, né à *Paris*, le mai 1738, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent représentant le portrait du Roi, autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, le *pont de Compiègne*, avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et, à l'exergue, on lit : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO.

Dans le troisième scrutin, le dessin marqué I, qui est du sr Louis François Radel, né à *Paris*, le 22 juillet 1739, *paroisse Sainte Marguerite*, a eu la pluralité des voix pour l'accessit, qui est une médaille d'argent représentant le portrait du Roi, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, le second mariage de Monsieur le Dauphin, avec cette légende : COMMUNE PERENNITATIS VOTUM, et, à l'exergue, on lit : SECUNDÆ DELPHINI NUPTIÆ. M DCC XLVII.

Ces trois médailles ont été distribuées par M. le marquis de Marigny, en présence de l'Académie, aux srs d'Arnaudin, Boucher et Radel.

M. *Perronet* étant absent et M. *Camus* ne pouvant vaquer à l'examen d'une machine ou pompe du sr Jacquet, pour lequel ils avoient été nommés commissaires avec M. *Soufflot*, l'Académie a nommé à leur place MM. *Content* et *Pluyette*, pour en faire leur rapport lundi prochain.

Du lundi 5e Septembre 1763[2].

L'Académie étant assemblée, MM. *Contant*, *Soufflot* et *Pluyette* ont fait le rapport suivant :

« Nous, soussignés, commissaires nommés pour l'exa-

1. Ces trois médailles ont déjà été données, voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. 87, 128, 332.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Che-

men d'une pompe du sr Jacquet, horloger à *Gray en Franche Comté*[1], nous sommes transportés à l'*hôtel d'Auvergne*, le mercredy 31 aoust 1763; où estant, nous avons fait agir lad. pompe tant par un adjutoir d'environ cinq lignes de diamètre, qui la rend propre aux incendies, que par un autre qui la rend propre aux arrosages, et, après diverses épreuves, nous avons remarqué qu'elle pouvoit être fort utile pour ces deux opérations. Nous l'avons ensuite fait démonter et nous avons reconnu que les corps et les pistons sont de fer fondu, ce qui peut la rendre fort durable et d'un prix inférieur aux pompes ordinaires.

« Le sr Jacquet ayant ensuite démonté un des pistons, nous avons vu qu'il a suppléé aux cuirs, dont on se sert ordinairement, par une matière disposée très simplement et très ingénieusement et qui ne peut pas s'altérer par l'usage et le tems, comme les cuirs qui sont sujets à plusieurs inconvénients. Cette manière de construire les pistons, sur laquelle il a demandé le secret, nous a paru nouvelle, digne d'éloges et de récompense, vu les avantages qui peuvent en résulter par l'application qu'on en peut faire avec succès à des pompes destinées à d'autres usages. » Ce rapport est signé par lesdits commissaires.

Du lundi 14e Novembre 1763[2].

L'Académie étant assemblée aujourd'hui pour la pre-

votet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Garnier d'Isle, Lecarpentier, Lécuyer, Moreau, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus. (Le procès-verbal semble être de la main de Soufflot.)

1. Jacquet (Philibert) est en effet signalé dans le *Dictionnaire des artistes et artisans de la Franche-Comté*. Voir ci-dessus, p. 149-150. *L'hôtel d'Auvergne* peut être celui du quai Conti ou bien celui de la rue de l'Université, bâti par Lassurance père.

2. Ont signé en novembre : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Lecarpentier,

mière fois après ses vacances, on a fait lecture des statuts et règlemens et lettres patentes de l'Académie, afin d'en rapeler la mémoire à MM. les architectes du Roy et de s'y conformer pendant le cours de l'année académique qui commence aujourd'hui.

MM. les professeurs ont présenté à la Compagnie le programme des leçons qu'ils donneront dans le cours de cette année.

M. Scheffer a présenté à l'Académie des briques poreuses et légères bien cuites, qui paroissent très propres à faire des voûtes et autres ouvrages où la légèreté est nécessaire. M. Laurent ayant présenté, il y a plusieurs mois, un mémoire concernant la fabrication de briques du même genre et ayant paru réclamer le mérite que l'on pourroit retirer d'une pareille invention, la Compagnie a cru, avant de donner son avis sur celles du s^r Scheffer, devoir entendre M. Laurent sur cet objet, et, en conséquence, elle a chargé M. *Camus* de lui donner avis de sa délibération pour qu'il se trouve lundi prochain à l'assemblée.

Du lundi 21e Novembre 1763.

L'Académie royale d'architecture étant assemblée, M. Laurent, architecte, a fait voir à la Compagnie des briques légères de sa composition faites au moyen du mélange de deux espèces de matière avec de la terre glaise, l'une de ces briques étant composée de tourbe mêlée avec la terre glaise et l'autre étant composée de tan ou motte à brûler avec la même terre. Ces briques ont paru légères, très dures et très solides et bien cuites; ayant été cassées, le milieu s'est trouvé noir, ce qui peut provenir de la fumée des matières combustibles mêlées dans leur composition[1].

Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

1. Ci-dessus, p. 150, et ci-après. — Cette question des briques a singulièrement préoccupé l'Académie.

M. Scheffer, qui avoit fait voir dans la dernière assemblée des briques légères de sa composition, en a fait voir encore de semblables dans cette assemblée. Quoique la composition de ces briques soit un secret que l'auteur se réserve et qu'on ne puisse pas sçavoir au juste quelles sont les matières mêlées avec la glaise, comme elles sont noires intérieurement, qu'elles sont légères et ont la même solidité que celles de M. Laurent, les résultats de ces deux compositions sont à peu près les mêmes à la vue.

Du lundi 28e Novembre 1763.

L'Académie assemblée ayant entendu la lecture d'un nouveau mémoire de M. Laurent, dans lequel il expose toutes les recherches qu'il a faites pour se rendre utile et en particulier pour parvenir à la fabrication des briques légères, dures et solides, dont il demande un examen et un rapport à l'Académie, qu'il supplie de prononcer sur la découverte dont il ne fait point un secret, et M. Scheffer ayant aussi présenté des briques légères, la Compagnie a nommé MM. *Aubry*, *De Luzy*, *Perronet* et *Desmaisons* pour examiner toutes ces briques, en faire leur rapport, afin qu'elle puisse juger de leur utilité et du mérite de chaque composition.

Du lundi 5e Décembre 1763[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Desmaisons* a lu un mémoire dans lequel il rend compte des observations qu'il a faites sur la manière dont on fondoit il y a six à sept cents ans. Le mémoire sera engîtré dans la conférence prochaine.

1. Ont signé en décembre : Aubry, Billaudel, Boullée, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

[(*Note postérieure :*) Le mémoire de M. *Desmaisons* est enregîtré au 19 décembre.]

M. Dumont, architecte, a fait présent à l'Académie d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Détail des plus intéressantes parties de l'architecture de la basilique de Saint Pierre de Rome, levé et dessiné sur le lieu par lui-même;* le livre est dédié à M. le marquis de Marigny[1].

L'Académie avoit desjà vu avec plaisir la plus grande partie de cette ouvrage, que l'auteur lui avoit présenté, et avoit loué, dans son assemblée du 9 aoust 1762, la précision et l'exactitude qu'elle avoit reconnue dans les détails et les mesures de toutes les parties du grand édifice dont il donne la description. Elle sçait bon gré à M. Dumont d'avoir eu égard au désir qu'elle a marqué de voir augmenter cette première collection d'un grand nombre d'autres détails que M. Dumont donne aujourd'hui, détails qui ne peuvent être qu'utiles et agréables au public.

Du lundi 12e Décembre 1763.

L'Académie étant assemblée et instruite de la maladie de M. *Blondel*, MM. *Carpentier*, *Franque*, *Rousset* et *Desmaisons* ont été députés par la Compagnie pour lui rendre visite de sa part, lui marquer l'intérest qu'elle prend à son indisposition et rendre compte de l'état actuel de sa santé.

M. *Soufflot* a présenté, de la part de M. de Laguêpierre, à la Compagnie les plans, coupes et élévations des clôtures que l'on fait tous les ans pour mettre à l'abri du froid deux petits jardins de S. A. S. Mgr le duc de Wirtemberg[2], dont l'un est garni d'orangers, plantés en pleine terre, et les coupes et élévations des toits que l'on

1. Nous avons déjà signalé cet ouvrage et d'autres de Dumont. Ci-dessus, p. 112.
2. Voir l'Introduction du présent volume.

élève sur ces clôtures de charpente dont les entraits ont environ quatre vingt dix pieds de longueur et dont les fermes sont construites avec beaucoup de légèreté et d'industrie. Comme ces desseins sont sur des échelles fort petites, la Compagnie, qui les a vu avec plaisir, a chargé M. *Soufflot* de demander à M. de la Guêpière le dessein d'une ferme plus en grand avec des détails et des cottes et un mémoire instructif sur les fenêtres pratiquées dans les toits et sur la matière dont ces toits sont couverts.

Du lundi 19e Décembre 1763.

Mémoire de M. *Desmaisons*, dont l'Académie a ordonné l'enregîtrement, le 5 décembre 1763 :

« Messieurs, l'Académie d'architecture a été plusieurs fois consultée sur des projets tant publics que particuliers et aussi sur les moyens que l'on doit employer dans chaque art et métier qui entre dans la construction de tout édifice, de quelque qualité, usage et utilité qu'il puisse être. L'opinion avantageuse que l'on a paru avoir de ses décisions doit porter chaque académicien, pour l'honneur de l'Académie et pour en remplir les statuts, à faire part à l'assemblée de ses réflexions et des connoissances qu'il a acquises, des genres et espèces de matériaux et de la façon de les employer dans les différens travaux qui peuvent se présenter. Cet accord de sentimens contribueroit à augmenter le lustre de l'Académie et attireroit d'autant plus la confiance du public qu'il se persuaderoit que, dans une assemblée de gens de mérite et assez unis pour se faire part réciproquement de leurs lumières, il n'en pourroit résulter que des décisions justes et utiles, et que chaque particulier seroit à l'abri de toute surprise en consultant l'Académie sur les projets et sur l'exécution de la bâtisse, ce seroit aussi répondre aux vues de M. le Directeur général, qui cherche à encourager et exciter l'émulation dans l'Académie.

« D'ailleurs, les magistrats qui sont à la tête des cours souveraines, instruits du zèle de chaque académicien à concourir à rendre les décisions de chaque assemblée équitables et lumineuses, se porteroient volontiers à renvoyer à l'Académie l'examen des discussions qui se rencontrent dans ce qui regarde le bâtiment et s'en raporteroient au sentiment de l'assemblée pour en lever les difficultés.

« Je ne vous parle point, Messieurs, de sujets étrangers à l'architecture, puisque Vitruve, qui sentoit combien il est nécessaire que l'architecte fût instruit en tout genre, souhaitte même qu'il n'ignore ni les usages ni les loix du pays dans lequel il bâtit[1], ce qui constate également la connoissance des espèces et qualités de matériaux que produit chaque pays, et il est essentiel d'y avoir égard lorsque l'on projette.

« Ce qui m'engage, Messieurs, à vous présenter ce mémoire est une réflexion que j'ai faite à l'occasion de différentes opérations dont j'ai été chargé, qui m'ont donné lieu de remarquer de quelle façon étoient construits les fondemens des anciens édifices, tant publics que particuliers, soit églises ou autres monumens.

« J'ai observé dans la fondation de ces différens anciens édifices, bâtis la plus part depuis 6 à 7 cents ans, qui cependant n'ont fait aucun effet vicieux, qu'à la construction de ces fondemens il n'avoit été employé que très peu de pierres pour former la plateforme ou plateau de la plus basse fondation et le surplus des fondemens des pilliers érigés en moilons maçonnés en chaux et sable de rivière ou équivallent; fouilles simplement à plomb de la circonférence du pillier, compris empatement, et en profondeur jusque sur le bon et solide fond que les anciens jugeoient tel lorsqu'ils avoient trouvé une terre vierge, dans la crainte, sans doute, s'ils eussent été au delà, de

1. C'est dans la préface si souvent citée des *Dix livres d'architecture.*

rencontrer des veines de terre ou de sable qui ne devoient pas être remuées.

« J'ai reconnu cette façon de fonder les piliers de ces anciens édifices par des fouilles que j'ai été obligé de faire faire pour des caves plus bas que les fondemens des piliers.

« Ces fouilles m'ont aussi fait découvrir que les anciens constructeurs, lorsqu'ils fondoient le pilier de quelque grand édifice, ne lioient par une maçonnerie les fondemens d'un pilier aux fondemens d'un autre pilier. La raison que l'on en peut présumer est qu'ils ne vouloient pas émouvoir la masse de terre qui se trouvoit dans l'intervalle de ces piliers, masse de terre qu'ils considéroient comme un massif en tous sens capable de résister à la poussée de la maçonnerie de chaque pilier, et jugeant que moins on remuoit les terres plus les fondemens avoient de solidité. Il paroist aussi que la maçonnerie des fondemens de cette nature s'érigeoit et s'arrasoit également, en sorte que les tassemens de ces piliers se faisoient en même tems, n'ayant qu'un point à comprimer à plomb de chaque pilier.

« On peut encore apporter pour preuve de la solidité des terres non remuées les travaux qui demandent d'établir des pilotis, puisqu'on laisse un intervalle en terre entre les pieux pour résister à la poussée de ces pieux et les entretenir en état[1].

« En imitant cette façon de fonder, il en résulteroit plusieurs avantages : la consommation des matériaux seroit moins considérable et, par conséquent, la dépense; on emploieroit aussi moins de temps dans toute l'opération et l'on éviteroit bien des inconvéniens en ne fouillant pas trop avant dans les entrailles de la terre. Plusieurs auteurs conviennent que si le terrain a par lui-même une certaine consistance, c'est à la prudence et à

1. Ces différentes observations seraient à contrôler et l'idée de Desmaisons à discuter. Voir *Procès-verbaux*, t. III, p. 150, et n.; t. VI, p. 15.

l'expérience de celui qui fonde de sçavoir s'arrêter à propos; car, en allant au delà, on risque de rencontrer à une certaine profondeur, au dessous de cette masse, des veines d'un sable léger qui oblige ensuite à des fouilles presque sans bornes. »

Après l'enregîtrement du mémoire de M. *Desmaisons*, l'Académie a nommé MM. *Chevotet, de Luzy, Le Carpentier, Franque, Desmaisons* et *Moreau* pour aller complimenter M. le marquis de Marigny, le 3 janvier 1764, au sujet du renouvellement de l'année.

1764.

Du lundi 9e Janvier 1764[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Contant* a annonçé à la Compagnie la mort de M. Le Jolivet, correspondant de l'Académie, architecte des États de Bourgogne; il avoit été très utile à la Compagnie par des mémoires et desseins qu'il a envoyés de *Notre Dame de Dijon*, et l'Académie le regrette comme un sçavant zélé pour le bien public et qui n'a laissé échapper aucune occasion d'être utile[2].

M. *de Luzy*, commissaire avec MM. *Aubry*, *Perronet* et *Desmaisons* pour examiner les briques légères de M. Laurent, a remis un mémoire des observations qu'il a faites sur ces briques.

Ensuite, la Compagnie s'est fait représenter les lettres de ses correspondans et on a fait lecture de celles qui lui ont été écrites par MM. Jardin, Roux, Marquet, Pigage et La Guêpière pour la remercier. Elle en avoit aussi une de M. Le Jolivet, dont nous venons d'apprendre la mort.

Du lundi 16e Janvier 1764.

L'Académie étant assemblée, la Compagnie a délivré

1. Ont signé en janvier : Aubry, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. La Compagnie s'était bornée pendant longtemps à enregistrer le décès de ses membres, même les plus notables. Elle avait, pour la première fois, fait une manifestation de regret à propos de la mort de Hupeau (ci-dessus, p. 139). Son témoignage pour Le Jolivet, simple correspondant, prend une importance particulière.

les médailles du prix d'émulation aux srs Naudin et Bonnami, qui avoient été jugés avoir le mieux réussi aux concours des mois de juin, juillet et aoust 1763; sçavoir au sr Jean Joseph Naudin la médaille qui lui avoit été adjugée, le premier aoust, pour le prix d'émulation du mois de juin; au sr Silvain Edme Bonnami la médaille qui lui avoit été adjugée, le 8 aoust 1763, pour le prix d'émulation du mois de juillet, et au sr Jean Joseph Naudin la médaille qui lui avoit été adjugée, le 8 aoust 1763, pour le prix d'émulation du même mois d'aoust.

Ensuite, la Compagnie, après avoir examiné les desseins qui concourrent pour le prix d'émulation du mois de novembre 1763, qui sont des srs Mestais, Naudin, Guerne, Bourgeois, Desmaisons, Angibaut l'aîné, Panseron, Le Tellier, Pérard, Grandhomme, Angibaut cadet, Herbelot, Raymond, Brongniard, Des Bœufs, et après avoir donné son avis par le scrutin, la pluralité des voix a été pour le dessein marqué M, qui est du sr ... Pérard, auquel on a adjugé le prix d'émulation du mois de novembre 1763.

Du lundi 23e Janvier 1764.

L'Académie, étant assemblée, a examiné les desseins des srs Métais, Guillois, Bourgeois, Lussault, Le Tellier, Herbelot, Angibaut cadet, Panseron, Pérard et Brongniard, qui concourent pour le prix d'émulation du mois de décembre 1763, et, après avoir donné son avis par le scrutin, elle a adjugé ce prix au sr B... Brongniard, dont le dessein est marqué S.

Suivant le programme pour le prix d'émulation du mois de décembre 1763, on avoit proposé aux élèves la façade d'un théâtre et le plan de l'entrée de cet édifice depuis sa façade jusqu'à la porte de l'amphithéâtre.

Ensuite, la Compagnie ayant remarqué qu'il n'y avoit pas assez de tems pour examiner les desseins du concours et adjuger le prix d'émulation dans la même assemblée,

elle a arresté que dans la suite on ne jugera ces desseins qu'à la huitaine du jour d'assemblée où ils auront été exposés.

Du lundi 30e Janvier 1764.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de M. Petitot, architecte de S. A. R. l'infant duc de Parme, dans laquelle cet architecte fait part à la Compagnie du projet du duc pour la construction et l'établissement d'une bibliothèque publique, et annonce la construction achevée d'une promenade en forme de cours vers la citadelle de la ville[1]. La Compagnie, en chargeant M. *Camus* de faire réponse à M. Petitot, lui a recommandé de lui demander quelques éclaircissemens au sujet d'une ville enfouie dans les terres dont on prétend qu'on a fait la découverte.

Ensuite, MM. *Guillot*, *Aubry*, *de Luzy*, *Perronet* et *Desmaisons* ont fait leur rapport à l'Académie au sujet des briques qui lui ont été présentées par M. Laurent, architecte, et par le sr Scheffer, et qu'ils étoient chargés d'examiner; leur rapport sera enregîtré dans la conférence prochaine.

M. *Blondel* ayant demandé à la Compagnie d'avoir en communication et en garde dans une armoire de l'Académie, dont il a la clef, les dix sept volumes suivans contenant *douze auteurs différens*, scavoir[2] :

1o *Le Temple du Vatican*, par Fontana, 1 vol. in-folio relié.

1. La bibliothèque (qui existe encore aujourd'hui) fut installée en 1770 dans le palais de la *Pilotta*, voisin du palais ducal. Il ne dut donc y avoir qu'un aménagement.

Quant à la promenade, c'est le cours, dit *Stradone*. — Je n'ai rien sur la ville enfouie dont il est question.

2. Quelques-uns de ces ouvrages ont été indiqués déjà dans les *Procès-verbaux*. Cf. t. VI, p. 165, n.; t. II, p. 55 (Fontana); t. II, p. 362 (Scamozzi); t. VI, p. 275 et n. 1 (Perrier); t. II, p. 361 Desgodets); t. VI, p. 135, n. (de Chambray); t. II, p. 362 (Ph. de

2° *Palais anciens et modernes de Gênes*, par Pierre Paul Rubens, 1 vol. in-folio relié.

3° *Galerie du palais Farnèze*, par Carache, 1 vol. in-folio relié.

4° *Architecture*, de Scamozzi, 1 vol. in-folio relié.

5° *Statues de Rome* par Perrier, 1 vol. in-4°.

6° *Les antiquités de Rome*, par Desgodetz, 1 vol. in-folio relié.

7° *Le Parallèle*, de Chambray, 1 vol. in-folio relié.

8° *Architecture*, de Philibert Delorme, 1 vol. in-folio en parchemin.

9° *Coutume de Paris*, en quatre volumes in-folio reliés.

10° *Ruines des monumens de la Grèce*, 1 vol. in-folio, maroquin.

11° *Architecture françoise*, deuxième et troisième volumes in-folio reliés.

12° *Œuvre de Pyrénése*, deux volumes in-folio reliés.

L'Académie, ayant approuvé l'usage que M. *Blondel* se propose de faire de ces dix sept volumes, a ordonné qu'ils lui seroient remis par le secrétaire pour être à sa garde dans l'armoire dont il a la clef comme professeur d'architecture, à condition qu'il les représentera et les remettra dans les armoires du secrétariat à la première réquisition de l'Académie, à condition encore que ces dix sept volumes ne sortiront pas de la salle de l'Académie et resteront dans l'armoire dont M. *Blondel* a les clefs.

(M. *Camus* m'a remis, suivant les ordres de l'Académie royale d'architecture, les dix sept vollumes énoncés dans

l'Orme); elle l'avait lu en partie (t. I, p. 176 et suiv. et n. 2); t. VI, p. 330 (David Leroy); t. VI, p. 188-189 (*Archit. françoise*); t. VI, p. 224, n. 4 (Piranesi). Quant aux palais de Gênes et à la galerie Farnèse, il en existe plusieurs éditions.

Pour la *Coutume de Paris*, l'Académie l'avait étudiée en 1702-1710. Elle se servait alors ou de l'édition avec commentaire de Ferrières, ou de Bullet, *l'Architecture pratique*.

la conférance cy acolée du 30 janvier présente année. A Paris, le 11 février 1764, Blondel.)

Du lundi 6e Février 1764[1].

L'Académie étant assemblée, le rapport fait dans la conférence précédente par MM. *Aubry*, *De Luzi*, *Perronet* et *Desmaisons*, au sujet des briques légères de M. Laurent, architecte, et du sr Scheffer, a été enregistré comme il suit[2] :

« Nous, soussignez, architectes du Roy, nommés par l'Académie royale d'architecture commissaires à l'effet d'examiner les qualité et propriété de deux espèces de briques présentées à ladite Académie, l'une par M. Laurent et l'autre par M. Scheffer, avons premièrement examiné la brique que M. Laurent a présenté sous la dénomination de brique légère. En effet, cette brique est très légère et ne pèse pas moitié des briques ordinaires de *Bourgogne*, quoique l'une et l'autre soient de même volume : cette légèreté provient du mélange de matières combustibles et inflammables avec la terre glaise, parce que ces matières se consument par l'action du feu, lors de la cuisson de la brique, et par conséquent laissent des interstices dans toute la capacité de la brique en raison de la quantité des dites matières combustibles et inflammables amalgamées avec la terre glaise. Suivant cette méthode, il résulte qu'outre la légèreté de cette brique elle est mieux cuite que les briques ordinaires, parce que ces dernières sont plus difficiles à cuire dans le milieu que dans leurs paremens, ce qui en ôte souvent la soli-

1. Ont signé en février : Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. On a déjà rencontré plusieurs fois cette question de la fabrication des briques (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 43, et ci-dessus, p. 69, 76, 155, 156).

dité et empêche qu'elles ne puissent faire une bonne construction.

« Nous croyons que les briques faites suivant le procédé de M. Laurent seroient bonnes pour la construction des voûtes, des cloisons de refend et autres ouvrages intérieurement, et que de leur légèreté il résulteroit une épargne considérable, parce que ces voûtes étant plus légères qu'elles ne sont avec la brique ordinaire ou avec toute autre matière, elles auroient moins de poussée sur les murs qui les portent, et conséquemment il ne les faudroit pas faire si épais ni employer tant de fer qu'on a coutume de le faire. D'ailleurs, les murs étant moins épais, on gagneroit de la place, chose bien précieuse, principalement à *Paris*, où le terrain est si cher. A l'égard des ouvrages extérieurs, nous n'avons pas assez d'expériences sur ces nouvelles briques pour oser assurer qu'elles pourront résister aux intempéries de l'air ni qu'elles pourront supporter un fardeau considérable.

« M. Scheffer a aussi présenté à l'Académie un essai de brique légère qu'il a inventée : il n'a pas voulu nous communiquer son procédé, comme a fait M. Laurent, mais cette brique nous a paru à peu près de mêmes nature et qualités que celle de M. Laurent. Signé : *Guillot Aubry*, *De Luzy*, *Perronet* et *Desmaisons*. »

Ensuite, M. *Blondel* a commencé la lecture d'un mémoire contenant le précis de soixante leçons qui composent son cours d'architecture élémentaire : ce qu'il a lu dans la présente séance contient l'avant propos et les vingt trois premières leçons de ce cours[1]. Dans la séance prochaine, il fera la lecture de la suite de ses leçons.

Du lundi 13e Février 1764.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a continué la

1. C'est le *Traité d'architecture* publié en 6 volumes in-8° en 1771-1777 (les deux derniers volumes par Patte).

lecture du précis de son cours élémentaire d'architecture jusqu'à la vingt et unième leçon, qui termine la première partie de ce précis; dans la conférence suivante, il lira la seconde partie.

Du lundi 20e Février 1764.

L'Académie étant assamblée, elle a examiné les desseins des élèves qui concourrent pour le prix d'émulation du mois de janvier 1764. Ces élèves sont les srs Naudin, Guillois, Desmaisons, Mestais, Herbelot, Angibaud l'aîné, Pérard, Soufflot, Panseron, Brongniart, Renard, Angibaud le cadet, Bonamy, Desbœufs, Achard, et, après avoir pris le veu et l'avis de la Compagnie par le scrutin, le dessein marqué M, qui est du sr Alexandre Théodore Brongniart, a eu la pluralité des voix pour le prix.

Le sujet du prix étoit une porte extérieure d'arsenal pour entrer dans une cour de 60 toises de profondeur et de 40 toises de large.

Ensuite, M. *Blondel* a lu une dissertation sur le goût, qu'il donne comme une addition à la première partie de son ouvrage.

Du lundi 27e Février 1764.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a lu quelques articles de l'introduction de l'Architecture françoise [1], dans lesquels il parle de la grandeur des monumens égiptiens.

Du lundi 12e Mars 1764[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a lu une lettre

1. Cette fois il s'agit de l'*Architecture française* signalée aux tomes V, p. 314, et VI, p. 188, 189.

2. Ont signé en mars : Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moranzel, Moreau, Perronet, N.-M, Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

de M. le duc de Praslin à lui adressée pour lui donner avis de « l'ordre qu'il a donné qu'on lui envoyât » régulièrement un exemplaire de la *Gazette littéraire*, pour le faire agréer à la Compagnie, comme un hommage qu'il rend aux arts et aux lettres dans la personne de ceux qui les cultivent[1]. La Compagnie, charmée de l'attention que M. le duc de Choiseul témoigne pour tous ceux qui cultivent les arts et les sciences, a chargé M. *Camus* de le remercier et de lui en témoigner sa reconnaissance.

M. *Blondel* a fini, dans cette conférence, la lecture de sa dissertation sur le goust, qu'il avoit commencée dans la conférence du vingt février dernier.

Du lundi 19e Mars 1764.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses et les desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de février de la présente année 1764 et qui sont exposés depuis le 12 mars dans la salle de l'Académie; ces élèves sont les srs Bourgeois, Naudin, Panseron, Herbelot, Bonamy, Guillois, Lussot, Dorléans, Marquis, Desbœufs, Boizot, Richard, et les suffrages ayant été pris par le scrutin, le dessein marqué I, qui est du sr Guillois, élève de M. *Bellicard*, a eu la pluralité pour le prix.

Dans le programme pour le sujet de prix, l'on avoit proposé de faire dans le terrain des dames religieuses Cordelières de la *rue de Grenelle*, *fauxbourg Saint Germain*[2], contenant trois mille cent soixante et sept toises quatre pieds de superficie, le plan de trois hôtels, dont l'un, fort à peu près double de chacun des deux autres, en s'attachant particulièrement à la disposition par masses

1. Ce doit être la *Gazette littéraire de l'Europe*, qui parut de 1764 à 1766.

2. Le *couvent des Petites-Cordelières* était établi depuis 1687 dans l'hôtel de Beauvais, à l'entrée de la rue de Grenelle, aménagé tant bien que mal pour un monastère.

des bâtimens principaux des ailes, des cours et dépendances, en indiquant seulement par des divisions au trait les détails des dedans des bâtimens pour exprimer si ils seront doubles, semi doubles ou simples.

M. *Blondel* ayant fait voir à la Compagnie un quarré des règles et des équerres de fer qui lui ont été envoyés d'*Anger* par M. Boussard, l'Académie a prié MM. *Blondel*, *Rousset* et *Le Roy* d'examiner ces différentes pièces et lui rendre compte de leur régularité[1].

Ensuite, M. *Blondel* a continué la lecture de la partie de son traité sur l'Architecture, dans laquelle il donne les définitions des principaux genres d'architecture à l'usage des édifices sacrés, publics et particuliers.

Du mardi 27e Mars 1764.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a continué la lecture de son mémoire contenant les définitions des principaux genres d'architecture à l'usage des édifices sacrés, publics et particuliers.

Du lundi 2e Avril 1764[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a rendu compte à la Compagnie de l'assiduité et du progrès de ses élèves et a prié MM. les architectes du Roy à exciter ceux qui sont moins assidus à venir plus régulièrement aux leçons. Il a aussi fait lecture des engagemens qu'il a pris pour l'instruction des élèves et des règlemens qu'il a faits pour la discipline de l'École, et l'Académie a tout approuvé[3].

1. Voir ci-après, p. 181.
2. Ont signé en avril : Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.
3. Cf. ci-dessus, p. 109.

Du lundi 9e Avril 1764.

L'Académie, étant assemblée, a examiné les desseins des élèves qui concourrent pour le prix d'émulation : ces desseins, qui sont des srs Naudin, Desmaisons, Bouchu, Bourgeois, Guillois, Mestais, Angibault, Marquis, Angibaut le cadet, Brongniart, La Guaisse, Panseron, Renard, Herbelot, Bonami, Raymond, Desbœufs, Picard, Barbier, Huré, étant exposés dans la salle de l'Académie depuis l'assamblée dernière, on a procédé par le scrutin, dans l'assemblée de ce jour, pour adjuger le prix d'émulation, et le dessein marqué A, qui est du sr Jean Joseph Naudin, a eu la pluralité des voix pour le remporter. Le sujet de ce prix étoit la décoration intérieure d'un vestibule donnant entrée à l'intérieur d'une maison de plaisance particulière érigée à la campagne; la décoration devoit être exécutée en pierre et cette pierre devoit avoir dans œuvre vingt six pieds sur dix neuf pieds et demi de profondeur et seize pieds et demi de hauteur sous plancher, etc.

Ensuite, M. *Blondel* a continué la lecture de la partie de son traité sur l'Architecture dans laquelle il donne les définitions des principaux genres d'architecture à l'usage des édifices sacrés, publics et particuliers.

Du lundi 30e Avril 1764.

L'Académie, étant assemblée, a député MM. *Contant*, *Chevotet*, *Soufflot*, *Aubry*, *Hazon*, *Franque*, *Brébion* et *Perronet* pour aller chez M. le marquis de Marigny à l'occasion de Mme la marquise de Pompadour[1], samedi prochain à midi.

1. La marquise était morte, le dimanche 15 avril, à l'âge de quarante-trois ans, « avec la constance d'une héroïne ». L'Académie ne s'était pas réunie depuis le 9, à cause des fêtes de Pâques.

Ensuite, on a décidé que l'Académie s'assemblera extraordinairement le lundi 21 mai, à 8 heures du matin, pour décider le sujet qu'on donnera aux élèves pour concourir aux grands prix de cette année.

Du lundi 7e Mai 1764[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Moreau* a fait exposer dans la salle de l'Académie un modèle contenant deux projets pour fermer l'entrée de la première cour du *Palais Royal*, soit au moyen d'une grille, soit au moyen d'une colonade, et il a lu un mémoire pour requérir la Compagnie, de la part de M. le duc d'Orléans, de donner son avis sur ces deux projets et de déterminer le choix qu'on en peut faire[2]. L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce mémoire, a jugé à propos de nommer des commissaires pour examiner le modèle déposé dans la salle de ses assemblées, ledit mémoire et les moyens qui y sont exposés pour ou contre, en faire le rapport à l'assemblée prochaine pour y être débattu et arresté un avis définitif. Les commissaires sont MM. *Contant*, *Soufflot*, *Aubry*, *Carpentier*, *Franque*, *Rousset*, *Desmaisons* et *Le Roy*.

Ensuite, M. *Gabriel* a fait lecture à l'Académie d'une lettre à luy écrite par M. le marquis de Marigny, le 30 avril dernier, conçue en ces termes :

« M. Bertin m'a adressé, Monsieur, par ordre du Roy, l'état général des ouvrages qui restent à faire à l'*église de Saint Sulpice*, pour faire examiner la nécessité et l'utilité de ceux qui y sont compris et proposés[3], afin qu'après

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon (de la Guêpière), Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir ci-après, p. 173, 174.

3. Les travaux de l'église, suspendus en 1675 faute de res-

l'examen fait je puisse en faire mon rapport à Sa Majesté. Je vous envoie cet état afin que, dans la 1re assemblée, il soit nommé des commissaires en nombre suffisant afin de se transporter sur les lieux, y examiner la nécessité ou utilité des ouvrages proposés en tout ou en partie, d'une manière ou d'une autre. Il conviendra que les commissaires fassent l'apréciation de ceux qu'ils jugeront nécessaires, dont il dresseront leur procès verbal, que vous me ferez parvenir, avec l'état cy joint, le plus promptement qu'il sera possible. Je, etc. »

En conséquence de la lettre cy dessus, l'Académie a nommé MM. *Gabriel*, *Contant*, *Soufflot*, *Aubry*, *Franque*, *Perronet*, *Le Roy*, *Desmaisons*, commissaires pour faire l'examen dont il est question et en faire leur rapport à la Compagnie.

M. de la Guêpière, correspondant de l'Académie dans le *duché de Wirtemberg*, a assisté ce jourd'huy, pour la première fois, à l'assemblée. L'Académie a ordonné au scrutin de remettre à M. *Le Roy* le troizième volume des registres de l'Académie, dont il a besoin pour en faire des extraits.

Du lundi 14e Mai 1764.

L'Académie étant assemblée et MM. les commissaires qui avoient été nommés dans la séance précédente pour examiner les modèles présentés à l'Académie par M. *Moreau*, architecte du Roy, de la part de Mgr le duc d'Orléans, à l'effet d'avoir l'avis de la Compagnie sur la manière la plus convenable de fermer l'entrée de la *première cour du Palais Royal*, soit pour une grille, soit

sources, avaient repris en 1719, avec les fonds provenant ou à provenir d'une loterie, puis en 1733, où Servandoni avait élevé la plus grande partie de la célèbre façade. La question reparaîtra plus tard en 1767 et 1768; ce sera le moment de l'étudier. En 1764, l'Académie ne proposa ou ne résolut rien.

pour une colonade, ayant fait leur rapport, l'assemblée a examiné de nouveau l'effet de l'un et l'autre modèles et, après avoir débattu les raisons qui ont déterminé l'avis de MM. les commissaires, est convenue qu'une colonade formeroit dans tout autre local, où la cour seroit spatieuse et profonde, un aspect plus avantageux et plus analogue à l'architecture générale qu'une grille, mais que, eu égard à la forme de cette cour, au peu de profondeur de cette place qui est devant et à son usage qui ne peut être considéré que comme un passage ou une avancour qui conduit à la cour principale sur le jardin, il convient mieux d'adopter le projet de la grille[1].

Lundi prochain, on s'assemblera à huit heures du matin, pour proposer aux élèves de l'Académie le sujet du prix.

Du lundi 21e Mai 1764.

L'Académie étant assemblée extraordinairement aujourdhuy à huit heures du matin pour convenir du sujet qu'on proposera aux élèves pour les prix de cette année et, ayant délibéré sur ce sujet, la pluralité des voix a été pour le suivant :

Un collège dans une ville, sur un terrain de soixante et dix toises sur cent, situé entre deux rues et une place quelconque. Les élèves feront un plan général en masse, dont la principale entrée sera sur la place. Il sera composé d'une cour principale, entourée de bastimens de trois ou quatre côtés, et d'autres cours subsidiaires pour cuisines et autres bâtimens à l'usage de ce collège. Ils détailleront seulement le plan du rez de chaussée de la cour principale, dans laquelle on placera la chapelle, neuf classes, une salle publique, les réfectoires, les escaliers nécessaires. On fera seulement l'élévation de la

1. Cf. les vues du Palais royal à la date de 1764, avant les importantes modifications postérieures.

façade extérieure du corps de bâtiment sur la place et une coupe de la cour dans le sens nécessaire pour représenter la façade de la chapelle.

L'échelle du plan général en masse mis au net sera de deux lignes pour toise; celui du plan détaillé sera de six lignes; celle de l'élévation sera de neuf lignes.

Les esquisses seront faites sur des échelles qui ne seront pas au dessous d'une ligne et demie pour toise et, tout bien considéré et débattu, l'Académie a décidé que l'échelle des esquisses sera de une ligne et demie pour toise.

Du lundi 28e Mai 1764.

L'Académie étant assemblée, l'on a examiné les esquisses des élèves qui ont concouru pour les prix de cette année, et après avoir décidé par le scrutin qu'il n'y auroit que huit esquisses reçues pour le concours, l'on a choisi, par un second scrutin, les huit esquisses désignées par les lettres D, C, Hh, M, Ij, L, Dd, G, qui sont des srs Naudin, Barbier, Heurtier, Mouton, Brongniart, d'Orléans, Tenière, Boizot, pour être mises au net dans les loges de l'Académie et concourir aux prix. Il y avoit trente trois esquisses exposées dans la salle de l'Académie, parmi lesquelles on a fait ce choix.

Du lundi 4e Juin 1764[1].

L'Académie étant assemblée, MM. *Soufflot*, *Aubry*, *Coustou*, qui avoient été nommés, le 16 aoust 1763, pour examiner le projet d'un théâtre composé par M. de la Guêpière pour le palais de M. le duc de Wirtemberg à *Stutgard* et pour en rendre compte, ont fait aujourd'huy

1. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon [de la Guêpière], Lecarpentier, Leroy, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

leur rapport, qui a été approuvé par l'assemblée et qui sera enregistré dans la conférence prochaine.

Ensuite la Compagnie, après avoir examiné les desseins des srs (F) Belanger, (B) Panseron, (G) Herbelot, (I) Barbier, (K) Heurtier, (L) Mestais, (M) Naudin, (O) Angibaud cadet, (P) Angibaud l'aîné, (R) Bon-ami, (V) La Gaisse, (X) Grandhomme, (D) De Vienne, (Y) L'Hôte, qui concourent pour le prix d'émulation du mois d'avril, a décidé, par le scrutin, que le dessein marqué I, composé par le sr Barbier, méritoit le prix, ayant eu la pluralité des voix.

Du lundi 18e Juin 1764.

L'Académie, étant assemblée, a ordonné que le rapport fait dans la dernière assemblée par MM. *Soufflot*, *Aubry*, *Coustou* et *Boullée*, qui avoient été nommés commissaires, le 16 aoust 1763, pour examiner les projets de M. de la Guêpière pour une salle de spectacles, soit enregistré comme il suit[1] :

« Nous, soussignés, architectes du Roy et de son Académie royale d'architecture, nommés par la Compagnie pour examiner les projets d'une salle de spectacles faits par M. de la Guêpière, directeur et ordonnateur général des Bâtimens et Jardins de S. A. S. Mgr le duc de Wirtemberg et l'un de nos associés correspondans, lesquels projets doivent être exécutés à *Stutgard;* après avoir examiné tous les desseins et lu les mémoires et observations qui pouvoient nous instruire des raisons que l'on a eues de donner à cette salle une étendue aussi considérable

1. On trouve dans le grand ouvrage de la Guêpière, signalé ci-dessus, p. 5 (cf. l'Introduction du présent volume), deux projets : l'un de restauration d'une salle d'opéra dans l'intérieur du château, l'autre de construction d'une salle nouvelle à l'extérieur du château, à droite de l'entrée de l'avant-cour. Le théâtre actuel date du xixe siècle.

et de celles qui en ont déterminé la forme et la décoration, avons pensé que M. de la Guêpière avoit tiré des conditions qui lui ont été imposées le parti qu'un homme de génie, qui joint la pratique à la théorie de son art, en pouvoit tirer, et qu'il avoit sçu vaincre beaucoup de difficultés provenantes des différens objets auxquels cet édifice est destiné.

« En effet, quoique ce soit principalement à des représentations d'opéra qu'elle soit destinée, on désire pouvoir aisément et avec peu de dépense en faire un amphithéâtre, une salle de concert, de bal et de festins, et la réussite à cet égard nous paroist assez assurée. Mais, en considérant cet édifice simplement sous le premier point de vue, nous le trouvons plus rapproché de l'usage des anciens que de celui des nations chez qui il y a aujourd'hui des spectacles, pour la représentation desquels on a cherché à éviter les inconvéniens qui paroissoient avoir eu lieu chez les Grecs et les Romains.

« Cette observation et celles que l'on peut faire en conséquence, par la simple inspection des plans, nous ont paru mériter beaucoup de réflexions de la part de l'auteur et exiger qu'il balance scrupuleusement les avantages qui résulteront de la grandeur et de la magnificence de sa composition dans quelques circonstances avec les inconvéniens que l'on éprouvera dans d'autres, et surtout dans les représentations de pièces à l'agrément et à la réussite desquelles l'illusion devra contribuer.

« Quant à la construction, quoiqu'elle paroisse hardie à certains égards, les explications que l'auteur nous a données sur la nature des matériaux et particulièrement des bois du pays où elle doit se faire, la manière dont il a sçu placer les résistences où elles sont nécessaires et la connoissance que nous avons de sa science dans l'art de bâtir ne nous permettent pas de douter que cet édifice, construit sous ses yeux, n'acquière toute la solidité qu'on peut désirer. »

Ensuite, l'Académie désirant s'occuper sérieusement du soin de rassembler tous les matériaux contenus dans ses regîtres, qui sont en état d'être insérés dans un volume qu'elle se propose de donner au public ou qui pourront entrer dans ce volume après quelques changemens ou additions, on a fait lecture d'un mémoire de feu M. *Gabriel*, enregistré le 22 février 1734, dont on peut extraire quelques articles pour composer une préface propre à mettre à la teste de cet ouvrage.

Du lundi 25e Juin 1764.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la nature des différentes chaux et des mortiers, qui durcissent prodigieusement lorsqu'ils servent à la liaison des pierres dures et qui deviennent farineux et peu adhérans lorsqu'on les emploie pour la liaison des pierres tendres, telles que la pierre de Saint Leu[1].

Ensuite, on s'est entretenu sur la plus grande force qu'on peut attendre des poutres relativement à leur équarrissage; on croit que ces règles ne peuvent pas s'écarter beaucoup de celles que donne la mécanique, où l'on démontre que les arbres doivent être équarris de manière qu'une des dimensions de la grosseur soit à l'autre comme 17 est à 12. Ces mesures étant à peu près les mêmes que celles des triglifes, dont la hauteur est à la largeur comme 18 est à 12, on a lieu de croire que, par cette proportion, on a cru donner aux poutres la plus grande force possible.

Du lundi 2e Juillet 1764[2].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture des cha-

1. L'Académie s'est très souvent occupée de la chaux et du mortier.

2. Ont signé en juillet : Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon [de

pîtres 10, 11 et 12 de la troisième partie du cours d'architecture de M. *François Blondel*, où il est question de colonnes couplées et où l'auteur tâche de persuader par plusieurs raisons que l'on doit donner la préférênce aux colonnes solitaires espacées également dans une colonade sur les colonnes couplées. On lira, dans la séance prochaine, ce que M. Perrot a dit pour prouver les avantages des colonnes couplées dans une colonade, et on se propose aussi de relire tout ce que l'Académie a fait enregitrer sur le même sujet.

Du lundy 9e Juillet 1764.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture de M. *François Blondel*[1] sur l'accouplement des colonnes, et, comme cette matière est importante et qu'elle a été discutée contradictoirement avec M. Perrault, la Compagnie a été d'avis que l'on continuât de s'entretenir sur le même sujet dans la conférence prochaine.

Du lundi 16e Juillet 1764.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une note de M. Perrot, au sujet des différentes espèces d'entre colonnes imaginés par Hermogène, contenue parmi les notes sur le chapitre 2e du livre 3 de son Commentaire sur Vitruve; et la Compagnie, après avoir comparé cette note avec les articles du Cours de M. *Blondel* concernant les colonnes couplées et avec ce qui est dit dans les conférences des 1er et 8e juillet 1697 et dans celles des 15e[2] et

la Guêpière], Lecarpentier, Leroy, Perronet, Rousset, Soufflot, Camus.

1. *Cours d'architecture*, 2e et 3e parties, p. 237 et suiv., et Vitruve, livre III, ch. II (*Procès-verbaux*, t. III, p. 13, 14 et la note; p. 167, 22 et 29 janvier).

2. Lire 22 et 29.

22e janvier 1703, a été d'avis qu'il falloit s'en tenir à l'avis de l'Académie rapporté dans ces deux conférences au sujet de l'accouplement des colonnes.

Du lundi 23e Juillet 1764.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a fait exposer dans la salle de l'Académie les desseins des élèves qui concourrent pour le prix d'émulation du mois de mai de la présente année mil sept cent soixante et quatre; le sujet du prix étoit la distribution d'un ou de deux hôtels dans un terrein donné de deux mille six toises de superficie, situé au coin du *boulevard et de la rue de Richelieu;* l'Académie, après avoir examiné ces desseins, ne les a pas trouvés dignes d'un prix; ainsi la médaille sera réservée pour un autre concours.

Les élèves qui ont concouru sont les srs Panseron, Barbier, Heurtier, Mestais, Renard, Naudin, Le Tellier, Lussant, Raymond, Herbelot, Bon Ami, Desbœufs.

M. *Le Roy* a fait la lecture du troisième chapitre du livre 8e de la seconde partie du *Cours d'architecture de M. François Blondel*, où il est question de la diminution que quelques architectes ont donné aux pilastres, qu'il paroist approuver[1]. Quoique M. *Blondel* ne regarde point les pilastres comme les extrémités des murs qui aboutissent à ceux de face, on trouve cependant dans l'architecture du nord des exemples constans et multipliés qui peuvent faire croire que les pilastres ne sont formés que par les saillies des pièces dont sont formés les murs de refend mitoyens et de ceux qui terminent les bâtimens.

Du lundi 30e Juillet 1764.

L'Académie étant assemblée, on a décidé que les élèves exposeront leurs desseins au net dans la salle de l'Acadé-

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 7.

mie, le lundi 13e aoust, pour concourir aux prix de cette année.

MM. *Blondel*, *Rousset* et *Le Roy*, qui avoient été chargés par la Compagnie, le 19e mars dernier, de lui rendre compte des quarrés, règles et équerres construits en fer par le sieur Boussard à *Anger*, ayant fait leur rapport aujourd'hui, on est convenu qu'il sera enregistré. Voici le rapport :

« Nous soussignez, architectes du Roy, nommés commissaires par l'Académie dans son assemblée du 19 mars, à l'effet d'examiner plusieurs instrumens exécutés au moyen d'une machine par le sr Boussard, de la ville d'*Angers*, lesd. instrumens présentés à l'Académie par M. *Blondel* au nom dudit sr Boussard, après avoir examiné lesdits instrumens, qui consistent en trois pièces, sçavoir : un quarré fait avec la plus grande précision intérieurement et extérieurement, une règle et une équerre qui justifient l'exactitude des angles internes et externes de ce quarré, avons reconnu que ces trois pièces sont exécutées avec la plus grande exactitude et avons conçu une idée très favorable de la machine ingénieuse du sieur Boussard, qui, par son moyen, est parvenu à dresser, égaliser et tirer d'épaisseur, en peu de tems et sûrement, les instrumens dont il est ici question avec un très grand degré de perfection, ce qui doit réduire à un prix assez modique la dépense de ces instrumens qui paroissent d'une utilité indispensable aux fabricateurs d'instrumens, aux théoriciens et aux artistes. »

M. Cherpitel, ayant présenté à la Compagnie une partie des études qu'il a faites à *Rome*[1] et plusieurs desseins d'architecture de sa composition, elle a vu avec plaisir tous ces desseins, a loué l'exactitude de ses études et l'intelligence de ses compositions.

1. Cherpitel (Mathurin), né en 1736, avait obtenu, en 1758, le grand prix reporté de 1757. Il avait été à Rome de 1759 à 1764.

Du lundi 6e Aoust 1764[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de juin et, comme elle n'avoit pas jugé les desseins qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de may assez bons pour mériter ce prix, elle a été d'avis qu'il y auroit deux médailles pour le mois de juin.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué I, qui est du sr Jean Arnould Raimond, a eu la pluralité des voix pour la première médaille, qui est censée être le prix du mois de mai.

Dans le second scrutin, le dessein marqué H, qui est du sr Jean François Joseph Bellanger, a eu la pluralité des voix pour la deuxième médaille, qui est le prix pour le mois de juin de cette année.

Le sujet du prix pour lequel ont concouru les srs Renard, Marquis, Guerne, Herbelot, De Vienne, Angibaut l'aîné, Angibaut le cadet, Bellanger, Raymond, Huvé, Panseron, Bonamy, étoit une colonne colossale d'un ordre quelconque, pour être élevée au milieu de la cour du *Louvre* et au dessus de laquelle devoit être placée la figure pédestre du prince[2]. Au pied de ce monument, sur un emplacement proportionné à la grandeur de la cour et à celle de l'ordre, devoient être disposés des simboles propres à désigner le motif de la construction de ce monument.

1. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon [de la Guêpière], Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus (Marigny a signé le 27).

2. Ce sujet se rattache évidemment à tous les projets d'achèvement du Louvre, réalisés en partie depuis 1755, puis suspendus vers 1763 par suite de la pénurie des finances.

Du lundi 13e Aoust 1764.

L'Académie étant assemblée, les élèves qui ont concouru pour le grand prix de cette année, pour se conformer à ce qui a été décidé dans la conférence du 30 juillet dernier, ont exposé aujourd'hui dans la salle de l'Académie leurs desseins au net, et, comme la Compagnie n'a trouvé que très peu de chose à retoucher et finir dans plusieurs de ces desseins, elle a bien voulu, sur le bon témoignage que le professeur a rendu de leur application depuis le commencement du concours et sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'avenir, leur permettre de retirer leurs desseins pour achever dans leurs loges les parties qui ne sont pas encore entièrement finies.

M. *Le Roy* a fait lecture du premier cayer de l'histoire qu'il a faite de la disposition et des formes que les chrétiens ont données à leurs temples depuis le règne de Constantin le Grand jusqu'à présent[1]; et, comme il désire faire imprimer cet ouvrage, la Compagnie a nommé MM. *Contant* et *Moreau* pour l'examiner et lui en rendre compte dans l'assemblée prochaine.

Sur le rapport du professeur Phylippe, Guillois a le mieux réussi dans la composition de la dissertation qui avoit été proposée aux élèves pour le sujet du prix d'émulation du mois de juillet; cette dissertation avoit pour objet d'examiner les avantages ou les désavantages des colonnes solitaires sur les accouplées[2].

Du lundi 20e Aoust 1764.

L'Académie étant assemblée, les élèves qui ont con-

1. Le titre exact est : *Histoire de la disposition et des formes différentes que les chrétiens ont données à leurs temples depuis le règne de Constantin le Grand jusqu'à nous.* L'ouvrage fut publié en 1764.

2. Cf. ci-dessus, p. 151 et 179.

couru pour les prix de cette année et à qui la Compagnie avoit accordé jusques audit jour pour faire leurs dessins, les ont présentés. L'Académie a procédé à les examiner pour la première fois et a chargé M. *Brébion* d'écrire à M. *Gabriel* pour sçavoir le jour que M. le marquis de Marigny prendra pour l'assemblée où ils seront distribués.

M. *Le Roy* a continué la lecture de son ouvrage intitulé *l'Histoire de la disposition et des formes différentes qu'on a donné aux temples des chrétiens,* etc. MM. *Contant* et *Moreau,* commissaires nommés dans la dernière assamblée pour examiner cet ouvrage, en ont fait leur raport; l'Académie, pour marque de son aprobation, est convenu qu'il seroit enregistré dans la séance prochaine.

Du lundi 27e Aoust 1764.

L'Académie étant assemblée et M. le marquis de Marigny étant présent, l'on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour les prix de cette année, dont le sujet étoit un collège dans une ville sur un terrein de 70 toises sur 100, situé entre deux rues et une place publique, suivant le programme arresté dans l'assemblée du 21 mai 1764.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué M, de la composition du sr Adrien Mouton, né à *Versailles*, le ..., *paroisse Notre Dame*, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui est une médaille d'or représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUDOVICO XV PATRI PATRIÆ, et, au revers, la figure équestre du Roy érigée dans la place en face des *Tuilleries*, avec cette légende : GALLIA PLAUDENTE, et, à l'exergue : LUTETIA. MDCCLXIII[1].

Dans le deuxième scrutin, le dessein marqué L, com-

1. Pour la première médaille et la troisième, voir le *Catalogue des médailles de la monnaie*, p. 246, 247; la deuxième a été donnée en 1741, t. V, p. 304; 1742, id., p. 331, etc.

posé par le s[r] Pierre d'Orléans, né à *Sceaux*, le 23[e] septembre 1740, a eu la pluralité des voix pour le 2[e] prix, qui est une grande médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel est écrit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, la ville de *Rennes*, avec cette légende : RHEDONÆ INCENSÆ ANNO 1720. RESTAURATÆ ANNO 1731, et à l'exergue on lit : M DCC XXXII.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué D, composé par le s[r] Jean Joseph Naudin, né à *Paris, paroisse Saint Sulpice*, le 7[e] février 1740, a eu la pluralité des voix pour l'accessit ou 3[e] prix, qui est une petite médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel est écrit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, la Paix, avec cette légende : PAX UBIQUE VICTRIX, et à l'exergue on lit : GALLORUM ET BRITANNORUM CONCORDIA. M DCC LXIII.

Du lundi 3[e] Septembre 1764[1].

L'Académie étant assemblée, on a pris des mesures pour parvenir à rendre compte à M. le marquis de Marigny de l'avis de la Compagnie au sujet de l'état général des ouvrages qui restent à faire à l'*église Saint Sulpice*[2] pour l'entière perfection de ce monument, sur lequel état l'Académie a été consultée depuis le 7[e] mai de cette année. M. *Contant* s'est chargé aujourd'hui de cet état pour l'examiner et pour le communiquer aux autres commissaires; après quoi ces Messieurs s'assembleront pour répondre à la demande de M. le marquis de Marigny.

Du lundi 12[e] Novembre 1764[3].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture des sta-

1. Ont signé en septembre : Aubry, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, Rousset.
2. Voir ci-dessus, p. 172.
3. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blon-

tuts et règlemens de l'Académie pour se conformer à l'article de ces règlemens qui ordonne que cette lecture sera faite tous les ans au commencement de chaque année académique.

M. Dumont, architecte, ancien élève de l'Académie et ci devant pensionnaire du Roy à l'Académie de Rome, a présenté aujourdhuy à l'Académie un livre de sa composition qui a pour titre : *Suite des élévations, coupes et profils entiers de la basilique de Saint Pierre du Vatican à Rome*, pour servir de première partie aux détails cottés et mesurés sur les lieux examinés et approuvés par l'Académie royale d'architecture[1]. Cet ouvrage est dédié à M. le marquis de Marigny. MM. *Soufflot* et *Franque* ont été chargés par l'Académie de revoir cet ouvrage exécuté et d'en faire leur rapport à la Compagnie.

Du lundi 19e Novembre 1764.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin à l'élection de trois architectes du Roy de la seconde classe pour remplir la place vacante dans la première classe de l'Académie par la mort de M. *de Beausire*[2].

Dans le premier scrutin, M. *de L'Épée* a eu la pluralité des voix pour monter à la première classe.

Dans le 2e scrutin, M. *Franque* a eu la pluralité des voix.

Dans le 3e scrutin, M. *Hazon* a eu la pluralité des voix.

Ainsi l'Académie propose MM. *de L'Espée, Franque* et *Hazon* pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Beausire*.

del, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

1. C'est la suite de l'ouvrage indiqué ci-dessus, p. 132.

2. Voir sur Beausire (c'est Jean-Baptiste Beausire aîné) l'introduction du t. VI, p. XV.

Ensuite, on a fait une autre élection par le scrutin pour proposer trois sujets externes capables de remplir la place qui vaquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui sera agréé pour la première.

Dans le premier scrutin, MM. de Regemorte le jeune et Peyre ayant eu égalité de voix, on a procédé par un second scrutin pour décider celui des deux qui doit être proposé.

Dans ce second scrutin, M. de Regemorte le jeune a eu la pluralité des voix.

Dans le 3e scrutin, M. Peyre a eu la pluralité des voix.

Dans le 4e scrutin, M. Dulin a eu la pluralité des voix.

Ainsi l'Académie propose M. de Regemorte le jeune, M. Peyre et M. Dulin pour remplir la place qui vaquera dans la 2e classe par la promotion de celui qui montera à la première.

Du lundi 26e Novembre 1764.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois d'aoust 1764, et le dessein marqué du chiffre 9 a eu la pluralité des voix pour remporter ce prix. Le dessein est de la composition du sr Lemoine, élève de M. *Mansart*. Les élèves qui ont concouru pour ce prix sont les srs Panseron, Le Moine, Belanger, Renard, Metais, Marquis, Jeaunet, Herbelot, Heuvée, Guillois.

Ensuite, l'Académie a délivré les médailles aux élèves auxquels elle avoit adjugé les médailles pour les prix d'émulation des mois de novembre et décembre mil sept cent soixante et trois, janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et aoust mil sept cent soixante et quatre, sçavoir :

Au sr François-Victor Pérard, élève de M. *de Lépée*, une médaille pour le prix d'émulation du mois de novembre 1763.

Au s^r^ Alexandre Théodore Brongniard, élève de M. *Pluyette*, la médaille pour le prix d'émulation du mois de décembre 1763.

Au même s^r^ Alexandre Théodore Brongniard la médaille pour le prix d'émulation du mois de janvier 1764.

A M. *Blondel*, professeur de l'Académie, la médaille du prix d'émulation du mois de février 1764 pour la remettre au s^r^ Philippe Guillois, qui l'a prié de la lui envoyer à *Châteaudun*. Il est élève de M. *Bellicard*.

Au s^r^ Naudin la médaille du prix d'émulation du mois d'avril 1764 pour la remettre à M. François Barbier, à qui ce prix avoit été adjugé. Il est élève de M. *Coustou*.

Au mois de may, le prix d'émulation n'ayant point été adjugé, il y a eu deux prix d'émulation pour le mois de juin.

La première médaille, pour le prix d'émulation du mois de juin, a été délivrée au s^r^ Jean Arnaud Raimond, élève de M. *Blondel*.

La seconde médaille, pour le prix d'émulation du mois de juin, a été délivrée au s^r^ François Joseph Bellanger, élève de M. *Contant*.

La médaille du prix d'émulation du mois de juillet, adjugée au s^r^ Guillois, élève de M. *Bellicard*, a été remise à M. *Blondel*, professeur de l'Académie.

La médaille pour le prix d'émulation du mois d'aoust 1764 a été remise à M. *Blondel*, professeur de l'Académie, pour la remettre au s^r^ ... Lemoine, auquel elle a été adjugée dans la présente assemblée.

Du lundi 3e Décembre 1764[1].

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

M. Petitot écrite de *Parme*, dans laquelle il annonce à l'Académie une invention de lui pour rafraîchir les appartemens, invention qu'il soumet au jugement de l'Académie et qu'il met en exécution[1]. La découverte de M. Petitot ayant paru très utile dans les grandes chaleurs et principalement dans les pays chauds, l'Académie a nommé MM. *Contant* et *Le Roy* pour en rendre compte à la Compagnie et les a chargés d'insérer dans leur [rapport] un remerciement à M. Petitot de la part de la Compagnie : la lettre a été remise à M. *Le Roy*.

M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie des plans et coupes de l'*église de la Toussaint d'Anger*[2], où il fait remarquer la légèreté extraordinaire que l'architecte a donnée à deux colonnes de cette église qui soutiennent en même tems des retombées de la grande voûte et de celle des croisillons : ces deux colonnes n'ayant que onze pouces de diamètre sur vingt quatre pieds de hauteur, depuis le pavé jusqu'aux naissances des voûtes; desquels 24 pieds il y en a 19 pour le fust, qui est composé de trois ou quatre assises à ce qui paroist par ces desseins. La grande voûte a 26 pieds de flèche sur 31 pieds de diamètre, à peu de chose près. Ces mesures ont été prises et les desseins faits par M. de Poilly, inspecteur des bâtimens de la *place de Louis XV*.

Du lundi 10e Décembre 1764.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a remis à l'Académie, de la part de M. Dumont, un volume in-folio broché des détails d'architecture sur *Saint-Pierre de*

1. Je n'ai rien trouvé sur cette invention.
2. *L'église de la Toussaint*, construite au XIIIe siècle, avait été à demi ruinée et convertie en musée. Elle a été restaurée en grande partie entre 1871 et 1885. C'est toujours la question de la légèreté des supports.

Rome[1], dont le prix, suivant son mémoire, est de quinze livres.

Plus des vues des coupes et élévations du même monument; prix : huit livres.

Plus une suite d'études de différens maîtres; prix : deux livres.

Ces trois volumes, dont le prix total est de vingt-cinq livres, avoient été demandés à M. Dumont pour l'usage de l'École d'architecture et ont été remis aujourd'hui à M. *Blondel* pour en faire usage dans ladite École.

[(Note postérieure :) Reçu les trois vollumes d'architecture cy à costé. *Blondel.*]

M. Loriot, méchanicien, a présenté à l'Académie un mémoire d'observations qu'il a faites sur les constructions des Fosséens et les Romains et sur leur manière de faire et d'employer le mortier[2]. MM. *Le Carpentier* et *Perronet* ont été nommés commissaires pour examiner ce mémoire et en faire leur rapport à la Compagnie. Il a présenté en même tems un model de machine hydraulique et une machine pour battre les pieux.

On s'est entretenu ensuite sur différentes matières d'architecture.

Du lundi 17e Décembre 1764.

L'Académie étant assemblée, la Compagnie a examiné les desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de novembre de la présente année 1764 et, l'avis de l'Académie ayant été pris par le scrutin, le prix a été adjugé au dessein nº XI composé par le sr Étienne Metais, élève de M. *Gabriel fils*. Les sept élèves qui ont concouru pour ce prix sont les srs Jean

1. Nous avons signalé ces trois ouvrages (ci-dessus, p. 115).

2. Loriot était le frère de l'académicien. Il avait déjà présenté quelques projets à l'Académie (*Procès-verbaux*, t. VI, p. 258, 272) et aussi à l'Académie des sciences.

Baptiste Augustin Renard, François Charles Herbelot, Silvain Edme Bon Ami, Pierre Panseron, Étienne Metais, qui vient de remporter ce prix, Jean Philippe Le Moine, Charles Paris.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée le 18 mars 1765.]

MM. *Soufflot* et *Franque*, qui avoient été nommés pour examiner les dernières planches que M. Dumont a ajoutées à celles qu'il avoit desjà présentées à l'Académie et qui ont été gravées d'après ses desseins, ayant fait cet examen, ont reconnu que celles qui concernent *Saint Pierre de Rome* ne peuvent que rendre sa collection des gravures de ce vaste édifice plus intéressante[1]. Ils ont vu aussi avec plaisir que M. Dumont a mis au jour des plans et élévations des *temples de Poestum ou Possidonia*, ville assez considérable de la Grande Grèce, près de *Salerme*, qui sont d'autant plus importans pour l'histoire de l'architecture qu'ils donnent connoissance de l'ordre dorique dans des tems rapprochés de son origine; et, enfin, qu'il a publié plusieurs plans de *théâtres d'Italie et de France* sur une même échelle, ainsi que quelques charpentes italiennes très solides, quoique simples et légères.

La Compagnie, après avoir entendu le rapport des commissaires et vu toute la collection qui en est l'objet, a regardé le travail de M. Dumont comme une preuve de son zèle pour remplir les désirs de l'Académie et se rendre utile au public.

Du lundi 24e Décembre 1764.

L'Académie étant assemblée, on a relu un mémoire qui avoit été adressé à feu M. *Tanevot* et qu'il avoit commu-

1. L'ouvrage sur Poestum parut en effet en 1764 sous ce titre : *Suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives de trois temples antiques, tels qu'ils existaient en 1750 à Pestum, mesurés et dessinés par J.-G. Soufflot et mis au jour par G.-M. Dumont en 1764*, in-fol.

niqué à la Compagnie. Ce mémoire, qui a été enregistré le 3 juillet 1747[1], a pour objet la construction des voûtes avec des briques posées à plat et doublées d'une seconde assise de briques posées en liaison aussi sur le plat. Comme on n'en avoit point alors assés d'expériances sur ces sortes de voûtes, l'Académie n'avoit pas cru devoir les approuver, sans rien dire cependant qui pût marquer qu'elle les désaprouvoit; comme on les connoist aujourd'huy beaucoup mieux qu'alors et que l'expérience a fait voir qu'elles étoient très solides, l'assemblée a cru qu'on pouvoit en porter un jugement plus favorable et elle a remis à l'assemblée prochaine d'en parler plus particulièrement.

1. L'Académie avait en effet reçu, le 19 juin 1747, le mémoire adressé à Tanevot et en avait entendu une longue analyse, le 3 juillet (p. 74-81). On trouvera aux appendices du présent volume les indications complémentaires que nous n'avons pu donner dans le t. VI.

1765.

Du lundi 7e Janvier 1765[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny adressée à M. *Gabriel* au sujet de l'élection qui a été faite à l'assemblée du 19e novembre dernier pour remplir la place qui vaquoit dans la première classe par la mort de M. *Beausire*, ancien maître général des Bâtimens de la ville, et pour remplir dans la 2e classe celle de l'académicien qui monteroit à la première. Quoique M. *Camus*, secrétaire, ait reçu de M. de Marigny une lettre pour le même sujet, on n'enregître ici que celle adressée à M. *Gabriel*, écrite de Versailles, le 3 janvier 1765, dont voici les termes :

(Lettre de M. le marquis de Marigny, qui annonce que le Roy a choisi M. *de Lépée* pour la 1re classe et M. *de Régemorte*[2] pour la 2e.)

« Dans le travail, Monsieur, que le Roy a daigné m'accorder en dernier lieu, j'ai pris la liberté de mettre sous ses yeux la liste des sujets qui avoient été élus pour son Académie d'architecture pour y remplacer feu M. *de Beausire*. Je vous apprens avec grand plaisir que ses vœux ont été exaucés, puisque Sa Majesté a eu la bonté de choisir M. *de Lespée* pour passer de la seconde dans la première classe et M. *de Régemorte* pour entrer dans la seconde. Vous aurez agréable d'en informer l'Académie et de lui communiquer ma lettre...

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

1. Ont signé en janvier : Aubry, Bellicard, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, de Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir l'Introduction du présent volume.

Du lundi 14e Janvier 1765.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois de décembre 1764, et la pluralité des voix a été pour accorder le prix au dessin coté B, composé par le sieur Pierre Paris, élève de M. *Carpentier*. Le sujet de ce prix étoit la décoration de la porte de la cour principale d'un palais destiné à la résidence d'un prince souverain.

[(Note postérieure) : La médaille a été délivrée le 18 mars 1765.]

Les élèves qui ont concouru pour ce prix sont les sieurs Sieur, Paris, Herbelot, Laguaisse, Grandhomme, Angibau, Renard, Marquis, Barbier, Le Moine, Jeaunet, Bonamie, Bouchu et Guerne, qui sont au nombre de quinze.

Ensuite, on a fait lecture d'une lettre de M. *de Régemorte* écrite à l'Académie pour la remercier d'avoir bien voulu le proposer pour être au nombre de ses membres.

Du lundi 21e Janvier 1765.

L'Académie étant assemblée, M. *Perronet* a fait lecture d'une lettre écrite à M. Trudaine par M. Holker, inspecteur général des manufactures, au sujet de l'usage qu'on fait en *Angleterre* de planches de cuivre de rosette au lieu de plomb pour couvrir les bâtimens[1]; cette lettre, que

1. Il a été bien souvent question du remplacement du plomb par le cuivre. — Le cuivre rosette est du cuivre affiné chimiquement. — Voir les délibérations relatives aux réparations de la cathédrale de Strasbourg, ci-dessus, p. 33-37, 72-78. — Trudaine (1703-1769) est le célèbre ingénieur, créateur de l'École des ponts et chaussées en 1746, constructeur du pont de Neuilly, etc.

M. *Perronet* étoit chargé de communiquer à la Compagnie, est conçue en ces termes :

« Monsieur, Vous trouverez bon que je vous fasse part que les Anglois se servent depuis quelques années de planches de cuivre, qu'ils rendent aussi minces que du fer blanc en le passant entre deux cylindres. Ils en font usage pour couvrir les maisons au lieu de plomb ; ils s'en servent également pour leurs vaisseaux de ligne et vaisseaux marchands. Cette matière revient à meilleur marché que le plomb et est bien meilleure à l'usage. Je pense que vous devez conférer sur cet objet avec M. le duc de Choiseul et les ingénieurs de vos Bâtimens. Si vous le désirez pour vous mettre à portée de juger de cet art, je vous en ferai venir quelques planches et même, par la suite, une méchanique.

« *Signé :* Holker, à *Rouen*, le 3 janvier 1765. »

La lettre a été remise à M. *Perronet*, que l'on a prié de procurer à l'Académie l'inspection de quelques-unes de ces planches de rosette.

Ensuite, on a fait lecture d'une lettre de M. Jardin, ancien élève et correspondant de l'Académie, adressée à l'Académie pour lui souhaiter une heureuse année et la prier d'accepter pour la bibliothèque de l'Académie les exemplaires gravés des plans et élévations de l'église qu'il fait bâtir à *Copenhague* et dont il a fait voir les desseins lorsqu'il étoit à *Paris*, il y a deux ans[1]. Il propose ces planches comme le commencement d'une suite à laquelle il donnera tous les soins possibles, si le tems le lui permet.

Il marque à l'Académie que ce qui l'occupe le plus sont les projets et les détails qui ont rapport aux différents ouvrages, tels que plusieurs corps de casernes qui doivent être construits dans différens quartiers de *Copen-*

1. Nous avons parlé de cet ouvrage et l'avons décrit dans l'appendice VI du volume précédent. Cf. ci-dessus, p. 133.

hague, des hôpitaux militaires et civils et l'arrangement d'une école militaire dans un palais du Roy pour loger les cadets de terre et de mer, la décoration d'une grande salle du château du Roy, qui embrasse deux étages, cette salle a environ vingt toises de long sur dix de large; enfin, un nouveau plan d'un château pour le prince royal, et il ajoute que plusieurs de ces plans ont été approuvés par le roy de Danemarck.

Enfin, M. *Blondel* a fait lecture à l'Académie d'un discours qu'il a fait aux élèves de la Compagnie au commencement de cette année académique.

M. Patte a présenté à l'Académie un livre in folio intitulé : *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV, précédés d'un tableau des progrès des arts et des sciences, ainsi que d'une description des honneurs et des monumens de gloire accordés aux grands hommes, tant chez les anciens que chez les modernes*[1], et suivis des principaux projets qui ont été proposés pour placer la statue du Roy dans les différens quartiers de *Paris*. La Compagnie a reçu ce recueil, qu'elle a vu avec plaisir, et a nommé MM. *Soufflot*, *Contant*, *Rousset* et *Le Roy* pour en rendre compte à la Compagnie. M. *Le Roy* s'est chargé de ce volume pour l'examiner.

Du lundi 28e Janvier 1765.

L'Académie étant assemblée, M. *de Régemorte* a fait voir à la Compagnie les desseins des différentes maneuvres qu'il a faites pour parvenir à la construction du *pont de Moulins*[2] et a donné l'explication de toutes les

1. C'est l'ouvrage de Patte, bien connu et très important pour l'histoire de l'architecture française au XVIIIe siècle. Il venait de paraître ou il allait paraître. Patte est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'architecture. Nous le retrouverons sans doute.

2. Sur le *pont de Moulins*, cf. ci-dessus, p. 28 et la note 2. Régemorte a publié la *Description du nouveau pont de pierre construit sur la rivière d'Allier à Moulins, avec l'exposé des*

machines dont il a fait usage. L'assemblée a vu avec plaisir tous ces desseins et a été très contente des explications que M. *de Régemorte* a données des machines qu'il a imaginées et des moyens qu'il a employés pour vaincre les difficultés qui l'ont obligé à les imaginer pour la nouvelle construction qu'il a adoptée. Dans la conférence suivante, on enregistrera un mémoire relatif aux desseins dont on vient de parler.

Du lundi 4e Février 1765[1].

L'Académie étant assemblée, l'on a enregistré le mémoire de M. *de Régemorte* dont il est parlé dans la conférence précédente.

Mémoire relatif aux desseins du *pont de Moulins*. On a représenté en douze feuilles les plans, profils des différentes manœuvres relatives au *pont de Moulins*, avec les légendes servant à les faire connoître. On se bornera à expliquer ce qui a donné lieu à ce nouveau genre de construction et les raisons qui ont déterminé à l'adopter.

D'après les sondes, on a reconnu que tout le fond n'étoit que du sable; que, dans les anciens ponts, l'on n'avoit pas fait attention que la rivière d'*Allier* étant sujette à des crues extraordinaires, il falloit au pont beaucoup plus de débouché; que, les sables étant sujets à être entraînés par l'eau, il auroit fallu trouver un moyen de les contenir. Ce sont ces deux motifs qui ont déterminé à donner au *pont de Moulins* beaucoup plus de débouché que n'avoient les anciens ponts et à faire un radier continu.

motifs qui ont déterminé son emplacement... 1 vol. in-fol., 1771. On trouvera aux Appendices de ce volume les détails que nous ne pouvons donner ici.

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

Pour procurer plus de débouché, on a démoli le *faux-bourg de la Magdelaine*[1] et l'on a disposé le projet des ouvrages de façon à pouvoir faire la première fondation en laissant à la rivière tout le débouché qu'elle avoit. Pour cet effet, l'on n'a point achevé la *levée de Bressolles*, afin que dans les crues elle pût s'échapper par le *Ruau Chenard*, pour ne courir aucun risque de la part des crues. La première partie du pont faite équivalente au débouché actuel de la rivière, on y a fait passer toute la rivière en barrant l'ancien bras et l'on a formé autour de la seconde fondation une levée au dessus de toutes crues, qui a servi en même tems de passage au public, lequel, par ce moyen, a joui du bénéfice du pont pendant que l'on construisoit la 2e partie. La seule difficulté regardée par des gens de l'art comme insurmontable étoit de parvenir à barrer le bras de la rivière; on y a réussi avec peine, à la vérité.

On n'a point les desseins de cette partie; les ouvrages relatifs à cet objet étant des ouvrages ordinaires, tels que des battis et des jettées en moilon, qui n'avoient d'autre mérite que leur bonne disposition, le choix heureux du tems et la vivacité du travail.

Le radier continu présentoit dans sa construction beaucoup de difficulté; il falloit établir la surface à trois pieds au moins au dessous des basses eaux et lui donner six pieds d'épaisseur, ce qui exigeoit d'épuiser à neuf pieds de profondeur, opération absolument impossible dans le sable à cause des filtrations. Il a donc fallu envisager des moyens inusités, dont le détail est sur la 3e feuille, où les différentes opérations sont représentées. Chacune a eu lieu dans l'étendue entière de la première fondation. On a représenté sur des feuille particulières les machines à régaler et autres. On a cru inutile de donner le détail des petites machines, étant semblables aux grandes[2].

1. Voir aux Appendices du présent volume.
2. Même observation.

On a battu dans toute l'étendue de la fondation des pieux, qui ont servi à porter un échafaud, sur lequel on a établi des machines à draguer pour enlever les sables le plus uniformément qu'il a été possible, et l'on a battu ensuite les quatre files de paleplanches.

Les machines à draguer ne pouvant enlever les sables assez également, on les a régalés, et cette opération s'est faite avec plus de précision que l'on n'espéroit.

Pour étouffer les filtrations, on a couvert toute la fondation d'une couche de glaise d'environ huit pouces d'épaisseur, que l'on a versée également sur toute la surface au moyen de machines dont on a donné le détail.

L'eau pouvant percer la glaise et rendre cette précaution inutile, on a couvert toute la surface d'un plancher jointif que l'on a chargé en moilon, ce qui l'a contenu et a étouffé les sources, au point que l'on est parvenu à épuiser au moyen de douze chapelets presque toute la surface.

La crainte de ne pas réussir avoit fait prendre le parti de partager la première fondation en deux : les chapelets ne pouvant épuiser, à cause de la hauteur de leurs sabots aussi bas que les planchers, on a eu recours à des contre bâtardeaux, au moyen desquels on épuisoit avec des pelles hollandoises et des roues ce que les chapelets ne pouvoient prendre.

Dans la seconde fondation, on a fait un puisard plus bas que le plancher et l'on a épuisé avec les chapelets seuls.

M. Collet, contrôleur des Bâtimens du *château de Chambor*, a envoyé à la Compagnie un nombre d'exemplaires pour être distribués à Messieurs les architectes du Roy[1].

M. *Le Roy* a lu un mémoire qui a pour titre : « Obser-

1. Il était contrôleur des châteaux de *Chambord* et de *Blois* depuis 1748, après avoir exercé les fonctions d'inspecteur des Bâtiments du roi à *Versailles*.

vations sur ce qui est contenu dans les registres de l'Académie », et dans lequel il propose un plan pour l'ouvrage qu'elle a dessein de publier[1]. Ce plan est approuvé par la Compagnie qui a ordonné qu'on en fît une seconde lecture dans quelqu'autre conférence.

Du lundi 11e Février 1765.

L'Académie étant assemblée, M. de Marigny a renvoyé à M. *Gabriel*, pour être communiqué à l'Académie, un mémoire accompagné de desseins pour un projet d'un nouveau système de construction qui, suivant M. de Villemaire qui en est l'auteur, mettra toutes les bâtisses en état de résister aux forces les plus violentes, telles que les tremblemens de terre. L'Académie a nommé MM. *Aubry* et *de Régemorte* pour examiner ce mémoire et lui en rendre compte[2].

Ensuite, la Compagnie, après avoir examiné les desseins des élèves qui concourrent pour le prix d'émulation du mois de janvier, a procédé par le scrutin pour adjuger ce prix, et le dessein marqué D, qui est du sr Jean Guillaume Angibault, élève de M. *de Luzy*, a eu la pluralité des voix pour ce prix.

[(Note postérieure) : La médaille a été délivrée le 18 mars 1765.]

Le sujet du prix étoit un escalier à plusieurs rampes pour un grand palais ou maison royale, les plans au rès de chaussée et au premier étage, avec la coupe sur la longueur et la largeur.

Les élèves qui ont concouru pour ce prix d'émulation sont les srs Jean Guillaume Angibault, Guerne, De

1. On se rappelle que Leroy était historiographe de l'Académie. Son projet n'a pas été plus réalisé que d'autres similaires. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 284, et ci-dessus, p. 115, 120, 178.
2. Aucun rapport ne figure aux procès-verbaux de 1765 et 1766.

Vienne, Paris, Le Sieur, Brongniard, Herbelot, Bonamy, Huvé, Depré.

Du lundy 25e Février 1765.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'un second mémoire de M. *Loriot* contenant des réflexions sur une lettre à lui écrite par M. le marquis de Marigny, dans laquelle M. le Directeur général, pour l'encourager à communiquer à la Compagnie les idées heureuses qu'il peut avoir pour perfectionner les constructions, fait une description détaillée de ce qu'on fait en *Italie*, et principalement à *Naples*[1], pour rendre les mortiers solides et impénétrables à l'eau, détail qui paroist confirmer l'idée de M. *Loriot*.

Ce mémoire de M. *Loriot* a été remis à M. *Perronet*, commissaire nommé cy devant avec M. *Carpentier* pour examiner un premier mémoire du même auteur, auquel celui cy sert de supplément.

Du lundi 4e Mars 1765[2].

L'Académie étant assemblée, M. *de Lespée*, architecte de la première classe, dont la réception dans cette classe a été enregistrée, le 7e janvier dernier, a présenté son brevet en cette qualité pour être enregistré. Le voici :

« Brevet de M. *de L'Espée* pour la 1re classe. Aujourd'hui, dix janvier mil sept cent soixante et cinq, le Roy, étant à Versailles, bien informé de la capacité et expé-

1. La Compagnie s'est occupée des mortiers et de la chaux dès ses premières délibérations (*Procès-verbaux*, t. I, p. 250-251, 264, 266; t. II, p. 208, 234, 236, 238; ci-dessus, p. 190.

2. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Le Carpentier, Leroy, de Lespée, Moranzel, Moreau, Perronet, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

rience dans l'art d'architecture qu'a acquis le s[r] *de Lespée*, l'un des architectes de la 2[e] classe de son Académie d'architecture et le plus ancien des experts de ses Bâtimens, Sa Majesté l'a choisi pour remplir à la première classe de l'Académie la place qui y est vacante par le déceds du s[r] *de Beausire*...

« *Signé :* Louis, et, plus bas : Phélippeaux. »

Et, pour attache, on lit ensuite au brevet :

« Vu par nous, marquis de Marigny.

« A Versailles, le premier jour de février mil sept cent soixante et cinq.

« *Signé* : le marquis de Marigny. »

M. *Le Roy* ayant fait lecture à l'Académie d'un mémoire qui a pour tiltre : « Observations sur ce qui est contenu dans les registres de l'Académie », et dans lequel il propose différentes questions à décider sur la manière d'en faire usage pour parvenir à former les mémoires qué la Compagnie propose de publier, elle a nommé pour commissaires MM. *Contant*, *Le Carpentier*, *Franque* et *Perronet* pour examiner ce mémoire et en rendre compte.

La Compagnie a chargé M. *Camus* d'écrire de sa part une lettre à M. Patte pour le remercier du livre dont il lui a fait présent le 21[e] janvier de cette année.

Du lundi 11[e] Mars 1765.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie une planche de cuivre rouge des ruines de *Saint Bel en Forest, près Lion*[1], ladite planche réduite au martinet à ne peser que douze onces le pied quarré ou à l'épaisseur de deux neuvièmes de lignes, en supposant que le pied cube du cuivre de cette espèce pèse 648 livres. Cette planche, quoique façonnée simplement au martinet dans la manufacture de M. Rafaneau, au *moulin Galant*,

1. Ci-dessus, p. 194. *Sain-Bel*, canton de l'Arbresle (Rhône), a encore des mines de cuivre exploitées.

sur la rivière et près d'*Essone*[1], a paru d'une épaisseur bien uniforme et propre à couvrir quantité de parties de bâtimens. L'Académie a aussi jugé qu'en donnant à ces tables plus d'épaisseur on en pourroit couvrir de grands édifices et épargner beaucoup de dépenses, non seulement sur la charpente, vu la légèreté de ces tables en comparaison de celles de plomb, mais encore sur le prix de la matière de la couverture.

Car, en supposant que des tables de cuivre d'une épaisseur de 2/9e de ligne fussent aussi solides et d'un aussi bon usage que des tables de 2 lignes d'épaisseur en plomb et que la livre de cuivre fût du prix de 32 s. et celle de plomb de 6 s. 6 d., on épargneroit un tiers de la dépense sur la couverture, puisque le pied quarré de cuivre ne coûteroit que 48 s. et que le pied de plomb de deux lignes coûteroit 71 s. 6 d.

Du lundi 18e Mars 1765.

L'Académie étant assemblée, on a distribué aux élèves les médailles des prix d'émulation qui ont été adjugées pour les mois de novembre, décembre et janvier dans les conférences des 17 décembre 1764, 14 janvier et 11 février 1765.

La médaille pour le prix d'émulation du mois de novembre 1764 a été délivrée au sr Étienne Mettais, élève de M. *Gabriel le fils*. Il est né à *Nemours* le ... aoust 1737; le sujet de ce prix était une halle au blé.

La médaille pour le prix d'émulation du mois de décembre 1764 a été délivrée au sr Pierre Paris, né à *Besançon*, le 25 octobre 1746, élève de M. *Le Carpentier*.

La médaille pour le prix d'émulation du mois de jan-

1. *Moulin Galant* est un hameau de la commune de Villabé, au sud de *Corbeil*. Les dictionnaires du XVIIIe siècle ne parlent pas de cette fabrique de cuivre.

vier 1765 a été délivrée au s[r] Charles Guillaume Angibaut, né à *Paris*, le 6 aoust 1742, élève de M. *de Luzy*.

Ensuite, l'Académie a procédé par le scrutin pour le jugement des desseins qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de février 1765, et le dessein marqué M, composé par le s[r] Antoine Bouchu, élève de M. *Le Roy*, a eu la pluralité des suffrages pour ce prix.

[(Note postérieure :) La médaille à été délivrée au s[r] Bouchu le 6 mai 1765.]

Le sujet du prix étoit le dessein d'un portail d'église sur les mesures de celui à bâtir aux *Dominicains du fauxbourg Saint Germain*[1].

Les élèves qui ont concouru pour ce prix étoient au nombre de vingt et un, sçavoir : les s[rs] Heurtier, Penseron, Déprés, Bellanger, Raymond, Lemoine, Barbier, Mettais, Herbelot, Paris, Marquis, Bouchu, qui a remporté le prix du mois de février, Bonami, Angibau, Lussan, Jaunet, Laguaise, Huvé, Renard, Le Sieur et Naudin, dont les desseins étoient exposés dans la salle de l'Académie.

Du mardi 26[e] Mars 1765.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la police des élèves relativement au concours pour les grands prix et pour ceux d'émulation.

Du lundi 15[e] Avril 1765[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a présenté à la Compagnie différens projets de décoration pour la *place*

1. L'*église des Dominicains* du faubourg Saint-Germain était, en effet, encore inachevée en 1765.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Le Carpentier, Leroy, Moreau, Pluyette, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot.

du Peyrou à Montpellier, qui lui avoient été remis par M. *Gabriel*, à qui M. le marquis de Marigny les a adressés, pour être examinés par l'Académie, avec une délibération des *États du Languedoc* du mois de novembre 1764[1]. L'Académie, n'ayant pas jugé suffisant l'examen qu'elle a pu faire dans cette séance des différens projets et des mémoires et devis qui y étoient joints, a remis à la séance prochaine à les examiner plus amplement et à nommer des commissaires.

Du lundi 22e Avril 1765.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a expliqué quels étoient les intentions de M. le marquis de Marigny par rapport aux projets de la *place du Pèrou à Montpelier*, dont il a ordonné l'examen à la Compagnie. Pour répondre aux vœux des *États du Languedoc*, qui désirent d'avoir le sentiment de l'Académie sur ces projets, elle a jugé à propos d'enregistrer tout au long l'extrait de leurs délibérations du mois de novembre 1764. Voici cet extrait :

« Extrait du registre des délibérations prises par les gens des trois *États de la province du Languedoc*, convoqués par mandement du Roy en la ville de *Montpelier* au mois de novembre 1764.

« Du samedy vingt neuvième du mois de décembre ; président Mgr l'archevêque et primat de Narbonne. »

Mgr l'évêque de Montpellier a dit ensuite que, sur le mémoire qui fut présenté aux États par la *ville de Montpellier* au sujet de la décoration de la *place du Peyrou*, il fut délibéré le 6 mars de prier Mgr l'archevêque de Narbonne de vouloir bien engager le sr *Soufflot*, archi-

1. On va retrouver aux séances suivantes les longues et très intéressantes delibérations de l'Académie relatives à la création de la *place du Peyrou*. On peut comparer à la description des divers projets celle que donne Expilly dans le *Dictionnaire géographique...*, p. 885-887.

tecte du Roy, à venir à *Montpellier* à l'effet d'examiner sur les lieux les plans qui pourront lui être proposés et le prier même d'en faire des nouveaux, les États s'étant réservés de délibérer ensuite sur le choix du plan qui devra être exécuté et de déterminer la somme qui devra être réservée sur le produit de la ferme de l'équivalent pour fournir à cette dépense.

Que les occupations du s[r] *Soufflot* n'ont pu lui permettre de venir à *Montpellier* et qu'il a été fait depuis les États derniers de nouveaux plans pour la décoration de cette place, indépendament de ceux qui avoient été déjà présentés dans leur dernière assemblée; que les s[rs] Giral[1], architecte, L'Enfant, inspecteur des travaux publics, et Estève fils, en ont remis plusieurs et qu'ils y ont joints des devis estimatifs de la dépence à faire pour les exécuter, qui passent chacun la somme de deux cent mille livres.

Que, dans ce concours de plans et de projets, il a paru à MM. les commissaires difficile de déterminer celui qui doit être préféré, et que les États s'étant proposés de donner à la *place du Peyrou* la décoration dont la situation peut la rendre susceptible, sans néanmoins exéder la somme qu'ils jugeront à propos de régler, MM. les commissaires ont cru pouvoir proposer à l'Assemblée d'envoyer à *Paris* les différents plans qui ont été présentés, à l'effet d'être soumis à l'examen des commissaires qui seront nommés par l'Académie royale d'architecture, lesquels seront priés de donner leur avis sur chacun desdits plans, en indiquant celui qu'ils estimeront devoir être exécuté préférablement aux autres.

Que ce parti, qui ne peut avoir d'autre inconvénient que celui du retardement, mettra l'assemblée en état de choisir avec une entière connoissance le plan qui devra être

1. Ce Giral, qui appartient à une lignée d'architectes, doit être Étienne, avec la collaboration peut-être de son frère, Jean-Anselme, né en 1720, mort en 1787. Il était en même temps ingénieur et intéressé dans l'exploitation des mines de la région.

exécuté, et que cependant les États pourront déterminer de réserver dès l'année prochaine la somme de vingt cinq mille livres sur le produit de la ferme de l'équivalent.

Sur quoi il a été délibéré que les plans qui ont été présentés par les srs Nogaret, Giral, L'Enfant et Estève fils, pour la décoration de la *place du Peyrou*, seront envoyés à l'Académie royale d'architecture qui est à *Paris*, après avoir été signés et paraphés par chacun d'eux, aussi bien que les devis estimatifs des ouvrages à faire pour leur exécution, à l'effet d'être soumis à l'examen des commissaires qui seront nommés par ladite Académie, lesquels seront priés de donner leur avis sur chacun d'eux en particulier et de faire connoître celuy qu'ils estimeront devoir être exécuté préférablement aux autres, en indiquant aussi les retranchemens qu'ils jugeront pouvoir y être faits pour que la dépense n'exède pas la somme de deux cent mille livres; et cependant qu'il sera réservé sur la somme de cent mille livres destinée aux *ponts d'Ardèche* et *d'Érieu*, la somme de vingt cinq mille livres, à commencer l'année prochaine. Cette copie est signée par M. le marquis de Montferier, sindic général de la province.

L'Académie, pour se conformer à l'ordre qu'elle a reçu de M. le marquis de Marigny par rapport aux projets de la *place du Peyrou* et pour répondre aux demandes faites dans l'extrait des délibérations des *États de Languedoc* que nous venons de rapporter, après avoir examiné ces projets avec la plus grande attention dans la séance précédente et dans celle cy, a nommé commissaires MM. *Contant*, *Chevotet*, *Soufflot*, *Aubry*, *Franque* et *Roussette* pour en examiner de nouveau toutes les parties dans le plus grand détail et la mettre, par leur rapport, en état de les juger. Elle croit devoir engager ces monsieurs à vouloir bien faire cet examen le plus promptement qu'il leur sera possible, afin qu'elle puisse satisfaire le plus tôt qu'il se pourra aux ordres qu'elle a reçu de M. le marquis de Marigny et aux vœux des États.

Ensuite, la Compagnie, après avoir examiné les desseins

des élèves qui concourrent pour le prix d'émulation du mois de mars, a procédé par le scrutin pour adjuger ce prix, et le dessein marqué C, qui est du sr Silvain Edme Bonnami, élève de M. *Franque*, a eu la pluralité des voix.

[(Note postérieure) : La médaille a été délivrée au sr Bonami le 6 mai 1765.]

Le sujet du prix étoit un autel à la romaine pour une église paroissiale. Les élèves qui ont concouru pour ce prix d'émulation sont les srs Téniers, Barbier, Després, Le Moine, Raimond, Herbelot, Renard et Jaunet.

Du lundi 29e Avril 1765.

L'Académie étant assemblée, on s'est encore entretenu sur les projets de la *place du Peyrou* envoyés à la Compagnie par M. le marquis de Marigny pour qu'elle lui en marquât son sentiment, et elle a cru devoir suspendre encore sa décision sur ces projets jusqu'à la séance prochaine.

Du lundi 6e Mai 1765[1].

L'Académie étant assemblée, la médaille pour le prix d'émulation du mois de février de la présente année 1763 a été délivrée aujourd'huy à M. Antoine Bouchu, élève de M. *Le Roy*, né à *Lion* et demeurant à *Paris*, *rue Saint Meri*, vis à vis l'*hôtel de Jabac*[2]. Le sujet de ce prix étoit un portail d'église sur les mesures de celle des *Dominicains*, *fauxbourg Saint Germain*, et le prix avoit été adjugé au sr Bouchu le 18 mars dernier.

Ensuite la médaille pour le prix d'émulation du mois

1. Ont signé en mai : Gabriel, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Le Carpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Pluyette, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

2. L'hôtel Jabach, habité au XVIIe siècle par le célèbre banquier et collectionneur, se trouvait *rue Saint-Merry*.

de mars 1763, qui avoit été adjugée à M. Silvain Edme Bonnami, élève de M. *Franque*, né à *Paris* et demeurant *rue Saint Germain l'Auxerrois*, lui a été délivrée aujourd'huy; le sujet de ce prix étoit un autel à la romaine[1] pour une église paroissiale.

La Compagnie est convenue de s'assembler lundi prochain à huit heures du matin pour proposer aux élèves de l'Académie le sujet du grand prix de cette année et les faire travailler sur le champ à la composition de leurs esquisses, et que le secrétaire convoquera, par une lettre circulaire, pour cette assemblée extraordinaire, tous les académiciens qui ne sont pas présens à l'assemblée d'aujourd'huy.

Ensuite, l'Académie a entendu la lecture du rapport de MM. les commissaires nommés dans la séance du 22 avril pour examiner en détail les projets et les devis faits pour la décoration de la *place du Peyrou à Montpellier*, envoyés par MM. des *États de Languedoc*, et, après avoir fait un nouvel examen de ces différens projets et reconnu que le rapport des commissaires étoit conforme au sentiment de la Compagnie, elle a approuvé unanimement ce rapport et a ordonné qu'il seroit inscrit sur les registres et qu'il en seroit délivré une expédition à M. *Gabriel* pour être remise à M. le marquis de Marigny.

Rapport de MM. les commissaires[2].

Nous, commissaires nommés par l'Académie pour faire l'examen et rendre compte de différens projets et devis pour l'arrengement et la décoration de la *place du Pey-*

1. Le Paultre avait publié au XVIIe siècle un grand nombre de recueils de *Portails d'églises à l'Italienne*, *autels à la Romaine*, etc.

2. La Compagnie reviendra encore sur ce sujet d'une importance capitale. Nous en parlerons alors, ou plutôt aux appendices. Sur les travaux exécutés à *Montpellier* ou sur les projets pour la *place du Peyrou*, cf. ci-dessus, p. 50, 53, 204-208.

rou à Montpellier, conformément a une pièce qui y est jointe et qui est intitulée : « Extrait des registres et délibérations prises par les gens des trois États de la province du Languedoc, convoqués par mandement du Roy en la ville de Montpellier, au mois de novembre 1764 », le tout remis à l'Académie par M. *Gabriel*, de l'ordre de M. le marquis de Marigny, nous sommes assemblés dans la salle de nos conférences au *Louvre*, où tous les desseins étoient développés et placés de manière à être aisément comparés les uns aux autres, et avons fait d'abord lecture dudit extrait qui finit ainsi qu'il suit : « ... Sur quoi il a été délibéré que les plans qui ont été présentés par les srs Nogaret, Giral, L'Enfant et Estève fils, pour la décoration de la *place du Peyrou*, seront renvoyés à l'Académie royale d'architecture qui est à *Paris*, après avoir été signés et paraphés par chacun d'eux, aussi bien que les devis estimatifs des ouvrages à faire pour leur exécution, à l'effet d'être soumis à l'examen des commissaires qui seront nommés par ladite Académie. Lesquels seront priés de donner leur avis sur chacun d'eux en particulier et de faire connoître celui qu'ils estimeront devoir être exécuté préférablement aux autres, en indiquant aussi les retranchemens qu'ils jugeront pouvoir y être faits pour que la dépense n'excède pas la somme de deux cents mille livres ».

Après cette lecture, nous avons procédé à l'examen des plans et élévations de dix projets avec les soins qu'exigeoit la commission dont nous étions chargés. Nous avons trouvé dans les uns de la magnificence et du goût, dans d'autres des idées œconomiques et des choses d'agrément bien imaginées, et dans presque tous des marques du genre et de la capacité de leurs auteurs, suivant les divers partis qu'ils ont cru devoir prendre, soit en se livrant à de grandes dépenses, soit en cherchant à se conformer à celles qui ont été fixées en dernier lieu par la délibération susdite.

Nous avons ensuite reconnu, à l'aide des échelles, les dimensions tant des choses faites que de celles que l'on se propose de construire. Mais, ayant trouvé des différences même dans des mesures qui devroient se correspondre, nous avons pensé qu'un projet de M. de La Blottière anciennement fait et que nous avons trouvé parmi ceux de M. Nogaret pourroit nous servir de base et être par sa simplicité mieux combiné avec la situation actuelle du terrein, et plus analogue à la dépense fixée. Il nous a même paru qu'il avoit été imité par M. Nogaret dans le premier plan qu'il a présenté et que nous n'approuvons point, parcequ'en donnant plus de longueur à la place, la statue équestre de Louis XIV n'en fait plus le point milieu. D'ailleurs, à la forme circulaire peut être un peu trop resserrée par laquelle M. de La Blottière termine le fond de la place, il en a substitué une qui est vicieuse et de mauvais goût.

Après ce premier projet, M. Nogaret en a donné un second dans lequel la place est circonscrite par des colonades composées avec goût et avec intelligence; elles pourroient réussir ailleurs, mais elles seroient déplacées, ainsi que celles que propose M. L'Enfant, dans l'endroit qu'il est question de décorer, puisque, selon les informations que nous avons eues, la nature y offre de tous côtés des points de vue dont la privation ne seroit pas compensée par le spectacle des productions de l'art, les plus riches et les mieux entendues. M. Nogaret l'a apparemment senti et a présenté un troisième projet qui prouve, comme le second, le goût et l'intelligence de son auteur. En l'examinant, nous avons remarqué avec plaisir le soin qu'il a eu de former une enceinte régulière et de prendre pour centre la statue équestre; mais nous craignons que la largeur qu'il donne à sa place, et qui est beaucoup plus considérable que celle à laquelle M. de La Blottière et M. Nogaret lui même s'étoient fixés dans les premiers projets, ne constitue dans des dépenses trop fortes sans

nécessité, et que la partie du fond dans laquelle il a placé une espèce de temple rond ne paroisse trop resserrée. De plus, nous pensons que les promenades basses qu'il établit sous des portiques adossés au terre plain de la place seroient très coûteuses et peu agréables.

En lui donnant la préférence à bien des égards, nous aimons mieux la manière dont MM. Estève, Giral et Dona, son élève, ont pratiqué et arrangé des promenades basses plantées d'arbres arrestés à la hauteur du sol de la place. Mais, cependant, nous n'approuvons pas qu'ils ayent si fort prolongé leur place du côté de l'aqueduc : 1° parceque la statue équestre n'est plus au milieu et que pour y remédier ils ont été obligés de former des doubles enceintes qui divisent trop la masse générale; 2° parcequ'ils occasionneroient par ce prolongement et ces doubles enceintes des dépenses vraisemblablement plus considérables que celles qui ont été fixées. On s'en rapprocheroit plus en se bornant à l'enceinte proposée dans le dernier projet de M. Nogaret. On pourroit, sans une grande dépense, allonger un peu cette enceinte tant du côté de la ville que de celui qui lui est opposé, et en réduire la largeur à peu près à celle à laquelle se sont fixés avec raison MM. Estève, Giral et Dona. Il resteroit par cette réduction de quoi former, comme ils l'ont fait, des promenades basses plus spatieuses, plus agréables et moins coûteuses que les portiques que nous n'approuvons pas, des murs de terrasse convenant mieux dans le cas dont il s'agit.

On peut aussi retrancher les quatre colonnes proposées à l'imitation de *celles de Trajan et d'Antoine à Rome*[1], ainsi que les piéd'estaux ou guérites ornés de groupes de sculpture, et se borner à des balustrades et à des trottoirs plus élevés que le pavé d'environ quinze pouces.

On pourroit enfin terminer la place par une forme circulaire d'une étendue convenable dans laquelle on place-

1. Ce sont les deux colonnes Trajane et Antonine.

roit une fontaine décorée soit par un obélisque soit par une colonne, comme on en voit dans les projets de MM. Estève, Giral et Dona, ou appliquée simplement à un réservoir qui masqueroit la tête de l'aqueduc et serviroit à en épurer les eaux, comme l'ont pensé les architectes que nous venons de citer.

Tel est notre avis; mais nous ne croyons pas que l'on puisse donner un jugement définitif sur la préférence que les divers avantages et l'économie que l'on désire pourroient faire donner aux uns ou aux autres de ces projets. Cela n'étant pas possible sans voir le local ou sans avoir au moins des plans et des profils exacts sur tous les sens du terrain dans son état actuel et des détails exacts du prix de la main d'œuvre et des matériaux que l'on croira devoir employer pour l'exécution.

Le présent rapport signé *Contant*, *Chevotet*, *Soufflot*, *Aubry*, *Franque* et *Rousset*.

Du lundi 13e Mai 1765.

L'Académie étant assemblée à huit heures du matin pour proposer aux élèves le sujet du prix de cette année, on est convenu de leur donner à faire la distribution et la décoration et dépendances d'une maison de plaisance aux *environs de Paris* pour un grand seigneur.

Ce bâtiment sera isolé et construit à mi côte, plus élevé d'environ trente six pieds que le lit d'une rivierre qui passeroit à 60 toises de distance. Il sera environné de jardins de propreté et de potagers et aura de face 20 à 22 toises hors œuvre.

On fera un plan général sur une échelle d'une ligne et demie pour toise pour les distributions dans un terrein contenant 120 toises sur 250 toises. Dans ce plan l'on exprimera les distributions en petit de toutes les dépendances de cette habitation.

L'échelle pour le plan du rez de chaussée du principal corps de logis, celui du premier étage, l'élévation du côté

de l'entrée et celle du côté des jardins, d'une face latérale et d'une coupe, sera de un pouce et demi pour toise.

Les esquisses seront dessinées sur une échelle du quart de celle des prix mis au net.

Du lundi 20e Mai 1765.

L'Académie étant assemblée et les esquisses des trente deux élèves qui ont composé pour concourir aux prix de cette année étant composées, la Compagnie les a examinées pour choisir celles qui méritent le mieux d'être mises au net dans les loges. Les trente deux élèves qui ont concouru sont les srs Bourgeois, Le Sieur, Métais, D'Orléans, Perrard, De Vienne, Laguaisse, Panseron, Naudin, Picard, Heurtier, Tenière, Barbier, Lussault, Brongniart, Guerne, Marquis, Paris, Bouchu, Renard, Angibau, Herbelot, Bonamy, Desprez, Thibault, Raymond, Lemoine, Belanger, Huvé, Jaunez, La Rue, Achard.

L'Académie, après avoir examiné ces trente deux esquisses, a été d'avis qu'elles ne devoient point être mises au net et concourir aux prix : la plus grande partie des élèves ne s'étant point assez conformé à l'esprit du programme, plusieurs ayant mis trop peu de rapport entre leurs plans et leurs élévations, d'autres enfin étant sortis des mesures prescrites par l'Académie.

En conséquence de cet avis, qui a passé à la pluralité des voix prises par le scrutin, on est convenu que la Compagnie s'assemblera le lundi 3 juin, à 8 heures du matin, pour proposer aux élèves un nouveau sujet et les faire travailler sur le champ à leurs esquisses pour un nouveau concours[1].

Ensuite, l'Académie, après avoir examiné les desseins des srs Bouchu, Herbelot, Métais et Jean Jacques Huvé,

1. L'Académie avait déjà pris une ou deux fois une mesure semblable, qui peut surprendre. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 109, 261-263.

qui concouroient pour le prix d'émulation du mois d'avril, et l'avis de la Compagnie ayant été pris par le scrutin, la pluralité des voix a été en faveur du dessein du sr Jean Jacques Huvé, à qui la médaille du prix d'émulation a été remise sur le champ.

Du lundi 3e Juin 1765[1].

L'Académie étant assemblée à huit heures du matin pour proposer aux élèves un nouveau sujet des prix de cette année, on est convenu unanimement du sujet suivant :

Un dôme placé au milieu de la croisée d'une église cathédrale de douze à quinze toises de diamètre dans euvre, avec les arrachemens des bras de la croisée de ladite église. La forme du plan de l'intérieur au rez de chaussée sera au choix des élèves.

Les élèves feront les plans nécessaires pour donner l'idée du rez de chaussée et du dôme, une élévation extérieure de la partie du dôme avec les naissances des nefs joignant le dôme et une coupe par le travers.

Les esquisses seront sur une échelle de trois lignes pour toise et les desseins au net sur une échelle d'un pouce.

Du lundi 10e Juin 1765.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses de trente élèves qui ont concouru pour les grands prix de cette année, et, les voix ayant été prises par le scrutin, elle en a reçu onze pour être mises au net dans les loges et concourir aux prix. Ces onze esquisses sont celles : no 11 du sr Bouchu, no 6 du sr Métais, no 22 du sr Heur-

1. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

tier, nº 28 du sr La Rue, nº 4 du sr Brongniart, nº 27 du sr Guerne, nº 9 du sr Bellanger, nº 13 du sr Le Sieur, nº 14 du sr Paris, nº 33 du sr Jauné, nº 17 du sr Marquis.

Le nombre des loges n'étant pas suffisant pour faire travailler en même tems les onze élèves qui ont été admis à concourir, l'Académie a décidé qu'ils travailleront tour à tour chacun sa semaine dans les loges et qu'ils tireront au sort à qui travaillera le premier.

Du lundi 17e Juin 1765.

L'Académie étant assemblée, M. de Neufforge lui a présenté le sixième volume de son *Recueil élémentaire d'architecture qui représente des places triomphales et publiques, des théâtres, des basiliques, des hôtels de villes*, etc. M. *Contant* s'est chargé de voir ce sixième volume, d'en conférer avec l'auteur et d'en rendre compte à la Compagnie, et M. *Le Roy* a bien voulu se joindre à M. *Contant* pour cette conférence[1].

Ensuite, l'Académie a examiné un seul dessein, composé par le sr Étienne Métais pour concourir au prix d'émulation pour le mois de mai de la présente année. Comme ce dessein a paru remplir l'objet du programme, la Compagnie a cru devoir lui adjuger le prix, quoiqu'il fût seul à concourir.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée au sr Métais dans l'assemblée suivante du 25 juin.]

Par le programme, l'Académie demandoit à ses élèves sur le terrein de l'*hôtel actuel de la Monnoye*, qui va devenir vacant par la translation de cet hôtel à la *place de Louis XV*, tel genre de projet qu'ils jugeroient le plus convenable relativement à sa superficie et au quartier où ce terrein est situé[2].

1. Neufforge avait déjà soumis à l'Académie la plupart des volumes précédents. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 303-305, 335. Cf. ci-après, page suivante.

2. Cf. ci-dessus, p. 89, 90. L'*hôtel de la Monnaie* occupait

Conformément à ce programme, le s[r] Métais a fait un projet pour les consuls unis aux bureaux des six corps des marchands et a laissé autour de ce projet, sur les rues, des terreins propres pour des maisons bourgeoises.

M. *Potain* a fait voir à la Compagnie deux projets d'églises, l'un pour la *cathédrale de Rennes*[1] dont il avoit desjà fait voir deux projets à l'Académie, l'autre pour la *paroisse de Saint Germain en Laye*. L'Académie a vu ces deux projets avec grand plaisir et a trouvé beaucoup de génie, d'intelligence et de sagesse dans la composition de ces deux édifices.

Du mardi 25[e] Juin 1765.

L'Académie étant assemblée, M. *Rousset* a fait voir à la Compagnie les plans, élévation et coupe qu'il a composés pour la reconstruction de l'*hôtel de ville d'Uzès*[2], dont elle a été très satisfaite, et elle a vu avec plaisir l'intelligence avec laquelle M. *Rousset* a scu arranger toutes les pièces régulièrement, malgré l'irrégularité du terrein, dont il a sçu tirer un parti avantageux.

MM. *Contant* et *Le Roy*, qui avoient été chargés par l'Académie dans la dernière assemblée de conférer avec le s[r] de Neufforge pour scavoir de lui les raisons qu'il avoit eues pour mettre dans le titre des cinq dernières parties de son œuvre que ces cinq parties avoient été approuvées par l'Académie[3], ont rendu compte de leur

alors un terrain entre la *rue de la Monnoie* et la *rue Thibaut-aux-Dez* (*Thibautaudé*, sur le plan Turgot).

1. Cf. ci-dessus, p. 114, et *Procès-verbaux*, t. I, p. 68. — L'église de *Saint-Germain-en-Laye* fut commencée en 1766. Les travaux se poursuivirent fort lentement, furent suspendus en 1787 et ne reprirent qu'en 1824-1827.

2. L'hôtel de ville d'*Uzès* ne fut terminé qu'en 1773. La cour était décorée d'un portique.

3. Le titre des différentes parties porte en effet : « Présenté à l'Académie d'architecture, les 5 septembre 1757 et 29 décembre 1758, et approuvé par cette savante Compagnie. » La

commission et ont dit que, pour qu'on ne pût pas confondre l'approbation donné au premier volume par l'Académie et ne la point appliquer aux cinq volumes suivants, ils avoient engagé le s^r de Neufforge à mettre dans le titre des cinq dernières parties, après le tiltre *Recueil élémentaire d'architecture... composé par le s^r de Neufforge, architecte*, ces mots : « Suite du 1er volume », qui se trouvent avant ces mots : « Approuvé le 5 septembre 1757 par MM. de l'Académie royale d'architecture. » En sorte que l'approbation de l'Académie ne tombe que sur le premier volume.

Ensuite, la Compagnie a fait faire la lecture du chapitre 2e du 3e livre d'Euclide, qui traite des cinq espèces de bastimens[1].

Enfin, l'Académie a délivré au s^r Étienne Métais la médaille qui lui a été adjugée dans la dernière assemblée pour le prix d'émulation du mois de mai de la présente année 1765.

Du lundi 1er Juillet 1765[2].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture du commencement de la quatrième partie du *Voyage d'Égypte et de Nubie*[3], par M. Frédéric Louis Norden, capitaine des vaisseaux du roy de Danemarc, imprimé à *Copenhague* en 1755. Il est question dans cette quatrième partie des

formule proposée ici figure en tête du volume de supplément, publié après 1765. L'ouvrage se composait avant le supplément de six parties parues de 1757 à 1765.

1. Je ne vois pas qu'il y ait rien de semblable dans les livres d'Euclide, qui traitent de la géométrie seulement.

2. Ont signé en juillet : Aubry, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Moreau, Perronet, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

3. Date et titre exacts, 2 vol. in-fol. illustrés de très nombreuses et belles gravures. Les passages dont parle l'Académie se trouvent au t. I, p. 72-77.

pyramides d'Égypte, que M. Norden présume de la plus haute antiquité, fondé sur ce qu'on n'y remarque aucun hyérogliphe, ce qui fait croire qu'elles sont antérieures à l'invention des hyérogliphes. On y fait aussi mention que la plaine où sont ces pyramides, quoi qu'élevée au dessus de l'horizon des bords du *Nil* de plus de 80 pieds, est cependant couverte de sables qui contiennent une infinité de coquillages.

Du lundi 8e Juillet 1765.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la nature des différens terreins sur lesquels on est obligé de bâtir et principalement sur les mesures que l'on doit prendre lorsque l'on est obligé d'établir un bâtiment sur un terrein anciennement fouillé et dont on a tiré de la pierre; l'examen de cette matière a donné lieu à des remarques sur différens accidens qui ont été rapportés par plusieurs membres de la Compagnie, et l'on est convenu unanimement que, lorsqu'il est question de bâtir sur un terrein que l'on pouvoit soupçonner avoir été fouilllé, on ne pouvoit prendre trop de soins pour connoître si l'on a laissé des piliers de masse suffisans pour soutenir le ciel des carrières, et que dans le cas où l'on ne trouveroit pas de tels piliers, on ne pouvoit pas se dispenser d'en construire des suffisans.

Du lundi 15e Juillet 1765.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les proportions qui sont recommandées dans l'architecture et sur les beautés qui en résultent[1]. A cette occasion, l'on a fait lecture des chapitres 14 et 15 de la cinquième partie

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 15, 192.

du *Cours d'architecture* de M. *François Blondel*[1], dans lesquels cette architecte a discuté les raisons pour et contre la dépendance nécessaire qui se trouve entre les proportions et les beautés dans l'architecture, sans prétendre rien juger sur cette matière sur laquelle l'Académie n'a jamais voulu décider depuis son établissement.

Du lundi 22e Juillet 1765.

L'Académie étant assemblée et les desseins pour le prix d'émulation du mois de juin de la présente année 1765 étant exposés dans la salle de l'Académie depuis huit jours, on a décidé aujourd'hui par le scrutin que le dessein marqué D, qui est du sr François Charles Étienne Herbelot, élève de M. *Camus*, méritoit le prix, qui lui a été adjugé à la pluralité des voix.

Le sujet du prix étoit une façade d'hôtel de ville telle qu'on pourroit la faire si l'on construisoit cet édifice sur le terrein de l'*hôtel de Conti* et que la façade donnât sur le quay[2]. On devoit faire un masse en plan de cet édifice, dont la longueur comprise entre son extrémité qui regarde le *pavillon des Quatre Nations* et la *rue Guénégaud* fût de cinquante à cinquante cinq toises, et de vingt cinq toises seulement du côté des *Quatre Nations*. Les élèves qui concouroient pour ce prix sont : MM. Herbelot, Pérard, Renard, Dépré, Lussot, Vasserot, Le Moine.

Ensuite, on a fait lecture d'un chapitre du *Cours d'architecture* de M. *François Blondel*[3] qui a pour tiltre : « Inductions pour prouver que les proportions sont la cause de la beauté dans l'architecture et que cette beauté n'a pas

1. La question avait déjà été touchée. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 203-204; t. III, p. 50, 51.

2. C'est presque exactement l'emplacement où fut élevé le nouvel *Hôtel des Monnaies*.

3. Il faut voir, sur la question, les chap. x-xiii, xv et xvi du liv. V de la ve partie du *Cours d'architecture* et le t. II, p. 16, 203, 204, 216 des *Procès-verbaux*, où la question des rapports entre l'architecture et la musique est indiquée.

moins son fondement dans la nature que celle des accords dans la musique ».

Du lundi 29e Juillet 1765.

L'Académie étant assemblée, la médaille pour le prix d'émulation du mois de juin de la présente année a été délivrée au jourd'huy à M. Herbelot, à qui le prix avoit été adjugé par le scrutin dans la dernière assemblée du 22 juillet.

Ensuite, on s'est entretenu sur le 16e chapitre de la 5e partie du *Cours d'architecture* de M. *François Blondel*, dans lequel il tâche de prouver par des inductions « que les proportions sont les causes des beautés dans l'architecture, et que cette beauté n'a pas moins son fondement dans la nature que celle des accords de la musique », et l'on a remarqué que le parallèle qu'il fait des phœnomènes fondamentaux de la mécanique et des règles de la musique n'est pas assez exact pour en conclure par des inductions ce qu'il cherche à prouver.

1° Il regarde le phénomène de l'équilibre des corps inégaux appliqués aux extrémités d'un levier, lorsque les poids de ces corps sont en raison réciproque des longueurs des bras du levier, comme une vérité que l'on ne connoist que par l'expérience, et l'on sçait que cette vérité se démontre rigoureusement et mathématiquement indépendamment de l'expérience.

2° Il ne regarde aussi l'accord parfait du ton fondamental avec la quinte et la tierce dans la musique que comme une vérité de fait qui n'est connue d'aucune autre manière; et l'on scait au contraire mathématiquement que ces tons sont produits par des cordes dont les vibrations sont coïncidentes le plus souvent qu'il est possible, et que le phénomène qu'il cite a par conséquent son principe dans une science démontrée[1].

1. Ces deux questions sont traitées spécialement dans le chap. xvi.

Du lundi 5e Aoust 1765[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'un mémoire du sr Macary, machiniste, et d'un arrest du Conseil d'État par lequel Sa Majesté l'autorise à établir une machine qu'il prétend avoir nouvellement inventé pour faire mouvoir un moulin à scier les bois pour la construction des vaisseaux, à *Rochefort*, par le moyen du flux et reflux de la mer[2].

Le sr Macary expose dans son mémoire qu'il a formé une Compagnie pour faire les fonds nécessaires à son établissement et que, pour donner plus de confiance à sa Compagnie en son invention, il a besoin que l'Académie veuille bien examiner son projet, les plans, profils et coupe de sa machine et le devis estimatif qu'il en a fait. Enfin, il requiert que la Compagnie veuille bien donner son avis par écrit.

Pour examiner le projet du sr Macary et en rendre compte à l'Académie, la Compagnie a nommé MM. *Le Roy* et *Perronet*, et les mémoires, plans et profils relatifs au projet du sieur Macary ont été remis à M. *Perronet*.

Du lundi 12e Aoust 1765.

L'Académie étant assemblée, MM. *Perronet* et *Le Roy* ont commencé à rendre compte du projet du sr Macary pour établir à *Rochefort* ou près de Rochefort un moulin pour scier les bois de construction; comme ce rapport demande beaucoup de détails, on a remis à la séance prochaine son enregîtrement.

1. Ont signé en août : Aubry, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir la séance du 19, où la question est développée, et les appendices, où nous la résumerons.

Du lundi 19e Aoust 1765.

L'Académie étant assemblée a entendu le rapport que MM. *Perronet* et *Le Roy* ont fait du projet d'un établissement de trois moulins à *Rochefort*, proposé par le sr Macary, qui seroient mus par le flux et le reflux de la mer; et, après revu le mémoire que le sr Macary lui a adressé et ses desseins, elle a délibéré que le rapport seroit enregistré avant la séance prochaine et qu'il en seroit donné une copie au sr Macary.

Elle a aussi examiné une critique contre l'église de *Sainte Geneviève*[1] publiée par un nommé Des Bœufs, qui a été au nombre de ses élèves et qui en prend le titre dans cette brochure, quoiqu'il ne le soit plus; et ayant reconnu que cette brochure, dont le tiltre est : *Mémoire contenant des observations sur la disposition de la nouvelle église de Sainte Geneviève*, et dont la plus part des exemplaires sont signés Des Bœufs, étoit indécente, peu refléchie et remplie de faussetés, pour marquer comme elle ressent ce procédé malhonnête par rapport à un de ses membres, elle a décidé que dors en avant le nommé Des Bœufs ne pourroit pas rentrer au nombre des élèves de l'Académie et jouir des avantages qui leur sont accordés, et que son nom seroit rayé de ses registres.

Rapport de MM. *Perronet* et *Le Roy*, nommés commissaires, le 5 aoust 1765 par l'Académie, à l'effet d'examiner les desseins, devis et détails d'un établissement proposé par le sieur Macary pour scier les bois de construction à *Rochefort*.

Le sr Macary propose d'établir en *France*, sur un *port de l'Océan*, un moulin à scier des bois, composé de 50 à

1. Cette affaire fit un certain bruit. Bachaumont en parle dans ses *Mémoires*, à la date du 12 septembre. Il est assez curieux qu'il reproduise exactement les termes du procès-verbal : « Brochure indécente, peu réfléchie », etc. — Desbœufs avait été élève de l'Académie en 1762, « choisi par Mansart ».

60 scies, et deux moulins à farine, et de les faire mouvoir tous à la fois par le flux et le reflux de la mer. Sur le projet qu'il en a présenté au Conseil, il en a obtenu la permission de construire sa machine à *Rochefort* sur un des terrains couverts par la mer et qui appartiennent au Roy, et afin de constater la bonté de ce projet il l'a soumis au jugement de l'Académie. La Compagnie nous en ayant remis les desseins et les mémoires pour les examiner, nous allons lui en faire notre rapport.

Former un canal dans lequel l'eau de la mer, parvenue au plus haut point de la marée montante, entreroit et seroit retenue, et faire écouler ces eaux dans un autre canal inférieur qui, lui-même, se déchargeroit dans la mer dans le temps de la plus basse marée; profiter de la chute de l'eau du canal le plus élevé dans le plus bas pour faire mouvoir des moulins et répéter cette opération à chaque nouvelle marée, voilà une force motrice continue et l'idée générale du projet du sieur Macary.

Sa machine considérée sous ce point de vüe, qui a mérité à juste tiltre que le Conseil en encourageât l'exécution, est aussi digne de notre éloge et, sans contredit, très exécutable. Mais notre examen ne doit pas tomber principalement sur la possibilité de l'exécution de la machine : une Compagnie, dit le sieur Macary, s'associera à lui pour l'établir si nous l'approuvons. Voilà donc, Messieurs, plusieurs citoyens qui mettent leur fortune entre nos mains et dont un jugement plus favorable qu'il ne devroit l'être au sieur Macary causeroit la ruine; vous concevez assez combien un motif si important doit nous rendre circonspects.

Afin de vous mettre en état de juger de l'avantage ou du désavantage que pourroient avoir ceux qui entreprendront de l'exécuter à leurs frais sur l'espérance de ce qu'elle pourra produire, nous ferons une réflexion : nous supposons qu'on a les desseins sous les yeux, ainsi que le mémoire du sieur Macary.

En considérant la coupe des canaux, on voit que, quand la marée, commençant à monter à *Rochefort*, seroit parvenue au niveau du fond du canal inférieur de l'établissement proposé, quelque quantité d'eau qui fût dans le canal supérieur et qui passât de celuy cy dans l'inférieur, la surface de l'eau dans le canal inférieur ne pourroit s'élever aussi rapidement que celle de la mer; si, par exemple, elle s'élevoit plus rapidement d'une part, la mer ne pourroit fermer la porte busquée de ce canal et, d'une autre part, la surface de l'eau du canal inférieur, parvenue aussi promptement que celle de la mer au dessus du niveau du fond du canal supérieur, agiroit sur les ailes du moulin à contre sens, encartineroit la roue et détruiroit son action jusqu'au temps où la mer, montée à son plus haut point, redescendue au dessous du fond du canal supérieur, pourroit commencer à laisser sans inconvénient écouler l'eau du canal inférieur dans la mer.

Le temps que la mer emploiroit à s'élever depuis le fond du canal inférieur jusqu'au moment où elle seroit descendue au niveau du fond du canal supérieur seroit à peu près les 3/4 d'une marée complète ou d'environ neuf heures. Il ne pourroit donc, dans neuf heures de temps, s'écouler dans le canal inférieur qu'un volume d'eau égal à la longueur du canal, multipliée par sa largeur et multipliée encore par la moitié de sa hauteur, ou 9 pieds, qui est la quantité dans le fond de ce canal est au dessous de celui du canal supérieur.

Il suit de ce que nous venons de dire que 300 toises de longueur, 8 de largeur et 1 1/2 de hauteur seront les dimensions du volume d'eau qui s'écoulera dans neuf heures du canal supérieur dans le canal inférieur. Ce volume fera 3,600 toises cubes d'eau, qui agiront sur les ailes des moulins pour les faire tourner, et cet écoulement donnera 7 1/5 de toises cubes d'eau par minute.

Après avoir reconnu que, dans la machine du s^r^ Ma-

cary, il s'écoulera 7 1/5 de toises cubes d'eau du canal supérieur dans le canal inférieur pendant une minute, pour que le sieur Macary nous fît connoître si les associés gagneront à former l'établissement qu'il leur propose, il faudroit qu'il nous fît voir, non pas d'une manière vague, mais d'une manière claire et très détaillée, comment il emploiera le poids ou la vitesse de l'eau à faire mouvoir les 56 à 60 scies d'un de ses moulins et les meules des deux autres. Il faudroit qu'il nous montrât ce qu'il en coûtera pour les construire, pour creuser les canaux, pour les portes busquées qui les fermeront, pour ceux qui veilleront à la machine, pour ses réparations et pour les dépences imprévues, et ensuite combien l'un des moulins scira de planches, ce que les planches seront payées par le Roy, ce qu'elles seront payées par les particuliers, et combien les deux autres moulins moudront de farine.

Nous trouvons qu'indépendamment de la dificulté de régler à *Paris* ce que coûteront des ouvrages construits à *Rochefort*, le mémoire du sieur Macary est si éloigné de nous donner sur son établissement les éclaircissemens nécessaires que nous croyons que l'Académie ne peut pas décider si l'établissement qu'il proposeroit avantageux ou désavantageux à la Compagnie qui s'associroit à lui, et nous pensons même que cette entreprise pourroit devenir ruineuse à cette Compagnie si elle n'est pas bien concertée.

Nous nous croyons d'autant plus fondés à désirer des devis fort exacts avant de commencer cette entreprise qu'on sçait que ce n'est qu'avec beaucoup de peine et de dépence que l'on est parvenu, à Rochefort, à y construire les formes et les autres ouvrages de maçonnerie, et qu'on doit s'attendre à trouver de pareils inconvéniens dans l'établissement des deux portes busquées et des bâtimens proposés par le sieur Macary.

Nous ajouterons cependant, à l'avantage du projet du

sieur Macary, — et c'est une chose prouvée par les faits, — que l'idée de se servir de l'eau montante de la marée pour faire mouvoir un moulin peut être exécutée avec succès. Il y a à *Chelsea*, en *Angleterre*, une machine à élever de l'eau qui ne se meut que par cette puissance et dont on tire de très grands usages; néanmoins, nous croyons que, pour se servir avec avantage de l'eau élevée par les marées, il faudroit que la nature favorisât l'entreprise par la disposition des lieux. *Fécand*, par exemple, et *Diepe* semblent offrir des situations avantageuses pour établir de pareils moulins qui pourroient être mus par le flux et par le reflux de la mer et où les travaux pour retenir la même quantité d'eau qu'à *Rochefort* coûteroient beaucoup moins à établir[1].

Du lundi 26e Aoust 1765.

L'Académie étant assemblée, M. Bernière, l'un des quatre contrôleurs des ponts et chaussées de France, a lu à la Compagnie un écrit intitulé[2] : « Mémoire sur l'art de courber au feu les glaces et le verre », et il a aussi présenté à la Compagnie un grand nombre de morceaux de verre et de glaces forts grands, auxquels il a donné des courbes très variées. La Compagnie, désirant que les idées de M. de Bernière et les découvertes qu'il a faites soient examinées à fond, a jugé à propos de nommer, pour lui en faire leur rapport, MM. *Chevotet*, *Soufflot*, *Rousset*, *Desmaisons* et *Le Roy*.

[(Note postérieure :) Les grands prix n'ont été jugez que le 14 décembre 1765.]

1. Macary avait présenté à l'Académie des sciences, en 1744 et 1745, deux machines à curer les ports. La communication qu'il a faite à l'Académie d'architecture n'a pas été soumise à l'Académie des sciences.

2. Bernières (N.) fut contrôleur des ponts et chaussées de 1753 à 1783. Il avait publié, en 1760, un *Abrégé des propriétés des miroirs concaves*, in-12.

Du lundi 2e Septembre 1765[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois de juillet 1765; la pluralité des voix a été pour accorder le prix au dessein cotté B, composé par le sieur Herbelot, élève de M. *Le Camus*. Le sujet du prix étoit le cénotaphe de Henry Quatre ou le tombeau vuide de ce prince, supposé environné d'une vaste enceinte, dans laquelle on placeroit les tombeaux des hommes célèbres qui ont illustré la France[2].

Les élèves qui ont concouru pour ce prix sont les sieurs Herbelot, Lemoine, Bonamy, Lussault, Huvé et Renard, qui sont au nombre de 6.

L'Académie a aussi lu le IVe chapitre du IVe livre de Vitruve, où il dit, parlant de la distribution du dedans des temples, qu'il faut donner aux colonnes qui sont entre les antes la même hauteur qu'à celles qui sont au devant; mais que la grosseur des premiers doit être diminuée et n'avoir que la neuvième partie de leur hauteur, si celles de devant ont la huitième partie de cette même hauteur[3]. Sur quoi l'Académie a fait cette observation que les colonnes engagées, paroissant à la vérité ordinairement plus grosses que celles qui sont isolées, et les colonnes qui sont entre les antes d'un temple étant plus près du fond que celles de devant, la règle que Vitruve prescrit paroît avoir quelque fondement; mais, cependant, la Compagnie ne pense pas qu'elle puisse être prise à la lettre et elle croit qu'en s'y conformant on risqueroit

1. Ont signé en septembre : Aubry, Boullée, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Franque, Leroy, N.-M. Potain, Rousset.

2. Cette idée d'honorer les grands hommes et de célébrer le passé de la France était dans l'air. Elle présage les tableaux d'histoire et les statues des personnages illustres commandés par le gouvernement royal à partir de 1775.

3. Vitruve distingue, suivant la grandeur des temples.

de faire les colonnes du second rang d'un péristyle d'un trop petit diamètre.

Du lundi 18e Novembre 1765[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après ses vacances, on a fait la lecture des lettres patentes contenant les règlemens et statuts de l'Académie pour s'y conformer dans le courant de l'année académique qui commence aujourd'huy.

Du lundi 25e Novembre 1765.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus*, secrétaire, lui a remis un paquet que M. le prince de Gallizein lui a envoyé le 20 de ce mois de la part de M. le général Besks, président de l'Académie des beaux arts de *Pétersbourg*[2], pour l'Académie royale d'architecture de Paris.

Le paquet ayant été ouvert en présence de MM. les architectes du Roy assemblés aujourd'huy, on y a trouvé une médaille d'argent représentant l'impératrice actuelle de toutes les Russies, et, au revers, un socle chargé d'un chapiteau de colonne pour représenter l'architecture, d'une palette et de pinceaux pour représenter la peinture et d'un buste accompagné d'une masse pour représenter la sculture. Cette médaille étoit accompagnée d'un petit jeton portant d'un côté le chiffre de l'impératrice ayant cette figure (C et II entrelacés) qui paroist signifier Catherine II, et de l'autre côté une simple légende.

On a trouvé dans le même paquet un exemplaire

1. Ont signé en novembre : Aubry, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Moreau, Perronet, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir aux Appendices ce qui concerne l'Académie de Saint-Pétersbourg. — Le prince Galitzin était ambassadeur en France depuis 1765; lié avec de nombreux savants, avec Voltaire.

imprimé ayant pour titre « Privilèges et règlemens de l'Académie impériale des beaux arts, peinture, sculpture et architecture établie à *Saint Pétersbourg*, avec le collège d'éducation qui en dépend. Nouvelle édition revue et corrigée à *Saint Pétersbourg*, 1765 ».

Enfin le tout étoit accompagné d'une lettre de M. de Soltikoff, secrétaire de ladite Académie, écrite à l'Académie d'architecture de *Paris* de la part de celle des beaux arts de *Saint Pétersbourg*, dont voici le contenu :

« Messieurs,

« L'Académie impériale des beaux arts, ayant célébré la cérémonie de son inauguration le 28 du mois de juin dernier, a l'honneur de vous envoyer un exemplaire des règlemens qui fixent sa constitution, ensemble la médaille et le jeton frappés à l'occasion de cet événement. La même Académie désirant d'entretenir avec vous, Messieurs, une correspondance d'estime réciproque, vous prie de lui accorder le retour de ses sentimens sincères. C'est par son ordre que j'ai l'honneur de vous adresser les différens objets cy joints, vous priant d'agréer les assurances particulières du respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* A. Soltikoff, secrétaire perpétuel. Le 5 septembre 1765, à *Saint Pétersbourg.* »

[(Note postérieure) : La réponse à cette lettre a été enregistrée dans la conférence du 16 février 1767].

On a commencé la lecture des « Privilèges et statuts de l'Académie des beaux arts de *Saint Pétersbourg* », et on la continuera dans la séance prochaine.

Du lundi 2e Décembre 1765[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé au jugement

1. Ont signé en décembre : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons,

des desseins qui ont concourru pour le prix d'émulation du mois d'aoust de la présente année 1765, et, le suffrage de l'Académie ayant été pris par le scrutin, le dessein marqué C, qui est du sieur Pierre Étienne Mestais, a eu la pluralité des voix pour ce prix, qui lui sera délivré dans l'assemblée suivante s'il se présente.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée à M. Métais, le 10 décembre 1765].

Ensuite, on a fait lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny à M. *Gabriel*, renvoyée à l'Académie par M. *Gabriel*, dont voici le contenu :

« En conséquence, Monsieur, du jugement de l'Académie sur les différents projets qui avoient été donnés pour la décoration de la place où est la statue équestre du feu Roy à *Montpellier*, M. l'archevesque de Narbonne s'est déterminé à charger M. *Franque*, qui a été un des commissaires examinateurs de différens projets, de faire un nouveau plan en profitant, suivant l'avis de l'Académie, de tout ce qu'il y avoit de mieux entendu dans ceux qui lui ont été présentés. Mais, MM. des États ayant décidé qu'aucun plan sur cet objet ne seroit exécuté s'il n'avoit l'approbation de l'Académie, vous aurez pour agréable de l'engager à la première séance d'examiner celui de M. *Franque* et de me faire passer son jugement.

« Je suis, Monsieur, etc. A Fontainebleau, le 25 novembre 1765[1]. »

En conséquence de cette lettre de M. le marquis de Marigny, l'Académie a nommé pour commissaires examinateurs des desseins de M. *Franque*, MM. *Chevotet, Le Carpentier*, *Perronet*, *Desmaisons*, *Moreau et Boullée*.

Le premier rapport sur le même sujet a été remis à M. *Chevotet*.

Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Perronet, Rousset, Soufflot, Camus (Marigny).

1. Voir ci-dessus, p. 205, et ci-après, p. 233-235.

Du mardi 10e Décembre 1765.

L'Académie étant assemblée, on a délivré au sr Mestais la médaille du prix d'émulation qui lui a été adjugée le 2 du présent mois.

Ensuite, le secrétaire a présenté à l'Académie, de la part de M. Peyre, un exemplaire des Œuvres d'architecture de cet architecte, qu'une indisposition empêche de le présenter lui même. Ce livre, qui a pour tiltre « *Œuvres d'architecture de Marie Joseph Peyre, architecte*[1], ancien pensionnaire du Roy à Rome, inspecteur des bâtimens de Sa Majesté », est dédié à M. le marquis de Marigny.

MM. *Chevotet*, *Le Carpentier*, *Perronet*, *Desmaisons*, *Moreau* et *Boullée*, qui avoient été nommés pour rendre compte des desseins de M. *Franque* pour la place du *Peyrou* à *Montpellier*, ont fait une lecture de leur rapport; mais M. *Gabriel*, ayant paru désirer avoir connoissance de ce rapport et n'ayant pu se trouver aujourd'huy à l'assemblée, on a jugé à propos de l'envoyer à M. *Gabriel* avant d'en ordonner l'enregistrement ou de l'approuver.

Du samedi 14e Décembre 1765.

L'Académie étant assemblée extraordinairement et M. le marquis de Marigny étant présent pour le jugement des desseins qui concourrent pour les grands prix et pour la distribution des médailles, les suffrages ont été pris par le scrutin.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué C, composé par le sr Jean François Heurtier, né à *Paris*, le 7 mars 1739, *rue des Prouvères*, *paroisse Saint Eustache*, a eu la plura-

1. Peyre (Marie-Joseph), frère aîné d'Antoine-François, architecte lui aussi, avait obtenu le grand prix en 1751 et séjourné à Rome de 1753 à 1757. Son recueil in-fol. contient surtout des projets dessinés en Italie.

lité des voix pour le premier prix qui lui a été délivré par M. le marquis de Marigny. Ce prix est une médaille d'or représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, l'*église de Sainte Geneviève*, avec cette inscription : PIETAS AUGUSTA et cette exergue : NOVI SANCTÆ GENOVEFÆ TEMPLI PRIMAM LAPIDEM POSUIT ANNO M DCC LXIV[1].

Dans le second scrutin, le dessein marqué D, composé par le sr Paul Antoine Bouchu, né à *Lion* le (*un blanc*) a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui lui a été délivré par M. le marquis de Marigny : ce 2e prix est une grande médaille d'argent.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué B, composé par le sr Pierre Adrien Paris, né à *Besançon*, le 25 octobre 1746, a eu la pluralité des voix pour le troisième prix qui lui a été délivré par M. le marquis de Marigny. Ce troisième prix est une médaille d'argent semblable à celle d'or donnée pour le premier prix.

Du lundi 23e Décembre 1765.

L'Académie étant assemblée, on a délibéré sur la question si le rapport des six commissaires nommés dans la conférence du 2 décembre dernier pour examiner les projets de M. *Franque* pour la *place du Peyrou à Montpellier* seroit enregistré, et la question ayant été longtems agitée à cause du dernier article du rapport qui présente un règlement à faire, il a été décidé à la pluralité des voix de onze contre quatre que le rapport seroit enregistré comme il est, sans que la Compagnie eût prétendu faire pour le présent un règlement sur ce dernier article[2].

1. Cf. *Catalogue des médailles*, p. 247, pour la première médaille; la seconde n'est pas déterminée.

2. On verra plus loin que l'Académie avait fort bien compris que la question était délicate. Les réserves qu'elle fit s'inspiraient d'un sentiment très louable. Quant au dernier article

Rapport des commissaires lu pour la première fois à l'Académie, le 10 décembre, et pour la deuxième fois aujourd'huy :

« Le vendredi 6 décembre 1765, Nous soussignez, commissaires nommés par l'Académie pour l'examen du projet fait par M. *Franque* d'une place proposée pour la ville de *Montpellier* au lieu dit la *place du Peyroux*, conformément à la lettre de M. le marquis de Marigny adressée à M. *Gabriel*, en date du 25 novembre dernier, enregistrée le 2 décembre, Nous sommes assemblés chez M. *Chevotet*, l'un de nous, et, après avoir lu ladite lettre et le rapport enregistré, le 6 mai dernier, sur les projets précédemment faits pour ladite place par des architectes de *Montpellier* et en avoir de nouveau examiné les desseins, nous avons donné une attention particulière à celui présenté par M. *Franque*, nous l'avons comparé avec les premiers et nous avons trouvé que M. *Franque* avoit profité des dispositions qu'on y peut approuver, ainsi que de plusieurs des observations contenues au rapport cy dessus mentionné.

« Il nous a cependant paru que M. *Franque* auroit dû masquer moins le fond de la place du côté de l'*aqueduc*, en se réduisant à ce qui est nécessaire pour la construction d'un réservoir pour les eaux et en se conformant d'avantage à l'observation contenue au même rapport, où il est dit que « la nature offre en cet endroit de tous côtés « des points de vue dont la privation ne seroit pas com- « pensée par le spectacle des productions de l'art les plus « riches et les mieux entendues ».

« Nous ne pouvons, au surplus, rien dire de précis sur la dépense nécessaire pour l'exécution de ce dernier projet, n'ayant point de connoissances plus particulières sur le prix des matériaux et la disposition du local que n'en

auquel il est fait allusion, je crois que l'Académie n'eut pas à le discuter, la solution intervenue ayant été conforme à ses scrupules.

ont eu les commissaires chargés par l'Académie de l'examen des premiers, mais nous pensons que la somme de deux cents mille livres, à laquelle il paroissoit alors que les États vouloient fixer cette dépense, ne peut suffire pour l'exécution d'aucun des projets précédemment adressés à la Compagnie, non plus que pour celui de M. *Franque*.

« Nous croyons devoir ajouter à notre rapport la réflexion suivante :

« Par la lettre cy dessus rapportée de M. le marquis de Marigny, il paroist que Mgr l'archevesque de Narbonne a chargé M. *Franque* de travailler à former un nouveau projet en s'aydant de ce qui pouvoit se trouver de mieux dans les premiers et des remarques qui ont été faites dans l'assemblée; mais notre façon de penser et celle que nous estimons que la Compagnie doit suivre dans ses décisions ne nous permettent pas de lui dissimuler le doute où nous sommes qu'un membre de l'Académie, qui de plus a été nommé l'un des commissaires pour l'examen des anciens projets, ait dû se charger d'en faire un nouveau. Nous pensons que ce procédé pourroit altérer la confiance que l'Académie s'est si dignement acquise par ses avis désintéressés de la part de ses membres sur les consultations de cette nature qui lui ont été faites, et nous croyons que la Compagnie doit mettre en délibération si un académicien, en semblables circonstances, pouvoit se charger d'un pareil projet. »

Le présent rapport, lu à l'Académie le 10 décembre 1765, est signé : *Chevotet*, *Le Carpentier*, *Perronet*, *Moreau*, *Desmaisons* et *Boullée*.

Le dernier article contenant quinze lignes, commençant par ces mots : « Par la lettre cy dessus rapportée », sera examiné et discuté dans la suite, et la Compagnie n'a pas jugé à propos de rien décider quant à présent sur ce qu'il contient.

1766.

Du lundi 13e Janvier 1766[1].

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves de l'Académie qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de novembre 1765 et, les suffrages ayant été pris par le scrutin, le dessein marqué M, composé par le sr Jean Louis Desprez, demeurant *rue Saint Thomas, porte Saint Michel*, né à *Angers*, élève de M. *Desmaisons*, a eu la pluralité des voix.

Le sujet du prix étoit la décoration intérieure de la galerie de l'hôtel d'un grand seigneur, contenant dans euvre 10 toises 4 pouces de longueur, 22 pieds de largeur et 23 pieds de hauteur sous clef.

[(Note postérieure :) La médaille lui a été délivrée le 27 janvier].

Ensuite, on a achevé la lecture des Privilèges et règlemens de l'Académie impériale des beaux arts, peinture, sculpture et architecture établie à *Saint Pétersbourg*[2], avec le collège d'éducation qui en dépend; et l'on a chargé le secrétaire d'écrire une lettre de remercîment à l'Académie impériale au sujet de la médaille, du jetton qu'elle a envoyé avec un exemplaire de ses Privilèges et règlemens.

M. *Contant* a fait voir à la Compagnie les plan et coupe de l'*église de l'abbaye de Saint Amand*[3], sur lesquels l'Académie s'est entretenue.

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir aux Appendices.

3. C'est *Saint-Amand-les-Eaux*, dont l'abbaye était célèbre.

Du lundi 20e Janvier 1766.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a lu le modèle de la lettre de remerciement qu'elle a ordonné d'écrire à l'Académie impériale des beaux arts de *Saint Pétersbourg*, et ayant approuvé ce model, elle a décidé que la lettre seroit envoyée à cette Société.

[(Note postérieure :) Cette lettre de remerciement est enregistrée dans la conférence du 16 février 1767.]

Ensuite, la Compagnie est convenue qu'on fera faire à l'*église des Pères de l'Oratoire, près le Louvre*[1], un service pour le repos de l'âme de Monseigneur le Dauphin, et que l'on fera imprimer des billets d'invitation pour ce service, lesquels seront envoyés à tous les académiciens.

Du lundi 27e Janvier 1766.

L'Académie étant assemblée, on a délivré au sr Desprez la médaille qui lui a été adjugée dans l'assemblée du 13 janvier de cette année pour le prix d'émulation du mois de novembre 1765.

M. *Potain* désirant publier un traité d'architecture contenant les proportions des cinq ordres d'architecture et leur application aux édifices, et ayant demandé l'aveu de l'Académie pour le faire imprimer[2], MM. *Soufflot, Le Car-*

Il n'en reste plus que la façade et la tour, construites au XVIIe siècle dans le style flamand-espagnol. L'abbaye fut supprimée pendant la Révolution et les bâtiments détruits en grande partie.

1. Louis, Dauphin de France, seul fils de Louis XV, né en 1729, était mort le 22 décembre 1765. Il avait épousé en 1745 Marie-Thérèse d'Espagne; en 1747, Marie-Josèphe de Saxe, qui lui avait donné trois fils (Louis XVI, Louis XVIII, Charles X) et une fille, Clotilde-Élisabeth, mariée au roi de Sardaigne. L'Académie célébrait à l'*église de l'Oratoire* les services funéraires pour les personnages royaux. Cf. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 17, 169, 184.

2. Cf. ci-dessus, p. 109-112. Le *Traité des ordres* parut en 1767. En tête figure le rapport de l'Académie.

pentier, *Le Roy* et *Boullée* ont été chargés de l'examiner et d'en faire leur rapport à l'assemblée le premier lundi du carême prochain.

L'Académie, ayant entendu la lecture de la lettre de remercîment à l'Académie impériale des beaux arts de *Saint Pétersbourg*, a ordonné qu'elle seroit enregistrée dans la conférence prochaine.

Du lundi 3e Février 1766[1].

L'Académie étant assemblée, on a commencé la lecture du *Traité d'architecture* de M. *Potain*, qu'il a soumis à l'examen de l'Académie et pour lequel elle a nommé des commissaires dans son assemblée du 27 janvier dernier.

Du lundi 17e Février 1766.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de décembre 1765, lesquels sont exposés dans la salle de l'Académie depuis 15 jours; et les suffrages ayant été pris par le scrutin, le dessein marqué A, composé par le sr Jacques Jacob Guerne, élève de M. *Moreau*, a eu la pluralité des voix pour le prix.

Le sujet du prix étoit la décoration d'une salle de balle de 36 pieds de largeur sur 24 toises de longueur et d'une hauteur proportionnée à ces deux dimensions.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée à M. Guerne, le mardi 21 février 1766].

Ensuite, on a fait lecture d'une lettre écrite par M. de

1. Ont signé en février : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

Sartine[1] à l'Académie et adressée au secrétaire, dont voici le contenu :

Lettre de M. de Sartine.

« Le 15 février 1766.

« Il s'est présenté, Monsieur, ces jours derniers, à mon audience, une contestation relative à un bâtiment élevé dans le *fauxbourg Saint Marceau*, qui doit servir de casernes à l'une des compagnies des gardes françoises, et dont la construction a été critiquée par les jurés charpentiers qui ont été en faire la visite. La destination de ce bâtiment et l'intérest de la Société en général m'ont paru dans cette affaire mériter l'attention la plus sérieuse, et je n'ai pas cru devoir précipiter mon jugement autant que les parties sembloient le désirer ; après les avoir entendues et fait en particulier mes réflexions sur les raisons qui m'ont été proposées de part et d'autre, j'ai pensé ne pouvoir rien faire de mieux que de m'en rapporter aux conseils de l'Académie, et je les lui demande en ce moment avec d'autant plus de plaisir qu'elle ne sçauroit être trop persuadée de tout le cas que j'en fais.

« J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* De Sartine. »

L'Académie a nommé commissaires, pour examiner le bâtiment dont il est question, MM. *Camus* et *Desmaisons*, qui en rendront compte à la Compagnie.

1. Gabriel de Sartine (1729-1801) fut lieutenant général de police de 1759 à 1774, ministre de la Marine de 1774 à 1780. Il intervenait probablement comme ayant dans ses attributions les services de la voirie. La construction des casernes pour les mousquetaires du Roi, les gardes-françaises, avait toujours été une préoccupation du gouvernement royal et de la municipalité parisienne. Il en est question à propos de l'établissement de la place Vendôme. Avant 1766, il y avait à Paris deux casernes de mousquetaires : Mousquetaires gris, rue du Bac, au coin de la rue de Verneuil, Mousquetaires noirs, au *faubourg Saint-Antoine*.

Du mardi 25e Février 1766.

L'Académie étant assemblée, la médaille du prix d'émulation du mois de décembre 1865 a été délivrée à M. Jacques Jacob Guerne, demeurant *à Paris, au fauxbourg Saint Martin.*

On a fait lecture d'un projet de rapport sur les glaces courbées de M. de Bernières, et l'Académie ayant fait quelques réflexions sur cet objet, le rapport sera rapporté lundi prochain et inscrit sur le registre.

Du lundi 3e Mars 1766[1].

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommés pour examiner l'art de courber les glaces, proposé par M. de Bernières, ont fait le rapport suivant :

« Nous soussignés, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture pour examiner un mémoire sur l'art de courber au feu les glaces et les verres, par M. de Bernières, nous sommes réunis dans la salle de nos assemblées, au *Louvre*, ce jourd'huy 25 février 1766, et, après avoir délibéré sur les objets contenus dans ledit mémoire dont nous avions fait l'examen dans les attelier et magasin où il travaille au Louvre, et après avoir résumé nos avis, nous avons pensé unanimement que les opérations dont il s'occupe peuvent, dans beaucoup de circonstances, procurer l'utile et agréable, et qu'on doit lui sçavoir gré d'avoir monté une manufacture dans laquelle il peut courber, suivant les différentes formes requises, des glaces d'un grand volume avec le même avantage dont nous croyons que l'on jouissoit en *Angleterre* dès le milieu du siècle dernier : c'est à dire sans altérer le

1. Ont signé en mars : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

poli. Ce que nous avons trouvé sur cet objet dans les *Voyages de Monconys*, et dont il eut connoissance à *Londres* en 1663[1], ne nous apprend pas de quel volume pouvoient être les glaces que l'on y courboit alors, mais il paroist que cela se faisoit sans nuire au poli.

« On sçait que depuis ce temps M. de Buffond[2] est parvenu à en courber de près de 50 pouces de diamètre pour former des miroirs sphériques. Mais il n'a opéré que sur des glaces brutes, qu'il falloit ensuite travailler pour leur donner le poli, au lieu que M. de Bernières les courbe sans le leur ôter. Il évite par cet avantage un travail coûteux et difficile et peut en conséquence, selon qu'il nous a dit, les donner à des prix qui engagent à en faire usage. »

Le présent rapport, signé par MM. *Chevotet*, *Soufflot*, *Le Roy*, *Rousset* et *Desmaisons*, a été approuvé par la Compagnie.

On a fait lecture de l'avis des commissaires nommés pour examiner l'ouvrage de M. *Potain*, et l'Académie est convenue qu'il lui seroit communiqué.

Du lundi 10e Mars 1766.

L'Académie étant assemblée, MM. *Soufflot*, *Le Carpentier*, *Le Roy* et *Boullée*, chargés d'examiner l'ouvrage de

1. Monconys (Balthazar de), né en 1611, mort en 1665, avait voyagé en Europe, en Afrique, en Asie. Il publia, ou l'on publia après lui le récit fort curieux de ses voyages. La mention à laquelle l'Académie fait allusion se trouve, — très brève d'ailleurs, — à la p. 152 du t. II de l'édition de 1695, 5 vol. in-12.

2. Voir les deux mémoires de Buffon, publiés dans les *Mémoires* de l'Académie royale des sciences en 1747 et 1748, sous le titre de *Miroirs ardents pour brûler à distance*. Le mémoire de 1748 est le plus important pour le procédé de fabrication de ces miroirs.

M. *Potain* sur l'architecture et d'en rendre compte à l'assemblée, ont fait le rapport suivant[1] :

Nous, soussignés, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture pour lui rendre compte d'un manuscrit, qui n'est que la 1re partie d'un ouvrage que M. *Potain*, l'un de nos confrères, se propose de publier, et dans laquelle il est question principalement des ordres d'architecture qui ont été gravés et mis au jour par différens auteurs, et de ceux que M. *Potain* propose, avons examiné ledit ouvrage, chacun en particulier, et nous sommes ensuite assemblés au *Louvre*, le lundi 3 mars 1766.

Nous nous y sommes fait part de nos réflexions et, après avoir discuté nos sentiments particuliers, nous avons unanimement pensé que les proportions proposées par M. *Potain* pour les différens ordres dont il traite sont convenables aux caractères de chacun de ces ordres, et que les divisions et subdivisions des parties qui les composent sont combinées de manière à en faciliter l'intelligence et à être aisément retenues. Mais nous ne croyons pas que ses principes soient plus invariables que ceux de plusieurs auteurs dont les livres sont estimés du public. Par cette raison, nous désirerions qu'il en parlât avec plus de ménagement et que, sans les juger, il exposât simplement leur sistème et le sien[2]. Nous sommes même persuadés que M. *Potain* se guideroit quelquefois, comme eux, par les circonstances plus que ses propres règles, parce que souvent ce qui réussit dans un endroit ne réussiroit pas dans un autre.

Nous pensons de plus que les règles à l'égard des ordres d'architecture sont pour la plus grande partie les enfans du goût qui les a précédés, la suite des affections que la

1. Il a été question déjà de cet ouvrage et d'un autre ouvrage de Potain, qui resta à l'état de projet ou fut transformé de façon à devenir le *Traité des ordres*. Ci-dessus, p. 110-112.

2. Je ne vois pas que Potain prête à l'observation critique des rapporteurs. Tout au plus déclare-t-il mal établies les proportions des ordres, partie I, chap. II, art. 1, p. 18-25.

vue des premiers édifices où on les employoit a excité, et enfin le résultat des tentatives et des réflexions que différens hommes de génie ont faites, suivant les positions dans lesquelles ils avoient à opérer et le plus ou le moins de réussite que leurs ouvrages avoient eu.

L'approbation accordée par des hommes éclairés à des choses faites suivant ces règles naissantes ayant déterminé peu à peu le sentiment général, elle a donné à ces règles une consistance telle qu'elles ont ensuite servi elles mêmes à former le goût dont elles étoient émanées[1]. Mais ce goût n'a pas perdu ses droits et, lorsqu'il est fortifié par des études profondes et par un raisonnement solide, il apprend encore à n'user des règles que relativement aux circonstances dans lesquelles on se trouve, et à s'élever même au dessus, comme plusieurs grands hommes l'ont fait avec succès.

On ne doit donc regarder les traités sur les proportions des ordres d'architecture que comme des ouvrages élémentaires propres à fixer les idées de ceux qui veulent prendre connoissance de ces ordres. Ils peuvent aussi faciliter les moyens de les exécuter à ceux qui ne sont point à portée d'étudier sur des édifices de divers genres qui en ont été décorés, et de connoître par leurs études les différens partis que les architectes ont pris en construisant, et les raisons qu'ils ont eues de les prendre.

Ainsi, plus ces traités seront simples, clairs et intelligibles, plus ils pourront être utiles. C'est un grand mérite dans les ouvrages de ce genre, et nous déclarons avec plaisir à la Compagnie que nous le trouvons dans celui de M. *Potain*.

Ce rapport a été unanimement approuvé par l'Académie, qui en a ordonné l'enregistrement.

1. Cf., à ce sujet, les observations de l'Académie, *Procès-verbaux*, t. I, p. 118, 119. Elle a accepté plus d'une fois cette doctrine très libérale. C'est la thèse de Claude Perrault.

Du lundi 17e Mars 1766.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les dessins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de janvier de la présente année 1766, et, les suffrages ayant été pris par le scrutin, le dessein marqué C, qui est du sr François Charles Étienne Herbelot, élève de M. *Camus*, a eu la pluralité des voix pour remporter le prix.

Le sujet de ce prix étoit une chaire à prêcher pour une église paroissiale, placée au milieu d'une arcade.

Ensuite, on s'est entretenu sur les différentes manières de disposer les maisons selon les différentes qualités des régions et des différens aspects du ciel, et l'on a fait lecture à ce sujet du premier chapitre du livre sizième de Vitruve[1].

Du mardi 8e Avril 1766[2].

L'Académie étant assemblée, on a délivré à M. Herbelot la médaille du prix d'émulation qui lui a été adjugée dans l'assemblée du 17 mars dernier.

Ensuite, M. *Perronet* a remis, de la part de M. Trudaine, à l'Académie, une table de cuivre rouge laminé, qu'il a fait venir de *Londres*[3], où ces tables sont en usage, pour doubler les navires destinés à voyager aux *Indes orientales*, et principalement ceux qui vont aux embouchures du *Gange*, et où on les préfère à l'usage du plomb

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 118. Cf. t. III, p. 285, 286.

2. Ont signé en avril : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moranzel, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

3. Voir ci-dessus, p. 45, 194. Cf. *Dictionnaire des sciences* au mot *cuivre*.

Il peut être question ou de Trudaine le père (1703-1769), qui fut directeur des ponts et chaussées, ou de son fils Trudaine de Montigny (1733-1777), intendant des finances en survivance de son père.

pour couvrir les maisons, parce qu'on les croit moins sujettes à être roulées et dérangées par les grands vents. Suivant une lettre de M. Holker, inspecteur général des manufactures de France, qui a procuré cette planche laminée à M. Trudaine, ces planches se laminent comme le plomb, entre deux cylindres, avec cette différence qu'on les fait chaufer avant de les présenter au laminoir. La planche que M. *Perronet* a remise a 3 pieds 9 pouces de long sur 2 pieds 2 pouces de large, et pèse 11 livres 13 onces.

M. *Blondel* ayant présenté à l'Académie les dissertations composées par six élèves de l'Académie sur ce sujet : « En quoi consiste la prééminence de l'architecture sur les autres arts libéraux[1] », et ayant souhaité que l'Académie nommât des commissaires pour examiner ces dissertations qui concourent pour le prix d'émulation du mois de février, elle a nommé MM. *Blondel*, *Le Roy* et *Boullée*.

Du lundi 14e Avril 1766.

L'Académie étant assemblée, MM. *Desmaisons* et *Camus* ont fait à la Compagnie le rapport de la visite qu'ils ont faite d'une maison sise au *fauxbourg Saint Marceau*, appartenant à M. de Varenne, laquelle sert de caserne à une compagnie des gardes françoises, ladite visite ayant été ordonnée par l'Académie le 17 février dernier, à la réquisition de M. de Sartine[2]. La lecture du rapport ayant pris beaucoup de tems, il n'a pas été possible d'arrester et fixer l'avis de l'Académie dans la séance d'aujourd'huy.

1. C'est peut-être la dernière fois qu'un pareil sujet est donné. Il serait fort curieux de savoir ce que les élèves en avaient pu tirer. Mais le rapport des commissaires n'a pas été inséré. Nous constatons seulement qu'ils ne jugèrent pas qu'il y eut lieu de décerner un prix (ci-après, p. 247 et 248). Cf. ci-dessus, p. 151. — Pourquoi Leroy retira-t-il une lettre écrite par lui à ce sujet?

2. Voir ci-après, p. 250-255.

M. *Camus* a été chargé par la Compagnie de s'informer tous les jours de la santé de M. le marquis de Marigny pour en instruire l'Académie.

Du lundi 21e Avril 1766.

L'Académie étant assemblée, MM. *Desmaisons* et *Camus*, que la Compagnie, dans son assemblée du 17 février 1766, avoit nommés commissaires pour examiner les planchers d'une maison sise rue *Moufetart*, appartenant au sr de Varennes, et avoit chargés de lui en rendre compte, ont fait aujourdhuy leur rapport. Et comme plusieurs académiciens ont désiré que l'on y fît quelques changemens et ayant même proposé de faire quelques réflexions sur ce qu'il contient, l'on est convenu que l'enregistrement en seroit différé.

Le sr Henry Brunel, maître menuisier, a présenté à la Compagnie plusieurs modèles et épures d'arrière voussures et d'escaliers de menuiserie, dans lesquels il a détaillé tous les assemblages qui entrent dans ces sortes d'ouvrages; l'Académie a vu avec plaisir les différens modèles du sr Brunel et a trouvé ses épures très bien entendues.

Du lundi 28e Avril 1766.

L'Académie étant assemblée, MM. *Le Carpentier* et *Rousset*, qui avoient été chargés d'examiner l'ouvrage de M. Brunel, maître menuisier, ont fait le rapport suivant :

Nous, architectes du Roy, commissaires nommés par l'Académie, avons examiné le travail du sr Henri Brunel concernant l'art de la menuiserie, travail qui a pour objet des plans, profils relatifs aux bâtimens, avec les moyens d'exécuter en grand les revêtemens des voûtes et particulièrement celles nommées arrière voussure Saint Antoine, de Marseille et autres, ainsi que divers plans d'escaliers,

avec les traits ou développemens tant des courbes de leur rampe que des paneaux de leur plafond : le tout représenté sur quatre planches gravées par l'auteur. Cet ouvrage nous ayant paru bon et utile à l'art de la menuiserie[1], nous croyons que le sr Henri Brunel peut le publier et que la Compagnie peut lui permettre de mettre au bas qu'il a été présenté à l'Académie où il a été vu; ce rapport, signé par MM. *Le Carpentier* et *Rousset*, a été approuvé par l'Académie.

Ensuite la Compagnie, après délibéré sur la manière de proposer aux élèves le sujet du prix d'émulation de chaque mois, a arresté que le programme sera proposé à l'Académie par le professeur seulement et qu'il ne sera proposé aux élèves qu'après avoir été approuvé par l'Académie.

L'Académie, après avoir examiné les desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de février dernier, dont le sujet étoit la décoration d'une fontaine jaillissante pour une place publique à *Paris*, a donné son avis par le scrutin, et la grande pluralité des voix a été pour le dessein marqué C, composé par le sr Jean Philippe Lemoine, né à *Paris*, élève de M. *Mansart*; la médaille sera délivrée dans l'assemblée suivante audit sr Jean Philippe Le Moine, auquel elle a été adjugée aujourdhuy.

Les commissaires nommés par l'Académie dans son assemblée du 8 avril pour examiner les dissertations composées par les élèves pour le prix d'émulation du mois de février ayant fait leur rapport verbalement, la Compagnie a déclaré que ce prix n'aura pas lieu et que la médaille qui y étoit destinée sera conservée pour donner deux prix, lorsqu'elle le jugera à propos, et que la commission des commissaires sera comme non avenue.

1. Je n'ai pas trouvé cet ouvrage; il est très possible qu'il n'ait pas été publié. Sur la voussure Saint-Antoine, voir le lexique des termes techniques.

Du lundi 5e Mai 1766[1].

L'Académie royale d'architecture étant assemblée, la médaille pour le prix d'émulation du mois de février dernier, jugé dans l'assemblée précédente, a été délivrée aujourdhuy au sr Jean Philippe Lemoine, né à *Paris*, sur la *paroisse Saint Paul*, le 5 avril 1744.

En conséquence de la délibération de l'Académie dans l'assemblée dernière au sujet des sujets des prix d'émulation, M. *Blondel* a proposé à l'assemblée un programme contenant plusieurs sujets, et l'assemblée en a approuvé dix, qu'elle a jugé convenables pour être proposés aux élèves, au choix de M. *Blondel*.

M. *Le Roy* a retiré une lettre qu'il avoit écrite au secrétaire au sujet du dernier prix d'émulation qui n'a point eu lieu.

M. *Blondel* a commencé la lecture d'un ouvrage qui a pour titre « Essay sur le caractère qui convient à chaque genre d'édifice[2] ».

L'Académie s'assemblera lundi prochain 12 mai, à 8 heures du matin, pour proposer à ses élèves le sujet des grands prix de cette année et leur faire composer sur le champ leurs esquisses.

Du lundi 12 Mai 1766.

L'Académie étant assemblée extraordinairement, à huit heures du matin, pour proposer à ses élèves le sujet des grands prix de cette année, l'on est convenu unanimement de leur donner à faire un portail de cathédrale sur

1. Ont signé en mai : Aubry, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Cet ouvrage ne paraît pas avoir été publié; je ne le vois pas signalé dans la liste des œuvres de Blondel.

30 toises de face hors œuvre, avec un porche et des tours sans flèches, et sans aucune apparence de Rome[1], avec les arrachemens intérieurs de la nef, des bas côtés et des chapelles.

Les élèves feront les esquisses du plan, de l'élévation et de la coupe, sur une échelle de 4 lignes pour toise, et les trois desseins au net sur une échelle de 1 pouce pour toise.

Les élèves exposeront dans la salle de l'Académie leurs desseins, le samedi 16 aoust, pour être jugés le mardi 26 aoust.

Du lundi 26e Mai 1766.

L'Académie étant assemblée, l'on a procédé par le scrutin au jugement des esquisses des élèves qui ont concouru pour les grands prix, et de 33 esquisses 12 ont été choisies pour le concours, savoir celles de MM. Paris, Lussault, Desprez, Guerne, Herbelot, Lemoine, Raymond, Daubanton, Thibault, d'Orléans, Panseron, Le Prince. Ces esquisses seront mises au net dans les loges et les desseins seront exposés dans la salle de l'Académie le lundi 16 aoust, pour être jugés le mardi 26 du même mois.

Du lundi 2e Juin 1766[2].

L'Académie étant assemblée, MM. *Desmaisons* et *Camus*, qui avoient été chargés par la Compagnie d'examiner les planchers d'une maison sise rue *Mouffetart*, à *Paris*, appartenant au sr de Varennes, destinée à servir

1. Il faut noter la mention d'un porche, très rare dans l'architecture religieuse classique, et les mots « sans apparence de Rome ».

2. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Perronet, Rousset, Soufflot.

de caserne à une compagnie des gardes françoises, ont rendu compte aujourd'hui de leur commission par le rapport suivant :

Nous, commissaires soussignés, de l'Académie roiale d'architecture, nommés par ladite Académie, suivant la délibération en date du 17 février 1766, sur une lettre adressée par M. de Sartine, lieutenant général de police, par laquelle ce magistrat demande ses avis sur une contestation qui s'est élevée à l'occasion de la charpente des planchers d'une maison sise à *Paris*, rue *Mouffetart*, entre la communauté des maîtres charpentiers de Paris[1] et le nommé Pelagot, maître charpentier de la même communauté, et aussy le s[r] de Varenne, propriétaire de ladite maison, prenant le fait et cause du maître charpentier qui a travaillé pour luy;

Nous nous sommes transportés, le 14 mars 1766, à neuf [heures] du matin, avec MM. de Parcieux et *Peronet*, commissaires nommés par l'Académie royale des sçiences, consultée sur le même sujet, pour examiner ensemble la charpente des planchers construits par ledit Pelagot pour le s[r] de Varenne en une maison sise à *Paris*, rue *Moufetart, faubourg Saint Marcel*, laquelle appartient audit s[r] de Varenne et est occupée par une compagnie de gardes françoises, où, étant en présence du s[r] de Varenne, propriétaire de ladite maison, et du s[r] Le Camus de Mézière, son architecte[2], et aussy en présence du s[r] de Launay, M(aître) charpentier, juré en charge de sa communauté, avons visité la charpente des planchers faisant l'objet de la

1. La communauté des maîtres charpentiers de Paris, qui datait du moyen âge, avait été pourvue de nouveaux statuts en 1649. Elle avait le droit et le devoir de visitation des travaux de ses membres. — Voir ci-dessus, p. 239, pour la construction de la caserne.

2. Le Camus de Mézières (1721-1789) portait en 1769 le titre d'architecte du Roi et de l'Université. Il construisit, de 1763 à 1767, la *nouvelle Halle au blé*. C'est à cette occasion que Bachaumont fit conserver la tour de l'ancien *hôtel de Soissons*.

contestation; étant entrés dans un corps de bâtiment fait à neuf, entre deux cours, destiné à servir de cazerne à une compagnie de gardes françoises, lequel contient 48 pieds de long dans œuvre sur 21 pieds de large aussy dans œuvre, et est distribué au rez de chaussée en un réfectoire précédé d'un vestibule, au fond duquel est l'escalier, ledit corps de bâtiment élevé de trois étages quarrés destinés à des dortoirs, avec un étage lambrissé dans le comble.

Nous avons examiné la charpente des planchers dudit corps de bâtiment et avons trouvé lesdits planchers composés de cinq travées, à la réserve de celuy haut du rez de chaussée qui n'en a que quatre, le cinquième fermant le vestibule de l'entrée de l'escalier; ledit premier plancher composé de trois poutres, dont celle du milieu a un nœud vicieux avec un éclat qui provient du vice de ce nœud, et les autres planchers au dessus composés de quatre poutres, chacune de 21 pieds de long dans œuvre, de 6 pouces d'épaisseur, de 12 à 13 pouces de hauteur, de de bois de chêne scié en deux. De chaque côté desdites poutres est une lambourde de pareille longueur et de 4 et 6 de gros, à l'une desquelles lambourdes, dans le plancher haut du rez de chaussée, il y a un éclat de 2 pieds 1/2 de long sur 2 pouces 6 lignes d'épaisseur, lesdites poutres fléchissent en contre bas dans leur milieu de 15, 16, et 18 lignes; et il y en a deux, sçavoir : une au deuxième étage qui fléchit de 3 pouces et une au troisième étage qui fléchit de 3 pouces 9 lignes, quoiqu'elles n'ayent point encore été chargées et qu'elles ayent été posées, au dire du maître charpentier qui les a mises en place, de 1 pouce 1/2 et de 2 pouces à contrefort ou contre bouge : ce qui prouve qu'elles ont desjà considérablement baissé. Lesdites poutres et lambourds sont liées ensemble par trois espèces d'étriers ou plutôt par trois bandes de fer qui les embrassent par le dessus et les côtés, dont les branches droites, sans talon ni crochet, descendent et passent au

travers de ces lambourdes et n'y sont attachées que par de simples chevilles de fer.

Nous avons ensuite examiné les solives composant lesdits planchers, dont chaque travée contient trente trois solives de planches de bois de chêne refendues, les solives d'une des travées seulement du plancher haut du rez de chaussée contiennent 11 pieds de long et ont 2 pouces ou 2 pouces 6 lignes d'épaisseur sur 6 pouces de hauteur. Toutes les autres travées sont garnies de pareil nombre de solives de 9 pieds de long, de 1 pouce 1/2 ou 1 pouce 9 lignes et 2 pouces d'épaisseur, sur 6 pouces de hauteur, espacées de 6 pouces d'entrevoux ou 8 pouces de point milieu en point milieu, et sont posées de champ; toutes lesdites solives sont de bois de sciage sur trois faces, parmi lesquelles il y a quelques dosses assemblées à peaumes dans les lambourdes, entaillées de 2 pouces de largeur et 2 pouces de profondeur sur toute l'épaisseur des lambourdes; en sorte qu'il ne reste aux lambourdes, les entailles déduites, que 4 pouces en quarré de bois franc pour porter lesdits planchers, chargés en outre de 6 pouces de hauteur par le lattis, l'aire de plâtre et le carreau, et par dessous d'un plafond fait sur un lattis à claire voie et lié avec des augets dans les entrevoux; nous avons remarqué que tous lesdits planchers fléchissent, dans le milieu de leur superficie, de 18 lignes.

Après avoir examiné les planchers du bâtiment construit entre les deux cours, nous sommes entrés dans celuy qui est au fond de la deuxième cour, qui a deux ailes et qui est élevé de deux étages au dessus du rez de chaussée; et comme tous les bois des planchers de ce bâtiment et de ses ailes sont encore à découvert des deux côtés, nous avons reconnu que leurs solives sont assemblées dans des linçoirs, chevêtres et solives boiteuses, que leur assemblage est fait d'un côté à paume de 1 pouce 1/2 de portée dans des entailles qui descendent avec un chanfrin par dessous, et que, de l'autre côté, il est fait à un tenon de 1 pouce de longueur sur 15 à 18 lignes d'épaisseur, dans

des mortaises de même grandeur; que toutes ces solives sont de bois de sciage de trois côtés, qu'elles ont environ 6 pouces de hauteur, sur une longueur de 1 pouce 1/2 ou 1 pouce 9 lignes et 2 pouces d'épaisseur. Nous avons trouvé dans ces planchers une poutre de 6 pouces d'épaisseur sur 12 pouces de hauteur et vu des lambourdes de 4 et 5 de gros, entaillées, comme celles du bâtiment entre les deux cours, pour recevoir les paumes des solives, et liées à la poutre par deux espèces d'étriers de fer, comme il a été ci devant expliqué.

Suivant l'examen par nous fait de cette nouvelle façon de construire des planchers, et dont nous venons de rendre compte, nous croyons que l'idée d'alléger la charpente et l'esprit d'économie y ont présidés; si l'on a poussé l'excès de la diminution des bois dans les nouveaux planchers, en les construisant d'une manière opposée aux usages ordinaires, on ne doit pas pour cela condamner l'intention de l'architecte qui en a donné le dessein, car si, par de nouvelles tentatives faites avec plus de précautions, on pouvoit empêcher l'abus trop fréquent d'employer aux planchers des bois trop forts, il en résulteroit un très grand bien. On sçait combien les bois deviennent rares en France, et surtout ceux de bonne qualité; on sçait que leur trop de grosseur occasionne non seulement une dépense inutile et quelquefois considérable, mais encore qu'il en résulte un fardeau sur les murs, qui souvent contribue à leur ruine. Mais, s'il y a abus de la part des charpentiers dans l'employ des bois, il y en auroit un beaucoup plus dangereux pour la sûreté de l'habitation des cytoiens, de tomber dans l'extrêmité opposée, puisque, comme nous le rapportons, les planchers dont il est question fléchissent déjà, quoique la maison n'ait point encore été habitée, et que toutes les poutres baissent dans leur milieu plus ou moins de 15, 16 et 18 lignes, et qu'il y en a deux entre autres dont l'une baisse de 3 pouces et l'autre de 3 pouces 9 lignes.

Quant aux solives, il ne seroit pas à propos que l'usage

s'introduisît d'en employer d'aussy foibles, n'étant proprement que des planches réduites à 2 pouces 1/2, 2 pouces, 1 pouce 9 lignes et 1 pouce 1/2 d'épaisseur, sur 6 pouces de hauteur; on présume et même on voit que ces solives ont été prises dans du bois de 12 pouces d'équarissage qu'on a premièrement refendu en deux par un trait de scie, et que chaque moitié a été refendue en six pour faire de la totalité 12 planches, faisant 12 solives, dont partie des fils ligneux ont été coupées sur trois sens, en sorte qu'on ne peut compter sur leur solidité et qu'il y auroit du danger à faire sur les planchers qui en sont composés les différentes distributions que des locataires pourroient demander. Nous pensons donc que ces solives de plancher, qui par le sciage sont déjà inférieures à celles de bois de brin, ne doivent point être autorisées quand elles sont trop minces; nous condamnons les bois de sciage, et si nous avons fait voir leurs défauts, c'est principalement quand ils sont réduits, comme dans la maison du s[r] de Varenne, à trop peu d'épaisseur; ils ont été employés quelquefois avec succès, le sciage donne le moyen de connoître l'intérieur du bois et fait découvrir des vices cachés qui en accélèrent le dépérissement. Les étriers de fer qui doivent soutenir les lambourdes ne peuvent être réputés les soutenir de la façon dont ils sont construits, car nous croyons que des étriers ne peuvent donner de sûreté qu'autant qu'ils prennent les lambourdes par dessous, et pour cela il faut qu'ils aient des talons et crochets aux extrémités de leur branches; ceux qui sont en place n'ont ni talon ni crochets.

Nous ne pouvons aussy approuver les mortaises faites dans les lambourdes pour passer les branches des étriers, ny les chevilles de fer qui passent à travers lesdites branches. A l'égard des planchers des bâtimens de derrière et en aile, nous ne pouvons les approuver, leur construction n'étant ni solide ny conforme aux règles de l'art les mieux établies par les expériences.

D'après ce que nous venons de rapporter, nous concluons que nous ne pouvons approuver la construction des planchers de la maison du sr de Varenne, construction trop légère et trop peu solide; on ne peut pas assez compter sur des poutres dont les longueurs, les épaisseurs et les hauteurs ne sont point conformes aux règles établies par l'expérience, ny aux principes de la méchanique, et qui ont déjà fléchi, et dont une à un nœud vicieux, ny sur des lambourdes coupées et entaillées de 6 pouces en 6 pouces, qui ne sont point liées aux poutres avec assez de solidité, ny compter sur des solives qui ne sont que des planches.

L'Académie ayant entendu la lecture du rapport ci dessus, l'a approuvé.

Du lundi 9e Juin 1766.

L'Académie, étant assemblée, on s'est entretenu sur le parti qu'on doit prendre quand on veut faire passer un architrave sur une colonne et sur un pilastre, et on lut aussi ce qui étoit contenu dans les premières séances de 1672 sur cette matière[1]. La question réduite à ces trois cas : si l'architrave doit être à plomb de la face du pilastre et en surplomb sur le haut du fût de la colonne? Si cet architrave doit être à plomb du haut du fût de la colonne et en retraite sur la face du pilastre? Et enfin si la face de l'architrave doit être moitié en retraite sur la face du pilastre et moitié en surplomb sur le haut du fût de la colonne? La Compagnie a pensé que ce dernier parti qu'on a suivi au *péristyle du Louvre* étoit préférable aux deux autres.

1. La Compagnie ne consacra pas moins de neuf séances à l'examen de cette question (11 août 1672 au 23 janvier 1673) et ce fut pour ne pas parvenir à la résoudre. Elle la reprit d'ailleurs plus d'une fois, *Procès-verbaux*, t. V, p. 227-228.

Du lundi 16e Juin 1766.

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a fait voir à la Compagnie des desseins fort exacts du *pont du Saint Esprit et du pont du Gard*[1]; ensuite, on a fait lecture d'une lettre adressée par M. Barbuti Desgodets à l'Académie, dans laquelle il demande à la Compagnie la permission de lire dans une de ses assemblées un « Mémoire sur la solidité œconomique dans la refente méplatte des bois de construction », ce qu'elle lui a accordé[2].

La Compagnie a aussi entendu avec plaisir un écrit de M. *Blondel*, qui fait partie de son cours et qui a pour objet de rechercher quels sont les choses essentielles à la distribution et à la décoration des châteaux et des maisons de plaisance, et ce qui sert à les caractériser. Entre les différens édifices dont on a parlé dans la Compagnie, qui paroissent le mieux répondre à l'idée que nous nous formons d'un château, on a particulièrement cité celui de *Caprerole*, bâti par Vignole[3]; au reste, l'Académie pense qu'il est si difficile de décider précisément ce qui appartient particulièrement à un genre d'édifice, un château, une maison de plaisance, etc., qu'elle croit qu'on ne sçauroit avoir trop de réserve en citant les exemples qu'on doit suivre ou qu'on doit éviter.

1. *Pont-Saint-Esprit*, gros bourg du département du Gard, sur la rive droite du *Rhône*, que traverse un pont célèbre, bâti de 1265 à 1309 par la confrérie des Frères Pontifes, fondée sous l'invocation du Saint-Esprit. Sur le *pont du Gard*, cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 219, 272.

2. Blondel ne faisait que reprendre les données de son ouvrage : *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, publié en 1737, 2 vol. in-4°.

3. On ne voit pas comment le *château de Caprarola*, dont le plan est très particulier et qui participe encore un peu de la forteresse, pouvait servir de modèle au XVIIIe siècle. Il avait été bâti en effet par Vignole. Blondel n'en parle pas dans son ouvrage.

Du lundi 23e Juin 1766.

L'Académie étant assemblée, M. Babuty Desgodets a commencé à faire la lecture du « Mémoire ou essay sur la solidité œconomique dans la refente méplatte des bois de construction », qu'il avoit demandé à lui communiquer, et la Compagnie, jugeant que ce mémoire rouloit sur un objet important, l'a engagé à en continuer la lecture dans la séance prochaine.

Du lundi 30e Juin 1766.

L'Académie étant assemblée, M. Babuty Desgodets a continué la lecture du « Mémoire ou essay sur la solidité œconomique dans la refente méplate des bois de construction », et la Compagnie l'a engagé à la continuer dans la séance prochaine.

Du lundi 7e Juillet 1766[1].

L'Académie étant assemblée, M. Babuty Desgodets a achevé la lecture du « Mémoire ou essay sur la solidité œconomique dans la refente méplatte des bois de construction ». Ce mémoire a paru à la Compagnie être le fruit de recherches considérables, et l'auteur l'ayant emporté pour le mettre au net, l'Académie se propose de l'examiner plus en détail quand il lui sera remis[2].

Du lundi 14e Juillet 1766.

L'Académie étant assemblée, on a lu l'avant propos du

1. Ont signé en juillet : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Voir quelques détails aux appendices et le lexique des termes techniques à la fin du présent volume.

Parallèle de l'architecture antique avec la moderne[1], de M. de Chambrai, et le chapitre 1er de cet ouvrage, où il traite des Ordres en général. L'Académie a trouvé, comme cet auteur, que les définitions que la plupart des auteurs nous ont donnés du nom d'Ordre sont fort vagues et très obscures; elle a jugé comme lui que la colonne, avec sa base et son chapiteau, couronnée d'un entablement composé d'architrave, frise et corniche, étoit ce qui entroit essentiellement dans la composition de ce que nous appelons un Ordre en général; elle a agité aussi cette question si chaque Ordre devoit être caractérisé par une proposition précise et fixe du rapport du diamètre de la colonne à sa hauteur, et ayant trouvé ces rapports très différens pour les mêmes Ordres dans les ouvrages des Anciens et des Modernes et dans les écrits des meilleurs auteurs, elle a été d'avis que les colonnes d'un même Ordre pouvoient avoir des rapports assez différens de leur diamètre à leur hauteur, suivant les différens caractères d'édifices où ils sont employés.

Du lundi 21e Juillet 1766.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les différentes manières de couronner les édifices, soit avec des combles, soit avec des balustrades : comme on n'a rien déterminé sur cette matière, on a remis à la conférence suivante à en parler plus particulièrement.

Du lundi 28e Juillet 1766.

L'Académie étant assemblée, on a continué de s'entre-

1. L'Académie a déjà étudié à différentes reprises cet ouvrage alors célèbre. Comme ci-dessus (p. 243), elle déclare une fois de plus l'impossibilité de fixer les proportions obligatoires entre le diamètre et la hauteur des colonnes dans les différents ordres.

tenir sur les différentes manières de couronner un édifice, soit par des combles, soit par des balustrades, et les différens avis, ainsi que les différens usages suivis jusqu'à présent et la difficulté de donner de bonnes raisons pour préférer l'une à l'autre a empêché la Compagnie de rien décider sur cette question[1], et, après avoir balancé la solidité avec l'agrément, on n'a pas cru pouvoir donner un avis unanime pour préférer les terrasses avec balustrades aux combles apparens[1].

Du lundi 4e Aoust 1766[2].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'un article du livre de M. *de Boffrand* ayant pour titre *Dissertation sur le bon goût en architecture*[3], dans lequel on reconnoist l'esprit et le bon goût de l'auteur et la justesse de son bon jugement.

Du lundi 11e Aoust 1766.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture du chapitre quatrième de la seconde partie du *Cours d'architecture* de *Blondel*[4] sur les propriétés des entablemens, dans lequel il condamne les ressauts fréquens dans les entablemens et fait quelques remarques sur leurs proportions, qui, dans les Ordres inférieurs et moyens, peuvent être prises sur la hauteur des colonnes, mais qui doivent avoir quelque chose de plus fort et doivent avoir une relation

1. Il est assez intéressant de constater l'hésitation de l'Académie sur cette question où la théorie classique se trouvait engagée.

2. Ont signé en août : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, Moreau, Rousset, Soufflot, Camus.

3. C'est une partie de son *Livre d'architecture*, ce n'est pas la meilleure, lue plus d'une fois à l'Académie et par Boffrand lui-même (*Procès-verbaux*, t. VI, p. xxx).

4. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 340-343.

à la grandeur de l'édifice entier, lorsqu'ils couronnent un grand édifice à plusieurs Ordres, comme dans le *Colisée*.

M. Paris, élève de l'Académie, qui a remporté le 3e prix en 1765, a fait voir à la Compagnie différens morceaux d'architecture qu'il a levés au château *des Tuilleries*[1], lesquels ont paru parfaitement bien dessinés et prouvent l'intelligence et le goût de cet élève pour l'architecture.

Du lundi 18e Aoust 1766.

Sur le mémoire de M. de Varenne envoyé ce jourdhuy à l'Académie, par lequel il demande « si les solives de sa maison *rue Mouffetard* n'ayant point plié, mais seulement les poutres qui les supportent, on ne pourroit point leur donner toute solidité en y plaçant des poteaux, ainsi que s'en est expliqué l'Académie des sciences[2] », la Compagnie a chargé M. *Camus* de lui répondre que, quoiqu'elle ait trouvé la construction de ses planchers défectueuse, elle ne doute pas qu'on ne puisse les rendre assez solides en les étayant comme il convient.

Du mardi 26e Aoust 1766.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a fait lecture d'une lettre de M. Sartine, par laquelle ce magistrat demande l'avis de la Compagnie sur la maison de M. de Varenne, sise *rue Mouffetard ;* la lettre est datée du 26 aoust, adressée au secrétaire, et conçue en ces termes :

« Je viens encore, Monsieur, d'ordonner dans l'affaire de M. de Varenne contre les charpentiers que toutes les parties se retireront de nouveau par devers l'Académie

1. Ces dessins ne se trouvent pas dans les volumes de dessins donnés par Paris à la Bibliothèque de Besançon.

2. Je n'ai pas rencontré la mention du fait dans l'Histoire ou les Mémoires de l'Académie des sciences.

royale d'architecture, pour avoir son avis sur le point de sçavoir si la charpente du bâtiment *rue Mouffetard* est tellement défectueuse qu'il soit indispensable de la démolir, ou si, au contraire, il ne seroit pas possible de prendre quelques précautions pour en assurer la solidité et la conserver, sinon en totalité, du moins en partie. C'est à l'Académie d'architecture que j'ai recours dans une circonstance aussi critique; cette addition à son premier avis, dont la lecture m'a fort intéressé, achèvera de me décider sur le véritable parti que j'aurai à prendre pour rendre à chacun la justice qui lui sera due. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien l'y engager de ma part, en l'assurant que j'en aurai autant de reconnoissance qu'est sincère l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* DE SARTINE. »

La Compagnie, après avoir entendu la lecture de cette lettre, est convenue de répondre à M. de Sartine que son avis est, quant à la première question, que la charpente, quoique décidée défectueuse en elle-même, ne l'est pas au point qu'il soit absolument nécessaire de la démolir, et, quant à la seconde, que les moyens proposés par le propriétaire et approuvés par l'Académie des sciences sont suffisans pour procurer à ces planchers la solidité convenable.

Du lundi premier Septembre 1766[1].

L'Académie étant assemblée et les desseins composés par les élèves pour concourir aux prix étant exposés depuis quinze jours, on a procédé par le scrutin, en présence de M. le marquis de Marigny, à leur jugement.

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Loriot, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

Le dessein marqué B, composé par le s[r] Jean Arnould Raymond, né à *Toulouse*, en l'année 1741, *paroisse Saint Etienne*, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui est une médaille d'or représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, l'*église de Sainte Geneviève*, avec cette inscription[1] : PIETAS AUGUSTA, et cette exergue : NOVI SANCTÆ GENOVEFÆ TEMPLI PRIMAM LAPIDEM POSUIT ANNO M DCC LXIV, laquelle médaille a été délivrée audit s[r] Raymond.

Dans le 2[e] scrutin, le dessein marqué E, composé par le s[r] Pierre d'Orléans, né à *Sceaux*, le 23[e] octobre 1740, a eu la pluralité des voix pour le 2[e] prix, qui est une grande médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, le *pont de Compiègne*, avec cette inscription : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et, à l'exergue, on lit : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO, laquelle médaille [a été délivrée] audit s[r] d'Orléans.

Dans le 3[e] scrutin, le dessein marqué C, composé par le s[r] Pierre Adrien Paris, né à *Besançon*, le 25 octobre 1746, a eu la pluralité pour le second (*sic*) prix, qui est une médaille d'argent semblable à celle d'or du 1[er] prix.

Ensuite, la Compagnie, qui a vu avec le plus grand plaisir les ouvrages que M. Starov, pensionnaire de l'Académie impériale de Russie[2], lui a présenté et montré en différens tems, et principalement le projet d'un dôme pour une cathédrale, qu'elle a trouvé aussi bien pensé que bien rendu, et qui n'ayant rien de plus à cœur que

1. Les deux médailles ont déjà été données; ci-dessus, p. 153 et 233.

2. Starov (Ivan Igorovitch), né à Moscou en 1743, entra à l'Académie d'architecture en 1758, voyagea en Europe. On constate ici qu'il était à Paris en 1766. Il a eu plus tard une grande réputation en Russie. Ce dôme pourrait être la première idée de la coupole dont il surmonta l'*église de la Trinité*, construite par lui à *Saint-Pétersbourg*.

d'encourager ceux qui s'appliquent à l'architecture et particulièrement, entre les étrangers, ceux qui sont attachés à une Académie avec laquelle elle entretient une correspondance qui lui est très agréable, a jugé à propos de donner à M. Starow, le présent certificat pour donner à tous ceux qui le verront une preuve autantique de l'estime qu'elle fait de ses talens. Le présent certificat a été unanimement approuvé par l'Académie.

Du lundi 17e Novembre 1766[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après ses vacances, on a fait lecture des statuts et règlemens donnés par le Roy lors de son établissement, afin que la Compagnie puisse s'y conformer pendant le cours de l'année académique dans laquelle nous entrons.

M. Laurent, architecte[2], ayant fait demander l'agrément de la Compagnie pour y lire un mémoire contenant des réflexions qu'il a faites sur les voûtes, l'Académie a autorisé le secrétaire à lui répondre qu'il pourra faire cette lecture, lundi prochain 24 novembre.

Lundi prochain, la Compagnie jugera les desseins des élèves qui concourrent pour le prix d'émulation du mois d'avril dernier.

Du lundi 24e Novembre 1766.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui ont concouru pour le

1. Ont signé en novembre : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Est-ce le Laurent qui obtint le grand prix en 1735, qui présenta un projet pour l'*hôtel de Condé* en 1765, qui inventa les briques légères? Ci-dessus, p. 143, 155, 167. En tout cas, l'Académie, on le voit, ne jugea pas favorablement son mémoire.

prix d'émulation du mois d'avril de la présente année, et la pluralité des suffrages a été en faveur du dessein marqué D, composé par le sr Jean Jacques Huvé, né à *Magnanville*, élève de M. *Blondel*. Le sujet du prix étoit un apparteman de bains situé à l'extrémité d'un jardin.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée à M. Jean Jacques Huvé, le 1er décembre 1766.]

M. Laurent, architecte, a lu dans l'assemblée un mémoire contenant des réflexions sur les voûtes, et la Compagnie n'a pas cru qu'il fût nécessaire de nommer des commissaires pour lui en rendre compte.

Du lundi 1er Décembre 1766[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois de mai 1766, et la pluralité des suffrages a été en faveur du dessein marqué A, composé par le sr Jean Louis Desprez, élève de M. *Desmaisons*. Le sujet de ce prix étoit un autel en baldaquin dans le rond point d'une église paroissiale de *Paris*.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée à M. Desprez dans l'assemblée suivante.]

Ensuite on a délivré au sr Jean Jacques Huvé la médaille du prix d'émulation pour le mois d'avril, qui lui a été adjugée dans l'assemblée précédente.

M. *Blondel* a commencé la lecture d'un mémoire qu'il a composé sur l'origine des Ordres d'architecture[2].

Du mardi 9e Décembre 1766.

L'Académie étant assemblée, on a délivré au sr Jean

1. Ont signé en décembre : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Moreau, Perronet, Rousset, Soufflot, Camus.
2. Ce mémoire ne semble pas avoir été publié.

Louis Desprez la médaille du prix d'émulation pour le mois de mai 1766, qui lui a été adjugée à la pluralité des voix dans l'assemblée précédente.

Ensuite on a fait lecture d'une dissertation de M. *de Boffrand* sur le bon goût[1].

Du lundi 15e Décembre 1766.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concouroient pour le prix d'émulation du mois de juin de cette année et qui étoient exposés depuis huit jours dans la salle de l'Académie, et la pluralité des voix a été en faveur du dessein marqué C, composé par le sr Jean Louis Desprez, élève de M. *Desmaison*.

Le sujet de ce prix étoit le plan, l'élévation et la coupe du projet d'un cimmetière destiné à la sépulture des paroissiens d'une de nos principales églises paroissiales, lequel pourroit être érigé à l'extrémité d'un fauxbourgs de cette capitale.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée à M. Desprez dans l'assemblée du 22 décembre.]

Ensuite on a fait lecture du chapitre 2e du quatrième livre de Vitruve, où il parle des ornemens des colonnes[2].

Du lundi 22e Décembre 1766.

L'Académie étant assemblée, on a délivré à M. Jean Louis Desprez la médaille qui lui a été adjugée dans l'assemblée du 15 décembre.

Ensuite on a fait lecture du 4e chapitre du 7e livre de Vitruve, où il traite des enduits dans les endroits humides[3].

1. Ci-dessus, p. 259.
2. C'est, en réalité, un chapitre très important sur les ordres et les proportions.
3. Chapitre fort curieux sur l'aménagement de certaines pièces.

1767.

Du lundi 12e Janvier 1767[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concouroient pour les prix d'émulation du mois de juillet de l'année 1766 et qui étoient exposés depuis la dernière séance dans la salle de l'Académie, et la pluralité des voix a été en faveur du dessein marqué A, composé par le sieur Louis Mit le jeune, élève de M. *Brébion*, et qui avoit pour objet la distribution du jardin d'une jolie maison de plaisance.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée à M. Mit, aujourd'hui 26 janvier, pour lui être remise par M. *Soufflot*.]

On a lu aussi dans la même séance le chapitre XVI de la 5e partie du *Cours d'architecture* de M. *Blondel*, où il examine si « les proportions sont la cause de la beauté dans l'architecture », et où il tâche de prouver que « cette beauté n'a pas moins son fondement dans la Nature que celle des accords dans la Musique[2] ». L'Académie, ayant beaucoup discuté cette matière très intéressante, s'est proposée de l'examiner de nouveau dans d'autres séances.

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Coustou, Deluzy, Desmaisons; Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Question déjà étudiée, — bien inutilement, — par l'Académie. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 203-204 et la note 2, où nous citons le passage de Blondel.

Du lundi 19e Janvier 1767.

L'Académie, ayant entendu la lecture d'une lettre et d'un mémoire que le sieur Le Cocq, carrier, lui a adressés pour l'engager à prononcer sur les moyens qu'il se propose d'employer pour fouiller une carrière nouvelle de pierre au dessous et dans toute la superficie d'une ancienne carrière précédemment exploitée, l'Académie, après avoir entendu aussi ledit sieur Le Cocq, a décidé qu'elle ne pouvoit prendre connoissance de cette affaire sur la simple réquisition de ce carrier.

Du lundi 26e Janvier 1767.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une lettre que M. Jardin, un de ses correspondants, premier architecte de S. M. le roy de Danemarc et intendant de ses Bâtimens, a adressé à la Compagnie, ainsi que de « L'explication de la décoration exécutée dans la grande sale du *château royal de Christiansbourg*, faite pour le mariage du roi Chrétien VII[1] ».

Ensuite on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concouroient pour le prix d'émulation du mois d'aoust de l'année précédente et qui étoient exposés depuis huit jours dans la salle de l'Académie, et la pluralité des voix a été en faveur du dessein marqué C., composé par le sieur Charles Amable de Vienne, de *Versailles*, élève de M. *Aubry*. Le projet étoit le dessein d'une salle de spectacle pour une maison particulière.

L'Académie ayant délibéré ensuite sur la proposition que M. *Contant* a faite de recevoir M. Valin de La Mothe, architecte de l'impératrice de toutes les Russies[2], au nombre de ses correspondans étrangers, la Compa-

1. Voir l'Introduction du présent volume.
2. Voir sur lui l'Introduction.

gnie, en se conformant à l'article 5e du règlement fait pour les correspondans dans la séance du lundi [16] juin 1760, a nommé commissaires MM. *Chevotet*, *Soufflot* et *Franque* pour lui faire rapport des talens de cet architecte, afin de procéder à son élection si le rapport peut lui être favorable.

Du mardi 3e Février 1767[1].

L'Académie étant assemblée, on a délivré au sr Charles Aimable de Vienne la médaille adjugée dans la conférence précédente pour le prix d'émulation du mois d'aoust 1766.

MM. *Contant*, *Franque*, *Hazon* et *Régemorte* ont été chargés par la Compagnie d'aller complimenter de sa part M. le marquis de Marigny au sujet de son mariage et pour lui souhaiter une nouvelle année[2].

Du lundi 9e Février 1767.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu de différens objets concernant les bâtimens, sur les carrières, leur épuisement, la rareté de la pierre et sur différens moyens proposés pour se procurer des matériaux[3].

Du lundi 16e Février 1767.

L'Académie étant assemblée a fait enregistrer la lettre de remerciement que la Compagnie est convenue d'écrire à celle de l'Académie des Beaux-Arts de *Saint Pétersbourg*, du 5 septembre 1766, et dont elle a approuvé le

1. Ont signé en février : Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

2. Marigny venait d'épouser la fille de Mme Filleul. On sait que ce mariage ne fut pas heureux.

3. Voir plus loin, p. 272.

modèle dans sa conférence du 20 janvier 1766. Voici la teneur de cette lettre[1] :

« Messieurs,

« L'Académie royale d'architecture, très sensible à l'honneur que vous lui faites en lui envoyant un exemplaire des sages règlemens qui fixent la constitution de votre Acàdémie impériale des Beaux-Arts, avec la médaille et le jeton frappés à l'occasion de son inauguration, m'ordonne de vous en témoigner sa reconnoissance, et comme elle est bien persuadée, Messieurs, que rien n'est plus propre à procurer l'avancement des arts que les correspondances avec des compagnies sçavantes et éclairées comme la vôtre, elle me charge de vous marquer qu'elle accepte avec un vrai plaisir celle que vous lui offrez, et qu'elle se fera toujours un devoir de répondre avec la plus grande régularité. C'est avec beaucoup de joie que j'exécute les ordres de l'Académie en cette occasion, vous priant d'agréer les assurances particulières du respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* Camus, le 20 janvier 1766. »

Les desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de novembre 1766 étant exposés depuis huit jours dans la salle de l'Académie et ayant été examinés, on a procédé par le scrutin à l'adjudication de ce prix, et le dessein marqué C, composé par le s[r] Jean Louis Despré, élève de M. *Desmaisons*, a eu la pluralité des voix.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée au s[r] Despré le lundi 9 mars 1767.]

Le sujet du prix est une chapelle intérieure faisant partie de la distribution des appartemens d'une maison royale.

M. *Blondel* a proposé à l'Académie douze programmes pour les sujets des prix d'émulation pour l'année cou-

1. Voir aux appendices.

rante, à commencer du premier janvier de la présente année, et l'Académie en a approuvé dix.

M. *Blondel* a fait voir à la Compagnie les plans, coupes et élévations d'une église conventuelle à bâtir au *bourg Saint Nicolas, près Mons en Flandre*[1].

L'Académie a vu avec plaisir ces desseins et en paru très satisfaite.

Du lundi 23e Février 1767.

L'Académie étant assemblée, M. de Céneray, architecte de la ville de *Nantes*, a communiqué à la Compagnie un projet général pour l'embelissement de la ville de *Nantes*[2]. MM. *Chevotet*, *Soufflot* et *Franque* ont été nommés commissaires pour rendre un compte plus détaillé de ce projet et pour faire les informations nécessaires, afin de mettre l'Académie en état de juger si les règlemens lui sont favorables pour être élu correspondant.

Du lundi 9e Mars 1767[3].

L'Académie étant assemblée, on a délivré la médaille au sr Jean Louis Despré, élève de M. *Desmaisons*, auquel elle a été adjugée, le lundi 16 février 1767, pour le prix d'émulation du mois de novembre 1766.

Ensuite on a prié M. *Le Roy* de rapporter lundi prochain le mémoire d'observations qu'il a présenté le 4 février 1765, et pour lequel l'Académie a nommé des commissaires, le 4 mars de la même année.

1. Je n'ai rien trouvé sur cette église.

2. Céneray a construit à *Nantes* les quais Brancas, Maillard, le palais de la Cour des comptes, l'École de chirurgie, de 1765 à 1766.

3. Ont signé en mars : Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte, Coustou, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

Du lundi 16e Mars 1767.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a présenté à la Compagnie le mémoire qu'il avoit desjà présenté le 16 mars 1765[1], et il en a commencé la lecture qu'il continuera dans l'assemblée prochaine.

Du lundi 23e Mars 1767.

L'Académie étant assemblée, l'on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation pour le mois de décembre 1766, et comme l'Académie a trouvé que plusieurs de ces desseins remplissoient bien l'idée du programme et que la médaille du prix d'émulation du mois de mars 1766 n'a pas été adjugée, elle a jugé qu'elle étoit dans le cas d'adjuger deux médailles pour le concours du mois de décembre 1766, et les suffrages ayant été pris par le scrutin,

Dans le premier scrutin, le dessein marqué A, composé par le sr Bernard Poyet, de *Dijon*, élève de M. de *Régemorte*, a eu la pluralité des voix pour le prix.

Dans le 2e scrutin, le dessein marqué D, composé par le sr Silvain Edme Bonnamy, de *Paris*, élève de M. *Franque*, a eu la pluralité des voix pour la seconde médaille.

Le sujet du prix étoit le plan, l'élévation et la coupe en travers d'une orangerie d'environ trente six toises de longueur, pour une belle maison de campagne.

M. *Le Roy* a fait une nouvelle lecture du mémoire contenant les observations qu'il a faites sur les différentes matières contenues dans les regîtres de l'Académie et le plan du travail à faire pour mettre les mémoires de la Compagnie en état d'être publiés.

1. Le 4 et non pas le 16. C'est toujours le projet d'une histoire de l'Académie d'architecture présenté à plusieurs reprises. Voir la séance suivante.

M. *Soufflot* a fait part à l'Académie d'un mémoire de M. de Camus de Mézières sur l'état actuel des *carrières de Saint Leu*[1] et des environs et sur les moyens de s'en procurer la pierre à un prix plus raisonnable que celui où elle est montée depuis quelques années, et qui augmente continuellement. Ce mémoire a paru intéressant à la Compagnie par les détails qu'il contient.

Du lundi 30e Mars 1767.

L'Académie étant assemblée, on a délivré à M. Bernard Poyet la première médaille du prix d'émulation, pour le mois de décembre 1766, et à M. Sylvain Edme Bonnamy la seconde médaille pour le même prix, lesquelles deux médailles leurs ont été adjugées dans la dernière assemblée.

Ensuite, on a fait lecture des chapitres 2, 3 et 4 du sixième livre de Vitruve, où il traite des proportions et mesures que les édifices des particuliers doivent avoir, des cours des maisons, des vestibules et de leurs ailes, des cabinets et de leurs mesures et proportions[2].

Du lundi 6e Avril 1767[3].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix

1. Voir ci-dessus, p. 268. Il a été souvent question des carrières de *Saint-Leu*, notamment lors de la visite ordonnée par Colbert en 1678. *Procès-verbaux*, t. I, p. 195, 200, 201; t. II, p. 208; t. III, p. 68, 72 (l'Académie signalait déjà en 1699 la diminution de rendement et de qualité); t. IV, p. 54; cf. t. VII, p. 174-175. — Le Camus de Mézières figure ci-dessus à propos de la maison de la rue *Mouffetard*.

2. Cf. t. I, p. 119, 120.

3. Ont signé en avril : Billaudel, Blondel, Boùllée, Brébion, Chevotet, de Cotte, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Régemorte, Rousset, Soufflot, Camus.

d'émulation du mois de janvier mil sept cent soixante et sept, et comme deux des trois desseins exposés pour le concours n'ont été présentés qu'aujourd'huy et huit jours après le tems prescrit pour être admis pour le concours, l'Académie a décidé que ces deux desseins composés par les srs Herbelot et Despret ne seroient point reçus. Ensuite on a décidé à la pluralité, par le scrutin, que le prix d'émulation sera adjugé au dessein marqué A, qui restoit pour le concours et qui a été composé par le sr Nicolas François Pinau, demeurant chez son père, sculpteur, *rue de Nazareth, près le Temple*[1].

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée au sr Pineau le lundi 27 avril.]

Du lundi 27e Avril 1767.

L'Académie étant assemblée, on a délivré au sr Nicolas François Pineau la médaille qui lui a été adjugée dans l'assemblée du 6 du présent mois, pour le prix d'émulation du mois de janvier 1767. Le sujet du prix étoit une salle de festins.

M. Peyre a présenté à la Compagnie un projet pour la reconstitution de l'*église et de la plus grande partie des bâtimens des Dames de Sainte Marie, du fauxbourg Saint Jacques à Paris*[2], qu'il fait exécuter actuellement, et l'a prié de lui en dire son avis. La Compagnie en a été fort satisfaite.

Lundi prochain, on procédera par le scrutin à l'élection de trois sujets pour remplir la place vacante dans la première classe de l'Académie par la mort de M. *Loriot*[3], arrivée le (*un blanc*) du présent mois.

1. C'est le fils de Dominique Pineau, membre de l'Académie de Saint-Luc. Les Pineau composent toute une dynastie.

2. C'est le *couvent et l'église des Dames de la Visitation de Sainte-Marie*. Le faubourg Saint-Jacques commençait alors vers la rue Soufflot d'aujourd'hui.

3. On a vu (p. 120) que Loriot avait donné sa démission de professeur, en 1762.

Du lundi 4e Mai 1767[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin à l'élection de trois architectes du Roy de la seconde classe, pour remplir la place vacante dans la première classe de l'Académie par la mort de M. *Loriot.*

Dans le premier scrutin, M. *Hazon* a eu la pluralité des voix pour monter à la première classe.

Dans le 2e scrutin, M. *Perronet* a eu la pluralité des voix.

Dans le 3e, M. *Franque* a eu la pluralité des voix.

Ensuite on a fait une autre élection par le scrutin pour proposer trois sujets externes capables de remplir la place qui vaquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui sera agréé pour la première.

Dans le premier scrutin, M. Billaudel a eu la pluralité des voix.

Dans le 2e, M. Peyre a eu la pluralité des voix.

Dans le 3e, M. Dulin a eu la pluralité des voix.

Ainsi l'Académie propose MM. *Hazon*, *Perronet* et *Franque* pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Loriot.*

Et elle propose MM. Billaudel, Peyre et Dulin pour remplir la place qui vaquera par la promotion de celui qui montera à la première classe.

Ensuite, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois de février 1767. L'Académie a décidé par le scrutin que ce prix seroit accordé au dessein marqué A, représentant une grotte qui avoit été proposée par le programme; ce dessein est du sieur Auguste Marquis, de *Paris*, élève de M. *Camus.*

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly (le 25 mai seulement), Camus.

L'Académie a décidé qu'elle s'assembleroit le lundi 18 du présent mois, à huit heures du matin, pour proposer aux élèves le sujet du grand prix pour cette année.

Du lundi 11e Mai 1767.

L'Académie étant assemblée, M. de Bourge, ancien pensionnaire du Roi à *Rome*[1], lui a présenté un nombre considérable d'études qu'il a faites en *Italie* et un projet d'hôtel de ville pour *Paris*. La Compagnie, ayant examiné avec beaucoup d'attention tous ces desseins, a vu avec plaisir le projet d'hôtel de ville et elle a surtout été contante du choix des études qu'elle a trouvées très relatives aux connoissances que doivent acquérir les architectes.

Du lundi 18e Mai 1767.

L'Académie étant assemblée extraordinairement à huit heures du matin pour proposer à ses élèves le sujet des grands prix de cette année, l'on est convenu unanimement de leur donner une douane isolée de toutes parts, pour une très grande ville, dont la façade donneroit sur une place publique.

Ce bâtiment sera renfermé dans un parallélogramme de 100 toises sur 70; la cour principale sera d'une forme arbitraire, mais on exige que sa principale dimention soit de 40 toises. L'édifice, qui sera composé d'un rez de chaussée et d'un premier étage, aura des portiques assez vastes pour qu'un grand nombre de voitures y puissent être à couvert; il aura aussi une chapelle, un grand escalier, différens magazins, des bureaux, des sales d'assem-

1. De Bourges (Antoine-Joseph) avait eu le grand prix en 1761; il séjourna à Rome de 1762 à 1766. Il était fils d'un architecte, titulaire du grand prix en 1729, mais qui n'alla pas à Rome. Le père vivait encore en 1761, puisqu'on avait alors soin de dire de Bourges fils. Au contraire, il ne vivait peut-être plus en 1767. Je ne sais ce que sont devenus les dessins dont il est question ici.

blées, un logement pour le directeur et quelques autres logemens. Mais les élèves seront libres de faire régner le premier étage sur tout son pourtour ou seulement sur quelques unes de ses parties, et il contiendra particulièrement les logemens et les sales d'assemblée.

On demande pour les esquisses un plan du rez de chaussée, un plan du premier étage, la façade sur la place et une coupe sur toute la longueur; l'échelle des esquisses sera d'une ligne et demie pour toise, celle des desseins au net de 6 lignes pour toise. On rendra les desseins au net au professeur, le lundi 18 aoust avant midi.

Du lundi 25e Mai 1767.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny, adressée à M. *Gabriel*, qui en est le directeur, au sujet des places qui y étoient vaquantes, et cette Compagnie a décidé qu'elle seroit enregistrée et que le contenu en seroit exécuté. Voici cette lettre :

« A Marly, ce 24 may 1767.

« Le déceds de M. *Loriot* faisant vaquer, Monsieur, une place dans la première classe de l'Académie d'architecture, sur le compte que j'en ay rendu au Roy, Sa Majesté a bien voulu nommer pour la remplir M. *Hazon*, contrôleur de ses Bâtimens à *Choisy;* elle a en même temps disposé en faveur de M. *Peyre*, inspecteur du *Luxembourg*, de la place vacante dans la seconde classe par la promotion de M. *Hazon* à la première.

Comme depuis les nouvelles lettres patentes de 1756 concernant la composition de l'Académie d'architecture, il avoit été réservé une place dans la première classe pour être remplie dans le cas où il se présenteroit quelque sujet doué de talens particulièrement distingués, le Roy, en considération de ceux de M. *de Wailly*, adjoint à la place de controlleur du *château de Versailles*, a bien

voulu le nommer pour occuper cette place[1]. Je vous fais part des intentions de Sa Majesté, afin qu'à la première assemblée de l'Académie il soit procédé en la forme usitée à l'installation de ces trois nouveaux sujets.

« Je suis, Monsieur, etc. La lettre est signée : le marquis DE MARIGNY. »

La lettre ayant été enregistrée, on a admis en conséquence les trois sujets qui y sont nommés, pour qu'ils y soient reçus au nombre des académiciens, sçavoir M. *Hazon* dans la première classe et M. *Peyre* dans la seconde, suivant l'ordre de Sa Majesté; en conséquence duquel on a aussi reçu M. *de Wailly*[2] dans la première classe.

L'Académie, ayant exécuté les ordres du Roy, a décidé qu'il seroit fait, au sujet de la nomination de M. *de Wailly*, des représentations à M. le marquis de Marigny et elle a nommé pour les rédiger MM. *Contant*, *Carpentier*, *Franque* et *Moreau*, et pour remettre sous les yeux de M. le Directeur les articles des statuts qui concernent l'élection de ses membres.

Ensuite, l'Académie ayant procédé par le scrutin au jugement des esquisses des élèves qui ont concouru pour les grands prix, et de vingt cinq esquisses onze ont été choisies pour le concours; sçavoir celles de MM. d'Orléans, Guerne, Pérard, Téniers, Paris, Herbelot, Lemoine, Pinneau, Devienne, Marquis et Bon Ami; ces esquisses seront mises au net dans les loges et les desseins seront

1. Cette nomination suscita une protestation très digne et énergique de l'Académie. La lutte qui s'engagea à cette occasion entre la Compagnie et le pouvoir royal menaça d'aboutir à la suppression même de l'Académie. Elle se termina au bout d'un an par un compromis. L'histoire ne peut en trouver place que dans l'Introduction. Nous n'introduirons au cours du texte que quelques notes de détail.

2. De Wailly (Charles), né en 1729, mort en 1798, avait eu le grand prix en 1752; il avait séjourné à Rome de 1754 à 1756. Voir sur lui l'Introduction du présent volume.

exposés dans la salle de l'Académie, le lundi 18 aoust avant midi.

Du lundi premier Juin 1767[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourrent pour le prix d'émulation du mois de mars 1767, et le dessein marqué A, composé par le sr Alexis François Bonnet, né à *Paris*, élève de M. *Blondel*, a eu la pluralité des suffrages. Le sujet proposé pour ce prix étoit la coupe, l'élévation et le plan d'un bel escalier exécuté en marbre dans les jardins d'une maison royale, pour monter à une terrasse élevée de quatorze pieds et situé en face d'un avant corps placé dans la face latérale du principal corps de l'édifice.

[(Note postérieure :) La médaille a été délivrée au sr Bonnet le 30 juin 1767.]

Après la lecture faite du rapport des commissaires nommés dans l'assemblée du 25 mai, à l'occasion de la nomination de M. *de Wailli* pour remplir une place d'académicien de la première classe, la Compagnie, l'ayant approuvé, a décidé par le scrutin d'une voix unanime qu'il seroit enregistré tout au long ainsi qu'il suit :

« Nous, soussignés, architectes du Roy et de son Académie royale d'architecture, commissaires nommés par laditte Académie, dans son assemblée du 25 mai 1767, pour rédiger les représentations qu'elle seroit obligée de faire à M. le Directeur général des Bâtimens du Roy, à l'occasion de la nomination de M. *de Wailly* pour remplir une place d'académicien de la première classe, dans laquelle il a été installé le même jour, nous sommes

1. Ont signé en juin : Aubry, Billaudel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, Camus.

assemblés chez M. *Contant*, l'un de nous, le jeudi 28 mai 1767, et après nous être rappellé les objets sur lesquels la Compagnie a l'intention d'appuyer ses représentations, nous aurions pris lecture des ordres du Roy qui lui ont été adressés à cette occasion, dont la teneur suit :

« A Marly, le 24 mai 1767.

« Le décès de M. *Loriot* faisant vacquer, Monsieur, « une place dans la première classe de l'Académie d'ar-« chitecture, sur le compte que j'en ai rendu au Roy, Sa « Majesté a bien voulu nommer pour la remplir M. *Ha-« zon*, contrôleur de ses Bâtimens à Choisy; elle a en « même temps disposé en faveur de M. *Peyre*, inspec-« teur du Luxembourg, de la place vacante dans la « seconde classe par la promotion de M. *Hazon* à la pre-« mière.

« Comme depuis les nouvelles lettres patentes de 1756 « concernant la composition de l'Académie d'architec-« ture, il avoit été réservé une place dans la première « classe pour être remplie dans le cas où il se présente-« roit quelque sujet doué de talens particulièrement dis-« tingués, le Roy, en considération de ceux de M. *de « Wailly*, adjoint à la place de contrôleur du château de « Versailles, a bien voulu le nommer pour occuper cette « place, je vous fais part des intentions de S. M. Vous « aurez soin de l'installer, ainsi que MM. *Hazon* et « *Peyre*, à la première assemblée de l'Académie.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéis-« sant serviteur. Le marquis DE MARIGNY. A M. Gabriel. »

« Nous aurions vu aussi les différentes lettres patentes, statuts et règlemens concernant l'établissement, composition et conduite de l'Académie, ainsy que plusieurs extraits des registres de ses assemblées.

« Sur quoy, ayant le tout soigneusement examiné, nous croyons que l'une des places que S. M. n'avoit point jugé à propos de remplir, lorsqu'en juin 1756 elle augmenta le nombre des académiciens, ne pouvoit l'être par un sujet

que ses talens, ses mœurs et sa conduite en rendissent plus digne que M. *de Wailly;* mais dans tous les cas où le Roy a estimé convenable de faire quelque augmentation dans l'Académie, S. M. a bien voulu choisir dans le nombre de ceux qui composoient la seconde classe les sujets par lesquels elle vouloit faire remplir celles de la première, et se conformer d'autant plus à l'article VI[1] des lettres patentes de 1717 enregistrées en Parlement.

« L'Académie ne peut voir, sans en être affligée, les usages les plus autorisés et les plus constament suivis abandonnés dans cette circonstance.

« Les personnes dont les grands talens se sont manifestés dans un âge déjà avancé ou dont la modestie s'opposoit aux démarches qu'ils auroient pu faire pour être associés à l'Académie ont été souvent désirés par cette Compagnie; elle s'est même empressée quelquefois de former les vœux les plus unanimes pour leur obtenir les distinctions que S. M. et les ministres des Arts se sont toujours trouvés disposés à leur accorder; cependant on ne s'est jamais dispensé de prendre dans la seconde classe les sujets destinés à la première.

« Feu M. *Cartaud*, en 1742[2], étant âgé de plus de soixante ans, recherché par l'Académie, allégua qu'il lui seroit pénible de commencer une carrière qu'il ne pourroit fournir si on ne lui en abrégeoit le chemin; elle se porta généralement à le faire passer à la première classe, mais il ne fut point dispensé d'entrer dans la seconde, et cette distinction lui fut accordée peu de temps après.

1. Art. VI. Pour remplir les places des académiciens de la première classe, quand elles viendront à vaquer, l'assemblée élira à la pluralité des voix trois sujets de la seconde et dernière classe et ils nous seront proposés, afin que nous puissions en choisir un.

2. Cartaud fut présenté en première ligne pour la seconde classe le 25 juin; nommé par le surintendant le 2 juillet, il passa dans la première classe, dès le 9 juillet, à la mort de d'Orbay. L'Académie cependant ne l'avait pas proposé. L'assertion du mémoire de 1767 n'est donc pas tout à fait juste.

« Le traitement que M. *de Wailly* obtient aujourd'hui est sans exemple et ne se trouve justifié par aucuns des motifs qui l'avoient mérité à M. *Cartaud*, ses talens seuls, quelque éminents qu'ils fussent, n'auroient pas suffi ; ceux de M. *de Wailly* sont connus du plus grand nombre des académiciens qui les ont vu naître et qui les ont excités; il étoit assuré que son admission par le grade ordinaire eût été agréable, mais la soumission que l'Académie a marqué aux ordres du Roy annoncés par M. le Directeur général, en installant M. *de Wailly* dans le rang qui lui est assigné, ne l'empêche pas d'être sensible à ce que cette préférence entraîne de mortifiant. La première classe ne peut voir abandonner ainsi les statuts de l'Académie et les usages consacrés dans ses registres sans oser supplier M. le marquis de Marigny de se faire rendre un compte plus exact des lettres patentes de 1717, auxquelles les changemens faits en 1728 ni les lettres patentes données en juin 1756, sur le rapport de M. le marquis de Marigny, n'ont porté aucune atteinte[1]. Ces dernières, au contraire, déterminent formellement que « les quatre « académiciens dont la première classe sera augmentée « seront tirés de la seconde » ; ces lettres patentes ont été enregistrées au Parlement, le six septembre suivant.

« La seconde classe, en partageant ces sentiments, sent plus vivement encore la mortification qui doit résulter de la préférence accordée à M. *de Wailly*, au préjudice des talens et des services académiques de ceux qui la composent.

« L'émulation ne pourroit manquer de se ralentir par un exemple aussi dangereux, et le découragement, qui a été prêt d'arrêter les respectueuses plaintes que l'Académie se détermine à former, ne laisse entendre sa voix que pour annoncer que ce seroit la dissoudre que d'en intervertir les sages loix par des innovations capables de rendre insensible à l'honneur de s'y trouver admis.

1. Voir le tome précédent, p. 339, 342.

« Les choses restant ainsi, M. *de Wailly* ne pourra être vu dans l'Académie avec satisfaction; celle qu'il ressent auroit été partagée par la Compagnie s'il se trouvoit dans la place où ses vœux devoient naturellement se borner.

« Par ces considérations, M. le Directeur général des Bâtimens est supplié de représenter à Sa Majesté qu'il est de sa justice et de la protection éclairée qu'Elle accorde aux talens de borner à une place dans la seconde classe la faveur obtenue par M. *de Wailly;* cet acte par lequel S. M. donneroit à l'Académie une marque si essentielle de sa protection lui rendroit les avantages de la cordiale émulation qui sera toujours le moyen le plus assuré d'accélèrer le progrès des arts.

« Fait à Paris, le premier juin mil sept cent soixante et sept, et signé *Contant*, *Le Carpentier*, *Franque* et *Moreau*. »

L'Académie avoit arrêté qu'il seroit nommé une députation de plusieurs de ses membres pour présenter à M. le marquis de Marigny ces représentations de la part de la Compagnie, mais, ayant apris qu'il étoit absent, elle a chargé le secrétaire de lui envoyer cette délibération et de lui écrire.

Du lundi 15e Juin 1767.

L'Académie étant assemblée, M. de Neufforge a présenté à la Compagnie le septième volume de son *Recueil élémentaire d'architecture, qui représente divers exemples d'églises et chapelles des grands bâtimens, depuis 12 toises de face jusqu'à 120, plusieurs décorations d'apartements et salles de spectacles*, etc.[1], ouvrage que la Compagnie a vu avec plaisir.

Ensuite le secrétaire a fait lecture d'une lettre à lui adressée par M. le marquis de Marigny en réponse à

1. Voir ci-dessus, p. 216.

celle qu'il lui avoit écrite de la part de l'Académie en lui envoyant les représentations de la Compagnie au sujet de la nomination de M. *de Wailly* à une place de la première classe. Voici le contenu de la lettre écrite de Versailles le 14 juin 1767 :

« J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 1er de ce mois, les représentations que l'Académie a cru devoir m'addresser au sujet de la nomination faite par le Roy de M. *de Wailly* pour remplir la place vacante, depuis sa création, dans la première classe. L'Académie ayant commencé par satisfaire à tout ce qu'elle doit de respect aux volontés de Sa Majesté, je ne prendrai point ses représentations en mauvaise part, mais je n'ai pu voir sans une sorte de peine qu'elle n'ait pas envisagé la matière sous son véritable point de vue ; elle auroit apperçu que le Roy n'a fait dans cette circonstance qu'user d'un droit qui lui appartient essentiellement et qui, étant très distinct de ceux que Sa Majesté a bien voulu laisser à son Académie d'architecture, ne peut jamais blesser ceux cy ni leur préjudicier.

« Les sentimens que j'ai toujours marqué pour l'Académie, et qu'elle ne peut méconnoître, doivent lui être un sûr garant de mon attention suivie au maintien de ses véritables droits et à tous les moyens de soutenir et d'augmenter son éclat.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Après la lecture de cette lettre, l'Académie a nommé MM. *Aubry*, *Chevotet*, *Desmaisons* et *Perronet* commissaires pour rédiger, conjointement avec les commissaires cy devant nommés, de nouvelles représentations, que la Compagnie se croit obligée d'adresser à M. le marquis de Marigny sur la nécessité de maintenir l'exécution des lettres patentes, statuts et règlemens concernant l'Académie.

Du lundi 22e Juin 1767.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires, nommés dans l'assemblée précédente pour rédiger de nouvelles représentations qu'elle a cru devoir adresser à M. le marquis de Marigny, au sujet de la nomination de M. *de Wailly* à une place de la première classe, ont lu le projet de ces représentations, qui a été approuvé et qui sera rapporté une seconde fois dans l'assemblée prochaine, qui se tiendra le mardi 30 juin.

Du mardi 30e Juin 1767.

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommés pour rédiger de nouvelles représentations à faire à M. le marquis de Marigny en ont fait la lecture, et la Compagnie, les ayant approuvés unanimement, en a ordonné l'enregistrement sur le champ et a chargé le secrétaire de les envoyer, de la part de l'assemblée, à M. le Directeur général :

« *Secondes représentations de l'Académie.*

« Nous, soussignés, commissaires nommés par l'Académie dans son assemblée du quinze juin mil sept cent soixante et sept, avons fait ce travail qui nous a été prescrit, et, après en avoir rendu compte dans la séance suivante et avoir recueilly l'avis de la Compagnie, nous estimons que les nouvelles représentations qu'elle a déterminé qui seroient faites à M. le Directeur général des Bâtimens peuvent estre rédigées ainsi qu'il suit :

« L'Académie royale d'architecture, assemblée le mardy trente juin mil sept cent soixante et sept, après avoir entendu le rapport des commissaires nommés dans la séance du quinze, a fait un nouvel examen des lettres patentes, statuts et règlemens qui la concernent. Elle a aussi vu avec attention les premières représentations

adressées à M. le Directeur général des Bâtimens du Roy, le lundy premier de ce mois, à l'occasion de la nomination de M. *Dewailly* à une place d'académicien de la première classe, et auxquelles a été faite la réponse dont la teneur suit :

« A Versailles, le 14 juin 1767.

« J'ay reçu, Monsieur, etc. » (Voiez la séance du lundy 15 juin 1767.)

« L'Académie, après avoir marqué à M. le Directeur général toute sa reconnoissance de l'affection dont il a bien voulu donner des marques à la Compagnie dans différentes occasions, croit devoir lui rappeler que le seul désir de remplir des devoirs indispensables l'a déterminé à surmonter l'extrême peine qu'elle ressentoit à lui faire ses premières représentations, et elle peut l'assurer que, toujours animée des mêmes sentimens, elle n'en ressent pas une moins vive en se trouvant dans la nécessité de lui en adresser de nouvelles.

« Le texte des lettres patentes de 1756 paroît si formel à l'Académie qu'elle ne peut l'interpréter aujourdhuy d'une manière différente de celle qui est exprimée dans ses premières représentations. Elle supplie M. le Directeur général de faire une attention particulière à ses sentimens sur ce que ces lettres prescrivent par rapport aux quatre places de nouvelle création dans la première classe, sentimens dans lesquels, en conservant le respect dû aux ordres du Roy, elle ne peut se dispenser de persister.

« Le Roy, par lettres patentes de 1717, ayant établi que l'Académie seroit composée de deux classes, a aussi déterminé que les sujets qui pouroient manquer dans la première seroient remplacés par ceux qui seroient choisis dans la seconde, et, l'Académie ayant reçu par cette loi la confirmation de ce qui se pratiquoit depuis son établissement, il ne paroissoit pas y avoir lieu de craindre que s'il plaisoit à Sa Majesté d'augmenter à l'avenir les deux

classes de l'Académie, ceux destinés à la première classe fussent pris ailleurs que dans la seconde.

« Rien n'a préparé l'événement dont l'Académie croit devoir se plaindre. En juillet 1728, le Roi rendit une déclaration par laquelle le nombre des académiciens a été augmenté de huit, et en les plaçant tous à la seconde classe il n'en résulta aucun changement dans la première. Sa Majesté ayant ensuite différé de remplir ces places à mesure qu'elles seroient à vaquer, M. le marquis de Marigny représenta qu'il seroit utile d'y nommer, en les partageant également dans les deux classes, ce que Sa Majesté approuva par les lettres patentes données au mois de juin 1756, enregistrées au Parlement le 6 septembre suivant. Ces lettres s'expriment ainsi :

« Et ledit sieur marquis de Marigny Nous ayant fait observer que cet établissement avoit contribué à maintenir beaucoup d'excellens sujets et augmenté les progrès de l'art d'architecture et que, pour exciter de plus en plus l'émulation et récompenser les talens des « sujets les plus « distingués de la seconde classe », il conviendroit d'égaler en nombre d'académiciens les membres de la première classe à ceux de la seconde, en réduisant cette dernière, fixée à vingt par notre déclaration du mois de juillet 1728, à seize académiciens seulement, et augmentant la première classe du « nombre de quatre qui seront tirés de la seconde », ce qui Nous ayant paru convenable, et voulant contribuer, en tout ce qui peut dépendre de Nous, à procurer à notre Académie d'architecture tous les avantages qui lui seront nécessaires pour sa perfection. Pour ces causes, etc.

« Ces lettres patentes confirment la nomination de six architectes qui avoient été reçus par ces motifs à l'Académie le 10 décembre 1755[1], et trois de la seconde classe étant entrés dans la première, les six nouveaux sujets

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 246-248.

furent admis dans la seconde; il restoit encore deux places à remplir pour compléter le nombre fixé par ces lettres patentes, l'une dans la première et l'autre dans la seconde classe, M. *Le Roy* a été nommé, suivant le vœu de l'Académie, dans la seconde classe; celle qui vaquoit dans la première vient d'être accordée à M. *Dewailly*, mais Sa Majesté ayant déterminé que « les quatre académiciens, dont la première classe seroit augmentée, « seroient tirés de la seconde », M. *Dewailly* ne pouvoit être admis que dans cette dernière.

« Les choses, en l'état où elles sont, ne peuvent donc subsister sans blesser les statuts et privilèges de l'Académie et sans laisser sur elle l'apparence du reproche également affligeant, ou d'avoir eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, ou de n'avoir pas un sujet dans la seconde classe qui soit digne d'occuper cette place dans la première.

« M. le Directeur général a toujours marqué pour la Compagnie des sentimens dont elle conserve le souvenir avec reconnoissance, et c'est en se les rappelant qu'elle le supplie d'observer que, dans les temps à venir et sous un directeur général moins éclairé, il y auroit tout lieu de craindre que la nomination de M. *Dewailly* ne servît de prétexte pour rendre toutes les nominations arbitraires; qu'en portant atteinte aux constitutions de l'Académie, ce seroit les anéantir et que, ne se trouvant plus soutenue par la force de ses statuts et règlemens, elle seroit livrée à toutes les entreprises qu'on voudroit former.

« Des loix formelles ne peuvent être abrogées que par d'autres loix aussi formelles; l'Académie, pénétrée de cette vérité, supplie M. le marquis de Marigny, avec les instances les plus pressantes et les plus respectueuses, de s'en convaincre et de mettre sous les yeux du Roy les titres et les droits qu'elle tient des bontés de Sa Majesté; ce sont les seuls motifs sur lesquels elle fonde sa réclamation et sur lesquels elle espère que, touchée de son

profond respect et du zèle qu'elle marque pour le maintien de ses règlemens, Sa Majesté voudra bien conserver dans l'Académie l'ordre prescrit par les lettres patentes de 1756.

« Fait ce mardy trente juin mil sept cent soixante et sept. Signé : *Contant*, *Chevotet*, *Aubri*, *Le Carpentier*, *Franque*, *Perronet*, *Moreau* et *Desmaisons*. »

[(Addition marginale :) Lettre de M. le marquis de Marigny, du 18 juilet 1767, adressée au secrétaire pour l'Académie :

« Je viens de rendre compte au Roy de la question qu'élève son Académie d'architecture, Monsieur, et j'ai joint à mon rapport les deux cahiers de représentations qu'elle a cru devoir m'adresser.

« Sa Majesté m'ordonne de mander à son Académie qu'elle est très mécontente de la voir réclamer contre une grâce qu'elle a jugé à propos de faire : aucun de ses architectes ne devant ignorer qu'elle peut, quand il lui plaît et sans avoir égard aux formes qu'elle a prescrites à son Académie dans les cas d'élection, placer dans la première classe un sujet qu'elle trouve digne de cette distinction.

« Le Roy ordonne que l'installation du sr *de Wailly* dans la première classe, faite par l'Académie le 25 mai, en vertu de l'ordre de Sa Majesté du 21 que j'ai notifié à l'Académie par ma lettre du 24, ait son plein et entier effet.

« C'est de l'ordre de Sa Majesté, et après avoir mis cette lettre sous ses yeux, que je l'envoye à l'Académie d'architecture.

« Vous aurez attention de l'inscrire sur les registres de l'Académie en marge des représentations, et vous m'en justifierez. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »]

L'Académie a délivré au sr Marquis la médaille du prix d'émulation du mois de février 1767, laquelle lui a été adjugée dans l'assemblée du quatre may.

Elle a aussi délivré au s[r] Bonnet la médaille du prix d'émulation du mois de mars 1767, qui lui a été adjugée dans l'assemblée du lundy premier juin.

Du lundi 6[e] Juillet 1767[1].

L'Académie étant assemblée, le prix d'émulation du mois d'avril 1767 a été adjugé au s[r] Bernard Poyet, de *Dijon*, qui n'avoit point de concurrens pour ce prix, son dessein étant le seul exposé dans la salle de l'Académie. Le sujet du prix étoit le plan et élévation d'une petite église en rotonde d'environ cinquante pieds de diamètre dans euvre, destinée à servir d'église à des religieuses.

[(Note postérieure) : La médaille du prix d'émulation du mois d'avril a été délivrée au s[r] Poyette dans l'assemblée suivante, le 13 juillet.]

Du lundi 13[e] Juillet 1767.

L'Académie étant assemblée, l'on a délivré au s[r] Bernard Poyet, né à *Dijon*, la médaille du prix d'émulation du mois d'avril 1767, qui lui a été adjugée dans la dernière assemblée.

L'Académie, ayant apris de M. *Le Camus* qu'il n'avoit point reçu de réponse aux secondes représentations qu'elle avoit faite à M. le Directeur général des Bâtimens du Roy et qu'elle l'avoit chargé de lui envoyer, a délibéré par la voye du scrutin et est convenue unanimement de charger le secrétaire d'écrire à M. le marquis de Marigny la lettre qui suit :

« Monsieur,

« L'Académie n'ayant point reçu de réponse aux der-

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, Camus.

nières représentations qu'elle a eu l'honneur de vous adresser, et ne pouvant se persuader que vous refusiez de l'entendre sur une affaire qui l'intéresse essentiellement et qu'elle n'a pu se dispenser de vous remettre une seconde fois sous les yeux, elle vous supplie, Monsieur, de lui donner la marque la plus sensible de votre bienveillance en ne différant plus de lui accorder une réponse qu'elle croit mériter de votre justice. »

Du lundi 20e Juillet 1767.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a fait lecture d'une lettre que M. le marquis de Marigny lui a adressée et qui est datée de *Compiègne*, le 18 juillet 1767; il l'a enregistrée comme M. le Directeur général des Bâtimens lui a prescrit, en marge des représentations.

Comme cette lettre tend à anéantir tous les privilèges de l'Académie et particulièrement ceux qui sont expliqués dans les lettres patentes de 1756, et qu'elle doit avoir à cœur de conserver des monumens aussi précieux de la bonté et de la justice de Sa Majesté, elle a arrêté dans la présente assemblée que tous les académiciens absens seront invités de se trouver à celle qui se tiendra lundy prochain pour aviser sur le parti qu'elle doit prendre dans cette affaire, qui est pour elle de la plus grande conséquence.

L'Académie, en conservant tout le respect dont elle est pénétrée pour les ordres de Sa Majesté, a cru devoir, après l'enregistrement de la lettre de M. le marquis de Marigny, déclarer qu'elle ne l'a fait qu'avec toutes les protestations et réserves nécessaires pour la conservation de ses droits et privilèges.

Du lundi 27e Juillet 1767.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture de sa dernière délibération, à l'occasion de la seconde lettre de

M. le marquis de Marigny, en datte du dix-huit juillet, dans laquelle il est marqué : « Que Sa Majesté est très mécontente de la voir réclamer contre une grâce qu'elle a jugé à propos de faire, aucun de ses architectes ne devant ignorer qu'elle peut, quand il lui plaît, et sans avoir égard aux formes qu'elle a prescrites à son Académie dans les cas d'élection, placer dans la première classe un sujet qu'elle trouve digne de cette distinction. »

La Compagnie, pénétrée de la plus vive douleur à la lecture de cette lettre, et ne pouvant se persuader qu'elle ait pu mécontenter le Roy par de simples représentations adressées à M. le Directeur général au sujet de la nomination de M. *Dewailly* à une place d'académicien dans la première classe, est convenue unanimement qu'il seroit fait un placet et mémoire à Sa Majesté pour justifier la conduite de l'Académie et la supplier de maintenir les statuts et règlemens qui ont toujours été la base de ses procédés, et qu'elle regarderoit comme annéantis par la dernière lettre de M. le marquis de Marigny.

Il a été arrêté en conséquence que MM. *de L'Épée* et *Le Roy* seroient joints aux huit académiciens qui ont rédigé les dernières représentations, et que ces dix commissaires seroient chargés de dresser le placet et le mémoire, de les mettre en état d'estre raportés et approuvés dans l'assemblée prochaine et d'employer dans cet ouvrage les raisons et réflections qu'ils ont pu recueillir dans l'assemblée présente.

Du lundi 3e Aoust 1767[1].

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires chargés, dans la séance dernière, de rédiger le placet et le mémoire que l'Académie a déterminé qui seroit présenté

1. Ont signé en août : Gabriel (le 31), Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, Camus.

au Roy à l'occasion de la nomination de M. *Dewailly* à une place d'académicien dans la première classe, et pour se justifier sur les objets contenus en la lettre de Monsieur le Directeur général des Bâtimens en date du 18 juillet, enregistrée en marge de la délibération du 30 juin précédent, ont rendu compte à la Compagnie et fait lecture de ces deux pièces. L'Académie, y ayant reconnu les sentimens de son entière soumission et ceux de son respect et de son attachement pour les devoirs qui lui sont prescrits par les différentes lettres patentes, statuts et règlemens donnés par Sa Majesté, les a approuvés et a arrêté que ses placet et mémoire seroient enregistrés tout au long, ainsi qu'il suit :

« Nous, soussignés, architectes du Roy et de son Académie royale d'architecture, commissaires nommés par ladite Académie dans son assemblée du 27 juillet pour rédiger le placet et le mémoire qu'elle a déterminé qui seroient faits à Sa Majesté pour justifier sa conduite, à l'occasion de la nomination de M. *Dewailly* à une place d'académicien dans la première classe, et la supplier de maintenir les statuts et règlemens qui ont été la base de ses procédés, nous sommes assemblés à diverses fois pour remplir cet objet; et, après nous estre rapellés les raisons et réflections que nous avons recueillis dans l'assemblée dernière, nous sommes d'avis que le placet à Sa Majesté doit être conçu en ces termes :

« Au Roy.

« Sire,

« L'Académie d'architecture, que Votre Majesté a bien « voulu prendre sous sa protection et qu'Elle daigna hono- « rer de sa présence dans les premières annnées de son « règne, — le mercredy 2 aoust 1719[1], — espère qu'Elle

1. Louis XV vint en effet à l'Académie à cette date (il avait alors neuf ans). Les ducs d'Orléans et de Bourbon, nombre de courtisans l'accompagnaient. Robert de Cotte lui adressa

« voudra bien ajouter à toutes les grâces dont Elle l'a « comblée celle de l'entendre aujourd'huy.

« L'honneur de l'Académie, le maintien des loix que « vous lui avez données, Sire, le désir de conserver la pro- « tection glorieuse de Votre Majesté sont les motifs qui « lui font élever sa voix jusques au trône.

« Indiquer pour remplir les places d'académicien les « sujets les plus capables et les plus distingués par leurs « talens et leur expérience est un des devoirs qui nous sont « imposés par les règlemens que Votre Majesté nous a « donnés. Pour que ce choix se fît avec la liberté, seule « capable de soutenir l'honneur et l'émulation dans les « Académies, vous avez déclaré, Sire, par des lettres « patentes enregitrées au Parlement, que notre suffrage « seroit nécessaire à tout sujet qui, désirant être reçu « parmi nous, aspire à l'honneur d'éstre choisi par Votre « Majesté.

« Vous avés pareillement ordonné, Sire, dans les termes « les plus exprès, que les places à remplir dans la première « des deux classes de l'Académie, même dans le cas de « nouvelle création, seroient occupées par des académi- « ciens tirés de la seconde.

« L'Académie voit avec douleur que ces règlemens si « sages et si autentiques, suivis constamment et avec « tant de succès depuis son établissement, se trouvent « annéantis par la nomination du s[r] *Dewailly* à une place « dans la première classe : lui qui n'avoit pas encore obte- « nu ses suffrages pour entrer dans la seconde.

« La forme dans laquelle cette nomination si contraire « à ses statuts fut anoncée à l'Académie[1] ne lui permit « pas d'en suspendre l'enregistrement, mais en s'aquittant « de ce devoir, elle arrêta qu'il seroit fait des représenta- « tions à M. le Directeur général des Bâtimens, espérant

une allocution; on lui montra des dessins et modèles du *Louvre*, des *Invalides*, etc. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 179, 180.

1. Voir ci-dessus, p. 276, 277.

« par cette voye obtenir des bontés de Votre Majesté que « cette nomination fût rectifiée. Elle a aussi employé près « de lui les sollicitations de plusieurs personnes zélées « pour lui faire connoître tout ce que son respect pour « les ordres de Votre Majesté et le désir de conserver ses « loix ont pu lui inspirer, mais elles n'ont trouvé de sa « part qu'une inflexibilité humiliante pour l'Académie. « Cette disposition a fait naître dans la Compagnie les « plus justes craintes; elle étoit cependant bien éloignée « de s'attendre à ce que Monsieur le marquis de Marigny « lui marque par sa lettre du 18 juillet : nous y avons lu « que Votre Majesté étoit très mécontente de son Acadé- « mie d'architecture.

« Quels seroient, Sire, l'accablement et l'affliction de « votre Académie si elle n'étoit point soutenue par l'es- « poir de voir bientôt cesser votre mécontentement? Pri- « vée de ses loix et de la protection de Votre Majesté, son « existence lui seroit plus douloureuse que son entier « anéantissement. Mais, Sire, les bontés de Votre Majesté « la rassurent. Elle daignera l'entendre, Elle voudra bien, « par une décision directe et conforme à sa justice, avoir « égard à sa demande! L'Académie espère enfin, Sire, que « son profond respect et les motifs qui l'ont guidée dans « sa réclamation détruiront jusques à l'aparence même « du mécontentement de Votre Majesté. »

« Et à l'égard du mémoire, après nous en estre de même occupés, nous avons pensé qu'il doit estre ainsi redigé :

« Mémoire de l'Académie royale d'architecture sur la « nomination du s^r *Dewailly* à une place de première « classe dans cette Académie. »

« L'Académie royale d'architecture, établie par le Roy en 1671, n'a reçu qu'en 1717 les lettres patentes, statuts et règlemens qui fixent sa constitution; ces lettres furent enregistrées au Parlement, le 18 juin de la même année [1].

1. Nous rappelons que nous avons reproduit le texte des

« L'Académie fut alors composée de deux classes, chacune de douze architectes. Sa Majesté, dans l'article VI, dit que « pour remplir les places des académiciens de la « première classe, quand elles viendront à vaquer, l'As- « semblée élira à la pluralité des voix trois sujets de la « seconde et dernière classe, et ils Nous seront proposés « afin qu'il Nous plaise en choisir un. »

« Et par l'article VII que, « pour remplir les places de « la seconde et dernière classe, quand elles viendront à « vaquer, l'Assemblée élira à la pluralité des voix trois « sujets, et ils Nous seront présentés afin qu'il Nous plaise « en choisir un. »

« L'égalité des deux classes de l'Académie subsista jusques en 1728, que Sa Majesté, par lettres patentes du mois de juillet, a augmenté la seconde de huit architectes; la Compagnie s'est trouvée alors composée de trente deux académiciens, sçavoir de douze dans la première classe et de vingt dans dans la seconde.

« Ce changement qui rendoit la première classe moins nombreuse que la seconde ayant eu des inconvéniens, on différa à remplir les places à mesure qu'elles venoient à vaquer jusques à ce que ses membres fussent réduits au nombre de vingt quatre académiciens, auquel elle avoit été fixée en 1717.

« En 1756, Sa Majesté voulant nommer aux huit places qui étoyent restés vacantes et cependant rendre égales en nombre les deux classes de l'Académie, le Roy, sur l'exposé fait par Monsieur le marquis de Marigny, donna au mois de juin des lettres patentes dans lesquelles on lit ce qui suit : « Et ledit sieur marquis de Marigny Nous « ayant fait observer que cet établissement avoit contri- « bué à maintenir beaucoup d'excellens sujets et augmenté « les progrès de l'art d'architecture, et que, pour exciter « de plus en plus l'émulation et récompenser les talens

lettres de 1717, de 1728 et de 1756 dans les Appendices des t. IV et VI.

« des sujets les plus distingués de la seconde classe, il « conviendroit d'égaler en nombre d'académiciens les « membres de la première classe à ceux de la seconde, « en réduisant cette dernière, fixée à vingt par notre décla- « ration du mois de juillet 1728, à seize académiciens « seullement, et augmentant la première classe du nombre « de quatre qui seront tirés de la seconde, ce qui Nous « ayant paru convenable, et voulant contribuer en tout « ce qui peut dépendre de Nous à procurer à notre Aca- « démie royale d'architecture tous les avantages qui lui « seront nécessaires pour sa perfection; pour ces causes, « etc. »

« L'objet de ces lettres patentes n'est point, comme on le voit, d'augmenter par une nouvelle création le nombre des membres de l'Académie fixé par celles de 1728, elles n'ont proprement pour but que de rendre les deux classes égales, en augmentant la première « du nombre de quatre « académiciens qui doivent estre tirés de la seconde ».

« Trois de ces places dans la première classe furent remplis par des sujets tirés de la seconde, la quatrième vient d'être accordée au s[r] *Dewailly*, qui n'étoit pas du nombre de ses membres. C'est cette nomination contraire au texte des statuts et aux usages de l'Académie qui fait l'objet de sa réclamation.

« Une préférence aussi mortifiante pour l'Académie et si préjudiciable aux architectes de la seconde classe, dont le mérite personnel, les services et l'expérience seroient seuls des titres pour l'obtenir, n'a jamais été accordée, même aux personnes du plus grand mérite.

« La nomination du s[r] *Dewailly* dans la première classe a été d'autant plus mortifiante pour l'Académie qu'il n'avoit pas encore obtenu ses suffrages pour entrer dans la seconde.

« Ces considérations ont déterminé l'Académie, après avoir satisfait aux ordres qui lui ont été adressés par M. le Directeur général des Bâtimens, à lui faire des repré- sentations, dans lesquelles, sans sortir des bornes de la

soumission et du profond respect dont l'Académie est pénétrée pour les volontés de Sa Majesté, elle s'est conformée à ce que ses devoirs semblent lui dicter. Elles ont été répondues par une lettre du quatorze juin, dans laquelle M. le Directeur général des Bâtimens s'exprime ainsi :

« L'Académie ayant commencé par satisfaire à tout ce « qu'elle doit de respect aux volontés de Sa Majesté, je « ne prendrai point ses représentations en mauvaise part, « mais je n'ay pu voir sans une sorte de peine qu'elle n'ait « pas envisagé la matière sous son véritable point de vue; « elle auroit aperçu que le Roy n'a fait dans cette circons- « tance qu'user d'un droit qui lui appartient essentielle- « ment et qui, étant très distinct de ceux que Sa Majesté « a bien voulu laisser à son Académie d'architecture, ne « peut jamais blesser ceux-cy ni leur préjudicier. »

« Cette lettre ne paroissant pas répondre aux raisons alléguées par l'Académie, elle a pensé devoir adresser à M. le marquis de Marigny, le 1er juillet, de nouvelles représentations dans les mêmes vues que les premières. Elle y expose qu'elle tient de la bonté du Roy des règlemens autentiques, dont les motifs exprimés dans les lettres patentes de 1717 sont d' « illustrer le règne de Sa Majesté, « d'augmenter le progrès des arts et de rendre l'Académie « plus considérable et plus ferme », qu'elle se persuade que si Sa Majesté avoit voulu abroger ses loix, elle l'auroit fait par un acte de son autorité de la même nature que celui par lequel elle les a créés, puisque ses loix lui sont si essentielles qu'elles ont produit dans cette Compagnie l'émulation qui a le plus contribué au progrès de l'architecture.

« L'Académie n'a pas négligé non plus d'employer les voyes que le zèle de plusieurs personnes les a porté de mettre en usage dans les entretiens qu'elles ont eus à cette occasion avec M. le Directeur général; les dispositions dans lesquelles elles l'ont trouvé et ses sentimens pour l'Académie les ont mise dans le cas de pressentir la

rigueur de la lettre qu'elle en a reçue le 18 juillet; dans cette lettre, après avoir dit qu'il a rendu compte au Roy, il annonce à l'Académie :

« Que Sa Majesté est très mécontente de la voir récla-
« mer contre une grâce qu'Elle a jugé à propos de faire,
« aucun de ses architectes ne devant ignorer qu'Elle peut
« quand il lui plaît[1], et sans avoir égard aux formes
« qu'Elle a prescrites à son Académie dans les cas d'élec-
« tion, placer dans la première classe un sujet qu'Elle
« trouve digne de cette distinction. »

« L'Académie, touchée de la douleur la plus vive à la lecture de cette lettre et plus encore de l'humiliation qu'elle lui a causé en enjoignant au secrétaire de l'inscrire dans les registres en marge des représentations et, ne pouvant se persuader d'ailleurs qu'elle ait pu mériter par une conduite aussi respectueuse que conforme à ses devoirs le mécontentement de Sa Majesté, a délibéré d'apeller tous les académiciene au jour le plus prochain de ses assemblées ordinaires pour s'occuper de la manière la plus unanime d'un objet aussi important.

« L'Académie a déterminé de supplier le Roy de consentir à l'entendre et de ne la pas priver de l'espérance qui la soutient encore que Sa Majesté, après s'estre fait rendre un compte exact des lettres patentes, statuts et règlemens qu'Elle lui a données, voudra bien en maintenir l'exécution.

« C'est dans cette confiance que l'Académie d'architecture ose présenter très respectueusement à Sa Majesté un placet, auquel elle joint ce mémoire avec le cahier de ses délibérations et les différentes lettres patentes, statuts et règlemens qui la concernent.

« Fait à Paris, le trois aoust mil sept cent soixante et sept, etc. »

« *Signé :* CONTANT, CHEVOTET, AUBRI, LE CARPENTIER,

1. C'est la revendication du pouvoir royal absolu, à une époque où il était de plus en plus discuté. Voir l'Introduction du présent volume et ci-après, p. 310.

Lespée, Franque, Perronet, Le Roy, Moreau et Desmaisons. »

Après cet enregistrement, l'Académie a délibéré sur la manière de présenter à Sa Majesté ces placet et mémoire; elle a déterminé que MM. *Chevotet*, *Aubry*, *Lecarpentier* et *Moreau* seroient chargés d'aller à la Cour pour se joindre à M. *Gabriel*, directeur de l'Académie, et présenter avec lui à Sa Majesté ces deux pièces, auxquelles seroit joint l'extrait de ses registres depuis la séance du lundy vingt cinq may 1767 jusques et compris la séance présente, avec un exemplaire des lettres patentes de 1717, de celles de 1728 et de celles de 1756; et ces députés ont été invités d'employer les sollicitations et les démarches qu'elle peut attendre de leur zèle pour faire obtenir à l'Académie la justice qu'elle demande.

Du mardi 11e Aoust 1767.

L'Académie étant assemblée, les députés nommés dans la séance du trois aoust pour aller à *Compiègne* présensenter au Roy le placet et le mémoire que la Compagnie a cru devoir adresser à Sa Majesté, lui ont rendu compte de la manière dont ils ont cru devoir remplir leur commission. Voici ce rapport :

« Messieurs,

« En conséquence de la commission dont vous nous avez chargés dans l'assemblée du trois de ce mois, nous nous sommes rendus à *Compiègne*, le cinq, et nous avons cherché avec la plus grande attention les moyens qu'il conviendroit de prendre pour présenter ou faire parvenir au Roy les placet et mémoire dont l'Académie nous avoit chargés; et, ayant considéré la nature de l'affaire qui a déterminé la Compagnie de recourir à la bonté et à la justice de Sa Majesté, nous avons cru que la voie la plus convenable étoit de nous adresser à Monsieur le comte de Saint Florentin[1].

1. Louis Phélippeaux, comte de Saint-Florentin, puis duc

« Ce ministre, ayant pris lecture du placet et vu les autres pièces qui y sont jointes, les a reçus avec bonté en nous disant qu'il se proposoit d'en prendre une connoissance plus particulière et d'en rendre compte à Sa Majesté dès qu'il pourroit en saisir l'occasion, et qu'il écriroit ou feroit sçavoir à l'Académie ce qu'elle auroit à faire.

« Telles sont, Messieurs, les démarches que nous avons cru devoir faire pour nous acquitter de la commission dont vous avez bien voulu nous charger. Et l'Académie, ayant entendu ce rapport, a cru devoir donner aux députés sur ses registres une marque autantique et durable de sa satisfaction; elle a donc arrêté qu'on y écriroit, qu'infiniment sensible au zèle avec lequel ils se sont acquités d'un devoir honorable et si essentiel que les maladies seules peuvent dispenser les académiciens de le remplir[1], elle leur a fait les plus vifs et les plus sincères remercimens. »

Du lundi 17e Aoust 1767.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois de may 1767; des desseins exposés, celui qui étoit marqué B, composé par le sr Binet, élève de M. ....., a eu la pluralité des voix. Le sujet étoit la façade d'un bâtiment destiné à servir de frontispice au bureau général d'un des six corps des marchands[2].

[(Note postérieure) : La médaille du prix d'émulation a été délivrée au sr Binet dans l'assemblée du 31 aoust 1767.]

de La Vrillière en 1770 (1705-1777), avait alors les charges de ministre de la Maison du Roi (1749) et de ministre d'État. C'est comme ministre de la Maison du Roi qu'il intervenait dans les affaires de la Surintendance des Bâtiments.

1. Y a-t-il là allusion à une défaillance ?

2. Drapiers, chaussetiers, épiciers, merciers, pelletiers, orfèvres.

Ensuite, on a procédé de même par le scrutin pour le prix d'émulation du mois de juin, et des desseins exposés celui marqué C, composé par le s^r Bernard Poyette, élève de M. *de Régemorte*, a eu la pluralité des voix. Le sujet de ce prix étoit un phare.

[(Note postérieure) : La médaille a été délivrée au s^r Poyette, le 31 aoust 1767.]

L'Académie, toujours très occupée de l'affaire importante qui l'a obligée de recourir à la bonté du Roy, a déterminé par la voix du scrutin qu'elle inviteroit deux nouveaux députés d'aller à la Cour, et elle a nommé à cet effet MM. *Chevotet* et *Le Carpentier*, et les a chargés d'y faire les démarches qu'ils jugeroient nécessaires pour obtenir à l'Académie la justice qu'elle a lieu d'espérer.

Du lundi 31e Aoust 1767.

L'Académie étant assemblée, on a jugé et distribué les prix, et les desseins des élèves qui ont été admis pour concourir aux grands prix étant exposés depuis quinze jours dans la salle de l'Académie, on a procédé par le scrutin à leur jugement.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué E, composé par le s^r Pierre d'Orléans, né à *Sceaux*, élève de M. *Perronet*, a eu la pluralité et même l'unanimité des voix pour le premier prix, qui consiste en une médaille d'or représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV. REX CHRISTIANISS., et, au revers, la Paix de la France avec l'Angleterre, avec cette légende : PAX UBIQUE VICTRIX, et à l'exergue : GALLORUM ET BRITANNORUM CONCORDIA M DCC LXIII[1].

Dans le second scrutin, le dessein marqué H, com-

1. Ces trois médailles ont été déjà données, la deuxième avec une persistance singulière. Cf. ci-dessus, p. 262, et *Procès-verbaux*, t. V, p. 129. Les prix avaient été distribués sans que Marigny fût présent. Voir plus loin, p. 315.

posé par le s[r] Jean Philippe Le Moine, né à *Paris*, élève de M. *Mansart*, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, le pont de *Compiègne*, avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et à l'exergue : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO M DCC XXX.

Dans le troisième scrutin, les desseins marqués C et G ont eu la pluralité et égalité des voix pour la médaille de l'accessit; en conséquence, on a fait un quatrième scrutin pour décider entre les desseins marqués C et G celui qui aura la pluralité, et la pluralité des voix a été pour le dessein marqué C, composé par le s[r] Jean Auguste Marquis, né à *Paris*, élève de M. *Camus*. L'accessit consiste en une petite médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, les ponts et chaussées, avec cette légende : VIÆ PUBLICÆ, et à l'exergue : M DCCC XXXIII.

Les médailles des deux prix d'émulation qui ont été adjugées dans la conférence du 17 aoust 1767 pour les mois de mai et juin de la même année ont été délivrées aux sieurs Binet et Poyette, auxquels elles avoient été adjugées.

La médaille du second prix a été délivrée à M. Jean Philippe Le Moine, né à *Paris*, et celle de l'accessit a été délivrée au s[r] Jean Auguste Marquis.

Le s[r] Pierre d'Orléans étant absent, la médaille d'or du premier prix a été remise à M. *Camus* pour la lui délivrer lorsqu'il se présentera, et, étant arrivé dans l'instant que l'Académie alloit se séparer, la médaille d'or lui a été délivrée.

Ensuite, les députés qui ont été chargés dans la séance dernière d'aller à la Cour solliciter la rectification de la nomination du s[r] *Wailly* à une place de première classe ont rendu compte à la Compagnie qu'ayant appris qu'il

n'y avoit pas lieu d'espérer de voir décider cette affaire avant le retour de M. le Directeur général des Bâtimens, ils ont cru pouvoir se dispenser de faire ce voyage[1]. Ces députés, cependant, pour remplir autant qu'il étoit possible leur commission, se sont présentés chez le ministre à son retour à Paris, qui, les ayant reçu avec bonté, leur a confirmé ce qui leur avoit été dit. Sur quoi la Compagnie, ayant considéré combien il lui étoit important de ne pas perdre de vue la suite de cette affaire, a arresté que les vacances étant très prochaines et le tems du retour de M. le marquis de Marigny incertain, il convenoit, pour ne point manquer d'agent toujours prêt à faire toutes les démarches nécessaires, de joindre aux quatre députés qui ont été à la Cour quatre autres de ses membres pour veiller aux intérest de la Compagnie, et elle leur a donné tous pouvoirs d'agir en son nom relativement aux défenses qu'elle a produites, soit par de nouveaux mémoires, soit par de nouvelles interprétations des anciens, soit enfin par la communication de ces différentes pièces aux personnes à qui ils jugeront à propos de les présenter.

Les quatre nouveaux députés choisis par l'Académie sont MM. *Camus*, *Rousset*, *Le Roy* et *Desmaisons*.

Du lundi 7e Septembre 1767[2].

L'Académie étant assemblée, les commissaires qu'elle a chargés de solliciter auprès du Roy pendant les vacances prochaines aux fins d'obtenir que les statuts de la Compagnie soyent exécutés et que, en conséquence, la nomination du sr *Dewailly* à une place d'académicien de la première classe soit réformée, ont fait lecture d'un nou-

1. Marigny était alors à *Spa* (cf., cependant, p. 315); il ne revint qu'en septembre.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, Camus.

veau mémoire dressé à ce sujet, et ce mémoire ayant été unanimement approuvé a été enregistré comme il suit :

Mémoire.

L'Académie d'architecture, fondée en 1671, a été confirmée en 1717 par lettres patentes enregistrées au Parlement.

Il est dit par ces lettres patentes, article II, que l'Académie demeurera composée de deux classes, la première des dix architectes, d'un professeur et d'un secrétaire, et la seconde classe de douze autres architectes.

Article VI : que, pour remplir les places d'académiciens de la première classe, l'assemblée élira à la pluralité des voix trois sujets de la seconde classe pour estre présentés à Sa Majesté, afin qu'il lui plaise d'en choisir un.

Article VII : que, pour remplir les places d'académicien de la seconde classe, on procédera de la même manière que pour remplir celles de la première.

Ces statuts et règlemens ont été suivis sans aucune variation jusques en 1728, que Sa Majesté, par d'autres lettres patentes, créa huit nouvelles places d'architectes de la seconde classe qui, ajoutées aux douze dont elle étoit desjà composée, la portèrent jusques à vingt; mais ces lettres patentes ne changèrent absolument rien à la première classe et confirmèrent même les statuts et règlemens de 1717.

En 1756, l'Académie ayant représenté qu'il seroit à désirer que les deux classes fussent égales en nombre, Sa Majesté accorda au mois de juin, sur le raport de Monsieur le marquis de Marigny, de nouvelles lettres patentes portant que, pour augmenter de plus en plus l'émulation et récompenser les talens des sujets les plus distingués de la seconde classe, la première seroit augmentée de quatre qui seroient tirés de la seconde; ce qui rendroit les deux classes égales et composées chacune de seize académiciens.

Ces lettres patentes confirmèrent encore les règlemens

et statuts de 1717 et furent aussi enregistrées au Parlement : trois de ces places ont été remplies dans la première classe et la quatrième resta vacante.

En 1767, le 25 may, l'Académie reçut une une lettre de Monsieur le marquis de Marigni qui lui annonçoit que Sa Majesté disposoit de cette quatrième place en faveur du s[r] *Dewailly*; et, quoique cet architecte n'eût pas encore obtenu les suffrages de la Compagnie pour entrer dans la seconde classe, la lettre portoit l'ordre de l'installer dans la première.

La Compagnie, frapée d'étonement de l'atteinte que cette nomination donnoit pour la première fois à ses règlemens et statuts, crut devoir prendre un parti qui marquât en même temps et son respect pour les ordres de Sa Majesté et son attachement à ses droits les plus autentiques; elle souffrit donc que le s[r] *Dewailly* prît place; mais, dans la même séance, elle arrêta de réclamer contre l'irrégularité de cette nomination et nomma quatre commissaires pour rédiger des représentations à Monsieur le marquis de Marigny et le supplier d'en obtenir de Sa Majesté la révocation.

Le 15 juin, l'Académie reçut de Monsieur le marquis de Marigny une lettre qui ne lui parut pas répondre exactement à l'objet de ses représentations et, voulant exposer dans le plus grand détail les titres sur lesquels elle avoit formé sa réclamation, elle ajouta quatre nouveaux commissaires aux premiers qu'elle avoit dejà nommés et les chargea de rédiger ensemble de secondes représentations, qui furent faites et adressées à M. le Directeur général des Bâtimens, le 1[er] juillet 1767.

Le 20 du même mois, l'Académie assemblée fit lecture d'une réponse de Monsieur le marquis de Marigny à ces secondes représentatiens, et l'affliction que tous ses membres en ressentirent et partagèrent également a été d'autant plus vive qu'il y est dit que Sa Majesté est très mécontente de voir l'Académie réclamer contre une grâce

qu'elle jugeoit à propos de faire, aucun de ses architectes ne devant ignorer qu'elle peut quand il lui plaît, et sans avoir égard aux formes qu'Elle a prescrites à son Académie dans les cas d'élection, placer dans la première classe un sujet qu'elle trouve digne de cette distinction, et que Sa Majesté ordonne que l'installation du s[r] *Dewailly* à la première classe ait son plein et entier effet; la lettre portoit encore l'ordre de l'enregistrer en marge des représentations. Cette lettre accablante pour l'Académie, et pressentie par le peu de succès des démarches faites et réitérées auprès de Monsieur le marquis de Marigny, a déterminé l'Académie à avoir recours directement au Roy et à faire parvenir à Sa Majesté par une députation un placet et un mémoire détaillé de sa conduite, soutenue de ses lettres patentes. Dans ces pièces, elle prend la liberté de supplier très humblement Sa Majesté de se faire rendre un compte exact des statuts et règlemens de l'Académie et des lettres patentes qui attestent que leur observation « a maintenu et augmenté sensiblement les progrès de l'art d'architecture ». Elle croit avoir montré clairement dans ces placet et mémoire que l'unique moyen de conserver à l'Académie ces avantages et la considération qu'elle s'est acquise consiste à ne pas altérer sa constitution, ce qui arriveroit infailliblement si Sa Majesté n'avoit pas la bonté de révoquer la nomination du s[r] *Dewailly* à la première classe. Elle y fait voir encore que les loix qu'elle tient de Sa Majesté et dont elle a mis le précis cy dessus ont été la base de la conduite qu'elle a tenue.

Tels ont été les motifs de la réclamation de l'Académie. Après avoir inutilement employé auprès de Monsieur le marquis de Marigny tout ce que le désir de conserver sa bienveillance a pu lui suggérer, pouvoit-elle perdre l'expérience d'estre entendue favorablement par Sa Majesté et d'en obtenir la justice qu'elle réclame?

En vain on objectait que, le s[r] *Dewailly* ayant été reçu dans la première classe de l'Académie, sa nomination est

un acte consommé et qu'il ne peut, sans déshonneur, descendre de la classe dans laquelle il a été admis.

Le s[r] *Dewailly* a pris séance, mais il n'a jamais dû ni pu regarder cette tolérance comme une vray réception; le même acte qui en fait mention contient des réclamations contre sa nomination : cet acte a été rédigé à l'instant même de sa prétendue installation.

L'Académie, qui se trouvoit pressée par des ordres que Monsieur le marquis de Marigny lui donnoit au nom du Roy, a cru devoir à Sa Majesté une soumission provisoire. Seroit il possible que cette soumission, qui n'a jamais été séparée de la réclamation de ses droits, eût suffi pour les éteindre, et que, pour les conserver, elle eût mieux fait de commencer par désobéir?

Au reste, que l'admission du s[r] *Dewailly* dans l'Académie soit regardée ou non comme une réception, on ne doit pas s'y arrêter, la nomination qui en a été le principe est évidemment nulle, puisqu'elle est contraire aux statuts, et une cause nulle n'a pu produire que des effets nuls.

Le véritable honneur ne permettant à personne d'entrer dans une Compagnie d'une manière contraire à ses loix, il ne peut y avoir de déshonneur pour le s[r] *Dewailly* à renoncer à une place dont il est exclus par les règlemens de l'Académie; il y en auroit au contraire pour elle à souffrir, au mépris de ses statuts, une distinction dont une louable modestie doit lui interdire l'espérance et le désir.

Tel est le mémoire lu et signé par MM. *Chevotet*, *Aubri*, *Le Carpentier*, *Camus*, *Rousset*, *Le Roy*, *Moreau* et *Desmaisons*.

Après l'enregistrement de ce mémoire, l'Académie a autorisé les commissaires à en faire l'usage convenable et leur a recommandé plus expressément que jamais de faire toutes les démarches nécessaires pour accélérer la décision qu'elle attend de la justice et de la bonté de Sa Majesté touchant la nomination du s[r] *Dewailly*, contre laquelle elle renouvelle toutes les protestations et récla-

mations portées dans les actes de ses précédentes délibérations[1].

Ensuite, l'Académie a examiné les desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois de juillet 1767, et les suffrages recueillis par le scrutin, le dessein marqué B, composé par le s[r] Thomas Lusault, né à *Paris*, a eu la pluralité des voix et la médaille du prix lui a été adjugée et délivrée sur le champ; le sujet du prix étoit un obélisque avec une fontaine au pied.

(Suit sur la feuille de garde de la fin du tome VIII une page de notes : liste de correspondants, etc.)

Du lundy 16[e] Novembre 1767[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, directeur, a dit avoir reçu de M. le comte de Saint Florentin, ministre et secrétaire d'État, une lettre par laquelle il luy semble que l'affaire de la nomination du s[r] *Dewailly* est terminée : il en a été fait lecture.

Les commissaires nommés par l'Académie dans l'assemblée du 31 avant dernier pour suivre, pendant les vacances, l'affaire dont l'Académie étoit alors occupée, ont rendu compte qu'antérieurement à aucune des démarches qu'ils auroient pu faire, chacun d'eux a receu de M. le marquis de Marigny une lettre en datte du 2 octobre, et qu'étans informés que tous les membres de l'Académie en ont reçus de semblables ou de relatives, ils se sont, en conséquence de cette lettre, dispensé de s'assembler et de former aucun travail en exécution de la commission dont la

1. On remarquera à quel point l'Académie a, jusqu'au bout, défendu ses droits avec dignité et, çà et là, dans les termes les plus énergiques.

2. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Bellicard, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, de Cotte (?), Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Moranzel, Moreau, Perronet, Peyre, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, de Wailly (le 16), Camus.

Compagnie les avoit chargé; qu'il leur paroit convenable de proposer à l'assemblée de délibérer si l'ordre des choses et la suite d'une affaire aussy considérable que celle qui a occupé jusqu'à présent l'Académie, et dont les détails les plus importans sont insérés dans ses registres, n'exige pas que les différentes lettres et le récit des événemens particuliers qui en sont les suittes et qui intéressent essentiellement la Compagnie soient enregistrés suivant leurs dattes, afin que ces pièces puissent conduire à l'enregistrement, qui est indispensable, de la lettre que l'Académie reçoit aujourdhuy de M. le comte de Saint Florentin, dont la lecture vient d'être faite, et qui paroît terminer cette affaire.

La matière mise en délibération, l'Académie a detterminé que toutes les lettres et le récit des événements particuliers qui intéressent la Compagnie seroient enregistrés, et cet enregistrement a été fait en conséquence, dans l'ordre et ainsy qu'il suit :

Lettre écrite par M. le marquis de Marigny à M. *Gabriel;* de Versailles, le 2 octobre 1767 :

« Le Roy n'a pu voir, Monsieur, sans un nouveau mécontentement la conduitte que vient de tenir son Académie d'architecture et nottament son manque de respect et de soumission aux derniers ordres de Sa Majesté, nottifiés par ma lettre à l'Académie du 18 juillet dernier.

« Sa Majesté, informée d'ailleurs des abus qui se sont glissés dans l'Académie, et voulant y remédier en substituant à ce corps un établissement plus propre à remplir ses veues, tant pour le progrès que pour l'enseignement d'un art aussy util que l'architecture, m'ordonne de vous mander que, jusqu'à ce qu'elle ait plus particulièrement fait connoître ses intentions sur l'établissement qu'elle projette, elle a révoquée et annullée non seulement les brevets de tous les membres de l'Académie d'architecture, leur deffendant expressément à chacun de se qualifier des titres qui leur avoient été conférés par les-

dits brevets, mais encore de se trouver à aucune assemblée pour y agir sous lesdits titres ou relativement à la possession qu'ils en ont eu jusqu'à présent.

« Sa Majesté a supprimé en même temps toutes les places et fonctions relatives à laditte Académie, ainsy que les gages et émolumens en dépendant.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis de Marigny. »

Lettre écritte par M. le marquis de Marigny aux Académiciens, des mêmes jour et lieu :

« Le Roy n'a pu voir, Monsieur, sans un nouveau mécontentement la conduitte que vient de tenir son Académie d'architecture. *(Suit le texte de la lettre précédente.)*

Lettre écritte par M. le marquis de Marigny à M. *Camus*, secrétaire perpétuel de l'Académie, des mêmes jour et lieu :

« Le Roy n'a pu voir, Monsieur, sans un nouveau mécontement la conduitte que vient de tenir son Académie. *(Même texte que ci-dessus, sauf la fin de la lettre.)*

« Sa Majesté m'a ordonné en même temps de vous demander tous les registres de l'Académie dont vous êtes dépositaire ; vous aurez agréable de les remettre à M. Cuvilier, premier commis des Bâtimens du Roy, qui vous en donnera son receu. Il a ordre aussy de vous demander les clefs des salles de l'Académie.

« Toutes les places et fonctions relatives à l'Académie, ainsy que les gages et émoluments en dépendants, étant aujourdhuy supprimés, vous voudrez bien m'informer de ce qui peut vous être deu pour les menues dépenses de l'Académie, dont le détail étoit confié à vos soins[1].

« Je suis, Monsieur, votre très humbles et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis de Marigny. »

1. Sans insister, — car les différences sont profondes, — il est permis de faire observer la ressemblance de cette procédure et de l'acte d'autorité royale avec les mesures prises à l'égard des parlements (sauf les lettres de cachet).

Après quoy M. *Camus* a fait récit que, le 3 octobre, la lettre cy dessus a été remise par M. Cuvillier, premier commis, accompagné du prévost des Bâtimens du Roy[1], et qu'il en a exécuté la teneur; en conséquence de quoy il luy a été donné par ledit sr Cuvillier une reconnoissance dans les termes suivants :

« Je, soussigné, premier commis des Bâtimens du Roy, certifie que, m'estant transporté ce jourd'huy, trois octobre 1767, dix heures du matin, au *Louvre*, chez M. *Camus*, qui a exercé jusqu'à présent les états de professeur et de secrétaire de l'Académie d'architecture, en conséquence des brevets que S. M. lui avoit expédiés et qu'Elle vient de révoquer,

« J'ay remis aud. sr *Camus* une lettre à luy écritte le jour d'hier par M. le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roy, pour l'instruire de sa révocation et luy ordonner de la part du Roy de remettre à moy, soussigné, les registres de l'Académie et les clefs des salles d'assemblée; sur quoy led. sr *Camus* m'a déclaré que, décidé par son respect et sa soumission pour les ordres du Roy et sans qu'il luy soit besoin d'aucune autre notification que j'aurois été en état de luy faire faire, il étoit prêt à obéir.

« Et de fait, il m'a à l'instant remis et délivré huit volumes de registres des délibérations de l'Académie, le premier commençant à la datte du dernier décembre 1671, époque de l'établissement, et le dernier finissant le 7 septembre dernier, desquels registres je ne fais pas plus ample description, du consentement dud. sr *Camus*, à la décharge duquel je me soumets à les représenter à M. le Directeur général des Bâtimens du Roy.

1. On connaît la charge très importante de premier commis des Bâtiments. Celle de prévôt des Bâtiments avait été instituée par Louvois en 1683. Le prévôt des Bâtiments avait des pouvoirs de police. Les huit registres sont ceux qui existent aujourd'hui (onze au total) au secrétariat de l'Académie des beaux-arts.

« Led. s[r] *Camus* m'a remis en outre les clefs de la salle d'assemblée de lad. Académie, dans le fonds de laquelle sont rangées trois armoires : la première, précisément en face de la porte d'entrée, absolument vuide ; celle attenant, surmontée d'une pendule, contenant des livres et des plans appartenans à l'Académie, sauf les parties qui ont été confiées à M. *Blondel*, professeur, ainsy que le constate la délibération du 30 janvier 1764 inscritte sur le registre de cette même année[1] ; quant à la troisième armoire, elle est occupée par quelques menus effets de l'Académie et par ses papiers. Nous ayant déclaré led. s[r] *Camus* qu'il ne croit pas en avoir dans le cabinet de son appartement et se soumettant au surplus de les rendre à toutes réquisitions.

« En témoin de quoy et pour la décharge dud. s[r] *Camus*, je luy ay expédié le présent, conformément à l'autorisation qui m'a été donnée à cet effet.

« A Paris, dans la salle de l'Académie, au Louvre, ce trois octobre 1767. *Signé :* Cuvillier. »

En marge est écrit : « N[a] qu'au rang des effets sont six petits flambeaux d'argent, un plateau de verny pour écritoire, garny de deux cuvettes, et une sonnette d'argent ; le tout aux armes du Roy et demeuré dans les armoires, dont je me suis contenté de fermer les portes et d'emporter les clefs. *Signé :* Cuvillier. »

Lettre écritte par M. le marquis de Marigny à tous les académiciens, de Fontainebleau, le 13 octobre 1767 :

« M. le comte de Saint Florentin m'a fait l'honneur de me dire, Monsieur, que votre état de membre de l'Académie d'architecture étant constaté par un brevet dont l'expédition émane de luy, en qualité de ministre et secrétaire d'État ayant le département de la Maison du Roy[2], la révocation de votre brevet, décidée par le Roy sur mon rap-

1. Voir ci-dessus, p. 164, 165, la liste des livres confiés à Blondel.
2. Cf. ci-dessus, p. 299, 300.

port, ne peut égallement être consommée que par son ministre.

« Dans cet état, la lettre que je vous ay écritte le 2 de ce mois doit être regardée comme non avenue sur cet objet, Sa Majesté devant nous faire connoître ses intentions par M. le comte de Saint Florentin.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis DE MARIGNY ».

Lettre écritte par M. le comte de Saint Florentin à M. *Gabriel*, de Fontainebleau, le 13 octobre 1767 :

« J'ay rendu compte au Roy, Monsieur, de ce qui est arrivé à l'Académie d'architecture relativement à la réception du s^r^ *Dewailly*, ainsy que de la lettre que vous avez receu en dernier lieu de M. le marquis de Marigny. L'intention de Sa Majesté est qu'ayant nommé le s^r^ *Dewailly* à une place de la première classe, dans laquelle il a été receu en conséquence par l'Académie, il continue à en jouir; Sa Majesté veut bien que cet exemple ne tire point à conséquence pour l'avenir et ne porte aucun préjudice à ses statuts.

« Sa Majesté m'a chargé en même temps de vous marquer qu'elle veut bien, en terminant, suivant sa volonté, l'affaire du s^r^ *Dewailly*, que la lettre que M. le marquis de Marigny vous a écritte de sa part en dernier lieu soit regardée comme non avenue, et qu'en conséquence les membres de l'Académie continuent à jouir de leurs brevets. Mais, comme les séances de l'Académie ne doivent recommencer qu'après la Saint Martin, Sa Majesté s'est réservée de faire connoître dans ce temps là ses intentions à l'Académie; au reste, Sa Majesté a désaprouvé la conduitte de l'Académie vis-à-vis M. le marquis de Marigny. Vous aurez attention d'envoyer copie de cette lettre à tous les membres de l'Académie. Vous connoissez, Monsieur, les sentiments avec lesquels je vous honore très parfaitement. *Signé :* SAINT FLORENTIN. »

De laquelle lettre M. *Gabriel* a envoyé copie, de luy certifiée, à chacun des académiciens.

La nécessité de répondre promptement à cette lettre a detterminé M. *Gabriel* à réunir chez luy, le 28e du même mois, le plus grand nombre des académiciens qu'il a été possible; ils s'y sont rassemblé au nombre de 21 et, ayant conféré sur cet objet, ils ont fait à M. le comte de Saint Florentin la lettre qui suit :

« De Paris, le 28e octobre 1767.

« Monseigneur,

« Les vacances ayant interrompu les assemblées de l'Académie d'architecture, nous nous sommes réunis en aussy grand nombre qu'il nous a été possible pour vous exprimer nos sentiments et notre reconnoissance sur ce que vous avez bien voulu faire pour elle.

« Notre soumission aux ordres du Roy sera toujours sans bornes; c'est elle qui nous a fait recevoir le sr *Dewailly* à une place dans la première classe, et c'est elle qui nous ferme à présent la bouche sur cet événement; si nous avons fait d'abord des représentations, nous avons cru, Monseigneur, que notre devoir et notre respect pour des loix que nous tenons immédiatement de Sa Majesté exigeoient que nous les fissions.

« Vous nous faittes l'honneur de nous écrire qu'Elle veut bien que l'exemple de cette nomination ne tire pas à conséquence pour l'avenir et ne porte aucun préjudice à nos statuts : cette déclaration, que le Roy a la bonté de faire, justifie nos démarches, et notre reconnoissance est d'autant plus vive que, Sa Majesté nous permettant aussy de continuer à jouir de nos brevets, nous avons lieu de croire que nous ne nous sommes pas exposés au malheur accablant de la mécontenter.

« A l'égard de M. le marquis de Marigny, nous avons toujours, Monseigneur, respecté son caractère et honoré sa personne; jamais rien de contraire ne nous a animé,

nos représentations n'ont pu l'offenser; elles ont été légitimes, puisque le Roy daigne calmer nos allarmes pour l'avenir.

« Nous ne voyons rien dans le reste de notre conduitte vis à vis M. le marquis de Marigny qui ait pu donner lieu au Roy de la désaprouver. L'article 42e de nos statuts justifie égallement le jugement et la distribution des prix, cependant nous ne nous en serions pas prévalus si notre chef n'eût pas été alors en *Hollande*, mais la circonstance des vacances nous pressoit; nous scavions, par expérience, qu'un délay eût inquiété nos élèves; nous espérons, Monseigneur, que M. le marquis de Marigny, loin d'en ressentir du mécontentement[1], voudra bien saisir nos intentions sous le point de veüe qui nous a guidés; de notre côté, nous redoublerons toujours d'attentions pour ne pas manquer à ce que nous luy devons. Nous l'en aurions assuré de vive voix s'il eût été icy.

« Nous sommes, avec un profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs. *Signé :* GABRIEL, CONTANT, CARPENTIER, SOUFFLOT, CHEVOTET, RÉGEMORTE, POTAIN, MOREAU, LE ROY, BRÉBION, DESMAISONS, ROUSSET, AUBRY, GABRIEL, PEYRE, COUSTOU, BLONDEL, FRANQUE, BOULLÉE, L'ÉPÉE, PERRONET. »

Ils ont aussy écrit à M. le marquis de Marigny la lettre cy après :

« De Paris, le 28e octobre 1767.

« Monsieur,

« La lettre que M. le comte de Saint Florentin a écritte le 13e de ce mois à M. *Gabriel*, par laquelle il le chargeoit d'en envoyer des copies à tous les académiciens, exigeant une réponse avant la rentrée de l'Académie, nous nous sommes réunis en aussy grand nombre qu'il nous a été possible pour assurer le ministre de notre

1. Contrairement à l'usage, la distribution avait eu lieu sans que le directeur des Bâtiments fût présent. Ci-dessus, p. 301.

respectueuse soumission aux ordres du Roy et de la reconnoissance que nous inspire la bonté que Sa Majesté veut bien avoir de confirmer nos statuts et de nous permettre de continuer à joüir de nos brevets. Nous luy témoignons aussy, Monsieur, combien nous sommes sensibles à ce qu'il nous marque de la part du Roy sur la conduitte que nous avons tenue à votre égard; nous vous protestons que l'Académie n'a jamais oublié ses devoirs envers vous; la lettre que nous écrivons à M. le comte de Saint Florentin, et dont nous joignons icy la copie, en contient des preuves, et nous serons toujours empressés de reconnoître en vous un chef dont l'estime et la bienveillance nous sont égallement précieuses. Nous vous en aurions assuré de vive voix si vous eussiez été icy.

« Nous sommes, avec respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs. *Signé :* Gabriel, Contant, Carpentier, Soufflot, Chevotet, Régemorte, Potain, Moreau, Le Roy, Brébion, Desmaisons, Rousset, Aubry, Gabriel, Peyre, Coustou, Blondel, Franque, Boullée, Lespée, Perronet. »

A laquelle lettre M. le marquis de Marigny a fait la réponse suivante, dattée de *Ménars*, le 2e novembre 1767, et adressée à M. *Gabriel*, qui en a envoyé à tous les académiciens des copies de luy certifiées :

« J'ay reçu avec bien de la satisfaction, Monsieur, la lettre que vient de m'écrire l'Académie d'architecture pour m'anoncer sa soumission aux ordres du Roy et me marquer ses sentimens particuliers pour moy, relativement à tout ce qui s'est passé depuis quelque temps et que je veux oublier absolument. Je conserveray volontiers à l'Académie l'estime et la bienveillance qu'elle me demande, et je profiteray, comme je l'ay toujours fait depuis qu'elle est sous mon administration, des occasions de luy marquer combien je m'intéresse à sa gloire et à l'utilité de ses travaux.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis de Marigny. »

M. le comte de Saint Florentin a aussy répondu à la lettre qui luy a été écritte par les académiciens, le 28e du mois dernier. Cette réponse, adressée à M. *Gabriel*, est écritte de *Versailles*, le 7e de ce mois. Il en a été fait la lecture mentionnée cy devant : cette pièce, qui annonce les dernières intentions de Sa Majesté, et par laquelle est consommée l'affaire dont l'Académie est occupée depuis le 25e may, a esté enregistrée ainsy qu'il ensuit :

« J'ay rendu compte au Roy, Monsieur, de la lettre que la plus grande partie des membres de l'Académie royale d'architecture m'a écritte en commun, et j'ay mis aussy sous les yeux de Sa Majesté la copie de celle qu'ils ont addressé en même temps à M. le marquis de Marigny.

« Le Roy m'a ordonné de vous marquer que Sa Majesté est satisfaitte de la prompte obéissance de l'Académie aux derniers ordres de Sa Majesté, relativement au sr *Dewailly* et à la place à laquelle Sa Majesté l'a nommé dans la première classe de l'Académie, et Sa Majesté s'est en même temps expliquée que cet exemple ne tirera point à conséquence pour l'avenir et ne portera aucun préjudice aux statuts et règlements de l'Académie.

« Le Roy a vu aussy avec plaisir les démarches de l'Académie à l'égard de M. le marquis de Marigny et les sentiments qu'elle a exprimés dans la lettre qu'elle luy a écritte; cette conduitte ne peut qu'attirer à l'Académie de nouvelles preuves de la bienveillance de Sa Majesté et le maintien de ses règlements et statuts, dans lesquels son intention et de ne faire aucun changement. Vous ferez, s'il vous plaît, insérer à votre rentrée, sur les registres de vos délibérations, ce que je vous écris par ordre de Sa Majesté. Vous connoissés, Monsieur, les sentiments avec lesquels je vous suis plus parfaittement dévoué que personne du monde. *Signé* : SAINT FLORENTIN. »

Le 13e novembre 1767, le VIIIe registre, qui étoit le seul que le sr *Cuvillier* eût emporté, a été remis à M. *Camus* avec les clefs de la salle et des armoires de l'Académie, en présence de MM. *Gabriel*, *Potain* et

Franque, lesquels ont vérifié que les sept premiers volumes n'avoient point esté enlevés et que tout étoit en son entier et bon état. En conséquence, MM. *Camus* et Çuvillier se rendirent les reconnoissances qu'ils se sont donnez réciproquement.

L'Académie, égallement sensible à ce que contiennent les dernières lettres de M. le comte de Saint Florentin et de M. le marquis de Marigny, par lesquelles elle est assurée de la constante protection de Sa Majesté, du maintien de ses loix et statuts et de la bienveillance de Monsieur le Directeur général des Bâtimens, a arresté que M. *Gabriel* et les huit commissaires nommés dans la séance du 31e aoust seroient chargés d'aller incessament assurer M. le comte de Saint Florentin des respects et de la reconnoissance de l'Académie, et d'aller en députation chez M. le marquis de Marigny aussitôt son retour à Paris.

La scéance de ce jour a été terminée par la lecture des statuts en la manière accoutumée.

Du lundi 23e Novembre 1767.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* et les huit académiciens qu'elle avoit députés à M. le comte de Saint Florentin ont rendu compte de leur commission et ont dit que ce ministre les avoit reçus avec toute la bonté et l'affabilité que pouvoient désirer des commissaires qui parloient au nom d'une Compagnie dont l'unique but est le progrès et la gloire que ses membres professent[1].

L'Académie, pour procéder plus régulièrement à l'élection des sujets qui concourent pour la place vacante par la mort de M. *de Cotte*[2] et pour celle qui vacquera par la promotion de l'académicien qui montera à la première classe, a fait lecture du huitième article de ses statuts, où

1. Voir l'Introduction du présent volume.
2. De Cotte était mort pendant les vacances.

il est dit : « Nul ne pourra nous être proposé pour remplir aucune place d'académicien s'il n'est de bonnes mœurs, de probité reconnue, et s'il n'a sur ses propres desseins ordonné et conduit la construction de quelques édifices et ouvrages considérables d'architecture », et pour parvenir à connoître les sujets qui peuvent être éligibles, conformément à ce huitième statut, elle a arresté que tous les candidats qui se sont présentés ou qui se présenteront pour être reçus feront connoître les ouvrages qu'ils ont fait en architecture, soit par des mémoires, soit par des desseins.

Du mardi 1er Décembre 1767[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une partie des mémoires de MM. les aspirans qui se présentent pour remplir la place qui vacquera dans la 2e classe de l'Académie par la promotion de l'académicien qui montera à la première.

Du lundi 7e Décembre 1767.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois d'aoust 1767, et la pluralité des voix a été pour accorder le prix au dessein cotté B, composé par le sr Bernard Poyette, élève de M. *de Régemorte.* Le sujet du prix étoit le plan d'élévation et la coupe d'une chapelle particulière élevée pour la sépulture d'une famille illustre.

Ensuite, l'Académie a continué la lecture des mémoires de MM. les aspirans qui se présentent pour remplir la

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubry, Bellicard, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly (le 7 seulement), Camus.

place qui vacquera dans la seconde classe de l'Académie par la promotion de l'académicien qui montera à la première. MM. Le Doux, Chaussard, Trouard, Louis, Guillaumot, Dulin, Couture, Chalgrin, Lestrade, Pate, Billaudel, Dumont ont donné des mémoires simplement ou des mémoires et des desseins.

L'Académie, d'après la lecture de ces mémoires, a déterminé que ceux qui les lui ont adressés seroient admis à concourir dans l'élection prochaine avec les sujets dont elle s'est occupée dans les élections précédentes.

Il a été ensuite arrêté que la Compagnie procéderoit dans la séance prochaine à l'élection des sujets qu'elle doit présenter et que, pour parvenir à réunir les suffrages d'une manière plus régulière, il seroit d'abord donné par chacun des académiciens présens six noms écrits sur un même papier, et que ceux de ces noms au nombre de six qui réuniront le plus de voix dans ce premier scrutin seront les seuls qui concoureront dans l'élection des trois sujets qui sera faite ensuite, et dans la même séance, en la manière ordinaire, on a aussi arrêté que le secrétaire de l'Académie écriroit aux académiciens absens pour les inviter à se trouver à la séance prochaine[1].

Du lundi 14e Décembre 1767.

L'Académie étant assemblée, on a procédé, par le scrutin, à l'élection de trois académiciens de la 2e classe pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de Cotte*.

Dans le premier scrutin, M. *Franque* a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. *Perronet* a eu la pluralité des voix.

1. Ces mesures, en partie nouvelles, s'expliquent évidemment par l'incident ci-dessus. Elles n'eurent peut-être qu'un caractère tout provisoire.

Dans le troisième scrutin, M. *Brébion* a eu la pluralité des voix.

Ainsi l'Académie propose MM. *Franque*, *Perronet* et *Brébion* pour qu'il plaise à Sa Majesté d'en choisir un pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de Cotte*[1].

Ensuite, on a procédé, par un scrutin préliminaire, à un premier choix de six aspirans parmi vingt et un aspirans que l'Académie avoit décidé être éligibles, pour en élire ensuite trois et les proposer pour remplir la place qui vaquera dans la seconde classe de l'Académie. Dans ce scrutin préliminaire, MM. L'Estrade, Chalgrin, Couture, Guillaumot, Trouard et Ledoux ont eu la pluralité des voix.

Pour l'élection des sujets à présenter pour la place qui vaquera dans la seconde classe, la Compagnie a fait trois scrutins.

Dans le premier, M. L'Estrade a eu la pluralité des voix.

Dans le second, M. Chalgrin a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième, M. Couture a eu la pluralité.

Ainsi l'Académie propose MM. L'Estrade, Chalgrin et Couture pour remplir la place qui vaquera dans la seconde classe par la promotion de l'académicien qui montera à la première classe.

L'assemblée, ayant appris que M. le marquis de Marigny étoit malade, a député MM. *Gabriel*, *Contant*, *Chevotet* et *Perronet* pour s'informer de sa santé et lui témoigner l'intérest qu'elle prend à son rétablissement.

Du mardi 22e Décembre 1767.

L'Académie étant assemblée, on est convenu d'aller souhaitter la bonne année à M. le marquis de Marigny, le 3 janvier, entre dix et onze heures, suivant l'usage

1. Voir l'Introduction du t. VI, p. XIX.

ordinaire, et Messieurs les académiciens ont été priés de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourront[1].

On a examiné les desseins que M. *Soufflot* a apporté à l'assemblée de la part de M. le curé de *Saint Sulpice*, pour avoir l'avis de la Compagnie au sujet des différens changemens projettés pour le portail de cette église. L'Académie, s'en étant occupé uniquement dans la conférence de ce jour, a cru devoir en continuer l'examen dans la première conférence après les vacances, où elle entre aujourdhuy[2].

1. On voit que l'Académie tenait à effacer toute trace du différend qui venait de prendre fin.

2. Il en sera question au cours de l'année 1768. On trouvera les détails dans le prochain volume.

APPENDICES

I.

Sur un mode de construction en briques.

Nous avons dit à plusieurs reprises que l'Académie ne resta jamais étrangère ni indifférente aux questions techniques de construction. En voici un exemple assez curieux dans le précédent volume : il s'agit, en effet, d'un emploi nouveau de la brique pour les planchers et les toitures, au lieu des poutres ou de la voûte de pierre appareillée. Tout d'abord, la Compagnie se montra quelque peu déconcertée en face d'une « pratique qu'elle n'approuvoit pas ». Elle consentit cependant à enregistrer le mémoire explicatif adressé à M. Tanevot, qui avait autorité chez elle (juin et juillet 1747).

On y trouve en premier lieu[1] un exposé historique. L'invention vient probablement d'Espagne, apportée à Castelnaudary par un Frère capucin catalan, il y a seulement quarante ans. Elle s'est peu à peu répandue dans le Languedoc, où l'emploi de la brique est traditionnel. Les Capucins de Montauban s'en sont servis après ceux de Castelnaudary, puis ceux de Narbonne, les Carmes déchaussés à Toulouse pour leur église, les Jésuites de Perpignan, etc. Même usage pour des constructions civiles, pour les châteaux de Bram[2], près de Castelnau-

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 74-82, 143, 144, 213, 225, 234.

2. *Bram*, arrondissement de Castelnaudary, canton de Fanjeaux. Le château y est encore signalé. — *Montlaur*, arrondissement de Carcassonne, canton de Lagrasse. Peut-être le jardin de l'ancien château fort. — *Bissy* (Eure), château bâti par Con-

dary, de Montlaur, près de Carcassonne, de Bissy, près de Vernon. Les années passent, l'invention fait son chemin, la voilà à Thionville où un ingénieur l'applique. Le *Mercure de France* publie une lettre de lui (juin 1750). Contant et Tanevot, membres de l'Académie, y ont recours. « La Compagnie a dit que ces voûtes bien construites peuvent être fort bonnes » (juin 1750).

En août et décembre 1754, il est question d'un ouvrage du comte d'Espie : *Manière de rendre toutes sortes d'édifices incombustibles* ou *Traité sur la construction des voûtes faites avec des briques et du plâtre, dites voûtes plates, et d'un toit de briques sans charpente, appelé comble briqueté...*, de l'invention du comte d'Espie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. Petit in-8°, 1754 (2 pl. à la fin)[1]. Nouvelle étude de la construction en briques en avril 1755[2]. Mais, cette fois, il s'agit (d'après l'ouvrage du comte d'Espie) d'une modification, qui substitue les « arcs de brique » aux « voûtes de brique posées par le plat », « au moyen de quoi les bois de charpente ne seroient plus d'usage dans les bâtiments et les mettroient hors de risque d'incendie, en suivant la construction de ces ouvrages avec attention et intelligence ».

II.

Sur les travaux faits dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois[3].

Dans les travaux exécutés au chœur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, il faut distinguer deux dates et deux

tant d'Ivry (la construction en briques appliquée probablement aux écuries).

1. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 225, 228, 229.

2. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 234-235.

3. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 265-267. Piganiol, *Descript. de Paris...*, éd. de 1742, p. 93, 94. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris*, 2e édit., p. 8-11. On verra dans le *Jour-*

séries d'opérations. La destruction du célèbre jubé en 1745 s'explique avant tout par des considérations pratiques, bien plus qu'esthétiques : le désir d'introduire du jour et de l'air dans l'église, en ouvrant le chœur; celui des fidèles de voir le clergé officiant et de suivre mieux les offices; celui du clergé d'être vu par les fidèles. Cela se produisit ou plutôt put se produire après une petite révolution qui, en réunissant le chapitre de Saint-Germain à celui de Notre-Dame, rendit l'église au clergé paroissial.

La date de 1756 correspond à des travaux d'un tout autre caractère. Comme on le voit par le procès-verbal, il s'agit cette fois de considérations esthétiques. « Former des cannelures au pourtour des piliers, qui sont ronds, pour les élégir et leur donner autant que possible le caractère de colonnes, etc. »

On comparera utilement la description de Piganiol, qui date de 1742, avec celle de Dulaure, qui date de 1787, et toutes les deux avec les observations et les propositions de l'Académie.

III.

Rapports avec l'Académie impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg.

Il semble bien que les premières relations de l'Académie d'architecture avec la Russie aient commencé à se nouer en mars 1759, lorsqu'elle reçut une lettre du comte Tchernychef relative à différents moyens employés à Saint-Pétersbourg[1] pour couvrir les maisons. En juillet 1762, l'architecte Bajenov, qui avait travaillé avec de Wailly en 1759, envoyait à l'Académie « différents dessins

nal de Lenoir, t. I et II, *passim* (tables), ce que sont devenues à la Révolution une partie des œuvres d'art de *Saint-Germain-l'Auxerrois.*

1. P. 7, 8; 113 (pour Bajenov).

de sa composition ». Mais elles prirent un caractère officiel lorsque Catherine II eut créé en 1765, le 28 juin[1], l'Académie impériale des beaux-arts, dont elle fit annoncer solennellement la fondation par le général Betzki et le prince Galitzine, ambassadeur en France. La Compagnie reçut la lettre, le 25 novembre de cette même année 1765[2]. Elle adressa ses remerciements le 13 janvier 1766[3]. Peu après, Starov, élève de l'Académie impériale, lui soumettait quelques-uns de ses ouvrages (novembre 1767[4]). Mais il est plus intéressant encore de constater que l'Académie impériale elle-même avait recommandé deux de ses élèves par une lettre du 16 juillet 1767. « L'Académie impériale des beaux-arts de Saint Pétersbourg, disait la lettre, a l'honneur de recommander à votre protection les élèves chargés de la présente, qui ont obtenu le suffrage de l'assemblée pour voyager, afin de se perfectionner dans les arts... » Ils furent reçus dans la séance du 25 janvier 1768.

Or, au mois d'octobre 1766, Catherine II écrivait à Mme Geoffrin que Diderot « lui avait fait faire l'acquisition d'un homme qui n'a pas son pareil », le sculpteur Falconet. La coïncidence est intéressante et significative. Bien des artistes français, à vrai dire, étaient venus en Russie depuis le règne de Pierre le Grand. L'architecte Vallin de La Mothe (qui plus tard devint correspondant de notre Académie royale) s'y établit en 1759; il y fit de nombreux travaux, fut professeur à l'Académie de Catherine.

Les relations entre les deux Compagnies se développèrent après 1767; on en retrouvera l'histoire dans le prochain volume[5].

1. En réalité, elle remaniait l'Académie instituée par Élisabeth en 1753, en y ajoutant un collège pour la première éducation artistique.
2. P. 229, 230, 236, 238.
3. La lettre ne fut enregistrée qu'en février 1767, p. 268, 269.
4. P. 262.
5. Et nous en donnerons la bibliographie.

IV.

Sur l'emploi des poutres dans les plafonds.

A propos du mémoire de Babuty-Desgodetz (23 juin et séances suivantes, 1766, p. 257), sur la *Solidité économique dans la refente méplate des bois de construction,* nous signalons une *Dissertation de la Compagnie des architectes-experts des bâtiments à Paris, en réponse au mémoire de M. Pâris-Duverney sur la théorie et la pratique du gros bois de charpente, rédigée par MM. Babuty-Desgodetz et Le Camus de Mézières*, 1763, in-12.

Pâris-Duverney avait consulté les architectes-experts des bâtiments sur les moyens d'empêcher la pourriture des poutres, extrêmement fréquente, paraît-il. Il la signalait dans « les châteaux de Compiègne et de Versailles, au grenier à sel de Rouen, à la Chambre des comptes de Paris, aux Enfants-Trouvés et plus récemment à l'École militaire[1] ». A l'École militaire, sur 233 poutres, 123 étaient pourries et 56 plus ou moins atteintes. Il adressait aux architectes un questionnaire de dix-neuf articles.

La Compagnie répondit par un long mémoire, qui est toute une théorie sur la nature du bois de construction. Elle proposa la refente des poutres dans le sens de leur longueur, « en rapprochant après la refente les deux dosses[2] ». On évitait ainsi l'humidité à l'intérieur et les deux parties liées offraient plus de résistance.

La question du bois et spécialement des poutres, alors qu'on ne connaissait pas l'emploi du fer pour les plafonds, préoccupait beaucoup les architectes. On peut con-

1. L'Académie s'en était précisément occupée (janvier 1763, ci-dessus, p. 134).

2. La refente est dite méplate, lorsque les deux moitiés de la poutre ont été fendues en plan oblique.

sulter sur ce point le rapport très intéressant présenté par l'Académie, au sujet d'une visite à une maison de la rue Mouffetard, où devait loger une compagnie de gardes-françaises (p. 241-245, 255, 260).

Avec la solidité, la grande préoccupation était celle des incendies; elle reparaît à chaque instant. Dans le projet de construction des plafonds en briques, que nous signagnalons ci-dessus, les auteurs insistent, on l'a vu, sur l'avantage qu'il offrirait d'éviter les incendies.

Je n'ai rien trouvé sur Babuty-Desgodetz, qui devait être de la famille de l'académicien Desgodetz.

Le Camus de Mézières (Nicolas), né en 1721, mort en 1789 (?), est surtout connu pour avoir construit, de 1763 à 1769, la halle aux grains, achevée par Legrand et Molinos en 1782. Il exerçait les fonctions d' « architecte juré du roi ». Il a publié le *Recueil des différents plans de la nouvelle halle aux grains, 1769;* le *Génie de l'architecture*, 1780, etc.

V.

Sur la cathédrale d'Orléans.

Nous devons nous borner pour les monuments qui suivent à indiquer les ouvrages utiles. Une étude superficielle n'aurait aucun intérêt; développée, elle dépasserait la place dont nous disposons. Nous ne saurions trop engager les lecteurs à se reporter aux procès-verbaux; ils contiennent des renseignements en partie nouveaux[1].

Sur les travaux de la cathédrale d'Orléans, on trouvera tous les renseignements dans l'ouvrage très important (thèse de Sorbonne) de l'abbé Chenesseau : *Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons (1599-1829)*, 3 vol. in-4°, dont un album de 217 fig., 1921.

1. Voir la table des noms de lieux qui renvoie aux pages.

VI.

Sur la cathédrale de Strasbourg.

Sur la cathédrale de Strasbourg, l'ouvrage de M. P. Delahache, *La cathédrale de Strasbourg. Notice historique et archéologique*, 1 vol. in-16, 1910, dit un mot de l'incendie et des travaux qui suivirent et donne une bibliographie à la date de 1910. Nos procès-verbaux valent d'être lus (p. 33-37; 72-75, 78, 79)[1].

VII.

Sur la place du Peyrou a Montpellier.

Les procès-verbaux de l'Académie d'architecture établissent que l'achèvement de la place, commencée dans la dernière moitié du XVIIe siècle, fut décidé par les États du Languedoc en novembre et décembre 1764, et les projets envoyés à Marigny, qui les soumit à l'Académie. Le procès-verbal du 22 avril 1765 reproduit in-extenso la délibération des États. Nogaret, Giral, L'Enfant et Estève fils avaient présenté des plans.

On trouvera dans l'ouvrage de MM. Ém. Bonnet et André Joubin : *Montpellier aux XVII*[e] *et XVIII*[e] *siècles. Architecture et décoration*, 1912, in-4°, fig., un résumé de l'histoire de la place (p. 75-85). Mais, jusqu'à nouvel ordre, c'est dans les procès-verbaux de l'Académie d'architecture que se rencontrent les détails les plus précis et les plus intéressants pour la mise en train des choses en 1765 (avril au 23 décembre, p. 204-213, 231-235). Nous y renvoyons en attendant ce que donnera peut-être le prochain volume.

1. On y joindra la copie de trois lettres de Choiseul au « Magistrat de Strasbourg » (1761-1762) et le rapport sur « l'état des réparations » (1762) que M. Delahache a eu la grande obligeance de me signaler.



TABLE DES NOMS DE LIEUX

TABLE DES MATIÈRES

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

